

CONTRAT DE PREVENTION ET DE SECURITE

18^è

2016
2020

du 18^è arrondissement



MAIRIE DE PARIS



PARQUET DU
TRIBUNAL
DE GRANDE
INSTANCE
DE PARIS



Contenu

GOUVERNANCE DU CONTRAT DE PREVENTION ET DE SECURITE D'ARRONDISSEMENT	7
I. PLAN D'ACTION DU CONTRAT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ 2016/2020	13
AXE 1 : PREVENIR LA DELINQUANCE DES JEUNES	14
FICHE ACTION 1.1	15
DEVELOPPER L'EDUCATION A LA CITOYENNETE ET L'APPRENTISSAGE DE LA REGLE ...	15
FICHE ACTION 1.2	19
PRÉVENIR L'ABSENTÉISME SCOLAIRE ET LA DÉSCOLARISATION	19
FICHE ACTION 1.3	23
PRÉVENIR LES CONDUITES À RISQUES ET LES CONDUITES ADDICTIVES	23
FICHE ACTION 1.4	27
PERENNISER LES CELLULES D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS NOMINATIVES	27
« MINEURS EN DIFFICULTÉ »(CENOMED)	27
FICHE ACTION 1.5	29
PRÉVENIR LA RÉCIDIVE DES MINEURS ET JEUNES MAJEURS DANS UNE DÉMARCHE PARTENARIALE	29
FICHE ACTION 1.6	32
LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE DES BANDES	32
FICHE ACTION 1.7	35
PRÉVENIR LA RADICALISATION ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES	35
AXE 2 : PROTEGER LES PERSONNES VULNERABLES, LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET RENFORCER L'AIDE AUX VICTIMES	38
FICHE ACTION 2.1	39
LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	39
FICHE ACTION 2.2	43
LUTTER CONTRE LES AUTRES VIOLENCES INTRAFAMILIALES	43
FICHE ACTION 2.3	47
AMELIORER L'ACCUEIL, L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES ET L'ACCES AUX DROITS	47
FICHE ACTION 2.4	50
PRÉVENIR LES DÉRIVES SECTAIRES	50
FICHE ACTION 2.5	53
ACCOMPAGNER LES VICTIMES D'EXPLOITATION SEXUELLE	53
FICHE ACTION 2.6	56
RENFORCER LA SÉCURITÉ DES TOURISTES	56
FICHE ACTION 2.7	59

ACCOMPAGNER LES PERSONNES À LA RUE	59
FICHE ACTION 2.8	62
PREVENIR LA CONSOMMATION DE SUBSTANCES ILLICITES EN FAVORISANT LA REDUCTION DES RISQUES	62
AXE 3 : AMELIORER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE	65
FICHE ACTION 3.1	66
PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES INFRACTIONS COMMISES DANS ET AUX ABORDS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	66
FICHE ACTION 3.2	70
SÉCURISER ET TRANQUILLISER LES GRANDS ENSEMBLES IMMOBILIERS	70
FICHE ACTION 3.3	74
TRANQUILLITÉ DES MARCHÉS DÉCOUVERTS, MARCHÉS AUX PUCES ET CARRÉ DES BIFFINS	74
FICHE ACTION 3.4	76
RENFORCER LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DANS LA ZONE DE SECURITE PRIORITAIRE	76
FICHE ACTION 3.5	79
LUTTER CONTRE LE PROXÉNÉTISME	79
FICHE ACTION 3.6	82
LUTTER CONTRE LA VENTE À LA SAUVETTE ET LES ACTIVITÉS (COMMERCIALES) ILLICITES DANS L'ESPACE PUBLIC	82
FICHE ACTION 3.7	84
RÉDUIRE LES CONFLITS D'USAGE INDUITS PAR CERTAINES PERSONNES EN GRANDE PRÉCARITÉ SUR L'ESPACE PUBLIC	84
FICHE ACTION 3.8	86
LUTTER CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS ET DES PRODUITS DE SUBSTITUTION	86
FICHE ACTION 3.9	88
MIEUX PARTAGER L'ESPACE COMMUN : LUTTER CONTRE LES INCIVILITÉS ET PRÉVENIR LES NUISANCES DU QUOTIDIEN	88
FICHE ACTION 3.10	90
PROMOUVOIR UNE VIE NOCTURNE APAISÉE	90
II. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES, ECONOMIQUES ET URBAINES .93	
1. La situation géographique.....	93
2. La situation démographique	94
3. Les transports et déplacements	99
4. Description des « quartiers politique de la ville ».....	99
III. ETAT DES LIEUX	106

1. Éléments issus du Commissariat central du 18 ^e arrondissement	106
2. Éléments relatifs à l'activité judiciaire	113
3. Éléments issus de l'Académie de Paris.....	116
4. La tranquillité publique dans les équipements municipaux.....	123
5. Éléments issus de la prévention spécialisée.....	134
6. Éléments issus du Groupement Parisien Interbailleurs de Surveillance (GPIS)	137
7. Office public HLM de Paris Habitat	141
8. Éléments issus de la RATP	142
9. Participation citoyenne 2009-2014.....	146
IV. BILAN DES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE SECURITE 2010/2014	147
AXE 1 « Améliorer la prise en charge partenariale des mineurs et des jeunes ».....	148
Fiche 1 : Développer l'éducation à la citoyenneté et l'apprentissage de la règle.....	148
Fiche 2 : Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire	149
Fiche 3 : Développer les actions Ville Vie Vacances	151
Fiche 4 : Prévenir et lutter contre les infractions commises dans et aux abords des établissements scolaires.....	151
AXE 2 « Prévenir les conduites à risques »	153
Fiche 5 : Prévenir les conduites à risques chez les mineur(e)s et jeunes majeur(e)s	153
Fiche 6 : Renforcer la prévention en matière de conduites addictives.....	154
Fiche 7 : Impulser une action intercommunale en matière de lutte contre le crack	155
AXE 3 « Lutter contre les violences faites aux femmes et les autres violences intrafamiliales ».....	158
Fiche 8 : Lutter contre les violences faites aux femmes.....	158
Fiche 9 : Lutter contre les autres violences intrafamiliales	162
AXE 4 : Informer et soutenir les habitants - traiter les situations difficiles.....	164
Fiche 10 : Rapprocher le droit et la justice des habitants	164
Fiche 11 : Améliorer l'accueil et l'orientation des victimes	166
Fiche 12 : Lutter contre les dérives sectaires.....	167
Fiche 13 : Prostitution : agir / prévenir / informer.....	168
Fiche 14 : Développer les possibilités d'accueil pour les personnes devant effectuer un travail d'intérêt général ou une mesure de réparation	170
AXE 5 « Contribuer collectivement à la tranquillité publique »	172
Fiche 15 : Tranquillité des immeubles et ensembles résidentiels	172
Fiche 16 : Tranquillité des puces de Clignancourt, du marché Jean-Henri Fabre et du Carré des Biffins	175

Fiche 17 : Renforcer les actions engagées sur le secteur Château Rouge - Goutte d'Or	175
Fiche 18 : Lutter contre les rassemblements perturbant la tranquillité publique	179
Fiche 19 : Prévenir et lutter contre le phénomène des bandes et les violences collectives	180
Fiche 20 : Optimiser le maillage territorial	181
Fiche 21 : Méthodologie de veille et suivi de la situation dans l'arrondissement	182
ANNEXE : CHARTE DEONTOLOGIQUE D'ECHANGE D'INFORMATIONS	183
GLOSSAIRE	190

AVANT-PROPOS DE ERIC LEJOINDRE, MAIRE DU 18E ARRONDISSEMENT

Le contrat local de prévention et de sécurité est tout à la fois un diagnostic et un outil de travail pour l'amélioration de la vie quotidienne des habitants du 18e en matière de prévention et de sécurité.

L'ensemble des partenaires, la Ville de Paris, la Préfecture de Police, le Parquet, la Préfecture de Région et l'Éducation Nationale s'engagent ensemble à des actions précises, détaillées dans les fiches action qui structurent ce contrat.

Ensemble, nous avons un enjeu : celui d'un meilleur partage de l'espace public. L'espace public doit être celui de tous, chacun doit y trouver la tranquillité nécessaire à une vie collective et sereine. L'enjeu est de taille dans un arrondissement dense comme le 18e.

Si chacun des partenaires a retenu le partage de l'espace public comme le cœur de son investissement, nous souhaitons surtout travailler à cela avec les habitants. C'est avec eux que nous construirons des solutions pérennes et que nous évaluerons avec justesse les outils mis en œuvre.

Ce nouveau contrat est un outil dont nous souhaitons que chacun se saisisse pour un partage le plus paisible possible de l'espace public.

GOVERNANCE DU CONTRAT DE PREVENTION ET DE SECURITE D'ARRONDISSEMENT

- **Le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité et le conseil parisien de sécurité (CPPS)**

Le CPPS a été signé le 5 mai 2015 par la maire de Paris, le préfet de police, le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris, le recteur de l'Académie de Paris, chancelier des universités, et le préfet de région Ile-de-France, préfet de Paris. Ce document décline à l'échelle parisienne les trois programmes d'actions prévus par la stratégie nationale de prévention de la délinquance et succède au contrat parisien de sécurité (CPS) signé le 3 mars 2009, qui avait été prolongé par avenant le 2 juillet 2013. Le CPPS est un document cadre qui a vocation à être décliné dans tous les arrondissements parisiens.

Il a fait l'objet d'un important travail de concertation entre les signataires et sera renégocié à mi-parcours afin de pouvoir l'adapter à la réalité du contexte parisien et de ses évolutions. Le plan d'actions de ce nouveau contrat, réorganisé autour de trois axes principaux, permet de prioriser et de mettre en cohérence l'ensemble des actions en direction des jeunes publics, introduit un nouveau thème relatif à la tranquillité publique et maintient les actions en direction des personnes vulnérables et des femmes victimes de violence.

Au-delà de la nécessité de promouvoir la citoyenneté, le contrat introduit neuf thèmes nouveaux. Ainsi, plusieurs mesures sont destinées à prévenir la radicalisation et accompagner les familles notamment grâce à la création d'une cellule parisienne dédiée ainsi que par des programmes de formation spécifiques pour les personnels en contact avec les jeunes publics. Pour renforcer la sécurité des touristes et lutter contre la vente à la sauvette et les activités illicites sur l'espace public, les services de police et les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris associent leurs effectifs pour des missions conjointes. De son côté, la protection des agents chargés d'une mission de service public se voit renforcée.

Le conseil parisien de prévention et de sécurité constitue le cadre de concertation parisien sur les priorités concernant la prévention de la délinquance et il assure l'animation et le suivi du CPPS. Coprésidé par le préfet de police, le maire de Paris, et le procureur de la République, il regroupe des représentants des services de l'État, des représentants d'associations ainsi que des personnes qualifiées œuvrant dans le champ de ce contrat.

La participation citoyenne est à la fois inscrite dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et dans la feuille de route fixée par la maire de Paris. Elle figure également dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance qui invite les professionnels à « *favoriser une implication pérenne des habitants dans le suivi des réponses mises en œuvre et de soutenir leurs initiatives en faveur de la prévention des conflits et des incivilités* ». L'association des habitants représente donc un enjeu majeur pour les partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du CPPS 2015-2020 et de ses déclinaisons dans chaque arrondissement parisien.

- **Le nouveau contrat de prévention et de sécurité du 18e arrondissement (CPSA 18)**

Le premier contrat de sécurité du 18e arrondissement de Paris a été signé le 6 janvier 2000. Un second contrat de sécurité d'arrondissement de nouvelle génération (CSANG) a été signé le 25 juin 2010.

Aujourd'hui et conformément aux objectifs du CPPS, le 18e arrondissement élabore un nouveau contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement (CPSA). Les réponses apportées au niveau local respectent les orientations retenues dans le CPPS qui font référence aux trois programmes d'actions identifiés par la stratégie nationale de prévention de la délinquance :

- Prévenir la délinquance des jeunes ;

- Protéger les personnes vulnérables, lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et renforcer l'aide aux victimes ;
- Améliorer la tranquillité publique.

Comme indiqué dans le volet gouvernance du CPPS, le Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance du 18^e arrondissement (CSPDA) représente, à l'échelle de l'arrondissement, l'instance d'échange et de concertation ainsi que de suivi et d'animation du nouveau CPSA. Ce conseil est régi par l'arrêté n°2009-00380 du 14 mai 2009 et il est placé sous la présidence conjointe du maire d'arrondissement, du représentant du préfet de police, du procureur de la République ou des magistrats désignés par lui et du commissaire de police du 18^e arrondissement.

La coordonnatrice du CPSA de la direction de la prévention et de la protection (DPP) assure, en lien avec les principaux signataires et partenaires, un rôle d'animation et de coordination de la politique de prévention de la délinquance au titre de l'article 1 de la loi du 5 mars 2007.

Pour mener à bien la refonte du contrat, il a été constitué un comité de pilotage restreint du CSPDA réunissant le maire d'arrondissement, le commissaire de police, les magistrats désignés par le procureur de la République, les représentants du rectorat, le GPIS et la DPP, la coordonnatrice CPSA venant en appui opérationnel et méthodologique des membres du comité de pilotage restreint pour élaborer le nouveau document. Cette instance se réunit une fois par an en formation plénière pour faire un point général des questions de sécurité à l'échelle de l'arrondissement ainsi qu'un bilan de la mise en œuvre des actions prévues au titre du CPSA.

Une clause de revoyure est prévue à mi-parcours : les membres de cette instance peuvent ainsi proposer et/ou supprimer des fiches actions qu'ils jugent obsolètes au regard de l'évolution de la situation. L'intégration et/ou la suppression doivent être validées par le comité de pilotage du CPSA (principaux signataires).

Mobilisation des partenaires et participation citoyenne

Dans le 18^e, le travail de refonte du CPSA aura pris près d'un an. Le comité de pilotage restreint s'est réuni une première fois le 23 juin 2015 pour définir le cadre méthodologique et le calendrier voulu pour la réalisation de ce document et présenter le CPPS. Un deuxième comité a été organisé le 10 novembre afin de faire un point d'étape des différentes contributions et valider le calendrier. Le 16 février 2016, l'ensemble des membres du comité de pilotage s'est de nouveau réuni pour valider l'intitulé des nouvelles fiches-actions et définir un retro planning prenant en compte le dernier comité de pilotage du 14 juin. S'en sont suivis deux temps de rencontres associant les partenaires institutionnels et associatifs :

- Deux groupes de travail thématiques réunissant tous les partenaires locaux compétents se sont tenus au mois d'avril 2016 : centres sociaux, clubs de prévention spécialisée, associations, services socio-éducatifs, directions de la Ville de Paris, GPIS, commissariat, parquet, etc. Ces groupes de travail ont permis l'élaboration d'un diagnostic partagé et l'émergence d'objectifs opérationnels en concertation avec les partenaires du contrat et les professionnels de l'arrondissement.
- La mairie du 18^e arrondissement a également fait le choix d'associer les habitants à la refonte du CPSA. En effet trois réunions publiques ont été organisées à l'initiative de l'élue en charge de la prévention et de la tranquillité publique et du chargé de mission des relations institutionnelles, de la coordination de l'espace public, de la prévention, de la tranquillité publique et du sport. Elles ont eu lieu les 1^{er}, 3 et 13 juin 2016 avec pour objectifs de présenter aux habitants la refonte du contrat de prévention et de sécurité du 18^e et de recueillir leurs avis et idées.

53 personnes ont répondu présent à l'invitation de la mairie d'arrondissement et ont ainsi pu exprimer leurs attentes et interrogations quant au futur contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement. Les thématiques sensibles et préoccupantes qui sont ressorties de ces échanges sont :

- la prostitution et le proxénétisme ;
- les vendeurs à la sauvette ;
- la place des femmes dans l'espace public ;
- les migrants et l'ouverture prochaine d'un camp humanitaire ;
- la mobilisation des effectifs de la police et de la DPP sur l'espace public ;
- les terrasses excédentaires de certains restaurants et cafés ;
- la consommation excessive d'alcool sur l'espace public qui génère des nuisances ;
- les taxis clandestins.

Autant de thématiques présentes sous forme de fiches actions dans le nouveau contrat de prévention et de sécurité du 18e. Certaines fiches seront complétées au regard des interrogations et propositions des habitants lors de ces réunions.

Afin de pouvoir associer les habitants aux enjeux de tranquillité publique et de sécurité et d'évaluer l'impact de ce nouveau plan d'actions sur la durée, l'élue en charge de la prévention et de la tranquillité publique a proposé qu'un référent tranquillité publique soit nommé dans chacun des huit conseils de quartier :

- ❖ Conseil de Quartier « Charles Hermite - Évangile »
- ❖ Conseil de Quartier « La Chapelle - Marx Dormoy »
- ❖ Conseil de Quartier « Goutte d'Or-Château Rouge »
- ❖ Conseil de Quartier « Amiraux-Simplon-Poissonniers »
- ❖ Conseil de Quartier « Moskova - Porte de Montmartre - Porte de Clignancourt »
- ❖ Conseil de Quartier « Grandes Carrières - Clichy »
- ❖ Conseil de Quartier « Clignancourt - Jules Joffrin »
- ❖ Conseil de Quartier « Montmartre »

Enfin, la mairie d'arrondissement organisera chaque année trois réunions publiques pour rendre compte du suivi et de l'évaluation du contrat de prévention et de sécurité du 18e. Elles permettront également d'évoquer les sujets spécifiques d'amélioration de la tranquillité publique sur l'arrondissement.

Articulation et complémentarité avec d'autres dispositifs

Par ailleurs, le contrat de prévention et de sécurité s'articule avec les dynamiques mises en place localement par la sous-direction de la jeunesse et plus particulièrement les référents jeunesse de territoire de la DJS, qui visent à renforcer l'efficacité et la visibilité des politiques parisiennes en matière de jeunesse. Ils participent à la définition et à la déclinaison, avec la mairie d'arrondissement et la Ville de Paris, des priorités jeunesse menées localement en s'appuyant sur le contrat jeunesse de territoire. Le CPSA s'articule également avec le projet de territoire mis en place par l'équipe de développement local sur les territoires en politique de la ville.

Signé le 7 mai 2015 pour une durée de 5 ans le contrat de ville privilégie trois axes d'intervention :

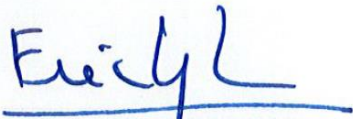
- Accompagner les parcours et prévenir les ruptures.
- Vivre sa Ville et son quartier.
- Dynamiser les quartiers dans la ville.

Les projets de territoires représentent la déclinaison territoriale du contrat de ville comme avec le CPSA pour le CPPS.

Les actions de prévention de la délinquance (tranquillité publique, médiation, aide aux victimes d'infractions pénales...) ont vocation à s'inscrire dans le cadre du CPPS et des futurs CPSA.

En concertation avec les chefs de projet mettant en œuvre des projets de territoires, les coordonnateurs CPSA, chargés des partenariats des différentes circonscriptions de la DPP veilleront à se rapprocher de ceux-ci et des équipes de développement locale (EDL) pour élaborer et suivre la mise en œuvre d'actions dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ils utiliseront les instances respectives pour la mise en œuvre d'actions concertées (CSPDA et groupes de travail ainsi que les GUP).

Il faut également noter l'existence d'autres dynamiques comme les contrats jeunesse d'arrondissement (CJA) qui visent à renforcer l'efficacité et la visibilité des politiques parisiennes en matière de jeunesse. Ils visent à formaliser, entre les mairies d'arrondissement et la Ville de Paris, les priorités jeunesse menées à l'échelon territorial. Basés sur un diagnostic et une analyse de la population et des équipements jeunesse, les CJA définissent, en lien avec les acteurs jeunesse du territoire, des objectifs prioritaires communs et des pistes d'actions concrètes.



Eric LEJOINDRE
Maire du 18^e arrondissement



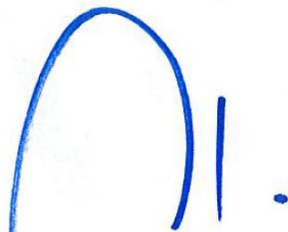
Michel CADOT
Préfet de police



Colombe BROSEL
Adjointe à la Maire de Paris chargée de la
sécurité, la prévention, la politique de la ville
et l'intégration



François MOLINS
Procureur de la République près le tribunal de
grande instance de Paris



Pour le recteur de la région académique Ile-de-
France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités, et par délégation,
Jean-Michel COIGNARD
Directeur de l'académie de Paris



Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris, et par délégation,
Sophie BROCAS,
Préfète, Secrétaire générale
de la préfecture de la région d'Ile-de-France,
Préfecture de Paris

Fait à Paris, le 12 septembre 2016,

I. PLAN D'ACTION DU CONTRAT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ 2016/2020

AXE 1 : PREVENIR LA DELINQUANCE DES JEUNES

Fiche 1.1 : Développer l'éducation à la citoyenneté et l'apprentissage de la règle

Fiche 1.2 : Prévenir l'absentéisme scolaire et la déscolarisation

Fiche 1.3 : Prévenir les conduites à risques et les conduites addictives

Fiche 1.4 : Pérenniser les « Cellules d'Échange d'Informations Nominatives Mineurs en Difficulté »

Fiche 1.5 : Prévenir la récurrence des mineurs et jeunes majeurs dans une démarche partenariale

Fiche 1.6 : Lutter contre la délinquance des bandes

Fiche 1.7 : Prévenir la radicalisation et accompagner les familles

AXE 2 : PROTEGER LES PERSONNES VULNERABLES, LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET RENFORCER L'AIDE AUX VICTIMES

Fiche 2.1 : Lutter contre les violences faites aux femmes

Fiche 2.2 : Lutter contre les autres violences intrafamiliales

Fiche 2.3 : Améliorer l'accueil, l'accompagnement des victimes et l'accès au droit

Fiche 2.4 : Prévenir les dérives sectaires

Fiche 2.5 : Accompagner les victimes d'exploitation sexuelle

Fiche 2.6 : Renforcer la sécurité des touristes

Fiche 2.7 : Accompagner les personnes à la rue

Fiche 2.8 : Prévenir la consommation de substances illicites en favorisant la réduction des risques

AXE 3 : AMELIORER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

Fiche 3.1 : Prévenir et lutter contre les infractions commises dans et aux abords des établissements scolaires

Fiche 3.2 : Sécuriser et tranquilliser les grands ensembles immobiliers

Fiche 3.3 : Tranquillité des marchés découverts, marchés aux puces et carré des Biffins

Fiche 3.4 : Renforcer la prévention de la délinquance dans la Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP)

Fiche 3.5 : Lutter contre le proxénétisme

Fiche 3.6 : Lutter contre la vente à la sauvette et les activités (commerciales) illicites dans l'espace public

Fiche 3.7 : Réduire les conflits d'usage induits par certaines personnes en grande précarité sur l'espace public

Fiche 3.8 : Lutter contre le trafic de stupéfiants

Fiche 3.9 : Mieux partager l'espace commun : lutter contre les incivilités et prévenir les nuisances du quotidien

Fiche 3.10 : Promouvoir une vie nocturne apaisée

AXE 1 : PREVENIR LA DELINQUANCE DES JEUNES

FICHE ACTION 1.1 DEVELOPPER L'EDUCATION A LA CITOYENNETE ET L'APPRENTISSAGE DE LA REGLE

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Promouvoir la citoyenneté est un moyen de favoriser la capacité de tous à vivre ensemble, de lutter contre les incivilités et, par conséquent, de prévenir la délinquance. Nombre d'incivilités, de violences, et plus généralement le climat et le sentiment d'insécurité puisent leurs sources dans une perte du sentiment d'appartenir à la même République.

Cette perte de perspective collective va de pair avec une méconnaissance, une incompréhension, voire un mépris des règles qui structurent la vie en société. En replaçant ces règles dans l'objectif d'un avenir collectif partagé, en montrant que les devoirs et les droits permettent de choisir et de contribuer à la vie de la « Cité », les partenaires du contrat entendent réaffirmer le sens des politiques de prévention. La citoyenneté, le respect des règles et des normes sont donc des dimensions essentielles de l'action publique en matière de prévention des violences.

PUBLIC CIBLE

Mineur(e)s et jeunes majeur(e)s (scolarisé(e)s ou non).

OBJECTIFS

- Renforcer et mettre en cohérence les actions de promotion et d'apprentissage de la citoyenneté.
- Intégrer la citoyenneté dans les projets éducatifs et les actions de prévention de la délinquance, notamment dans les projets associatifs subventionnés ou les centres d'accueil pour jeunes.
- Renforcer le travail partenarial au sein de structures adaptées.
- Favoriser la connaissance, la compréhension et l'acceptation des lois et règlements par tous et pour les mineur(e)s dans et hors du cadre de la classe.

MISE EN ŒUVRE

- L'éducation morale et civique

Elle est largement développée dans les écoles et au sein des établissements scolaires, dans le cadre des enseignements (éducation civique à l'école et au collège, juridique et sociale au lycée) mais également dans les conseils de vie lycéenne et conseils de vie collégienne dont le développement est vivement encouragé. Le nouveau projet de l'Académie développe dans son axe 5 intitulé « Créer un cadre serein respectueux de tous pour des apprentissages de qualité » des priorités sur l'appropriation des règles de fonctionnement de l'école, la lutte contre le harcèlement entre élèves, le développement de projets valorisant la responsabilisation et l'initiative.

La réflexion sur les nouveaux programmes de l'éducation nationale intégrera la thématique de l'éducation civique et morale. Son enseignement a été réaffirmé depuis la rentrée 2015.

- Les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

Les CESC, existant dans les établissements du second degré, sont des instances de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoivent un projet éducatif (citoyenneté, santé et prévention de la violence). L'Académie de Paris a désigné dans chaque arrondissement un chef d'établissement comme correspondant « sécurité et CESC ».

Plusieurs CESC inter établissements et/ou inter degrés ont été créés pour faciliter la cohérence des actions entreprises sur un même territoire. L'enquête DIESE (dispositif informationnel sur les environnements de santé des élèves), réalisée en partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) a été élargie à la notion de « climat scolaire » dès la rentrée 2011 et permet d'obtenir des indicateurs supplémentaires pour les CESC et les projets d'établissement. Une quarantaine de collèges et une vingtaine de lycées l'utilisent chaque année. De nombreux lycées participent à des projets éducatifs sur le thème de la prévention des violences, tel « le festival du film judiciaire » organisé par la cour d'appel de Paris.

- Action collégiens

Dans 37 collèges parisiens considérés comme sensibles, la Ville de Paris met en œuvre ce dispositif : un adjoint éducatif est présent à temps plein au sein des établissements pour aider les jeunes en difficulté à s'organiser, à développer leurs motivations, à se responsabiliser, formaliser un projet de formation et leur permettre d'accéder à la culture. Parmi les différentes actions menées dans le cadre de ce dispositif, le « Club » accueille des élèves sur un temps périscolaire, tous les jours de 12h à 14h. Un accompagnement scolaire est organisé pour des groupes de 10 élèves maximum ; des sorties et des soirées sont proposées deux fois par mois ; six séjours par an et par collège sont organisés (effectif de 10 jeunes par séjour). La mise en place de ce dispositif au sein du collège Aimé Césaire, situé dans le 18^e arrondissement, est actuellement à l'étude.

- Ville Vie Vacances

Des activités de prévention à dimension citoyenne sont proposées aux jeunes pendant les vacances scolaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (VVV), qui touche chaque année plusieurs milliers de jeunes parisiens qui ne partent pas en vacances : découverte des lieux de mémoire, visite d'institutions républicaines comme l'Assemblée Nationale ou l'Hôtel de Ville, activités autour de l'Histoire de Paris, ateliers de prévention avec des policiers et des agents de la Ville, formation au secourisme, découvertes de métiers de la sécurité (Pompiers, police scientifique, etc.). Ce dispositif est animé par la Ville de Paris, la Préfecture de région Ile-de-France / Préfecture de Paris et la Préfecture de police dans le cadre du Ville-Vie-Vacances Police.

- Rallye Citoyen

La Ville de Paris et l'Association pour le Développement de la Culture et des Loisirs des Jeunes de la Chapelle (ADCLJC) organisent chaque année depuis 2014, le Rallye citoyen de la Goutte d'Or. Durant une journée, des collégiens issus des collèges du 18^e arrondissement (Marx Dormoy, Aimé Césaire, Georges Clemenceau et Daniel Mayer) participent au Rallye. Il s'agit pour les collégiens de découvrir les métiers qui s'exercent sur l'espace public sous la forme de visites ludiques et pédagogiques animées par des professionnels du secteur.

À travers les rues de la Goutte d'Or et au sein des différentes structures culturelles et associatives, les collégiens, accompagnés d'encadrants de leur collège et de la Ville de Paris, vont à la rencontre des métiers à travers un parcours composé de stands et d'animations.

La journée se clôture à la Mairie du 18^e par un quizz final et la remise des coupes et des récompenses.

- Les Olympiades 18e et 19e

Organisées par l'Association pour le Développement de la Culture et des Loisirs des Jeunes de la Chapelle (ADCLJC), et cofinancées par le FIPD et la ville de Paris, ces Olympiades visent à participer à la réduction des tensions sur l'espace public entre les jeunes du 18^e et du 19^e. Elles ont lieu sur une journée pendant le temps scolaire et concernent environ 100 jeunes de 12 à 17 ans. Les équipes sont constituées par des jeunes du 18^e et du 19^e et doivent passer d'atelier en atelier (épreuve physique, de réflexion et de sensibilisation). Avec un principe de points à gagner, une remise des prix a lieu en présence des élus et sportifs de haut niveau dans un bâtiment institutionnel.

- La mesure de responsabilisation

La mesure de responsabilisation peut être prononcée comme sanction d'un élève et comme alternative à l'exclusion temporaire de sa classe ou de son établissement. Elle consiste à participer, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives. Sa durée ne peut excéder vingt heures. Depuis la rentrée de 2015, la Direction Prévention Protection a signé une convention avec le collège Marx Dormoy afin de pouvoir accueillir si besoin des élèves sanctionnés ou temporairement exclus. Une convention avec le collège Aimé Césaire a été signée en 2016.

- Dialogues citoyens : (cf fiche 1.5 du CPSA)

- Expositions « 13 - 18 ans, Questions de Justice » et « Moi, jeune citoyen »

La mairie d'arrondissement, en partenariat avec la PJJ et la DPP, accueillera les expositions « 13 - 18 ans, Questions de Justice » et « Moi, jeune citoyen ». Elles seront utilisées comme support pour promouvoir les droits et devoirs des jeunes citoyens en lien avec les établissements scolaires.

- Les journées « défense et citoyenneté »

La mairie du 18e arrondissement organisera des journées « défense et citoyenneté », obligatoires pour tous - filles et garçons âgés de 16 à 25 ans, en lien avec le ministère de la Défense. À cet effet, la mairie d'arrondissement sollicitera le bureau du service national pour organiser ces journées intégrant spécifiquement un volet citoyenneté.

- Lutte contre les discriminations et le racisme

Des actions de sensibilisation sur ces questions seront engagées, notamment dans les établissements du premier et du second degré de l'arrondissement sous la forme d'interventions et de présentations d'expositions.

- Le commissariat central

La mission de prévention et de communication du commissariat (MPC) intervient dans les écoles primaires, collèges et lycées du 18e arrondissement sur demande du chef d'établissement lorsque cela s'inscrit dans un projet pédagogique. Divers sujets d'intervention sont proposés : le racket ; la responsabilité pénale ; les conduites à risques ; les rixes. Les policiers formateurs anti-drogues de la brigade des stupéfiants interviennent, quant à eux, dans les lycées pour mener des actions de prévention de la toxicomanie. Ces interventions sont chaque fois l'occasion de développer un message de prévention tout en rappelant la norme en vigueur.

Des visites du commissariat central sont organisées pour les élèves de 6^{ème} avec une présentation des métiers de la police et de la justice.

- Visites du Palais de justice

Ces visites du Palais de justice peuvent être organisées pour les élèves de 4^{ème}, 3^{ème} et 2^{nde}. L'accueil des groupes scolaires développe différentes actions d'éducation et d'information (visites d'audiences, débats dans les établissements scolaires, etc.).

- Les clubs de prévention spécialisée

Les clubs de prévention spécialisée continueront également leurs actions dans ce domaine auprès des préadolescents, adolescents et jeunes adultes en abordant avec eux certains problèmes récurrents liés à la santé, aux difficultés scolaires, aux violences physiques ou verbales subies ou exercées, à la toxicomanie, aux relations filles-garçons, etc.

En complément de toutes ces actions, les équipements jeunesse proposent de nombreuses actions d'éducation à la citoyenneté dans le cadre des contrats jeunesse d'arrondissement. Par ailleurs, la Ville de Paris mène chaque année des campagnes de communication sur la citoyenneté, le civisme ou le respect de l'espace public (campagnes de propreté par exemple). Enfin, les cérémonies de citoyenneté seront développées et complétées par des cérémonies de remise de cartes d'électeurs.

- Le Pass'Jeunes

Pour permettre aux jeunes parisiens qui ne partent pas en vacances de profiter pleinement de leur été, la Ville de Paris propose depuis 2010 la mise à disposition de Pass'Jeunes. Ce dispositif permet à 30 000 jeunes de 15 à 25 ans de bénéficier d'un chéquier donnant un accès gratuitement ou à tarif réduit, à des activités sportives, culturelles ou de loisirs entre le 1er juillet et le 31 août.

PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 18e, Préfecture de police, Ville de Paris (DPP, DDCT-équipes de développement local-), Rectorat et chefs d'établissements scolaires, Parquet de Paris, Préfecture de région Ile de France-Préfecture de Paris, Commissariat de police du 18e, SPIP, DTPJJ, Clubs de prévention spécialisée, associations spécialisées, Ministère de la défense (bureau du service national), associations, point d'accès aux droits, Préfecture de Région Ile-de France, Préfecture de Paris.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

Nombre d'actions organisées et nombre de participants.

FICHE ACTION 1.2 PRÉVENIR L'ABSENTÉISME SCOLAIRE ET LA DÉSCOLARISATION

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La lutte contre l'absentéisme scolaire et la prévention de la déscolarisation à tous les niveaux de la scolarité constituent une priorité du contrat de sécurité.

Les chefs d'établissement du 18^e arrondissement ont manifesté leur préoccupation face à la croissance, depuis quelques années, des sorties du système scolaire avant même la fin de la scolarité obligatoire.

L'absentéisme est un des symptômes de l'échec scolaire qui peut amener à la déscolarisation. Ce phénomène concerne notamment des jeunes connaissant un encadrement familial fragile et parfois soumis à des influences extérieures néfastes. Cette situation peut favoriser le risque de rapprochement avec d'autres jeunes en situation d'échec et l'entrée dans un parcours délinquant.

Les chefs d'établissement font également part de leur inquiétude face aux difficultés de prise en charge des élèves exclus définitivement ainsi qu'au manque de solutions existantes pour les plus de 16 ans sortis du parcours scolaire.

Le rectorat de Paris a mis en place un suivi spécifique des élèves absentéistes au sein de la division des élèves, bureau du suivi individuel et de l'obligation scolaire. Les élèves fortement absentéistes de moins de 16 ans signalés par les établissements sont reçus au rectorat avec leur représentant légal par un représentant de l'inspecteur d'académie pour un rappel des dispositions relatives à l'obligation scolaire, d'une part, et d'autre part, une analyse de leur situation débouchant sur des propositions pour favoriser la reprise de la scolarisation.

Plus de la moitié des élèves signalés par les établissements scolaires sont déjà connus des services de l'aide sociale à l'enfance.

Les garçons sont plus touchés que les filles par l'absentéisme, les taux d'absentéisme les plus élevés concernent les élèves de 3^{ème} et 4^{ème} mais aussi les élèves de seconde professionnelle.

PUBLIC CIBLE

Tous jeunes scolarisés et les parents.

OBJECTIFS

- Identifier, prévenir et traiter les situations d'absentéisme et de ruptures scolaires.
- Éviter les ruptures dès les premières absences.
- Diversifier les places d'accueil dans des structures alternatives et dispositifs d'insertion (École de la 2^{ème} chance, Mission locale Belliard).
- Instaurer une continuité éducative dans les cas de d'interruption du parcours scolaire.
- Renforcer les partenariats pour une meilleure fluidité des parcours scolaires.

MISE EN ŒUVRE

La politique développée dans l'Académie a permis une meilleure visibilité des élèves absents pour une prise en charge précoce. Le bilan statistique fait apparaître une augmentation du nombre d'élèves signalés au rectorat dans ce cadre chaque année et de façon significative dès 2010. Différents dispositifs de repérage, d'orientation et d'accompagnement sont mis en œuvre :

- Le dispositif de « cellule absentéisme », composée des chefs d'établissement scolaire et d'un représentant du Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale, en l'occurrence un personnel de la Division de la Vie de l'Élève a été renforcé. Les familles convoquées font l'objet d'un rappel à la loi, voire d'un signalement au procureur si des défaillances parentales liées à l'assiduité de l'élève sont constatées.
- La mission de lutte contre le décrochage scolaire participe au travail de prévention de la déscolarisation d'élèves soumis à l'obligation scolaire. Elle peut formaliser des parcours individualisés par la mise en place d'actions spécifiques (module de redynamisation, de remobilisation, notamment dans le cadre des réseaux Formation-Qualification-Emploi (FOQUALE) qui sont constitués par bassin).
- Le Service d'Accueil Psycho-Pédagogique Educatif de Jour (SAPPEJ) accueille, pour une session de 6 ou 12 mois renouvelable, une file active de 24 jeunes en situation de rupture scolaire, soit une centaine d'élèves par année. L'Éducation nationale met à disposition un poste de coordonnateur, des heures d'enseignants et d'assistants d'éducation ; le Département de Paris subventionne l'association Jean Coctet, qui met à la disposition du SAPPEJ 6 éducateurs, divers personnels, des heures de pédopsychiatrie et un demi-poste d'infirmier psychiatrique, ainsi que des locaux situés rue de Clichy.
- L'Equipe Relais Rectorale (ERR) se réunit tous les 15 jours et examine les situations d'élèves signalées par les établissements lorsque l'absentéisme persiste ou lorsque les comportements des jeunes ne peuvent pas trouver de solutions purement scolaires et inquiètent la communauté éducative. Cette équipe interne est constituée de représentants du service social, du service médical, du centre d'information et d'orientation près le tribunal pour enfants, du service rectoral d'orientation, et de représentants des chefs d'établissements. Elle peut accueillir des membres d'autres institutions en tant que de besoin. L'ERR étudie environ 150 situations chaque année.
- La Commission d'Observation et d'Orientation (CODOR) pilotée par le Rectorat réunit 6 fois par an les services de justice (parquet, tribunal pour enfants et DTPJJ), et du Département de Paris (Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de la Ville de Paris) et le secteur pédo-psychiatrique pour étudier 4 ou 5 situations complexes à chaque session. L'objectif est de repérer les failles afin d'assurer une meilleure fluidité des parcours des jeunes et éviter les situations de rupture.
- Le protocole interinstitutionnel relatif aux mineurs exclus définitivement d'un établissement scolaire (PIMEDES) vise à assurer en temps réel une réactivité des services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) si le mineur est suivi dans un cadre pénal, et/ou des services sociaux, et ainsi à sécuriser une situation à risque de basculement dans la délinquance ou de récidive.
- Le dispositif parisien de réussite éducative a été créé en 2006. Il est porté par un groupement d'intérêt public (GIP) dont les membres sont la Ville et le Département de Paris, l'État (préfecture et Académie de Paris) et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Paris. Douze équipes pluridisciplinaires, animées par les équipes de développement local de la DDCT, mettent en œuvre des parcours individualisés (soutien éducatif, périscolaire, culturel, social et sanitaire) de réussite éducative à l'attention des enfants et adolescents de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité et habitant en quartier politique de la ville ou scolarisés dans un établissement en éducation prioritaire.

- Le GIP gère également trois centres d'accueil éducatifs qui proposent aux collégiens exclus temporairement et aux élèves en risque de décrochage scolaire des actions de remobilisation (ateliers artistiques ou sportifs, stages de découverte des métiers, etc.). Une présentation du dispositif de réussite éducative et des structures d'accueil existantes à l'ensemble de l'équipe enseignante de chaque collège concerné a lieu à chaque rentrée scolaire.
- Développement des mesures d'activité de jour pour les situations qui le nécessitent : cette mesure, instaurée par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, est une mesure éducative prononcée par le magistrat ou le tribunal pour enfants à l'encontre d'un mineur, âgé de 10 à 18 ans, présumé auteur ou auteur d'une infraction pénale. Elle s'adresse aux mineurs déscolarisés ou en voie de déscolarisation afin de privilégier leur insertion scolaire ou professionnelle ; sa durée ne peut excéder 12 mois. Elle est mise en œuvre par un service de la DTPJJ, en articulation étroite avec les services de l'académie de Paris pour les mineurs d'âge scolaire ou engagés dans la scolarité au-delà de l'âge légal.
- Sensibilisation et intégration des futurs médiateurs de réussite scolaire dont va bénéficier l'académie de Paris (décisions prises à la suite des travaux des comités interministériels des villes du 20 juin 2008 et du 20 janvier 2009) aux dispositifs existants. Les « médiateurs de réussite scolaire » participent activement à la prévention de l'absentéisme et au renforcement des liens des parents avec l'École.
- Pour les plus de 16 ans, développement d'un travail partenarial entre l'équipe pluridisciplinaire de réussite éducative, les établissements scolaires et la mission locale Belliard, suite à la création par la DASES d'un poste de chargé de projet qui a pour mission d'organiser l'information, de coordonner les partenariats et de proposer des méthodologies pour favoriser l'insertion du public cible sur le 8e, 17e, et 18e.
- Saisine de la CRIP (Cellule de Recueil des informations Préoccupantes) pour les cas d'absentéisme lourd ou du parquet dans le cas où les faits sont susceptibles de recevoir une qualification pénale.
- La mesure de responsabilisation peut être prononcée comme sanction d'un élève et comme alternative à l'exclusion temporaire de la classe ou de l'établissement. Elle consiste à participer, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives. Sa durée ne peut excéder vingt heures. Depuis la rentrée de 2015, la Direction Prévention Protection a signé une convention avec le collège Marx Dormoy afin de pouvoir accueillir si besoin des élèves sanctionnés ou temporairement exclus. Une convention avec le collège Aimé Césaire a été signée en 2016.
- Médiation sociale en milieu scolaire : un poste budgétaire, porté par l'association OPTIMA, a été créé et pourvu pour ce faire au collège Daniel Mayer. Le médiateur sera présent 35heures par semaine dans et aux abords de l'établissement.

Aux côtés de la Préfecture de police, la Préfecture de Paris soutient des actions en direction des jeunes décrocheurs à l'aide du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Ces dispositifs veilleront à faire le lien avec le dispositif CENOMED (cf. fiche 1.4).

PILOTES ET PARTENAIRES

Rectorat, Parquet, PEP75, IRAEC, Olga Spitzer, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Commissariat de police du 18e, Mairie de Paris (DASES-CRIP, DFPE, DASCO, DJS, DDCT-équipes de développement local-), inter secteur de psychiatrie infanto-juvénile, mission locale, clubs de prévention spécialisée, associations habilitées pour la mise en œuvre de mesures éducatives, École normale sociale, Paris ados services, Action collégiens, CRIP, Préfecture de Région Ile de France-Préfecture de Paris.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Nombre de signalements (absentéisme) sur l'année.
- Nombre d'élèves absents signalés 2 fois par rapport au nombre d'élèves signalés une 1ère fois.
- Nombre d'élèves bénéficiant d'accompagnements spécifiques favorisant la re-scolarisation.
- Nombre et pourcentage des élèves exclus re-scolarisés.
- Statistique et analyse du nombre d'exclusions définitives et temporaires par établissement.
- Nombre de situations traitées en liaison avec le secteur associatif ou les partenaires de l'éducation nationale.
- Nombre d'actions mises en place et nombre d'élèves concernés.

FICHE ACTION 1.3 PRÉVENIR LES CONDUITES À RISQUES ET LES CONDUITES ADDICTIVES

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La notion de conduite addictive recouvre des champs et des comportements très variés qui touchent aussi bien à l'utilisation de substances psychoactives qu'aux usages excessifs d'internet ou des jeux vidéo. Elle induit un ensemble de conduites à risques pour soi et pour autrui qu'il convient de mieux identifier pour y apporter des réponses partenariales adaptées. La prévention implique de repérer les causes des comportements d'usages ou d'abus dans le but de les modifier tout en développant la capacité de chacun à faire des choix éclairés (compétences psychosociales). Il est notamment constaté que les conduites d'alcoolisation massive, la consommation de drogues illicites et la poly consommation de produits psycho-actifs se développent chez les jeunes.

Les conduites à risques sont définies comme des pratiques excessives et/ou répétitives conduisant les personnes à se mettre en danger, ou à mettre leur entourage en danger, sur le plan physique, psychologique ou social. C'est ainsi qu'on détermine 4 grandes catégories de conduites à risques :

- les usages problématiques de substances psycho-actives, licites (l'alcool en particulier mais aussi le tabac) ou illicites ;
- les comportements sexuels à risques (relations sans protections face aux risques infectieux et aux grossesses précoces, les relations pré-prostitutionnelles chez certains jeunes) ;
- les expositions délibérées à des dangers physiques, ou pouvant être constitutifs d'une infraction pénale, ainsi par exemple les conduites motorisées dangereuses ou sans permis, les conduites agressives ou de provocation mais aussi les conduites délictueuses comme l'engagement dans des trafics de drogues ;
- enfin, les usages problématiques des technologies de l'information et de la communication (usage obsessionnel des jeux vidéo et d'Internet, conduites problématiques avec les réseaux sociaux).

Les conduites à risques et leurs conséquences ont un impact direct sur les mineur(e)s et les jeunes majeur(e)s eux-mêmes et leur environnement.

PUBLIC CIBLE

Mineur(e)s et jeunes adultes.

OBJECTIFS

Les conduites à risques :

- Prévenir et sensibiliser les jeunes à la mise en danger de soi et des autres.
- Former les jeunes collégiens aux gestes de premiers secours.
- Développer la réactivité et l'échange entre acteurs face aux premiers actes de prises de risques.

Les conduites addictives :

- Prévenir l'expérimentation de produits psychoactifs et l'engagement dans une consommation régulière, voire le trafic de stupéfiants, en accompagnant l'émergence de projets.

- Sensibiliser les parents ainsi que les mineur(e)s aux questions de santé notamment aux risques des addictions.
- Prévenir les consommations excessives d'alcool chez les jeunes (notamment le «*binge drinking*» ou alcoolisation ponctuelle importante).
- Lutter contre la banalisation de la consommation.

MISE EN ŒUVRE

1- Prévention chez les jeunes :

-Participer à la formation PSC1 prévue dans les collèges : former 100% d'une génération aux gestes de premiers secours : formations faites par l'association des sapeurs-pompiers. Formations en direction d'un public mixte composé de jeunes, d'éducateurs, d'inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris intervenant sur l'arrondissement. Cette action permettra aux jeunes, d'une part, de maîtriser des gestes essentiels, et d'autre part, de côtoyer des acteurs de la prévention et de la sécurité, ce qui permettra de rapprocher les jeunes et les adultes.

-Dans les établissements scolaires, les policiers de la mission de prévention et de communication du commissariat et les policiers formateurs anti-drogues de la brigade des stupéfiants de la Direction de la police judiciaire (DRPJ) proposent, à la demande des chefs d'établissements scolaires, des modules de sensibilisation aux risques de l'alcool et des produits stupéfiants à l'intention des élèves du premier et du second degré. Des associations interviennent également dans le cadre de la charte « Prévenir les conduites addictives et à risques dans les foyers », au titre de la « Démarche Groupe Foyers » mise en place par la mairie de Paris DASES - MMPCR (Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques), la Préfecture de la région d'Ile-de-France / Préfecture de Paris et la DDCS75.

-Depuis 2013, une campagne de prévention intitulée « Boire, trop boire, déboires » a été engagée par la préfecture de police en lien avec la préfecture de la région d'Ile-de-France / préfecture de Paris, la Ville de Paris et associe ponctuellement d'autres acteurs comme la RATP ou des associations, afin de lutter contre le phénomène d'alcoolisation massive des jeunes (« binge drinking »).

-Mieux faire connaître les espaces pour les jeunes et notamment le nouveau « lieu d'accueil innovant » (LAI) ; la « Consultation Jeunes Consommateurs » de l'ANPAA.

-Développer les actions Ville Vie Vacances notamment sur l'aspect « santé ».

-Veiller à ce que l'ensemble des élèves de l'arrondissement bénéficient d'une formation à la sécurité routière prévue dans le cadre scolaire.

-Promouvoir le recours à une approche par les pairs en matière de prévention des conduites addictives et à risques. Rendre ainsi le jeune vecteur de prévention auprès de son environnement.

2- Soutien à la parentalité :

-Renforcer le lien avec les parents, notamment à travers des actions de soutien à la parentalité et de sensibilisation sur les phénomènes des drogues et d'économie parallèle en s'appuyant notamment sur les centres sociaux.

-Créer un bureau des familles et des parents permettant à travers des permanences de leur transmettre toutes les informations relatives aux divers dispositifs de prévention (aide éducative, lutte contre le décrochage scolaire, prévention sur les addictions).

3- *Traitement judiciaire :*

Dans le cadre de la lutte contre le trafic et l'usage de produits stupéfiants, le parquet développe une politique de recours aux mesures alternatives aux poursuites qui peuvent prendre notamment la forme d'une orientation vers des structures socio-sanitaires ou de stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de ces produits. Les partenariats noués par la DTPJJ et le SPIP contribuent à l'individualisation des prises en charge dans le cadre de l'exécution de décisions judiciaires et favorisent la prise en compte des problématiques d'addiction. À titre d'exemple, les mineurs peuvent bénéficier, depuis 2013, d'un « parcours de soins accompagné » auprès de la maison des adolescents de l'hôpital Robert Debré ou d'une prise en charge thérapeutique spécifique de type familial (projet financé par la MILDECA). De plus, dans le cadre de l'exécution des TIG, le SPIP organise, en lien avec l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA), des stages de prévention et de sensibilisation à la consommation d'alcool.

4- *Partenariat :*

Le Chef de projet MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives) accompagne, aux côtés de la ville de Paris et de l'Agence Régionale de Santé, des projets sur la réduction des risques et la prise en charge des toxicomanes en errance :

-Coordination toxicomanie : un projet sur la médiation entre les usagers de drogue et les habitants des quartiers prioritaires ;

-Aurore : l'hébergement et l'accompagnement global des toxicomanes en errance ;

-Espoir Goutte d'Or (EGO) : ce projet est un programme de formation à destination des travailleurs sociaux portant sur la réduction des risques sanitaires associés aux principaux modes de consommations de substances psychoactives.

-Le programme TREND (Tendances Récentes Et Nouvelles Drogues), mis en place au niveau national par l'OFDT (Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies), associe à Paris autour d'un docteur en pharmacie de l'association Charonne et du chef de projet MILDECA, des fonctionnaires de police pour étudier les nouvelles tendances et usages de drogue sur la scène parisienne.

-Organiser des réunions thématiques et d'échanges entre les conseils de quartier, les équipes de développement local et les équipes de prévention spécialisée.

-Développer la formation sur les questions de prévention de la délinquance et de protection de l'enfance (modules d'information sur l'organisation et les compétences des institutions qui en ont la charge).

-De manière générale, toute situation jugée préoccupante doit être signalée à la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) à la DASES ou au parquet dans le cas où les faits sont susceptibles de recevoir une qualification pénale.

PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 18^e arrondissement, Éducation nationale, Commissariat de police du 18^e, Parquet de Paris, PJJ, Préfecture de police, Préfecture de Région Ile de France, Préfecture de Paris, Ville de Paris (DASES, DASCO, DPP, DDCT-équipes de développement local-), Clubs de prévention spécialisée, Olga Spizter, ANPAA, Coordination Toxicomanies.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Nombre d'interventions de sensibilisation aux risques liés à la consommation d'alcool et de stupéfiants effectuées en milieu scolaire.
- Nombre d'élèves concernés par les différents dispositifs de sensibilisation et de prévention.
- Nombre des formations et actions organisées auprès des professionnels et des parents.
- Nombre de parents ayant bénéficié d'une action de sensibilisation.

FICHE ACTION 1.4
PERENNISER LES CELLULES D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS NOMINATIVES
« MINEURS EN DIFFICULTÉ »(CENOMED)

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Les différents partenaires du contrat d'arrondissement ont régulièrement connaissance de situations de mineurs qui se signalent par des actes d'« infra-délinquance » et des comportements présentant un risque de basculement dans la délinquance et/ou de mise en danger : atteintes à la tranquillité publique, absentéisme voire décrochage scolaire, errance, comportements violents, présence nocturne sur l'espace public, etc. Une concertation réunissant la mairie de Paris, le parquet, la préfecture de police et l'Éducation nationale a permis de créer en janvier 2012 des cellules d'échange d'informations nominatives dans dix arrondissements parisiens, dont le 18^e arrondissement, visant à faciliter l'échange d'informations entre institutions et leur transmission éventuelle vers les services socio-éducatifs compétents.

PUBLIC CIBLE

Mineurs en situation de danger et / ou d'« infra-délinquance ».

OBJECTIFS

- Identifier le plus en amont possible des mineurs connus de différents professionnels qui sont en situation de danger et/ou risquent de basculer vers des trajectoires délinquantes, en faisant le lien avec les dispositifs prévus pour les jeunes absentéistes scolaires ou en déscolarisation (cf. fiche 1.2)
- Orienter ces mineurs vers une prise en charge socio-éducative (CRIP, travailleurs sociaux des services généralistes ou éducatifs, réussite éducative, clubs de prévention, correspondants de nuit, Ville Vie Vacances, etc.).
- Permettre un échange d'informations nominatives respectueux du cadre légal et de la déontologie des différents professionnels concernés par une situation.

MISE EN ŒUVRE

Conformément aux dispositions prévues dans la charte de fonctionnement des CENOMED, les cellules d'échanges se tiennent selon la procédure décrite ci-dessous :

1- *Composition de la cellule*

Mairie d'arrondissement, Direction de la Prévention et de la Protection (coordonnateur du Contrat de Prévention et de Sécurité d'Arrondissement - CPSA), parquet, commissariat d'arrondissement, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Éducation nationale (réfèrent sécurité d'arrondissement, chef(s) d'établissement) et Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé -DASES (Coordinateurs sociaux de territoire - CST). Le représentant de la DASES est présent en qualité d'expert des services et des dispositifs sociaux du Département et non d'expert sur le contenu des situations. Il joue également un rôle de lien entre la CENOMED et les services sociaux.

2- *Acteurs pouvant saisir l'instance de situations inquiétantes*

Tous les représentants des structures habilitées à participer à l'échange d'informations, les services de la Ville en relation directe avec des jeunes, la police, l'Éducation nationale, les mairies d'arrondissement, les bailleurs sociaux, etc.

3- *Acteurs pouvant être destinataires des informations issues de l'instance*

Les services sociaux polyvalents, la CRIP 75, les associations (notamment de prévention spécialisée), les chefs d'établissements scolaires et les référents réussite éducative.

4- Fonctionnement

- Etape 1 : envoi par les partenaires membres de la cellule des situations inquiétantes au coordonnateur CPSA ;
- Etape 2 : transmission par le coordonnateur CPSA des situations au parquet pour recherche d'informations sur l'éventuelle prise en charge socio-judiciaire du jeune ;
- Etape 3 : transmission par le coordonnateur CPSA des situations retenues aux membres de la cellule pour que chacun, à l'exception des CST, effectue des recherches préalables et rassemble les informations nécessaires (ex. : Éducation nationale pour échanges préalables avec les chefs d'établissements concernés) ;
- Etape 4 : tenue de la cellule avec présentation par le parquet des situations individuelles non retenues (en raison d'un suivi judiciaire en cours) puis examen oral des situations retenues avec échanges d'informations ;
- Etape 5 : transmission des situations aux acteurs concernés (lorsqu'il s'agit d'une transmission vers les services sociaux, celle-ci se fait via les CST, après que l'information des familles a été faite par la DPP) ;
- Etape 6 : au cours des réunions suivantes de la cellule, retour par les services saisis sur les situations individuelles signalées (s'il s'agit des services sociaux, ce retour se fait via les CST et selon des modalités de réponses définies). Conformément aux règles déontologiques, ces retours ne portent pas sur la nature du suivi mis en œuvre mais sur la mise en place possible ou non d'un accompagnement social et / ou son éventuelle réorientation vers des partenaires sociaux ou médico-sociaux.

Un délai minimal d'un mois est nécessaire entre l'étape 1 et l'étape 4.

À l'issue de chaque CENOMED, une attention particulière sera apportée pour qu'un accompagnement socio-éducatif renforcé puisse être mis en œuvre afin de répondre aux besoins des situations retenues. À cet égard, l'ensemble des actions associatives faisant l'objet d'un financement FIPD et/ou Ville de Paris et ayant pour objectif de prévenir la délinquance, accompagner les mineurs en difficulté ou soutenir la parentalité devront être mobilisées.

Un lien pourra être fait entre les CENOMED, le groupe de travail « Lutte contre la récidive » et le groupe local de traitement de la délinquance dédié aux phénomènes de « bandes » afin de garantir la cohérence des suivis entre ces différents dispositifs préventifs.

PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie de Paris (DPP), Préfecture de police, Parquet, Rectorat de Paris, PJJ, DASES (CST), juge pour enfants, clubs de prévention spécialisée.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Nombre de réunions CENOMED.
- Nombre de signalements effectués par les partenaires (avec origine et motif).
- Nombre de cas retenus par le parquet.
- Nombre de cas examinés en cellule.
- Nombre d'orientations faites.
- Retours quantitatifs des services sociaux.

FICHE ACTION 1.5

PRÉVENIR LA RÉCIDIVE DES MINEURS ET JEUNES MAJEURS DANS UNE DÉMARCHE PARTENARIALE

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

L'article 39-2 du code de procédure pénale confie au procureur de la République un rôle d'animation et de coordination dans le ressort du tribunal de grande instance de la politique de prévention de la délinquance dans sa composante judiciaire. Cette politique de prévention de la récidive est plus particulièrement ciblée sur les jeunes les plus exposés à la délinquance au regard de leur part importante dans les condamnés au plan national. Pour mener à bien son action en matière de prévention de la récidive, la justice s'appuie nécessairement sur le développement d'un partenariat avec les acteurs institutionnels (services de l'État, Ville de Paris, mairie d'arrondissement), le secteur associatif et le monde de l'entreprise.

L'institution judiciaire privilégie, s'agissant des primo délinquants, des réponses à forte dimension éducative, citoyenne et comportant un aspect d'insertion sociale ou professionnelle. S'agissant des jeunes plus ancrés dans la délinquance, les peines prononcées ou les mesures d'aménagement de peine favorisent également cette dimension d'insertion. La mobilisation de tous les acteurs, chacun dans son champ de compétence, est indispensable pour créer les conditions de leur inscription durable dans un parcours de réinsertion sociale ou professionnelle.

La prévention de la récidive est l'un des axes prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance. À ce titre, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) co piloté par la Préfecture de Région, Préfecture de Paris et la Préfecture de Police finance des actions visant des jeunes exposés au risque de récidive.

PUBLIC CIBLE

Les jeunes de 12 à 25 ans ayant commis une infraction et faisant l'objet d'une alternative aux poursuites, d'une mesure éducative en milieu ouvert ou d'une peine.

OBJECTIFS

- Favoriser l'exécution rapide des mesures alternatives aux poursuites et des peines comportant une dimension d'insertion sociale ou professionnelle ou d'éducation à la citoyenneté.
- Permettre la mise en œuvre de solutions adaptées en matière d'aménagement de peine et veiller à l'accompagnement des sortants de prison.
- Accompagner les familles dans leur mission d'éducation en leur apportant un soutien éducatif tant dans un cadre de droit commun que dans un cadre judiciaire.
- Renforcer le suivi des jeunes repérés comme particulièrement exposés aux risques de répétition ou de récidive.

MISE EN ŒUVRE

1- *Différents dispositifs peuvent participer à l'exécution de la décision judiciaire*

- « Dialogue citoyen »

La mairie d'arrondissement continuera à accueillir, dans le cadre pénal et en partenariat avec la mairie de Paris en lien avec la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ), le service pénitentiaire d'insertion et de probation de Paris et le commissariat central, des dispositifs « dialogues citoyens » à destination d'une dizaine de mineurs ou de jeunes majeurs sous-main de justice.

- Dispositif de réparation pénale Vélib (« Tu casses tu ré pares »)

La signature d'une convention entre la mairie de Paris, le parquet de Paris, la protection judiciaire de la jeunesse de Paris, et JCDecaux le 7 janvier 2013 permet de sanctionner les auteurs d'actes de vandalisme sur des Vélib'. Cette mesure, alternative aux poursuites judiciaires, est mise en place après accord du mineur et de ses parents. Elle permet d'appliquer la sanction très rapidement : en moyenne 2 mois s'écoulent entre la réalisation du délit et l'application de la sanction. Elle permet également au jeune de prendre conscience de la gravité de son acte et de l'impact qu'il peut avoir sur la vie collective et la qualité du service Vélib'.

- Stages de citoyenneté pour les infractions à caractère raciste et antisémite avec le mémorial de la Shoah.

- Stages de sensibilisation à l'usage de produits stupéfiants

La mission prévention communication du commissariat et les policiers formateurs anti-drogues de la DRPJ proposent des modules de sensibilisation dans les établissements scolaires du 18^e arrondissement.

- Travaux d'Intérêt Général (TIG)

S'agissant des TIG, les services de la Ville proposent une offre importante et variée qui repose notamment sur l'implication des tuteurs. Ceux-ci bénéficient d'une formation personnalisée et sont inscrits dans un réseau qui est animé par un référent au sein de chaque direction et mairies d'arrondissements. Renouveler l'information menée auprès des institutions et associations de l'arrondissement sur la possibilité d'accueillir des personnes devant effectuer des décisions judiciaires (mesure de réparation, TIG). Cette action pourra déboucher sur la création de postes d'accueil dans les structures volontaires (service de la mairie, associations...) en lien avec les services de la justice.

- Parcours individualisé réparation citoyenneté

Les services de la préfecture de police accueillent des jeunes suivis par le parquet ou la protection judiciaire de la jeunesse en composition pénale, réparation pénale ou TIG dans le cadre du « parcours individualisé réparation citoyenneté » encadré par un mentor réserviste de la police nationale.

2- Favoriser l'implication des familles dans la prise en charge des jeunes

Les parents, parfois démunis face aux actes de délinquance commis par leurs enfants, peuvent être utilement orientés vers les dispositifs de droit commun de soutien à la parentalité. Lorsque la délinquance du mineur apparaît comme une conséquence de carences familiales graves, le parquet de Paris a recours aux stages de responsabilité parentale, mis en œuvre par l'association d'aide pénale. Le stage concerne prioritairement les parents d'enfants de moins de 16 ans, et dont le comportement révèle une carence de l'autorité parentale. Par exemple :

- des parents de mineurs réitérants ou récidivistes, interpellés tard le soir, ou pendant les horaires scolaires ;
- des parents refusant de venir chercher leurs enfants impliqués dans une procédure, à l'issue d'une garde à vue, ou systématiquement absents aux audiences du tribunal ;
- des parents de mineurs sujets à un absentéisme scolaire fréquent.

L'objectif de ce stage est de responsabiliser les parents sur leur mission d'éducation. L'association apporte aux parents un soutien éducatif sur un temps limité de manière à les engager dans un processus de changement.

3- Le groupe de travail ZSP « lutte contre la récidive »

Afin de mettre en œuvre un partenariat opérationnel visant à assurer le suivi individualisé des jeunes exposés au risque de récidive, il est nécessaire d'organiser le partage d'information dans le cadre d'un groupe de travail thématique « lutte contre la récidive » au sein des cellules de coopération opérationnelle du partenariat de la zone de sécurité prioritaires intégrées aux contrats de prévention et de sécurité d'arrondissement. Dans le respect d'une charte déontologique préalablement adoptée, les participants partageront les informations nominatives utiles à la mise en œuvre d'actions spécifiques visant à inscrire le jeune dans un parcours global de réinsertion. La complémentarité des champs de compétence et d'intervention de chacun des acteurs doit permettre de répondre aux besoins du jeune en termes d'éducation, d'insertion professionnelle, de santé, d'accès à la culture, aux sports et au logement le cas échéant. Le partage d'informations à but préventif pourra être étendu, dans un second temps, à des territoires hors ZSP. Plus largement, l'accès aux dispositifs de droit commun pour les jeunes sous-main de justice doit constituer un objectif partagé par l'ensemble des acteurs œuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance.

PILOTES ET PARTENAIRES

Parquet de Paris, DTPJJ, SPIP, Préfecture de police, Préfecture de la région Ile-de-France / Préfecture de Paris, directions de la Ville de Paris, Mairie d'arrondissement, Rectorat de Paris, DIRECCTE, Tribunal pour enfants, juges de l'application des peines, bailleurs sociaux, associations, entreprises.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Développer les postes TIG.
- Nombre de personnes accueillies dans le cadre de peines ou d'alternatives aux poursuites au sein des dispositifs prévus.
- Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une mesure de réparation pénale Vélib'.
- Nombre de personnes ayant participé à des stages de responsabilité parentale.
- Nombre de jeunes suivis dans le cadre du groupe de travail ZSP « lutte contre la récidive ».

FICHE ACTION 1.6 LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE DES BANDES

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

L'action des bandes est souvent liée à des antagonismes d'occupations de territoires, des rivalités de contrôle de marchés d'économie souterraine, des conflits individuels ou encore des tensions intra ou intercommunautaires.

Si les regroupements sont le plus souvent fluctuants et occasionnels, ils peuvent aussi s'inscrire dans des activités délinquantes régulières comme le trafic de stupéfiants. La présence très fréquente d'armes par destination ou d'armes blanches ou à feu, renforce la dangerosité des affrontements éventuels qui s'apparentent parfois à des règlements de compte (défense de territoire, représailles, raisons futiles). Les bagarres ont lieu le plus souvent sur la voie publique ou dans les parcs et jardins. Les auteurs interpellés sont le plus souvent mineurs ou très jeunes majeurs.

Les partenaires entendent déployer, notamment dans le cadre du contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement, une action partenariale déterminée, méthodique et concrète impliquant le suivi personnalisé de leurs membres.

Le procureur a par ailleurs décidé la création, le 2 mai 2016 d'un groupe local de traitement de la délinquance dédié au phénomène de bandes. Il se décline autour de réunions de travail organisées une fois par trimestre de la manière suivante :

- Un groupe opérationnel composé de magistrats du parquet, d'un représentant de l'éducation nationale et de l'ensemble des services répressifs auxquels seraient associés les représentants des mairies d'arrondissements. L'objet de ce groupe opérationnel est de suivre la progression des enquêtes et des poursuites contre les auteurs d'affrontements entre bandes mais aussi de mieux analyser le phénomène pour mieux le combattre et l'anticiper.

- Un groupe consacré à la prévention composé de magistrats du parquet, et de représentants de la mairie et des mairies d'arrondissement, de l'Éducation nationale et de la DTPJJ. L'objet de ce groupe est de développer toutes les actions de prévention possibles. Parmi celles-ci, les actions de soutien à la parentalité et de responsabilisation des parents constituent des axes essentiels.

PUBLIC CIBLE

Habitants du 18^e arrondissement et membres des bandes.

OBJECTIFS

- Réprimer les agissements répréhensibles et lutter contre la récidive.
- Détecter, prévenir et dissuader les regroupements.
- Mieux connaître les regroupements, leurs lieux d'action et identifier les membres.
- Renforcer le suivi individualisé et collectif des jeunes qui fréquentent les bandes par un travail social, éducatif et de prévention spécialisée.

MISE EN ŒUVRE

- 1- *Permettre l'évaluation et le suivi du phénomène des bandes*

Mise en place au niveau parisien d'une cellule restreinte de lutte contre les phénomènes de bandes dont la mission sera de recueillir les informations et tableaux de bords des arrondissements afin de garantir le meilleur traitement des procédures et l'application du dispositif partenarial.

Parallèlement à la création de cette cellule, un système d'alerte spécifique au 18^e arrondissement avec l'ensemble de partenaires concernés est mis en place.

Lorsque la problématique dépasse le secteur de l'arrondissement, un comité opérationnel sera institué entre arrondissements concernés à l'image de celui instauré pour les rixes 18^e - 19^e et qui réunit tous les 15 jours l'ensemble des partenaires, pouvoirs publics et éducatifs, intervenants sur cette problématique.

2- Mieux connaître les membres de bandes et leur profil

Réunir régulièrement le comité de pilotage du contrat d'arrondissement, en y associant sur ce point de l'ordre du jour d'autres acteurs (PJJ - associations de quartiers - Éducation Nationale) pour améliorer le suivi individualisé des jeunes qui fréquentent les bandes dans le respect du cadre légal et de la déontologie des différents professionnels concernés par leur situation.

Lorsque des affrontements concernent régulièrement plusieurs arrondissements (18/19, 10/18), ce suivi pourra être mutualisé. La cellule d'échange d'informations nominatives « mineurs en difficultés » (CENOMED) et le groupe de travail « lutte contre la récidive » de la ZSP, sont les instances actuellement mises en œuvre pour examiner la situation des mineurs et jeunes majeurs délinquants ou en voie de l'être.

Lorsque la problématique dépasse le secteur de l'arrondissement, une cellule de travail inter arrondissements, composée des élus, des commissaires, des chefs d'établissements concernés et de la DPP, se réunira afin d'articuler les différents dispositifs locaux.

3- Anticiper et dissuader les affrontements

Promouvoir des dispositifs d'alerte en temps réel, par la centralisation immédiate des observations effectuées par les correspondants de nuit (dans le cadre notamment des maraudes communes 18/19^e arrondissements), les patrouilles de police, le centre de veille opérationnelle ou au moyen de la vidéo-protection.

Assurer la sécurisation dissuasive des transports et des espaces fréquentés par les bandes grâce à la mobilité, la réactivité et la complémentarité des unités anti-délinquance.

Accroître l'efficacité aussi bien à l'échelle parisienne qu'au niveau régional par le partage des informations relatives aux bandes de bout en bout de la chaîne policière et judiciaire.

Renforcer le dispositif de veille sur les réseaux sociaux qui constituent le vecteur principal d'incitation aux rixes (Préfecture de police).

4- Agir dans la durée en matière de soutien éducatif et de prévention spécialisée

Garantir la complémentarité de l'action de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse et des équipes de prévention spécialisée dans les quartiers. Ces actions s'étendent à la médiation avec les familles et les établissements scolaires, l'organisation d'activités de loisir culturel ou sportif (VJV), l'accompagnement des démarches individuelles d'insertion socioprofessionnelle et d'accès à la santé, etc.

Mobiliser et impliquer les parents à l'aide des services de la Ville, des institutions, et des acteurs du territoire pour leur proposer du soutien à la parentalité et de l'accompagnement à la conduite de projets.

5- *Former les intervenants à la problématique des bandes*

Sont particulièrement concernés magistrats, policiers, avocats, médecins, agents municipaux, travailleurs sociaux, adultes-relais, personnels de l'Éducation Nationale, correspondants de nuit et associations.

6- *Prévenir les interactions en milieu scolaire*

L'application de la convention du 30 janvier 2007 relative au traitement des infractions commises en milieu scolaire, du protocole interinstitutionnel de 2012 relatif aux mineurs exclus définitivement des établissements scolaires (PIMEDES), les actions de prévention menées dans les établissements scolaires ainsi que la sécurisation de leurs abords permettent de prendre en compte les interactions possibles entre les bandes et les établissements scolaires que leurs membres fréquentent ou ont fréquenté.

7- *Ajuster la réponse judiciaire et partenariale*

Lorsque la participation du mineur à un phénomène de bande apparaît notamment comme une conséquence de carences familiales graves, le parquet de Paris a recours aux stages de responsabilité parentale, mis en œuvre par l'association d'aide pénale, afin de responsabiliser les parents sur leur mission d'éducation et de leur apporter un soutien éducatif sur un temps limité.

Le coordonnateur social de territoire pourra actionner son réseau pour des actions d'accompagnement, voire, signaler la situation à la Cellule Départementale de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP).

En fonction des circonstances, les infractions de participation à un groupement en vue de violences ou à un attroupement armé, de port ou de transport d'arme peuvent être caractérisées. La réticence de certains à déposer plainte ou à témoigner complique le traitement policier et judiciaire. Or, la qualité de la preuve rapportée a un effet direct sur la possibilité de retenir des charges à l'encontre des mis en cause interpellés, et donc de les présenter au tribunal.

Le défèrement, à l'issue de la garde à vue, est le mode de poursuite privilégié par le parquet afin de favoriser une réponse rapide et efficace notamment en sollicitant du juge des enfants une interdiction pour le mineur de paraître dans l'arrondissement dans lequel les faits se sont déroulés.

PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 18e, Préfecture de police, Mairie de Paris, Parquet de Paris, Direction territoriale de la protection Judiciaire de la Jeunesse, Rectorat de Paris, clubs de prévention spécialisée, associations et acteurs jeunesse, bailleurs sociaux, transporteurs, arrondissement et communes limitrophes.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Statistiques et analyses des infractions relevant de ce phénomène.
- Formation des intervenants à la problématique des bandes.
- Nombre de projets en matière de soutien éducatif et de prévention spécialisée.
- Baisse de la délinquance des bandes.

FICHE ACTION 1.7 PRÉVENIR LA RADICALISATION ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Comme ses voisins européens, la France est aujourd'hui confrontée au basculement de certains jeunes dans l'engagement radical violent, le plus souvent en lien avec les filières terroristes. Le gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures visant à prévenir la radicalisation, à accompagner les familles et à former les professionnels. La mise en place d'un centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation doté d'un numéro vert (0800 005 696), complété d'une page Web dédiée, vise, d'une part, à signaler les cas de radicalisation inquiétants en y apportant une réponse juridique et policière, d'autre part, à mettre en place un accompagnement social spécifique de ces personnes et de leurs familles, si elles en font la demande.

La préfecture de police a mis en place une cellule de prévention et d'accompagnement des familles, réunissant mensuellement des représentants de la préfecture de police, de la Préfecture de région Ile-de-France / préfecture de Paris, du rectorat, du parquet, de la DTPJJ, de la CAF, de la mission locale et de la Ville de Paris, afin de mobiliser les compétences locales existantes et d'orienter si nécessaire les personnes signalantes vers des structures de type associatif.

De plus, le Comité interministériel de prévention de la délinquance propose des formations de prévention de la radicalisation à destination des services de l'État, des collectivités territoriales, des associations ainsi que des professionnels de la psychologie et psychiatrie.

La Ville de Paris met également en œuvre des actions de formation de ses personnels en contact avec les publics et soutient de nombreuses associations, notamment dans le cadre de l'appel à projet «Citoyenneté Laïcité et Valeurs de la République» visant à soutenir les initiatives promouvant une laïcité inclusive et une citoyenneté effective et à encourager le développement de l'esprit critique notamment eu égard aux nouvelles pratiques numériques.

PUBLIC CIBLE

- Les personnes signalées par le n° Vert géré par l'Unité de Coordination et de Lutte Anti-Terroriste (UCLAT) ainsi que leurs familles.
- Les autres cas qui viendraient à être portés à la connaissance du cabinet du préfet de police, notamment via le réseau des « référents radicalisation » mis en place dans différentes administrations et entreprises publiques.
- Les jeunes et les familles.

OBJECTIFS

- Prévenir la radicalisation et le départ à l'étranger de personnes radicalisées, notamment les jeunes, et proposer des solutions de réinsertion sociale à ceux qui sont en rupture avec les institutions et le monde de l'emploi.
- Accompagner l'entourage de ces personnes en mettant en place un suivi social et psychologique adapté.
- Former les acteurs et partenaires institutionnels et associatifs à la question de la radicalisation.

MISE EN ŒUVRE

La prévention de la radicalisation fait l'objet d'un travail partenarial entre les membres du contrat. La préfecture de police pilote la politique de prévention de la radicalisation et coordonne les actions de prévention mises en place. En étroite partenariat avec le parquet de Paris et la préfecture de police, la Ville de Paris, la mairie du 18^e, les partenaires du CPSA et les associations ont vocation à développer des actions préventives et, le cas échéant, un accompagnement social de proximité. Les partenaires s'engagent à développer des actions de prévention primaire - en direction des jeunes et des familles - ainsi que des actions individualisées de prise en charge psychologique et d'accompagnement éducatif ou professionnel. La Préfecture de Région, Préfecture de Paris pourra contribuer au financement de ces actions au moyen du fonds interministériel de prévention de la délinquance. S'agissant des mineurs en voie de radicalisation, le parquet de Paris, en lien étroit avec le dispositif de prévention piloté par la préfecture de police, veille à la mise en place d'actions de protection de l'enfance tant dans le cadre administratif que judiciaire.

La cellule « prévention de la radicalisation et accompagnement des familles » pilotée par la préfecture de police constitue le pivot de la démarche préventive mise en œuvre et réunit des représentants du rectorat, du parquet, de la DTPJJ, de la Ville de Paris (cabinet de l'élu sectoriel et services sociaux), de la préfecture de région Ile-de-France/préfecture de Paris, de la mission locale et de la CAF. Elle s'inscrit en complément du travail de renseignement préalable mené par la direction du renseignement de la préfecture de police (DRPP), laquelle est systématiquement saisie des appels gérés par le n° vert et les étudie en premier lieu. Elle s'articule avec la procédure classique de traitement des signalements préoccupants par le parquet ou par les services sociaux de la Ville (CRIP) et ne la remplace en aucun cas.

Les cas considérés comme accessibles à la prévention ou à l'accompagnement étudiés par la cellule peuvent correspondre à des profils divers : jeunes et parents ou proches d'un jeune en voie de radicalisation, entourage d'un individu déjà parti sur zone, titulaire de l'autorité parentale sur un enfant que le conjoint ou ex-conjoint serait susceptible d'emmener à l'étranger, sortant de prison radicalisé, etc. L'enjeu pour la cellule prévention est tant de prendre en considération les « signaux faibles » en se situant en amont d'un éventuel basculement vers la radicalisation, que d'apporter des réponses sociales, psychologiques et administratives à destination de personnes déjà radicalisées, très souvent coupées de la vie en société et du milieu professionnel. L'accompagnement des familles démunies par rapport à ce phénomène peut être envisagé, notamment par la mise en place d'un suivi psychologique.

Afin de répondre au mieux au besoin de suivi et d'accompagnement des personnes signalées et de leur entourage, un dispositif expérimental de partenariat est mis en œuvre avec les structures associatives suivantes : le centre d'ethnopsychiatrie Georges Devereux, la maison de Solenn et la consultation de S.Hefez.

À court et moyen terme, l'efficacité du dispositif reposera sur la formation des différents professionnels des services de l'État et collectivités (services sociaux, inspecteurs de l'Éducation nationale, chefs d'établissements, agents aux guichets et/ou en contact avec les jeunes publics...) confrontés à ce type de problématique. Il conviendra donc de la développer.

Par ailleurs, cette dimension de la radicalisation sera prise en compte dans les actions existantes d'accompagnement socioprofessionnel menées en milieu carcéral et visant à faciliter la réinsertion des personnes sortant de prison.

PILOTES ET PARTENAIRES

Préfecture de police, Préfecture de région Île-de-France / Préfecture de Paris, Rectorat, Parquet, DTPJJ, Ville de Paris, services sociaux, CAF, Mission locale, centre d'ethnopsychiatrie Georges Devereux, la maison Solenn, la consultation de S.Hefez, structures associatives volontaires, Mairie d'arrondissement.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Nombre de signalements étudiés par la cellule « prévention de la radicalisation et accompagnement des familles ».
- Nombre de personnes prises en charge par les structures associatives.
- Nombre de personnes sensibilisées lors d'actions de formation au phénomène de la radicalisation.

**AXE 2 : PROTEGER LES PERSONNES VULNERABLES, LUTTER CONTRE
LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, LES VIOLENCES
INTRAFAMILIALES ET RENFORCER L'AIDE AUX VICTIMES**

FICHE ACTION 2.1 LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Les violences faites aux femmes, qu'elles soient d'ordre physique, sexuel ou psychologique peuvent avoir lieu dans les sphères privées (au sein du couple, en famille), publiques ou professionnelles. Elles peuvent également toucher d'autres victimes, avec des répercussions lourdes, notamment sur les enfants. Le Ministère des droits des femmes a initié en 2013 un plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce plan, décliné par la *Commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes de Paris*, apporte son expertise au Conseil parisien de prévention et de sécurité.

Le partenariat entre l'État (Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes) et la Ville de Paris devra permettre de construire une réponse globale à la situation des femmes victimes, tant en situation d'urgence que sur le long terme.

Le parquet de Paris développe une politique pénale de fermeté envers les auteurs, en privilégiant le défèrement et la décohabitation quand cela est possible. Des stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales sont prévus par la convention signée le 25 septembre 2014 entre le procureur et le président de la Ligue française de santé mentale.

Le CIDFF est référent pour deux dispositifs, l'Ordonnance de Protection et le Téléphone Grave Danger (TGD). La convention relative au traitement des mains courantes signée le 25 novembre 2014 permet en cas de dépôt d'une main courante d'une femme victime de violences, que l'intervenante sociale ou la psychologue présentes dans le commissariat du 18e reçoivent la victime et fassent le lien avec une association, pour le 18e, c'est le service social polyvalent qui assure ensuite le suivi de la victime.

Un pôle local de protection des familles a été créé le 1er septembre 2009 au sein du commissariat du 18e (au SARIJ). Cette structure est saisie de toutes les procédures et mains courantes relatives aux violences intrafamiliales tout au long de leur parcours au sein des services de police, ainsi que le traitement des affaires locales impliquant des mineurs, ce qui permet une prise en charge, par la suite, des victimes en lien avec la psychologue.

PUBLIC CIBLE

Les femmes victimes de violences, particulièrement les jeunes filles, et les enfants exposés.

OBJECTIFS

- Placer la victime au centre d'un processus de traitement et d'accompagnement juridique, social, psychologique et sanitaire qui lui permet de sortir du silence, de l'isolement et de trouver le plus rapidement possible une issue après une situation de violence.
- Renforcer les actions de prévention sur le 18e arrondissement et développer la formation de tous les professionnels concernés.
- Élaborer une solide politique d'information et de prévention sur les violences faites aux femmes et notamment au sein du couple.
- Créer un lieu d'hébergement social sécurisé pour les femmes victimes de violences dans le 18e arrondissement.

MISE EN ŒUVRE

1- La prévention

Afin d'inciter les victimes à sortir du silence, d'informer les femmes sur leurs droits, les recours et les associations de soutien existantes :

- Continuer à organiser chaque année des événements (film, expo, débat, etc.) à l'occasion du 25 novembre (journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes).
- Diffuser les brochures « violences » (éditées par la Ville de Paris en lien avec la Commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes).
- Diffuser régulièrement des informations dans les médias locaux (journal de l'arrondissement et la gazette), au sein des conseils de quartier et des amicales de locataires, organiser des conférences de presse.
- Éditer des plaquettes d'information sur les droits et les démarches à suivre en langue étrangère.
- Informer et prévenir les violences faites aux femmes au travail et le harcèlement sexuel.
- Relayer la campagne de sensibilisation nationale contre les violences faites aux femmes par des campagnes d'affichage, conférences de presse, rencontres ouvertes au public, afin d'informer les femmes sur leurs droits, les recours et les associations de soutien existantes et les inciter à sortir du silence, en lien avec la PMI, les équipes scolaires (assistantes sociales, médecins scolaires...) et les autres acteurs compétents, en faisant appel au Groupe Femmes pour Abolition Mutilations Sexuelles et des Mariages Forcés(GAMS) comme expert.
- Actualiser et diffuser une plaquette à destination des personnes victimes ou témoins afin d'informer sur les lieux ressources du 18e.
- Organiser une permanence mensuelle du CIDFF à la mairie du 18e.

Les équipes de développement local, et notamment celle de la Goutte d'Or, mettent en place un certain nombre d'actions visant à mieux partager l'espace commun :

- La question d'un égal accès des femmes à l'espace public et le développement d'actions favorisant un usage partagé des équipements et des espaces publics.
- Des marches exploratoires « femmes et espaces publics » se dérouleront à l'initiative de l'EDL et du SEII. Elles sont l'outil central pour la prise en compte de la place des femmes dans l'espace public et permettent :
 - o L'élaboration d'une cartographie sociale ;
 - o la participation effective des habitantes ;
 - o la conscientisation des marcheuses sur leur place et rôle dans l'espace public ;
 - o la remontée d'information sur la planification, l'aménagement, l'animation, la sécurisation de l'espace public, etc. Ces marches créent également la mobilisation des élu-es et des services techniques de la Ville (DU, DVD, PP, DDCT, etc.) sur l'arrondissement.
- La question de la prostitution et de la mobilisation de l'ensemble des acteurs (police, justice, aide sociale, associations) et les ressources collaboratives (réseau de lutte contre les violences faites aux femmes, plan parisien de lutte contre la grande exclusion, FNARS...)

En complément des marches exploratoires, la mairie d'arrondissement mettra en place un certain nombre d'actions visant à favoriser la place des femmes dans l'espace public et à lutter contre le harcèlement de rue :

- Lancement d'un collectif « place aux femmes dans l'espace public de la Goutte d'or » afin de promouvoir la mixité dans l'espace public et dans les cafés du quartier.

- Diffusion du guide « genre & espace public » qui s'organise autour de 5 thèmes : circuler, occuper l'espace : flâner, être présentes, être en sécurité et participer. Son objectif étant de sensibiliser à une approche « genrée » de l'aménagement, la planification, l'organisation et l'animation de l'espace public.
- Création et diffusion d'une plaquette d'informations et d'une conférence sur le harcèlement de rue à l'occasion du 25 novembre.

En direction de la jeunesse :

- Faciliter les interventions d'associations telle que « Je tu il » ou « Libres terres de femmes » (basée dans le 18e) et du centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) sur la prévention des violences sexistes, l'éducation à la sexualité, à l'égalité et au respect, dans les collèges de l'arrondissement et les autres lieux accueillant le jeune public (centres de loisirs, missions locales, antennes-jeunes, espaces-jeunes).
- Multiplier les actions en direction de la jeunesse, pour la prévention des violences sexistes et l'éducation à la sexualité, à l'égalité, au respect mutuel, aux rapports fille-garçon.

En direction des élus-es :

- Organiser la sensibilisation des élu-es et des services de la Ville sur la contrainte au mariage avec le guide récemment publié par la Ville de Paris sur la prévention des mariages forcés en mairie d'arrondissement.

En direction des professionnels :

- Développer l'information auprès des acteurs sociaux.
- Poursuivre et intensifier l'effort de formation auprès des agents des mairies, des correspondants de nuits et des acteurs sociaux en matière d'accueil des victimes et plus particulièrement des femmes victimes de violences.
- Renforcer la prévention des mutilations sexuelles féminines.
- Créer et diffuser une plaquette à destination des professionnels (loi, procédure judiciaire, accompagnement).

2- Le traitement policier et judiciaire

- Améliorer l'accueil de toutes les victimes, lors du dépôt de plainte et lors des auditions des victimes de viols et les orienter vers les structures de prise en charge partenaires du réseau (services sociaux et associations d'aide aux victimes.). Au sein de chaque commissariat, une Brigade Locale de Protection de la Famille (BLPF) est spécifiquement formée à l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences. Son action est confortée dans l'arrondissement par la présence de psychologues et d'une intervenante sociale.
- Réunir et faire le point chaque mois avec le commissariat du 18e, le Maire et l'élue chargée de l'égalité Femme/Homme, des droits de l'Homme et de l'intégration afin de faciliter le dépôt de plainte et le suivi des victimes.
- Maintenir l'application d'une politique pénale de fermeté.
- Améliorer l'information de la victime au cours de la procédure judiciaire, s'agissant notamment de l'interdiction faite à l'auteur de revenir au domicile dans le cadre de son contrôle judiciaire.
- Faciliter la mise en œuvre de la mesure de décohabitation ordonnée par les juges au profit de la victime, notamment par l'hébergement proposé par l'APCARS en urgence de l'auteur des faits à l'occasion de son défèrement (dispositif développé depuis 2008).

3- L'accompagnement juridique, social et psychologique

- Intensifier les dispositifs d'accompagnement visant à développer l'autonomie des victimes de violences (services sociaux et centres d'action sociale.) et favoriser les actions de soutien mises en œuvre par les associations spécialisées et de proximité.
- Mettre en place dans l'arrondissement un lieu social d'hébergement sécurisé recevant les femmes victimes de violence ainsi que leurs enfants.

Une psychologue est venue renforcer ce dispositif depuis 2009. Elle est chargée d'accueillir les victimes qui en font la demande et de les orienter vers les structures de prise en charge adaptées.

Et pour ce faire, renforcer le partenariat et la qualification des acteurs :

- Poursuivre le partenariat au sein du réseau de lutte contre les violences faites aux femmes du 18e qui fonctionne depuis 10 ans.
- Poursuivre et multiplier la formation des référents locaux à l'accueil, l'orientation et le soutien des victimes et plus particulièrement des femmes victimes de violences (agents d'accueil des services sociaux, agents de mairie, fonctionnaires de police, conseillers de quartier mais aussi gardiens d'immeubles), sur le dépistage et le repérage de ces violences.
- Prévenir la récurrence par un dispositif d'intervention auprès des auteurs de violences (prise en charge thérapeutique et hébergement.).

Conformément à la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014, le dispositif Télé protection Grave Danger est généralisé. Il consiste à mettre à disposition des femmes victimes de violences conjugales un téléphone portable connecté à un circuit dédié, leur permettant de prévenir les services de police 7j/7 et 24h/24. L'ordonnance de protection fera l'objet d'une attention particulière et la mesure d'accompagnement protégé des enfants dans le cadre d'une séparation sera envisagée.

PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 18e, Préfecture de police, Parquet de Paris, Commissariat de police du 18e, Observatoire des violences faites aux femmes de la Ville de Paris, Préfecture de Région Ile-de-France-Préfecture de Paris-, Services sociaux (DASES, CASVP), Ville de Paris (DPP, DDCT-équipes de développement local-), point d'accès au droit du 18e, Association Aide aux victimes 18, Association Paris Aide aux Victimes, délégation aux victimes du Ministère de l'intérieur, associations spécialisées dans la lutte contre les violences conjugales, Éducation nationale, DASS, DDTEFP, DFPE (pour les centres de PMI), CIDFF.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Poursuivre les efforts en matière de collecte de données par sexe et de fiabilisation des statistiques (nombre de plaintes et mains courantes par arrondissement et par semestre) en distinguant violences intrafamiliales et violences conjugales.
- Nombre de réunion du réseau d'aide aux victimes portant sur la thématique des violences faites aux femmes.
- Bilan des actions du 25 Novembre.
- Nombre de professionnels formés sur cet enjeu.
- Nombre de situations de violences conjugales signalées aux associations signataires de la convention du 25 novembre 2014.

FICHE ACTION 2.2 LUTTER CONTRE LES AUTRES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Les violences intrafamiliales regroupent, outre les violences conjugales, les violences exercées à l'encontre, ou dont seraient témoins, des enfants ou des personnes âgées au sein de la cellule familiale. Elles concernent donc tous les membres de la famille et sont extrêmement variées : maltraitances psychologiques, physiques, sexuelles, mariages forcés, excisions.

Majoritairement commises dans la sphère familiale et au domicile, ces violences impactent et fragilisent tous les membres de la famille, qu'ils soient victimes ou témoins, adultes ou mineurs. Multifformes, leur approche doit être personnalisée et il convient de tout mettre en œuvre pour permettre un accueil, une orientation et un accompagnement adaptés aux personnes en souffrance.

Les enfants mineurs ou jeunes majeurs vivant dans un contexte de violences conjugales, celles et ceux victimes de violences sexuelles au sein de la famille, les jeunes filles en risque de mariages forcés et d'excision, les enfants vivant dans un contexte de violences psychologiques, sont plus principalement touchés. Les personnes vulnérables de par leur âge ou leur handicap peuvent également subir des violences de la part d'un des membres de la famille.

PUBLIC CIBLE

Mineurs, jeunes majeurs, adultes, victimes et auteurs de violences intrafamiliales.

OBJECTIFS

- Prévenir et déceler les violences intrafamiliales.
- Renforcer la prise en charge des personnes victimes ou affectées par les situations de violences intrafamiliales par la mise en œuvre de dispositifs adaptés.
- Sanctionner et accompagner les auteurs de violences intrafamiliales pour prévenir la récurrence.

MISE EN ŒUVRE

1- La prévention

- Multiplier les actions en direction de la jeunesse, pour la prévention de toutes les formes de violences, notamment les violences sexistes, par le biais de l'éducation à la sexualité et au respect mutuel.
- Initier des actions de sensibilisation et de prévention des violences exercées contre les personnes âgées (brochures, affiches, conférences), notamment via les associations spécialisées.
- Développer l'information et la formation des personnels sociaux et d'accueil de la Ville de Paris.
- Intensifier l'effort de formation auprès des agents d'accueil de la mairie d'arrondissement et des services sociaux dans le cadre du réseau d'aide aux victimes.
- Poursuivre la mise en réseau des acteurs du 18e conformément aux orientations du schéma départemental de l'aide aux victimes d'infractions pénales (cf fiche 2.3) : commissariat, parquet, services sociaux, direction générale des services et service d'accueil de la mairie, observatoire des violences faites aux femmes, Paris Aide aux Victimes, MJD, etc.

- Un protocole instaurant des cellules de prévention de la maltraitance sur les mineurs au sein des trois hôpitaux pédiatriques parisiens de l'AP-HP (hôpital Robert Debré, hôpital Necker- Enfants Malades et hôpital Armand Trousseau) a été signé le 2 juin 2014 par le procureur de la République, le préfet de police et l'AP-HP. Il a pour objet de faciliter les échanges entre les différents acteurs judiciaires et hospitaliers en charge de l'enfance, afin de mieux cerner les dangers liés à la maltraitance et d'apporter une réponse commune réactive. Au sein de ces cellules, sont évoquées des situations de mineurs en danger physique et/ou moral ou de maltraitance.

2- Le traitement policier et judiciaire

- Maintenir l'application d'une politique pénale de fermeté.

- Améliorer l'accueil des victimes lors du dépôt de plainte et des auditions, notamment lorsqu'il s'agit de victimes mineures.

- Agir sur l'articulation entre les procédures : les procédures pénales et civiles d'une part, les décisions des juges pour enfants et juges aux affaires familiales d'autre part, pour tenir compte de l'impact de la violence sur les enfants témoins.

- Dans le respect du protocole de répartition des compétences avec la brigade de protection des mineurs de Paris et selon l'appréciation des magistrats du parquet, recourir à la Brigade locale de protection des familles (BLPF), créé au sein du commissariat en septembre 2009. Cette unité a vocation à rassembler sous une seule entité les affaires concernant les mineurs et violences survenant au sein des familles. Une psychologue est installée depuis 2009 au commissariat, pour, hors la procédure pénale, recevoir et orienter les victimes et les auteurs le cas échéant vers des structures de soins. Une intervenante sociale de proximité, y est rattachée.

- Qu'il s'agisse de violences conjugales, intrafamiliales ou sur les mineurs, le défèrement est privilégié soit en vue d'une comparution immédiate, soit d'une convocation par procès-verbal devant le tribunal correctionnel avec des réquisitions de contrôle judiciaire visant à éloigner l'auteur des faits du domicile familial. Pour les faits les plus complexes et notamment pour les violences sexuelles, le parquet peut ouvrir une information judiciaire. Pour les faits de violences physiques ou sexuelles à l'encontre des mineurs, le parquet saisit la brigade de protection des mineurs et oriente la victime vers l'unité médico-judiciaire de l'hôtel Dieu afin d'y être examinée et de bénéficier d'une écoute et d'un soutien psychologique. Parallèlement, le magistrat saisit la cellule départementale de recueil des informations préoccupantes afin d'évaluer, au titre de la protection de l'enfance, la situation. Si les faits sont particulièrement alarmants et ont été commis dans le cadre d'une défaillance familiale grave, le magistrat du parquet peut saisir le juge des enfants en assistance éducative ou prendre une ordonnance de placement provisoire et saisir concomitamment le juge des enfants.

3- L'accompagnement juridique, social et psychologique

- En application de la loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance, le protocole relatif au recueil, au traitement et à l'orientation des informations préoccupantes concernant les mineurs en danger, ou susceptibles de l'être, a été renouvelé et signé le 21 juin 2016 par les autorités parisiennes impliquées dans la protection de l'enfance. Il a été étendu aux intersecteurs de psychiatrie et à l'Ordre départemental des médecins. Il prévoit que si les faits sont susceptibles d'être pénalement qualifiés, le parquet doit en être saisi immédiatement. Dans les autres cas, les services médico-sociaux sont chargés de l'évaluation du danger. À l'issue de l'évaluation, les services médico-sociaux peuvent mettre en œuvre une mesure de soutien ou d'orientation vers une structure adaptée avec l'accord de la famille.

En cas de danger pour l'enfant et en l'absence d'adhésion de la famille aux mesures d'aide proposées, les services sociaux ou médico-sociaux transmettent à la cellule de recueil des informations préoccupantes - CRIP 75 - un rapport en vue d'une transmission au parquet. Ce signalement, pourra être à l'origine d'une enquête de police ouverte par le parquet et/ou permettre la saisine d'un juge des enfants afin de protéger les mineurs.

La cellule de recueil des Informations préoccupantes (CRIP 75), est située au sein du bureau de l'Aide sociale à l'enfance et est placée sous l'autorité de la maire de Paris, présidente du Conseil départemental. Le protocole relatif aux informations préoccupantes s'articule avec le protocole relatif à la prévention et au traitement des infractions de violence et d'agressions sexuelles au préjudice des enfants fréquentant les établissements de la collectivité parisienne signé entre la Maire de Paris et le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Paris (article 40 du code pénal). De plus, le parquet a développé des liens privilégiés avec les trois hôpitaux pédiatriques publics parisiens (Debré, Trousseau, Necker). Des réunions trimestrielles dites « Cellules maltraitances » ont été mises en place avec les services de l'Aide sociale à l'enfance.

- Une brigade locale de protection de la famille (BLPF) a été créée dans le commissariat du 18e depuis 2009 dans le cadre de l'amélioration de la prise en compte des affaires familiales et relatives aux mineurs. Elle est composée d'un chef et de six gardiens de la paix. Cette unité a en charge le traitement judiciaire des faits relatifs aux violences conjugales ou intrafamiliales, aux manquements aux obligations familiales et aux mineurs. Elle a compétence pour effectuer les enquêtes sociales ordonnées par le parquet, activité de plus en plus développée depuis la mise en place à l'automne 2009 de nouvelles mesures de soutien à la parentalité : les stages de responsabilité parentale, alternatives aux poursuites mises en œuvre sur le fondement de l'article 227-17 du Code Pénal (fait par les parents de se soustraire à leurs obligations légales). Depuis mars 2009, la BLPF bénéficie de l'expertise d'une psychologue en commissariat et d'une intervenante sociale. Ces personnels concourent à la mise en œuvre du protocole de 2009.

-Renforcer les capacités d'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales : accompagnement policier, juridique, social, économique et psychologique par la formation des acteurs, notamment en soutenant financièrement les associations de proximité. Prévenir la récurrence par un dispositif d'interventions auprès des auteurs (hébergement, soins).

- Réunir régulièrement le réseau d'aide aux victimes mis en place dans le 18e arrondissement.

- Une mesure d'accompagnement protégé (MAP) sera mise en place au sein de la Maison des liens familiaux. La MAP vise à permettre, sur décision du juge des affaires familiales, l'exercice du droit de visite du « parent non gardien » dans un contexte de violences conjugales, sans qu'il y ait de contact entre les deux parents et dans un cadre sécurisé pour l'enfant. Elle vise à protéger, à la fois les enfants exposés aux violences conjugales et le parent victime de ces violences.

PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 18e, Mairie de Paris, Préfecture de Police, Parquet, Commissariat de police du 18e, Brigade des mineurs, Préfecture de Région Ile -de- France-Préfecture de Paris, DDASS, directions concernées de la Ville de Paris et du Département (observatoire des violences faites aux femmes, DASES, DPP), Éducation nationale, associations concernées, CIDFF.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Statistiques et analyses du nombre de mesures de protection par catégorie de situations :
 - enfants signalés comme vivant dans un contexte de violences conjugales ;
 - mineurs signalés comme subissant des violences physiques ;
 - mineurs signalés comme subissant des violences sexuelles ;
 - mineurs signalés comme subissant des violences psychologiques ;
 - personnes vulnérables subissant des maltraitances.
- Soutien financier, pour partie du FIPD, des partenaires du contrat de prévention et de sécurité aux projets des associations entrant dans le champ des objectifs précités.
- L'élaboration de supports d'information.
- Le nombre de plaintes et mains courantes déposées auprès des services de police.
- Le nombre de fiches accueil remplies dans le cadre du réseau d'aide aux victimes concernant les violences intrafamiliales.
- Personnes vulnérables subissant des maltraitances.
- Suivi lors du conseil de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement (CSPDA).

FICHE ACTION 2.3

AMELIORER L'ACCUEIL, L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES ET L'ACCES AUX DROITS

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Les personnes victimes d'une infraction, sont le plus souvent fragilisées psychologiquement et démunies quant aux formalités administratives et judiciaires à engager. Certaines victimes ne déposent pas plainte par peur des représailles ou par manque d'information et d'accompagnement.

En outre, dans un arrondissement comme le 18e, certaines personnes en difficulté, marginalisées, ou en situation précaire sont des cibles potentielles à protéger et à orienter.

Enfin, les différents professionnels recevant les victimes ne sont pas toujours suffisamment formés à l'accueil et à l'orientation des victimes.

Si l'accompagnement des victimes se développe progressivement dans les domaines de la prise en charge juridique et psychologique, une attention particulière doit être portée à l'accueil, l'écoute et l'orientation de ces personnes, qui se présentent parfois spontanément à la Mairie ou dans les services sociaux.

C'est ainsi que pour améliorer l'aide aux victimes et l'accès au droit à Paris, la cour d'appel de Paris, la Ville de Paris, la Préfecture de police et la Préfecture d'Ile-de-France-Préfecture de Paris- par le FIPD subventionnent chaque année Paris Aide aux Victimes.

De surcroît, une psychologue et une intervenante sociale de proximité, installées dans les locaux du commissariat, sont chargées de recevoir toute victime ayant subi un traumatisme ou un stress d'ordre psychologique ainsi que les auteurs.

Le bureau de l'aide aux victimes du tribunal de grande instance de Paris, animé par les associations PAV et APCARS, accueille gratuitement et confidentiellement du lundi au vendredi de 9h à 18h les victimes d'infractions pénales afin de les informer sur leurs droits, le déroulement de la procédure pénale les concernant et les orienter en cas de nécessité vers un soutien psychologique ou un dispositif adapté (service social par exemple).

La Ville et le parquet de Paris, à qui a été confié le pilotage des travaux d'élaboration, et douze autres partenaires, ont signé, le lundi 2 mai 2016, le schéma départemental de l'aide aux victimes d'infractions pénales. Il mobilise une multitude de partenaires (justice, ville de Paris, préfecture de police, préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, barreau, associations d'aide aux victimes, hôpitaux...) devant répondre aux besoins de victimes présentant des problématiques différentes. La mise en place d'un schéma d'aide aux victimes répond à un double objectif. D'une part, présenter et analyser le dispositif existant afin de dégager des préconisations permettant de l'améliorer. D'autre part, instaurer une véritable gouvernance de la politique publique d'aide aux victimes sur le territoire parisien et dans chaque arrondissement en déterminant des priorités d'action et en se dotant d'outils de pilotage.

PUBLIC CIBLE

Toute personne victime au sens de la loi, tous les habitants confrontés à des difficultés d'ordre juridique ou administratif et plus particulièrement les personnes victimes d'un accident, d'un incendie, les personnes démunies ou en situation précaire.

OBJECTIFS

- Améliorer la prise en charge des victimes et poursuivre l'amélioration de l'accueil et de l'information des victimes à tous les stades de la procédure judiciaire.
- Mieux former les professionnels.
- Mieux connaître les cas de victimation.
- Mieux informer le public.
- Développer l'action partenariale pour une meilleure prise en charge des victimes d'accident collectif.
- Pérenniser les dispositifs d'accès au droit.
- Favoriser le développement de permanences ou d'activités dans le domaine de la lutte contre les discriminations, de la sensibilisation à la citoyenneté ainsi que du soutien aux femmes victimes de violences.

MISE EN ŒUVRE

1- *Mieux prendre en charge les victimes*

-Améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge d'une victime dans les différents lieux où elle peut se présenter. À cet effet notamment, une intervenante sociale de proximité est présente au sein du commissariat du 18e.

-Poursuivre la mise en réseau des acteurs du 18e arrondissement conformément aux orientations du schéma départemental de l'aide aux victimes d'infractions pénales : commissariat, parquet, services sociaux, direction générale des services et service d'accueil de la mairie, observatoire des violences faites aux femmes, Aide aux victimes 18, Paris Aide aux Victimes, MJD, etc.

-Inciter à déposer une plainte ou une main courante auprès des services de police lorsque les personnes accueillies sont victimes d'infractions.

-Mobiliser la mission accompagnement protection de la DPP pour accompagner les victimes les plus vulnérables dans leurs démarches post-infraction (état civil, police, services sociaux, banques, assurances, etc.).

-Adapter la prise en charge aux besoins spécifiques des victimes (mineurs, violences intrafamiliales, agressions sexuelles, personnes particulièrement vulnérables, victimes dans le cadre du travail).

-Renforcer les capacités d'intervention des associations d'aide aux victimes.

-Mieux former les professionnels.

-Sensibiliser et former au primo-accueil et à l'orientation des victimes les agents d'accueil de la mairie et des services sociaux accueillant ces victimes et/ou pouvant être témoins de violences (agents d'accueil des mairies et services sociaux, correspondants de nuit, gardiens d'immeuble, agents du GPIS).

-Favoriser l'échange d'informations entre professionnels pour améliorer ces accueils.

-Diffuser annuellement auprès des professionnels accueillant le guide « accueil et orientation des victimes d'infractions pénales » édité par la mairie de Paris (DPP).

- Poursuivre l'organisation des stages des agents d'accueil de la Ville de Paris au parquet de Paris.
- Organiser des visites dans les locaux des partenaires (commissariat, MJD, PAD etc.).

2- *Mieux connaître les cas de victimation*

-Mettre en place des outils statistiques cohérents et fiables permettant d'assurer l'évaluation des dispositifs : fiches « accueil victimes » mises en place au sein des services de la Ville, du PAD et du PIMMS ; statistiques des services de police.

3- *L'information du public*

-Organiser des réunions de sensibilisation à destination du grand public par le biais des associations, des conseils de quartier, du Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA) et des centres sociaux.

- Un point d'accès au droit (PAD) ouvert au public depuis 2003 : lieux d'accueil gratuit et permanent permettant d'apporter à titre principal une information de proximité sur les droits à des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Au sein du PAD, un dispositif d'accueil renforcé a été mis en place grâce à la présence des agents de médiation et d'accueil (adultes relais). Il permet de réserver les permanences juridiques aux situations les plus complexes : aide à la rédaction et constitution des dossiers d'aide juridictionnelle, de requêtes et de courriers, délivrance d'informations juridiques simples, etc.

PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 18e arrondissement, TGI et Cour d'appel de Paris, Conseil départemental de l'accès au droit, Mairie de Paris (DPP, service d'aide aux victimes d'infractions pénales, Observatoire des violences faites aux femmes, DPE), préfecture de police, Commissariat de police du 18^e, Point d'accès au droit du 18e (PAD), services sociaux (SSDP et CASVP), Paris Aide aux Victimes, barreau de Paris, APCARS, délégation aux victimes du Ministère de l'intérieur, Unité médico judiciaire (UMJ), Aide aux victimes 18, Paris Aide aux victimes (PAV), Institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM), Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (Fenvac), association du 13 novembre.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Nombre de victimes orientées par les services d'accueil de la mairie et des services sociaux, actions menées dans le cadre du réseau.
- Bilan d'activité du PAD.
- Nombre de plaintes et main courantes déposées au commissariat et nombre de personnes reçues par l'intervenante sociale et la psychologue en commissariat.
- Réunion du réseau d'aide aux victimes.
- Bilan de l'action menée lors des réunions du CSPDA.

FICHE ACTION 2.4 PRÉVENIR LES DÉRIVES SECTAIRES

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Les dérives sectaires représentent un problème complexe à appréhender par les pouvoirs publics du fait de l'absence de définition juridique d'une « secte » et de la nécessité de concilier le cadre législatif avec les principes de laïcité et de liberté de conscience. La loi du 12 juin 2001 a néanmoins permis la pénalisation des dérives sectaires, en étendant la notion de victime d'abus frauduleux à toute personne « en état de sujétion psychologique ou physique résultant de l'exercice de pressions graves ou répétées ou de techniques propres à altérer son jugement ».

La difficulté de traitement de ce problème souvent caché implique une mobilisation d'autant plus forte des partenaires que Paris est le siège de nombreuses organisations sectaires et que plus de 400 groupes sectaires y sont recensés. Cette action collective repose sur une vigilance pluridisciplinaire permettant de mener des actions de sensibilisation et de prévention ; détecter, signaler, et instruire des faits juridiquement qualifiés et susceptibles d'être réprimés ; porter assistance aux victimes par des actions d'accompagnement psychologique et de conseil juridique.

Le 18e arrondissement n'est pas un arrondissement spécifiquement touché par les dérives sectaires (pas de sièges de mouvements religieux, aucune plainte particulière enregistrée par le commissariat, pas de distribution de prospectus sur la voie publique pouvant porter atteinte à l'ordre public). Néanmoins, il convient de rester vigilant car le phénomène est diffus.

La Mairie du 18e arrondissement n'a qu'un pouvoir de prévention et d'information sur les dérives sectaires. Il convient donc de sensibiliser et d'informer les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, enfants) et les professionnels pouvant être concernés par des cas de dérives sectaires (directeurs de maisons de retraite, de crèches ou d'écoles, professionnels de la santé.).

Les dérives sectaires peuvent prendre de multiples formes, souvent à la frontière entre le légal et l'illégal, néanmoins certains cas de figure récurrents ont déjà été répertoriés : exercice illégal de la médecine ou de la pharmacie, abus de faiblesse, escroquerie financière, entrave au bon développement physique et psychique d'un enfant.

Il est ainsi nécessaire d'apporter une prise en charge fiable, complète et cohérente à toutes les personnes victimes afin qu'elles ne subissent pas en retour une victimisation secondaire.

PUBLIC CIBLE

Les habitants du 18e et les professionnels et plus spécifiquement les publics vulnérables (mineurs, personnes présentant des fragilités psychologiques, etc.) pouvant être amenés à subir un endoctrinement sectaire, les familles et amis des personnes déjà inscrites dans un mouvement sectaire qui ne savent pas vers quelle structure se tourner.

OBJECTIFS

- Informer et sensibiliser aux dangers liés aux dérives sectaires.
- Maintenir un haut niveau de vigilance par l'animation d'un réseau administratif réactif, sensibilisé et formé.
- Soutenir l'action associative auprès des familles touchées.
- Mutualiser les informations et l'action publique pour lutter plus efficacement contre ce phénomène.

MISE EN ŒUVRE

1- *Le pilotage*

-Sous-commission départementale de lutte contre les dérives sectaires : elle est animée par la Préfecture de police avec le concours de la préfecture de Région Ile-de-France-Préfecture de Paris et se réunit annuellement. La Ville de Paris, le parquet de Paris, la Miviludes et des associations spécialisées y sont également associés.

-Cellule de vigilance parisienne de lutte contre les dérives sectaires : réunion et animation du réseau des référents « dérives sectaires » des Directions de la Ville et des mairies d'arrondissement afin de permettre une vigilance accrue au sein des arrondissements parisiens et des services, organiser la remontée d'informations (signalements notamment) mais également mettre en place les actions de sensibilisation et de formation. Les associations parisiennes ainsi que les services de police et le parquet y sont également associés.

-Au sein de la 5ème division du parquet de Paris "Pôle santé publique et atteintes spécifiques aux personnes", une unique section traite désormais du contentieux lié aux dérives sectaires, contentieux qui était auparavant réparti entre plusieurs unités en raison de la multiplicité des infractions pouvant être retenues pour appréhender ce phénomène. Outre les cinq magistrats qui la composent, elle bénéficie de l'assistance d'un médecin et d'un pharmacien. Le chef de cette section est le référent du parquet de Paris en charge de la lutte contre les phénomènes sectaires.

2- *Sensibilisation et prévention*

-Formation : poursuite des actions de formation et de sensibilisation auprès des agents de la Ville de Paris, avec notamment l'intégration de la question des dérives sectaires dans le module de formation initiale de tout nouvel agent municipal et la création d'une formation spécifique pour les agents en rapport avec les jeunes publics. Formation des policiers intervenant dans les établissements scolaires par les bénévoles de l'ADFI.

-Sensibiliser l'opinion publique et développer l'information sur les agissements des groupes dits à caractère sectaire (campagnes d'information s'appuyant sur tous les vecteurs de communication). Le journal municipal peut être un relais efficace pour informer des structures existantes d'accueil des victimes de dérives sectaires. Des actions de sensibilisation envers les personnes les plus vulnérables peuvent être menées au sein de la Mairie du 18e arrondissement.

-Prévention : actions de sensibilisation en direction des associations de parents d'élèves, des chefs d'établissements et des publics scolaires (rectorat, associations financées par la Ville et préfecture de Police), avec la présentation par les policiers de la mission de prévention et communication d'un module dédié à la sensibilisation sur les dérives sectaires depuis la rentrée 2014.

-Renforcer la veille autour de l'activité de ces groupes (vigilance lors des adhésions à la maison des associations, lutte contre l'affichage sauvage).

-Informer l'opinion de l'arsenal législatif existant pouvant être retenu contre les agissements commis par les groupes sectaires (abus de l'état de faiblesse, d'ignorance, escroquerie, détournements de fonds, menaces, viol, séquestration).

-Développer l'échange des informations entre les acteurs sur les pratiques administratives dans le domaine de la lutte contre les dérives sectaires.

-Diffuser l'information sur les missions des associations ADFI (Association de Défense des Familles et de l'Individu Victimes de Sectes), l'association Aide aux victimes 18 et l'association Paris Aide aux victimes.

-Organiser des réunions de sensibilisation à destination du grand public par le biais des associations, conseils de quartier, Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA), et centres sociaux.

-Organiser une réunion publique de sensibilisation au sein de la mairie du 18e arrondissement organisée par l'ADFI Paris.

Le rectorat continuera sa mission d'inspection des familles ayant fait le choix de l'instruction à domicile.

3- *Accompagnement des victimes*

Poursuite du soutien de la Ville de Paris aux associations parisiennes de lutte contre les dérives sectaires pour proposer un accompagnement psychologique et juridique aux victimes.

La préfecture de police (unité de la direction du renseignement chargée des sectes) dispense une écoute et une orientation à l'attention des familles en situation de détresse. Elle entretient des contacts étroits avec les associations reconnues dans ce domaine.

PILOTES ET PARTENAIRES

Préfecture de police, Parquet de Paris, Commissariat de police du 18e, Mairie de Paris, conseil parisien de sécurité et de prévention de la délinquance, les associations d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes, délégation aux victimes du ministère de l'intérieur, Maison de la justice et du droit (MJD), Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) ; ADFI Paris (Association de Défense de la Famille et de l'Individu), Paris Aide aux Victimes (PAV), Services sociaux (SSDP, CASVP), Préfecture de Région Ile-de France-Préfecture de Paris.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Nombre de personnels formés.
- Nombre de réunions publiques de sensibilisation organisées et nombre de personnes touchées par ces opérations. Suivi lors du CSPDA.
- Nombre de victimes de dérives sectaires orientées par les services d'accueil de la mairie et des services sociaux.
- Retour des professionnels étant au contact de victimes de dérives sectaires.

FICHE ACTION 2.5 ACCOMPAGNER LES VICTIMES D'EXPLOITATION SEXUELLE

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La prostitution est une violence faite aux femmes, elle porte atteinte à la dignité humaine. La loi du 6 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées marque une évolution majeure des représentations de la société sur le phénomène prostitutionnel. Elle constitue une avancée en inscrivant la prostitution dans le champ des violences faites aux femmes et en instaurant une série de mesures de protection des victimes. La loi décline concrètement la position abolitionniste de la France en interdisant l'achat d'actes sexuels, en créant un parcours de sortie de la prostitution avec un fonds dédié, en abrogeant le délit de racolage et en renforçant la lutte contre les réseaux d'exploitation sexuelle.

La Mission Interministérielle pour la Protection des Femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) a été créée en 2013, et un plan d'action national contre la traite des êtres humains (2014-2016) a été initié. Les pouvoirs publics ont également un rôle d'information et de communication auprès des riverains. Il reste, néanmoins, très difficile de quantifier la population en situation de prostitution dans Paris.

Comme d'autres arrondissements, le 18e doit faire face à une recrudescence de la prostitution dans certains secteurs (boulevards des Maréchaux, Château Rouge - Goutte d'Or.). La majorité de ces personnes prostituées est composée de femmes ayant entre 18 et 30 ans. Certains éléments portés à la connaissance des services de Police et du parquet laissent craindre la présence de mineures.

Depuis 2015, plusieurs associations parisiennes signalent régulièrement la présence de mineures nigérianes sur le 18e arrondissement; signalements également assurés par les Correspondants de nuit de la mairie de Paris depuis 2016.

Des prostituées plus âgées, entre 45 et 55 ans sont présentes en moindre proportion. Des camionnettes servant de supports à l'activité prostitutionnelle stationnent épisodiquement sur les boulevards. Des jeunes femmes ont également fait leur apparition sur le boulevard Ney.

Face à cette situation, indépendamment de la lutte contre le proxénétisme, il importe d'apporter des réponses efficaces, passant par l'information et la prévention auprès des prostituées et des riverains. Ce phénomène doit être abordé en lien étroit avec les problématiques spécifiques des migrants, des addictions et toxicomanies, et de la précarité.

PUBLIC CIBLE

Les personnes prostituées, les victimes de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, les publics jeunes et/ou fragiles potentiellement touchés par la prostitution, les riverains.

OBJECTIFS

- Développer les actions de sensibilisation et de prévention notamment auprès des jeunes et des mineur(e)s.
- Améliorer la prise en charge des personnes en situation de prostitution.
- Améliorer l'identification des personnes victimes de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle et le développement d'une pratique coordonnée, centrée sur leurs droits.

- Agir en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes désirant quitter la prostitution, notamment celles victimes de la traite (hébergement, ateliers sociolinguistiques, programmes d'alphabétisation et formations professionnelles).
- Coordonner et étendre l'action des associations spécialisées.
- Permettre une meilleure articulation du travail et une mise en réseau des acteurs (les associations, la Police, la Justice et la Mairie).
- Développer l'aide à la réinsertion et l'accès aux droits.

MISE EN ŒUVRE

1- *L'information et la prévention*

Les leviers d'actions :

- Des actions de sensibilisation et de prévention visent particulièrement les jeunes (éducation des jeunes à la sexualité et de l'égalité entre les filles et les garçons), exposés aux risques prostitutionnels, les jeunes filles ou garçons en situation de prostitution occasionnelle, et les jeunes étrangers isolés. Un plan de sensibilisation et de formation sera élaboré à destination de l'ensemble des personnels confrontés au phénomène prostitutionnel dans leur activité professionnelle, notamment les correspondants de nuit (CDN) qui bénéficient de sessions spécifiques dans le cadre de leur primo-formation et de leur formation continue.
- Informer les riverains au sujet des moyens de prévention existants et des missions des différentes structures travaillant dans ce domaine, notamment dans le cadre des conseils de quartier.
- Développer les actions d'information et de sensibilisation auprès des mineurs sur le phénomène prostitutionnel et plus largement sur le respect de l'autre, notamment grâce à des interventions spécialisées dans les établissements scolaires secondaires.
- Organiser des séances de sensibilisation et de formation à l'égard des professionnels travaillant auprès des personnes prostituées et des victimes de traite des êtres humains.
- Si des éléments précis concernant la présence de mineur(e)s prostitué(e)s sont portés à la connaissance du parquet, celui-ci organisera une réunion sur la prostitution des mineur(es) avec la Brigade de protection des mineurs, la Brigade de répression du proxénétisme, le commissariat d'arrondissement, la mairie du 18e et les associations concernées.

2- *L'aide et l'accompagnement des personnes prostituées et des victimes de traite des êtres humains*

En complément des différents dispositifs d'accompagnement associatif soutenus par la Ville et l'État, un certain nombre d'orientations est prévu par le plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains, dont la création d'un réseau de médiateurs interculturels. La prévention sanitaire auprès des personnes prostituées doit être développée via des maraudes et/ou des entretiens individuels ou collectifs et leur mise à l'abri renforcée en s'appuyant notamment sur le dispositif Ac-Sé qui propose un hébergement et un accompagnement éloigné géographiquement du lieu de résidence de la personne victime de traite. Le parquet de Paris est particulièrement impliqué dans la prise en charge et la protection des victimes qui acceptent de témoigner dans des procédures judiciaires. À cette fin, une convention est en cours de finalisation afin d'assurer dans la capitale, l'hébergement de ces victimes et l'orientation vers une mise à l'abri sécurisée s'inscrivant dans la durée du dossier pénal.

3- Une meilleure coordination entre services de l'État, Ville et associations

Les leviers d'actions :

- Une coordination parisienne réunit les élus, le parquet de Paris, la Préfecture de police (brigade de répression du proxénétisme, brigade de protection des mineurs et commissariats d'arrondissement), la délégation aux droits des femmes de Paris, les associations spécialisées ainsi que des représentants des services de la Ville de Paris (direction de la prévention et de la protection, mission égalité femmes- hommes). Elle vise à mieux coordonner l'action de l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs de manière à partager le diagnostic et organiser une réponse collective adaptée. Cette coordination est déclinée localement dans le cadre du conseil de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement (CSPDA). Elle permet la circulation de l'information, le partage des diagnostics et la mise en place d'actions coordonnées de prévention et d'accompagnement.
- Les associations spécialisées dans l'hébergement des femmes prostituées seront intégrées à la sous-commission portant sur l'accueil et l'hébergement des femmes victimes de violences, pilotée par l'unité territoriale de la DRIHL de Paris, dans le cadre de la Commission d'action départementale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble des acteurs de la prostitution dans le cadre des compétences de la Ville dans une logique de concertation, de partenariat et de mutualisation des moyens.

PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 18^e arrondissement, Parquet de Paris, Préfecture de Région, Préfecture de Paris, Commissariat de Police du 18^e, associations venant en aide aux personnes prostituées (Les amis du bus des femmes, Charonne, Les amicales du nid et médecins du monde) brigade de répression du proxénétisme, brigade de protection des mineurs, associations venant en aide aux personnes toxicomanes, associations de riverains et commerçants, GPIS, bailleurs sociaux, Mairie de Paris (secrétariat général, DPP, DPVI, DVD, DPE, DEVE, DASES), conseil local de la jeunesse, DDASS 75, ASE.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Nombre de personnes accompagnées par les associations
- Le nombre d'actions de sensibilisation et de formation auprès des élèves du secondaire, des riverains, des professionnels.
- Le nombre de doléances des riverains et commerçants auprès des intervenants locaux, conseil de quartier et associations.
- Les rapports des correspondants de nuit faisant état de la situation sur le quartier Château rouge - Goutte d'Or.
- Les rapports du GPIS, de la DEVE et de la DPE sur les faits constatés et traces laissées par une éventuelle activité prostitutionnelle.
- Toutes données provenant des associations.

FICHE ACTION 2.6 RENFORCER LA SÉCURITÉ DES TOURISTES

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Avec 32,3 millions de visiteurs en 2013, Paris est la première ville en termes de destination des touristes au niveau mondial. La sécurité des touristes est une préoccupation majeure des pouvoirs publics mais aussi des professionnels du tourisme et en particulier de l'hôtellerie. Il est primordial que l'ensemble des sites fréquentés par les touristes, notamment ceux voyageant en groupe, fassent l'objet de mesures de sécurité appropriées, mises en œuvre par les forces de police et l'ensemble des partenaires du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité. Il s'agit de lutter prioritairement contre les agressions physiques et les vols. Une attention particulière doit être portée à cette catégorie de public dont les habitudes de voyage, la nationalité, la méconnaissance de la langue française ou le lieu d'hébergement peuvent les rendre plus vulnérables.

PUBLIC CIBLE

L'ensemble des touristes.

OBJECTIFS

- Renforcer la sécurité des touristes dans le 18^e arrondissement et accompagner les touristes victimes dans leurs démarches.
- Prendre en compte dans un dispositif de sécurisation, à la suite d'un travail de recensement, des hôtels ciblés.
- Améliorer les conditions d'accueil et d'information du public étranger.
- Rechercher de nouveaux partenariats.

MISE EN ŒUVRE

La Préfecture de police a mis en œuvre depuis 2013, dans le cadre du plan sécurité des touristes, une série de 26 mesures s'articulant autour de 4 axes :

Une présence policière accrue au sein de 7 secteurs touristiques de la capitale (Butte Montmartre, Champs-Élysées, Champ de Mars, Trocadéro, Musée du Louvre-Palais Royal- Châtelet, Bas quartier Latin, Boulevard Saint Germain Notre-Dame, Opéra/Haussmann/Grands magasins), dans les transports en commun mais également aux abords des hôtels de Paris et de son agglomération, et à l'occasion des grands salons et congrès.

- Une communication en association avec les professionnels du tourisme et les transporteurs publics.
- Un partenariat renforcé avec les ambassades des États dont est originaire la majorité des touristes étrangers fréquentant la capitale.
- Une amélioration de l'accueil des victimes étrangères.

La mise en œuvre de ce plan d'action a permis de constater des résultats positifs dès l'été 2013, qui ont été consolidés lors de la saison 2014. Deux brigades spécialisées de terrain (BST) de 25 fonctionnaires environ ont été créées en février 2014 sur le site de la Gare du Nord et en juin sur celui des Champs-Élysées, et une BST a été créée en 2015 sur le secteur des Halles.

1- Des contacts réguliers entretenus avec les hôteliers

Des actions de prévention situationnelle sont réalisées à Paris auprès des hôtels situés dans les zones touristiques par les policiers référents. Elles permettent notamment de cibler les arrivées ou départs de groupes de touristes asiatiques et de régler des problèmes ponctuels de tout ordre.

Des réunions d'informations sont organisées par les policiers des MPC au profit des hôteliers. Elles permettent de continuer à promouvoir la communication autour du site de conseils en sécurité « CESPLUSSUR », et d'encourager les professionnels du tourisme (hôteliers, agence de voyages, tours opérateurs), à s'y inscrire.

2- Des partenariats renforcés

Aux mois de juillet et août, la Direction de la prévention et de la protection de la Ville de Paris participe au Plan «sécurité des touristes» piloté par la Préfecture de police via la mise en place d'un dispositif spécifique sur six zones à forte fréquentation touristique (Square Jean XXIII, Champ de Mars, Berges de Seine, Jardin des Champs-Élysées, Jardins du Trocadéro, Jardins de la butte Montmartre). Les inspecteurs de sécurité (polyvalents, vététistes, motocyclistes) y effectuent deux à trois patrouilles par jour. Depuis 2015, ils bénéficient de cours d'anglais afin de faciliter leurs interventions auprès des touristes victimes ou non.

Un plan de lutte contre les « tresseurs » a été spécifiquement mis en place sur Montmartre en partenariat avec la Préfecture de Police.

Un partenariat avec la RATP permet de diffuser des messages de sensibilisation aux vols dans les Roissy Bus lorsqu'ils se dirigent vers le secteur « Opéra », ainsi que sur les lignes 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 14 et les RER A et B lors de leurs trajets Paris intra-Muros.

Le Comité Régional du Tourisme (CRT) Paris Île-de-France et l'office du tourisme de Paris sont intégrés au comité de pilotage concernant la sécurité des touristes asiatiques qui a notamment pour but de veiller à une meilleure information et sensibilisation des visiteurs étrangers en matière de sécurité. Les principaux représentants des tours opérateurs asiatiques sont à ce titre régulièrement rencontrés.

La coopération internationale permet depuis plusieurs années d'intégrer dans les itinéraires de rondes et patrouilles des policiers étrangers. Des policiers allemands, espagnols et roumains ont renforcé les policiers français affectés à la sécurisation des zones touristiques. L'appui d'officiers de liaisons bulgares, bosniens et roumains est, par ailleurs, une aide précieuse pour le démantèlement de réseaux de criminalité organisée.

Dans le cadre de la sensibilisation des acteurs aux dispositifs pris dans le cadre du renforcement de la sécurité des touristes, deux réunions sont organisées avant et après la période estivale et réunissent le syndicat d'initiative de Montmartre, la préfecture de Police, le commissariat d'arrondissement et les commerçants du secteur.

3- Un accueil et une communication optimisée, des policiers dédiés dans des zones ciblées et un traitement judiciaire adapté au temps de présence de la victime sur le territoire

Le guide « Paris en toute sécurité » (150 000 exemplaires, traduit en 8 langues) ainsi que les flyers de sensibilisation à certains modes opératoires affectant les touristes (bonneteaux, vols de colliers, escroqueries à la charité publique, ventes sauvette) ont été largement diffusés auprès des sites d'accueil et des hôteliers. Ces documents de sensibilisation et d'information sont également disponibles sur le site Internet de la Préfecture de police avec des traductions.

Le Système d'Accueil des Victimes Étrangères (S.A.V.E.) permet d'obtenir en bilingue (17 langues référencées) des formulaires d'aide à la prise de plainte sur le site intranet de la Préfecture de police via le portail CESPPLUSUR.

Le développement de la lettre-plainte initialement prévue en anglais et uniquement disponible au musée du Louvre est dorénavant disponible en coréen, japonais et chinois, auprès de tous les policiers en patrouille dans les zones touristiques. L'objectif est de permettre au touriste victime de vol simple uniquement, de déposer plainte sur place, lui évitant ainsi de se rendre dans un commissariat.

Trois Points d'Accueil Mobiles (PAM) ont été mis à disposition du public (place de Varsovie, avenue des Champs-Élysées et au niveau de la pyramide du Louvre) avec la possibilité de déposer plainte et d'être renseigné par des policiers polyglottes et 160 policiers maîtrisant 36 langues étrangères ont été recensés en 2013.

Le parquet privilégie le défèrement des auteurs d'infractions commises sur les touristes afin d'obtenir une réponse judiciaire compatible avec leur temps de présence sur le territoire national. Par ailleurs, ils sont immédiatement informés de leurs droits et sont mis en relation avec l'avocat de permanence par le service des victimes du parquet.

PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 18e, Commissariat du 18e, Préfecture de police, Ville de Paris, Parquet de Paris, Office du Tourisme et Comité Régional du Tourisme, institutions touristiques, associations.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Nombre de patrouilles réalisées par les services de police et les inspecteurs de sécurité de la Ville sur les sites touristiques dans le cadre du plan « sécurité des touristes ».
- Nombre de plaintes / touristes.

FICHE ACTION 2.7 ACCOMPAGNER LES PERSONNES À LA RUE

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Les personnes à la rue rencontrées par les maraudes sont celles qui sont les plus éloignées des dispositifs d'accueil et d'accompagnement. Elles constituent un groupe hétérogène en termes d'âge, d'origine, de situation administrative, sanitaire et sociale. Il s'agit généralement de personnes en grande précarité inscrites dans un parcours d'errance de plusieurs années mais également de personnes migrantes en transit dans la capitale. Certaines ont un ancrage fort avec le lieu où elles sont installées (attachement affectif, relations avec les riverains, les associations, les commerçants, bénéfice matériel...) et s'inscrivent dans une logique de survie qui les empêche de changer de rythme et de se projeter dans un futur meilleur. Elles développent des stratégies de défense afin de résister dans la rue et s'organisent de diverses façons : en vivant de manière isolée -voire recluse- ou en groupe, en investissant des espaces ou au contraire, en se déplaçant continuellement, en ayant des conduites addictives lesquelles sont souvent à l'origine de troubles du voisinage. Les situations les plus préoccupantes du point de vue sanitaire nécessitent une vigilance accrue de la part des équipes de maraude et une mise à l'abri de ces personnes de la part des pouvoirs publics.

On constate également dans le 18^e arrondissement la présence de :

- campements de migrants de taille plus ou moins importante (de 20 à plus de 1 000 personnes) où les conditions de vie sont particulièrement dégradées en termes sanitaires et de sécurité.
- familles composées d'adultes et d'enfants dormant dans la rue. Ces familles ne sont généralement pas présentes de façon continue dans l'espace public, leur parcours résidentiel pouvant alterner entre hébergement d'urgence sociale, campements situés en banlieue, séjours dans le pays d'origine (Roumanie principalement) et rues de Paris. Ce phénomène, très mouvant et évolutif, est difficile à évaluer.

PUBLIC CIBLE

Personnes sans domicile dormant dans la rue, familles avec enfants, personnes migrantes et riverains.

OBJECTIFS

- Mise à l'abri et prise en charge des personnes à la rue isolées.
- Mise à l'abri des familles dormant dans la rue (cf. fiche 2.4 du CPPS).
- Mise à l'abri des migrants avant la constitution de campements.
- Poursuivre la dynamique partenariale à travers les coordinations des maraudes sociales à l'échelle de l'arrondissement.
- Informer et sensibiliser les riverains à cette problématique.
- S'assurer du maintien de l'hygiène et de la salubrité dans l'espace public pour les personnes dormant à la rue et les riverains.

MISE EN ŒUVRE

- 1- *Accompagnement et mise à l'abri des familles et des personnes en situation de grande exclusion.*

- Pérenniser les coordinations des maraudes sociales et mettre en place des comités de veille sociale (police, BAPSA, DPE, DVD, DPP/UASA, Mairie, coordinatrice des maraudes) à un rythme trimestriel.
- Réunir mensuellement la cellule de veille sociale
- Maintenir les opérations hebdomadaires conjointes entre la DPE et la DPP afin de nettoyer les sites occupés par le public sans abris.
- Concernant la mise à l'abri des familles : même si le phénomène demeure limité, il appelle une mobilisation forte des pouvoirs publics (Ville et département de Paris, Préfecture de Paris sur l'aspect logement, Éducation nationale pour la scolarisation des mineurs, mais également police et, le cas échéant, Parquet), l'espace public ne pouvant en aucun cas être considéré comme un lieu de vie et d'éducation. Cette action commune de la Ville et de l'État a pour objectif principal la mise à l'abri des familles et s'appuie notamment sur les maraudes de nuit hebdomadaires « familles à la rue » de l'UASA. Elle doit également être prévue et organisée en cas de constat de mise en danger d'un mineur dans le cadre d'interventions relevant de la protection de l'enfance en lien avec la Cellule de recueil des informations préoccupantes et le Parquet des mineurs.
- Poursuite du soutien aux maraudes.

2- *Accompagnement et mise à l'abri des personnes migrantes*

- Création de deux centres de premier accueil humanitaire, nouveaux lieux d'accueil et d'hébergement pour les personnes migrantes, afin de les orienter vers la structure la plus adaptée à leurs besoins. Le premier sera situé dans le 18^e arrondissement de Paris à destination des hommes et le second à Ivry pour les personnes vulnérables.
- Poursuite du soutien à la maraude « migrants » Emmaüs/France Terre d'Asile spécialisée dans l'accompagnement et la prise en charge socio-administrative des migrants, en particulier les plus vulnérables (familles, mineurs isolés, etc.).
- Poursuite des passages quotidiens de l'Unité d'assistance aux sans-abris de la Ville de Paris sur les sites où sont présents les migrants pour prise en charge et mise à l'abri des publics vulnérables et régulation des usages.
- Prévention de la constitution de campements via l'orientation immédiate vers les centres de premier accueil humanitaire et/ou de mise à l'abri en centre d'hébergement et hôtels (selon capacités des services de l'État) dès le premier signalement de personnes dormant sur l'espace public.

3- *Mesures communes aux deux publics*

- Sensibiliser les riverains lors des conseils de quartiers.
- Communiquer à travers différents supports (site internet, journal).

PILOTES ET PARTENAIRES

Préfecture de police (commissariat, BAPSA), Préfecture de Région, Préfecture de Paris, Mairie du 18e, Parquet, Coordonnatrice des maraudes sociales, UASA, Directions de la Ville (DPE, DPP, DVD), associations, Samu social.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Nombre de réunions « coordination des maraudes sociales » organisées par la Mairie du 18e.
- Nombre de personnes prises en charge par les associations.
- Nombre de comité de veille.
- Nombre d'informations : article, conseils de quartier.
- Nombre de personnes prises en charge par les centres d'accueil humanitaire.

FICHE ACTION 2.8 PREVENIR LA CONSOMMATION DE SUBSTANCES ILLICITES EN FAVORISANT LA REDUCTION DES RISQUES

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

L'usage de produits illicites touche une population de plus en plus jeune et les modes de consommation se sont diversifiés : la poly-consommation des substances licites et illicites rend nécessaire une prise en charge globale. La connaissance des moyens mis en œuvre pour lutter contre la toxicomanie est insuffisante au regard de la perception des riverains sur les populations concernées et les infractions associées à la toxicomanie.

Face à la persistance de la toxicomanie dans certains quartiers de l'arrondissement, une meilleure information des actions de prévention menées dans une optique de responsabilisation paraît nécessaire et ce, par une approche pluridisciplinaire (médicale, éducative et sociale).

L'ouverture en octobre 2016 de la salle de consommation à moindre risque dans le 10^e arrondissement permettra notamment de réduire les conséquences négatives liées aux comportements des usagers de drogues et aux effets pervers des contrôles sur ces comportements, pour eux-mêmes, leur entourage et la société, aux plans sanitaire, économique et social.

PUBLIC CIBLE

Consommateurs et riverains.

OBJECTIFS

- Renforcer les actions préventives avec une optique de maillage territorial.
- Développer les actions de médiation sociale avec les usagers de drogues et les riverains.
- Rechercher les réponses les plus adaptées en fonction des profils des usagers.
- Améliorer la prise en charge des usagers.
- Réduction des risques due à la consommation de substances illicites

MISE EN ŒUVRE

1- *Dispositif de médiation de rue*

Coordination Toxicomanies 18 est un dispositif de médiation sociale qui intervient sur les problèmes liés aux drogues et leurs répercussions dans les quartiers.

Présente prioritairement sur 3 quartiers du 18^e arrondissement, l'association anime une équipe de 5 médiateurs qui interviennent dans les rues, auprès des habitants, des commerçants, des associations et des usagers de drogues présents dans les espaces publics principalement. Ils peuvent être sollicités directement dans la rue ou par appel à l'association. Ils concourent à résoudre les conflits pouvant exister concernant les problèmes liés aux drogues au sein de l'espace public et privé par une intervention en urgence des médiateurs.

Coordination Toxicomanies développe des micro-actions sur des problématiques localisées. Il s'agit notamment, dans la continuité du travail engagé à l'issue de la formation de prévention des conduites à risques chez les jeunes portée par la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques sur le territoire Chapelle-Évangile, de la formation d'un groupe de travail.

Celui-ci associe des habitants, le CAARUD 18, l'équipe de développement local et l'association qui organise des rencontres régulières autour de la réduction des risques en direction des publics adultes et jeunes, de rencontres avec des usagers de drogues habitants et d'actions de valorisation de la citoyenneté des usagers de drogues.

Les correspondants de nuit :

L'équipe de correspondants de nuit du 18^e arrondissement exerce principalement ses missions dans la zone de sécurité prioritaire Barbès-Château Rouge-Goutte d'Or, se caractérisant notamment par une présence fluctuante d'usagers de drogues. Les CDN peuvent être sollicitées par des habitants pour mener une intervention de médiation de rue. Ils interviennent, de 14h à 23h l'hiver et de 16h à 00h l'été, pour réduire les nuisances et les incivilités, créer du lien et, en cas de besoin, orienter vers le service (technique, social ou administratif) compétent.

2- *Echanges inter-institutionnels.*

- Fiches de signalements : police, mairie et « Coordination Toxicomanies ». Suivi des requêtes et doléances auprès des acteurs.
- Réunion trimestrielle de coordination (mairie, parquet, police, associations.).

3- *Organisation de rencontres régulières de sensibilisation, d'information et de réflexion* auprès de différents publics (professionnels, habitants, parents.) sur les modes de consommation des substances psychoactives, sur les représentations collectives, et sur les comportements à adopter en cas de confrontation avec les toxicomanes.

4- *Accueil et accompagnement des usagers de drogues par le tissu associatif très actif sur le territoire :*

- Les Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues Boutique 18 : la mission première de la Boutique 18 est l'accueil inconditionnel, anonyme et gratuit des poly toxicomanes en errance. La structure a progressivement élargi ses activités en adéquation avec la réalité du terrain.
- SAFE : association nationale de réduction des risques auprès des usagers de drogues. Elle est spécialisée dans la mise en place du dispositif d'automates distributeurs et collecteurs de trousse de prévention.
- Centres de soins Spécialisés aux Toxicomanes : Les CSST ont pour mission d'assurer l'accueil et l'information des usagers de drogues, leur prise en charge médico-psychologique et un accompagnement socio-éducatif, une aide à l'insertion ou la réinsertion, ainsi que le soutien à leur environnement familial. Un programme d'hébergement y est parfois rattaché. Les consultations y sont anonymes et gratuites.

5- *Ouverture de la salle de consommation à moindre risques (SMCR) permettra notamment de :*

- Réduire les nuisances associées à l'usage de drogues dans les lieux publics et semi-publics ;
- réduire les problèmes de santé pouvant découler de la consommation de drogues ;
- Améliorer l'accès aux services socio-sanitaires et thérapeutiques chez les consommateurs de drogues les plus marginalisés ;
- Promouvoir l'éducation aux risques liés à l'usage de drogues.

PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 18e, Commissariat de police, Centres de soins Spécialisés aux Toxicomanes (CSST), Coordination Toxicomanies, Parquet, Intersecteur La Terrasse EPS Maison-Blanche, CAARUD Boutique 18, SAFE, SMCR, équipes de développement local, Préfecture de Région Ile-de France-Préfecture de Paris.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Nombre d'interventions des médiateurs auprès des usagers de drogues.
- Nombre de prises en charge et accompagnement des usagers.
- Nombre de fiches de signalements.
- Nombre de rencontres régulières de sensibilisation et d'information.

AXE 3 : AMELIORER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

FICHE ACTION 3.1 PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES INFRACTIONS COMMISES DANS ET AUX ABORDS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La délinquance et la violence en milieu scolaire revêtent de multiples aspects, aussi bien au sein des établissements qu'à leurs abords. La prévention et la lutte contre les infractions commises contre les élèves ou le personnel de l'Éducation nationale constituent une priorité.

En parallèle à la convention du 30 janvier 2007 (signée par le préfet de police, le procureur de la République, le recteur d'académie et la direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse) relative aux signalements au parquet par la MPC du commissariat d'arrondissement, un travail commun doit-être réalisé auprès des élèves dans une démarche d'éducation citoyenne fondée sur la responsabilité.

Le 18e arrondissement est particulièrement concerné par cette problématique. Les faits de violences scolaires signalés au service de police sont essentiellement des faits de violences, d'incivilités et de vols avec une hausse des cas d'extorsion et de rackets.

PUBLIC CIBLE

Les élèves, les chefs d'établissements scolaires et la communauté éducative.

OBJECTIFS

- Informer et sensibiliser les élèves sur les différentes infractions dont ils peuvent être victimes ou auteurs.
- Renforcer la prise en charge des victimes (élèves ou adultes) fragilisées par des situations de violence, harcèlement par la mise en œuvre de dispositifs adaptés.
- Faciliter les échanges et la transmission d'information entre les partenaires.
- Mobiliser l'ensemble des partenaires en vue de réduire le nombre d'infractions portant préjudice aux élèves, personnels des établissements scolaires et riverains.

MISE EN ŒUVRE

1- *La prévention en milieu scolaire*

1. Le Commissariat du 18e arrondissement aura pour objectif de mener une double action de prévention et de répression à travers :

- des interventions de prévention menées par la Mission de Prévention et de Communication à l'attention du public scolaire. Concrètement ces interventions portent sur les thématiques suivantes :

En primaire : la Formation Urgente Minimum (FOURMI), la citoyenneté, la Loi, le rôle du policier, les dangers d'Internet, la sécurité routière et le permis piéton.

À destination des parents : les jeux dangereux et les dangers d'Internet.

Au collège : le racket, les dangers d'Internet, le happy slapping, les drogues, les rixes et les violences physiques ou psychologiques.

Au lycée : les violences physiques ou psychologiques, le vol et le recel.

- des actions policières spécifiques aux abords des écoles (lutte contre le racket, lutte contre le trafic de stupéfiants.).

2. Le Commissariat, la Mairie du 18^e arrondissement et le parquet poursuivront le travail partenarial mené avec les établissements scolaires.

- Une réunion continuera d'être organisée par la Mairie et le Commissariat de police, à l'occasion de chaque rentrée scolaire avec les directeurs des écoles primaires et les chefs d'établissements du secondaire.
- Un contact permanent sera maintenu entre la mission de prévention et de communication (MPC) du Commissariat et les établissements scolaires de l'arrondissement pour permettre un échange immédiat des informations et assurer ainsi un suivi en temps réel.
- Les éléments d'ambiance seront transmis à la MPC, au parquet et à la Mairie afin que ceux-ci puissent faire le relais auprès de professionnels compétents (association de prévention spécialisée, de prévention des conduites addictives).
- Le travail en commun entre les associations de prévention spécialisée et les conseillers principaux d'éducation sera poursuivi et accentué.
- La sensibilisation des parents d'élèves par la Mairie d'arrondissement, le parquet et la MPC sur la prévention des infractions et la nécessité de porter plainte sera également poursuivie (diffusion de la campagne régionale sur les violences scolaires).

2- La sécurisation des établissements

La sécurisation des établissements scolaires s'opère principalement par la mise en place de patrouilles de policiers, en tenue et en civil. Ces dispositifs opérationnels peuvent être sollicités par les chefs d'établissement. Ils sont également mis en place lorsqu'il est constaté la répétition de faits délictueux (racket, violences...) autour de l'établissement. Les commissaires centraux réunissent chaque année l'ensemble des chefs d'établissement de chaque arrondissement afin de leur rappeler les enjeux de la convention de 2007 et leur présenter les actions de sécurisation et de prévention mises à leur disposition.

La création de l'Équipe Mobile Académique de Sécurité de Paris en septembre 2009 permet une concertation opérationnelle efficace notamment à deux niveaux : un recoupement des informations sensibles ; la réalisation de diagnostics de sécurité pour les établissements scolaires du second degré avec une assistance technique de l'EMAS auprès de la Mission de Prévention et de Communication (MPC) et des référents sûreté du Service de Prévention, de Police Administrative et de Documentation (SPPAD).

Cette équipe a pour missions principales :

1. d'aider les établissements à prévenir les situations de violence :
 - aider à réaliser le diagnostic de sécurité ;
 - en liaison avec la DAFOR, développer et proposer des formations sur le thème de « la prévention de la violence » et de « la gestion des situations de crise » ;
2. d'accompagner et d'aider les établissements en cas de fortes tensions ou d'incidents graves.

L'équipe mobile académique de sécurité agit sur instruction du Recteur à la demande :

- dans le 1^{er} degré : de l'inspecteur chargée de circonscription (ICC) ou du directeur d'école après concertation avec l'ICC ;

- dans le 2nd degré : du chef d'établissement sur proposition du conseiller du Recteur, du Directeur de l'Académie ou de l'Inspecteur d'Académie. Conformément à la circulaire interministérielle n° 2009-137 du 23 octobre 2009 relative à la sécurisation des établissements scolaires et au suivi de la délinquance et à la circulaire interministérielle du 15 février 2010 relative au plan de sécurisation des établissements scolaires, tous les établissements scolaires du second degré doivent obligatoirement avoir réalisé un diagnostic de sécurité. Le diagnostic de sécurité est établi en concertation par le chef d'établissement et son correspondant « sécurité-école ».

Il peut être complété par un audit de prévention situationnelle établi avec les partenaires locaux, faisant apparaître la liste des recommandations susceptibles d'améliorer la protection et la surveillance des établissements, en particulier en se prémunissant contre les risques d'intrusions.

Le rectorat suit l'avancement de la réalisation des diagnostics de sécurité.

Les établissements, notamment ceux particulièrement exposés aux faits de violence ou dont la configuration présente des particularités significatives en matière de prévention de ces mêmes faits, peuvent faire appel à l'équipe mobile académique de sécurité pour les aider dans la réalisation de leur diagnostic de sécurité.

Le Rectorat organise chaque année plusieurs formations destinées aux personnels de l'Éducation nationale autour du thème de « la prévention et la lutte contre la violence en milieu scolaire » et en développe de nouvelles sur le thème de la « sécurisation des établissements scolaires et l'exercice de l'autorité en situation conflictuelle et de tension ».

3- La convention de 2007 Rectorat-Police-Parquet-DTPJJ

La convention « visant au mode de transmissions des signalements d'infractions en milieu scolaire » a pour objet la remontée rapide des faits de délinquance dans et aux abords des établissements scolaires, afin que le parquet puisse mettre en œuvre des décisions et suivis judiciaires adaptés. Elle instaure un circuit d'information reposant sur le rôle d'interface joué par les Missions de Prévention et de Communication (MPC) des commissariats, qui redirigent à la section des mineurs du parquet de Paris les infractions que les chefs d'établissement portent à leur connaissance, le cas échéant, par le biais d'une fiche de signalement (dite « fiche convention »). Lorsque l'auteur est mineur, les magistrats du parquet décident d'une enquête approfondie aux fins de poursuite, d'une saisine de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) à titre éducatif, ou encore - dans le cas d'infractions peu graves - d'une mise en garde formelle notifiée au mineur mis en cause dans les locaux du commissariat, en présence de ses parents. La convention prévoit le retour d'information de la décision du parquet au chef d'établissement. La convention de 2007 joue ainsi un rôle majeur dans la prévention de la délinquance des mineurs en promouvant une logique de suivi individualisé. Le travail partenarial entre les différents signataires permet d'apporter une réponse rapide et adaptée aux différentes infractions. Corrélativement, l'enjeu est également de lutter contre l'errance problématique des jeunes sur l'espace public et de repérer rapidement les « décrocheurs scolaires » éventuels.

PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 18e, Préfecture de police, parquet, rectorat et DTPJJ (signataires de la convention de 2007), Établissements scolaires de l'arrondissement, Commissariat du 18e, Ville de Paris, Clubs de prévention spécialisée.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Nombre de diagnostics et d'audits de sécurité réalisés.
- Statistiques et analyses des faits constatés dans et aux abords des établissements scolaires.
- Fréquence et impact des actions de sensibilisation au sein des établissements scolaires.

FICHE ACTION 3.2

SÉCURISER ET TRANQUILLISER LES GRANDS ENSEMBLES IMMOBILIERS

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

L'amélioration de la sécurité et de la tranquillité des grands ensembles immobiliers est une demande forte des locataires de ces lieux d'habitation et de vie du 18^e arrondissement (habitat privé comme social). Cette amélioration est conjointement mise en œuvre par les bailleurs sociaux, les services de l'État (Police et Justice), la Ville ainsi que les associations présentes sur place.

L'objectif est de réduire les nuisances associées aux occupations illégales des parties communes (occupations illicites de halls, d'immeubles et sous-sol, intrusions et squats), aux dégradations, à l'insalubrité et aux troubles de voisinages graves (nuisances matérielles et psychologiques).

PUBLIC CIBLE

Les habitants et riverains des grands ensembles immobiliers.

OBJECTIFS

- Sécuriser et tranquilliser le patrimoine locatif des immeubles sociaux.
- Lutter contre les regroupements à l'origine de nuisances.
- Assurer une veille technique, responsabiliser les habitants et syndicats (gestion de l'immeuble).
- Développer des actions sociales et éducatives favorisant le vivre ensemble (lien de voisinage, occupation positive des espaces communs).
- Développer la prévention situationnelle.

MISE EN ŒUVRE

Il conviendra de faciliter les évolutions du parc surveillé par le GPIS et des secteurs couverts par les correspondants de nuit (CDN), pour répondre au mieux aux attentes des habitants des immeubles sociaux et des riverains.

- Le Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS)

12 bailleurs (Paris Habitat, IFC la Sablière, Sageco, Siemp, Immobilière 3F, Logement francilien, RIVP, Logis transport, Elogie (qui a absorbé SGIM et SEMIDEP au 1^{er} janvier 2013) - Batigère, France Habitation, Emmaus Habitat) sont désormais regroupés au sein du GPIS. Créée en 2004 et cofinancé par la Ville de Paris, ce Groupement d'intérêt économique (GIE) permet de maintenir 7j/7 et de 19h à 5h une présence visible et dissuasive sur les sites, d'intervenir, sur appel de locataire ou lors des rondes quotidiennes, pour tranquilliser les espaces communs, voire déclencher, en cas de besoin, l'intervention de la police.

L'action du GPIS-GIE s'inscrit dans un partenariat actif et transversal, favorisé notamment par le lien permanent entretenu avec le Centre de veille opérationnel de la Ville de Paris et avec la Préfecture de police et par la transmission quotidienne d'un rapport d'activité aux partenaires. En complément, un comité de pilotage rassemblant des représentants du GPIS, des bailleurs membres, des élus parisiens ainsi que des principaux acteurs de la sécurité à Paris est réuni de manière trimestrielle afin de réviser le patrimoine surveillé en lien avec la mairie d'arrondissement, et d'organiser des actions renforcées de prévention et de sécurisation sur certains grands ensembles.

Leviers d'actions :

- Rondes du GPIS sur le patrimoine confié par les bailleurs, signalements par mail et traitement des données (analyses transmises aux bailleurs, Mairie, DPP, Police et Coordination Toxicomanies).
- Mise en place de réunions entre la Mairie, la Police, la Justice, Coordination Toxicomanies et les bailleurs afin d'examiner les signalements.
- Réunions régulières avec fixation d'objectifs pour les immeubles en situation inquiétante pouvant réunir (en fonction des problèmes) la Police, les gestionnaires de l'immeuble (les bailleurs, syndics.), la Mairie de Paris (DPP), le GPIS, l'observatoire local des toxicomanies, les gardiens d'immeubles et les services sociaux.
- Soutien des bailleurs sociaux dans l'instruction des procédures d'expulsion pour trouble de jouissance.

- Les Correspondants de Nuit de la Ville

L'équipe de correspondants de nuit du 18^e arrondissement exerce principalement ses missions dans la zone de sécurité prioritaire Château Rouge / Goutte d'Or, se caractérisant notamment par une forte implantation de logements sociaux. Les CDN peuvent être sollicités par des habitants ou des locataires pour mener une intervention de médiation, le plus souvent liée à un problème de voisinage ou d'occupation de hall. Ils interviennent, de 14h à 22h l'hiver et de 16h à 00h l'été, pour réduire les nuisances et les incivilités, créer du lien entre les habitants et, en cas de besoin, les orienter vers le service (technique, social ou administratif) compétent.

- Le dispositif de médiation de jour

Dans plusieurs territoires inscrits en politique de la ville, des expérimentations de médiation de jour, co-élaborées avec les autres directions de la ville concernées (DASES, DPP, DJS, etc.), viennent en appui des interventions qui se déroulent déjà dans les espaces publics et collectifs (prévention spécialisée, correspondants de nuit, GPIS, etc.). Ces expérimentations se caractérisent par une approche partenariale des occupations d'espaces et notamment des conflits d'usage (nuisances, dégradations, etc.) via l'intervention d'un collectif d'acteurs (porte Montmartre, 18^e). Elles se basent sur une présence régulière dans les espaces publics et/ou collectifs, sur les lieux où les usages, notamment par les jeunes, peuvent amener des conflits. Des comités de suivi locaux composés des acteurs des territoires, permettent de veiller à la cohérence de l'action par rapport aux besoins et autres interventions et actions déjà mises en place.

- Le soutien aux actions locales de prévention et renforcement du lien social

Les territoires au sein desquels sont implantés les grands ensembles immobiliers bénéficient de nombreux dispositifs d'accompagnement et de prévention en direction des jeunes publics permettant notamment de lutter contre le décrochage scolaire, accompagner les jeunes vers l'emploi (notamment ceux qui en sont le plus éloignés), prévenir la délinquance et la récidive, favoriser les occupations positives de l'espace public ou proposer des activités socioculturelles pendant les vacances scolaires. Ces dispositifs sont financés par la Ville de Paris mais également le FIPD et les bailleurs sociaux.

Leviers d'actions :

- Soutien d'actions éducatives à destination des jeunes et favoriser le lien intergénérationnel avec les habitants (formations transversales sur le vivre ensemble, chantiers d'insertion, Ville Vie Vacances).
- Développer des actions pour renforcer le lien social en impliquant les amicales de locataires (jardins partagés, repas d'immeubles) dans les ensembles résidentiels difficiles avec le soutien des bailleurs.

- Dans le cadre de la gestion urbaine de proximité, les équipes de développement local de la DDCT ont pu et pourront mener des actions de proximité favorisant l'interconnaissance (identifications des acteurs concernés selon la demande des habitants, amicales ou gardiens) et pouvant aboutir à des actions plus ciblées selon les besoins.
- Le Commissariat et sa Mission de Prévention et de Communication (MPC)

Elle a pour objectifs de former et informer les professionnels aux problèmes de sécurité, de sensibiliser les jeunes aux conduites à risque dans les établissements scolaires et de traiter les doléances.

Leviers d'actions :

- Réalisation de visites sur site avec des préconisations de sécurité. Davantage mené auprès des particuliers et en fonction des doléances.
- Centralisation et traitement des doléances relatives aux ensembles immobiliers et mise en place d'opérations coordonnées Police/GPIS/parquet.
- Intensification des rondes et patrouilles de Police à l'intérieur des immeubles et grands ensembles dans le cadre de l'opération Tranquillité vacances qui est désormais étendue à l'année. Les bailleurs sociaux pourront être associés pour communiquer davantage sur cette opération.
- L'équipe de développement local

Leviers d'actions :

- La commission pieds d'immeubles de la Mairie du 18e met à disposition des locaux associatifs et commerciaux afin de diversifier l'offre sur le territoire.
- La communication et l'information Ville/bailleurs sur les actions entreprises en terme de gestion et de sécurisation, la médiation bailleur-locataire et plus globalement l'enjeu de l'accompagnement à la structuration de collectifs de résidents, amicales de locataires
- Le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain qui se déclinera à l'échelle du territoire prendra en compte la problématique de la sécurisation et tranquillisation des grands ensembles.

Enfin, dans le cadre de la prévention situationnelle, il conviendra de mener des études de sûreté et de sécurité publique lors de nouvelles constructions, dans les conditions prévues par le décret n°2011-234 du 24 mars 2011.

PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 18e, Bailleurs sociaux, GPIS, syndicats, Ville de Paris (DPP, DDCT-équipes de développement local-, DJS), Clubs de prévention spécialisée, les services sociaux (DASES, CASVP), Préfecture de police, Parquet de Paris.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Bilans annuels du GPIS permettant d'analyser l'évolution qualitative et quantitative des faits et du sentiment d'insécurité ; nombre d'appels.
- Bilans annuels des CDN, nombre de médiations réalisées.
- Nombre d'expulsions pour trouble de jouissance.
- Nombre de réunions entre la Mairie, le commissariat du 18e arrondissement, la Justice, Coordination Toxicomanies et les bailleurs.

- Parkings et sous-sols :
 - o Diagnostic sécurité d'immeubles sensibles et des sous-sols
 - o Travaux de sécurisation des sous-sols
 - o Accroître le taux d'occupation des sous-sols :
 - Location des parkings par des prestataires extérieurs, nouveaux modes d'utilisation des sous-sols, etc.
- Nombre de visites sur site réalisées par la MPC.

FICHE ACTION 3.3

TRANQUILLITÉ DES MARCHÉS DÉCOUVERTS, MARCHÉS AUX PUCES ET CARRÉ DES BIFFINS

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Le marché des puces au nord de l'arrondissement (entre la porte de Montmartre et de Clignancourt) constitue l'un des principaux attraits touristiques parisiens.

Très fréquenté chaque week-end et lundi, ce site génère des conflits d'usages importants tel que des problèmes de circulation, de stationnement, de salubrité publique ainsi que la présence de vendeurs à la sauvette, vendeurs de produits contrefaits en périphérie de marché et des voleurs à la tire.

Face à ces problèmes récurrents, il s'agit de mobiliser conjointement différents acteurs en vue d'améliorer la tranquillité des commerçants -dont les biffins-, des visiteurs et des riverains.

La mise en place, en juin 2013, du plan d'action pour la sécurité des touristes par la Préfecture de police en lien avec la Ville vise à une amélioration de la physionomie de certains secteurs attractifs par une présence renforcée d'agent de la ville (sécurité et propreté) ainsi que de police.

Les actions mises en œuvre contre les ventes à la sauvette dans la ZSP Barbès-Château Rouge-Goutte d'Or concourent à une amélioration de cette problématique.

La reconquête urbaine pour le passage périphérique Porte Montmartre devrait contribuer à une meilleure identification du Carré des biffins.

PUBLIC CIBLE

Commerçants, riverains, touristes, biffins.

OBJECTIFS

- Veiller à l'application du règlement des marchés découverts et marchés aux puces, et au maintien de la propreté des lieux.
- Encadrer l'activité du Carré des biffins via la Charte instaurée par Aurore et préserver le site.
- Renforcer la prévention auprès des touristes.
- Réduire au maximum le nombre de vendeurs à la sauvette par une action judiciaire dissuasive ou par une proposition d'accompagnement social type le Carré des biffins.
- Intensifier les passages d'effectifs de police les jours de plus grande affluence.
- Veiller au partage et au bon usage de l'espace public.

MISE EN ŒUVRE

Outre l'action engagée par la Ville de Paris avec l'association Aurore pour un accompagnement social du Carré des Biffins de la Porte de Montmartre, les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris (DPP) sont également mobilisés notamment par le biais de la surveillance des bennes mise en œuvre par les services de propreté de la Ville (marchés Lariboisière et du boulevard Ney). Ces lieux génèrent les problématiques d'insalubrité, malpropreté, occupations non autorisées du domaine public et insécurité. Des opérations conjointes de nettoyage avec les services de la Direction de la Propreté et de l'Eau y sont systématiquement organisées.

Leviers d'actions :

- Opérations conjointes et régulières menées sur les marchés par la police, la DPP et la DAE.
- Formations des inspecteurs de sécurité de la DPP et des policiers sur le nouveau règlement des marchés découverts et marchés aux puces.
- Procédure de radiation automatique des commerçants par la DAE sur transmission d'un procès-verbal des douanes en cas de saisie de produits contrefaits.
- Renforcement du partenariat et de la transmission d'information entre les services des douanes, de la police, du parquet et de la Ville de Paris
- Accompagnement des biffins par l'association Aurore, qui leur délivre une carte nominative (moyennant une cotisation annuelle de 5€) qu'ils doivent avoir sur eux afin de pouvoir justifier de leur identité lors des contrôles de la mairie de Paris ou de la Préfecture de Police.
- Meilleure délimitation de l'espace de vente autorisé sur le Carré des biffins, afin de faciliter le repérage et de limiter l'insertion de vendeurs à la sauvette. Utilisation du permis de végétaliser délivré par la Ville de Paris afin de mieux délimiter le Carré des biffins.
- Nettoyage systématique du carré des biffins et des abords des Puces de St Ouen les samedis, dimanches et lundis soirs par un prestataire privé pour le compte de la DPE.
- Nettoyage systématique du site des marchés après leur tenue.
- Opérations régulières de verbalisation au stationnement sauvage afin de lutter contre les problèmes de circulation.
- Réflexion sur les possibilités d'installation de toilettes supplémentaires à proximité des lieux de ventes afin de limiter les épanchements d'urine.
- Protection des équipements accueillant du public le lundi (crèche et bibliothèque).

PILOTES ET PARTENAIRES

Mairies du 18^e et du 19^e et de Saint-Ouen, Préfecture de police, syndicats des commerçants, association Aurore, Lombard et Guérin, Parquet de Paris, Ville de Paris (DPP, DPE, DAE, DDCT-équipes de développement local-), douanes, RATP, concessionnaires de marchés.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Nombre d'opérations conjointes et régulières.
- Nombre d'adhérents biffins, détenteurs d'une place sur le Carré des biffins
- Nombre d'accompagnement social des biffins.
- Nombre de formations des inspecteurs de sécurité.
- Nombre de verbalisation au stationnement sauvage.

FICHE ACTION 3.4

RENFORCER LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DANS LA ZONE DE SECURITE PRIORITAIRE

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Les instructions de la circulaire du 30 juillet 2012 relative à la mise en œuvre des zones de sécurité prioritaires (ZSP), visent au renforcement, sur un territoire donné, de la coordination des forces de sécurité ainsi que des moyens et personnels dépendant des collectivités territoriales et des ministères de la Justice et de l'Éducation Nationale.

La ZSP se décline en un volet « sécurité », via les réunions des cellules de coopération opérationnelle des forces de sécurité intérieure (CCOFSI), et en un volet partenarial, via les réunions des cellules de coopération opérationnelle du partenariat (CCOP). C'est au sein de ces dernières que la stratégie de prévention de la délinquance est élaborée. La circulaire relative à la prévention de la délinquance dans les zones de sécurité prioritaire du 19 juin 2014 vient préciser la gouvernance du travail partenarial, le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement (CSPDA) ayant vocation à être l'organe de pilotage général et la CCOP ayant vocation à constituer un groupe de travail du CSPDA permettant le traitement de situations individuelles relevant de la ZSP.

Le quartier Barbès-Château Rouge-Goutte d'Or sur le 18^e arrondissement est l'une des trois ZSP créées sur Paris en 2012. Plus de quatre ans après sa mise en place, les résultats observés démontrent d'une part, la mobilisation et l'engagement fort des acteurs de terrain, et d'autre part, la vigilance des pouvoirs publics quant aux éventuels effets report que peut engendrer la création de cette ZSP.

PUBLIC CIBLE

Ensemble des personnes qui réside ou travaille sur la ZSP, notamment les jeunes exposés à la délinquance ou la récidive.

OBJECTIFS

- Lutter en profondeur contre les formes de délinquance et d'incivilités ancrées et structurellement enracinées sur le territoire.
- Mobiliser et coordonner l'action des opérateurs publics œuvrant dans le champ de la tranquillité publique, de la prévention et de la lutte contre la délinquance.
- Communiquer sur les actions préventives et répressives menées.
- Associer les habitants aux réalisations menées sur la ZSP.

MISE EN ŒUVRE

1- *Les cellules de coordination opérationnelle du partenariat (CCOP)*

La CCOP a été constituée afin de répondre à des problématiques identifiées, propres à la ZSP. Pilotée par un ou plusieurs acteurs (Préfecture de police-préfecture de région-mairie pour la CCOP éducation-parentalité-citoyenneté de la ZSP 18, parquet pour les groupes de travail « Lutte contre la récidive » ZSP 18, ZSP 19 et ZSP 20), elle a vocation à devenir un sous-groupe thématique du CSPDA, dans lesquels l'échange sur des situations individuelles a lieu conformément à la circulaire du 30 juillet 2012.

Au-delà des actions élaborées dans le cadre des CCOP, une attention particulière est portée à la prévention de la délinquance des mineurs par des actions de sensibilisation renforcées dans les établissements scolaires, par un partenariat intensifié avec l'Equipe Mobile Académique de Sécurité (EMAS) et par une promotion active du dispositif Ville-Vie-Vacances.

2- *La mobilisation de moyens financiers et humains*

Dans le respect des directives de la circulaire d'orientation annuelle du FIPD, la Préfecture de Région Ile de France, Préfecture de Paris et la Préfecture de police réservent une enveloppe dédiée à chaque Zone de Sécurité Prioritaire.

Au sein du commissariat du 18e, la présence d'un délégué cohésion police-population, d'une intervenante sociale, depuis fin 2011, et d'un psychologue, depuis 2009, en commissariat est jugée prioritaire.

3- *L'animation de groupes de travail*

Parallèlement au lancement de la zone de sécurité prioritaire, trois groupes de travail ont été mis en place :

- Lutte contre la récidive : ce groupe de travail restreint étudie des situations individuelles de jeunes déjà inscrits dans un parcours délinquant ou en risque de réitération. L'objectif vise une sortie de la délinquance par des réponses adaptées grâce à la mutualisation des champs d'intervention des différentes institutions partenaires.
- Parentalité - Citoyenneté - Éducation : son objectif est de bâtir un projet commun avec les associations et les acteurs institutionnels, associant les parents, dans une logique de coéducation et visant à compléter les actions de prévention existantes dont l'impact n'apparaîtrait plus suffisant pour canaliser les jeunes posant problème sur l'espace public et dans les halls et parties communes d'immeubles. En 2014, ce groupe de travail a lancé la création du *Rallye Citoyen de la Goutte d'Or* afin que les jeunes de la ZSP puissent rencontrer le temps d'une journée les professionnels de l'espace public.
- Toxicomanes 10/18/19e arrondissements.

4- *L'information et la participation des habitants*

Une enquête en ligne mise en place en 2013 a permis de rendre compte de l'évolution du sentiment de sécurité des personnes habitant ou travaillant sur la ZSP du 18e arrondissement. Cette enquête a été réactivée en 2014 et a vocation à être reconduite. Des réunions d'information ouvertes aux habitants en mairie doivent également permettre de mieux les informer sur les actions conduites par la Police, la Justice et la Ville sur le périmètre de la ZSP, ainsi que d'échanger avec eux sur les priorités à conduire en matière de prévention.

5- *Les actions de l'équipe de développement local de la Goutte d'Or*

- Le volet de la lutte contre le décrochage scolaire, prévention des exclusions scolaires et la réintégration des élèves au sein des établissements.
- Le volet de l'emploi /insertion professionnelle des jeunes travaillé dans le cadre de la coordination emploi jeune pilotée par la Mairie du 18e (DJS, EDL, mission locale, pôle emploi, SSDP et structures jeunesse).
- L'animation de l'espace public, le renforcement de la présence des adultes dans l'espace public et l'amélioration de la communication sur les ressources locales et l'offre de loisirs en direction des jeunes participent également à la prévention de la délinquance.

- Ces sujets sont travaillés dans le cadre d'une coordination des animations dans l'espace public animée par l'EDL et donnant lieu à une programmation de rendez-vous en plein de mai à octobre chaque année.

PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 18e, Préfecture de police, Parquet de Paris, Ville de Paris, Préfecture de Région Ile-de-France-Préfecture de Paris, Rectorat, directions départementales, club de prévention spécialisée, associations, RATP, DDCT-équipe de développement local.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Statistiques et analyses de la délinquance au regard des priorités d'action au sein de la ZSP
- Mesure des résultats des actions dans la ZSP par le biais des enquêtes réalisées auprès des résidents et lors des réunions publiques.
- Analyse et impact des actions de prévention organisées sur la ZSP, financées par le FIPD et/ou la Ville de Paris.

FICHE ACTION 3.5 LUTTER CONTRE LE PROXÉNÉTISME

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Toutes les formes d'exploitation sexuelle demeurent un sujet de préoccupation de l'ensemble des partenaires. Le développement de la prostitution sur Internet n'a pas fait disparaître la prostitution de voie publique, toujours très visible dans certains quartiers. Il demeure difficile aujourd'hui de quantifier le nombre de personnes qui se prostituent sur la voie publique malgré les dispositifs de maraudes et de recueils d'informations mis en place.

1- *La prostitution dans l'espace public sur le 18^e arrondissement*

La création de la ZSP a circonscrit le phénomène dans le quartier de la Goutte d'Or mais un effet « report » est constaté notamment sur les boulevards des Maréchaux et d'autres secteurs parisiens. Les jeunes femmes, le plus souvent de nationalité nigériane, arrivent en Europe pour se livrer à la prostitution. Parfois sous la coupe de proxénètes femmes et contraintes de rembourser une dette élevée, certaines recrutent elles-mêmes d'autres compatriotes qu'elles exploitent à leur tour.

La prostitution visible sur les boulevards des Maréchaux du Nord de la capitale : des réseaux claniques pyramidaux, souvent d'origine « roms », s'organisent autour de proxénètes intermédiaires soumis au chef de clan resté au pays qui encadrent chacun quelques jeunes prostitués.

La prostitution en constante augmentation : des prostituées le plus souvent chinoises, viennent en France où elles finissent par se prostituer afin d'envoyer de l'argent à leur famille et rembourser leur dette de passage. Elles utilisent des appartements prostitutionnels mis à disposition par certains riverains.

2- *La prostitution dissimulée*

- Le proxénétisme organisé sur internet par des délinquants qui utilisent des jeunes femmes fragiles, souvent mineures, dont la prostitution dans des appartements meublés loués pour de courte durée, génère des gains importants.
- Les réseaux étrangers d'escorts qui organisent des tournées dans des hôtels mais également, pour plus de discrétion, dans des appartements loués à la semaine.
- Les salons de massage présents dans tous les quartiers de la capitale, avec l'aide de gérants « de paille », où se pratiquent des prestations sexuelles tarifées.

Une mobilisation de tous les acteurs doit être maintenue afin de lutter contre toutes ces formes d'exploitation et de dissuader les réseaux de traite des êtres humains de s'implanter en particulier sur l'arrondissement. Dans ce but, il convient de conjuguer tous les moyens et outils juridiques : répression de toutes les formes de proxénétisme, démantèlement des réseaux de traite et confiscation de leurs avoirs.

PUBLIC CIBLE

Associations spécialisées, travailleurs sociaux, associations de quartier, professionnels de l'immobilier (syndics, sociétés type AirBnB...) groupes hôteliers, personnes prostituées.

OBJECTIFS

- Endiguer la prostitution sur la voie publique.

- Protéger et associer les victimes durant toute la procédure judiciaire.
- Informer et prévenir.

MISE EN ŒUVRE

Aujourd'hui, l'achat d'actes sexuels, le proxénétisme et la traite des êtres humains, sont réprimés. La loi confie aussi à l'État une mission de prévention et d'accompagnement sanitaire, juridique et social des personnes prostituées, qu'elles soient victimes ou non d'une exploitation. La loi de lutte contre le système prostitutionnel et renforçant l'accompagnement des prostituées a par ailleurs été promulguée le 13 avril 2016.

- Poursuite des actions de formation des policiers et des magistrats avec l'aide de l'OCLCTIC (office central de lutte contre la traite et l'immigration clandestine), saisie du groupe d'intervention régional de la direction de la police judiciaire afin d'améliorer la confiscation des avoirs, coopération renforcée avec l'administration fiscale.
- Améliorer l'identification des victimes de traite des êtres humains, en particulier des mineures, et le développement d'une approche coordonnée, centrée sur les droits des victimes.
- Garantir une prise en charge sécurisée des victimes de la traite qui acceptent de dénoncer leurs exploiteurs en témoignant dans une procédure judiciaire (partenariat parquet, BRP, associations spécialisées et ville de Paris).
- Mettre en place une meilleure information des professionnels de l'immobilier : hôteliers, syndicats et des loueurs de meublés touristiques sur les méthodes employées par les réseaux et sur les risques encourus.
- Le GLTD thématique "prostitution proxénétisme" du 18^e arrondissement a été créé en 2012 et porte sur un secteur qui englobe dans l'arrondissement toutes les zones touchées par la prostitution sans cartographie arrêtée dans un souci d'adaptation constante du dispositif à la réalité de terrain.
Il formalise un partenariat ancien entre la mairie du 18^e, la police (PJ et police de proximité) et le parquet sur les problèmes de prostitution de voie publique (africaine et roumaine) qui touchent une partie de l'arrondissement.
Les partenaires réunis sous l'égide du parquet sont la mairie du 18^e, les associations spécialisées, le commissariat du 18^e et la brigade de répression du proxénétisme (BRP). Le parquet des mineurs est désormais associé à ce GLTD en raison du rajeunissement de l'âge des prostituées.
Le GLTD a pour but de mieux cerner les phénomènes de prostitution afin répondre aux troubles générés par ce phénomène dans le secteur de Barbès, de la Goutte d'Or et les boulevards des Maréchaux, à fluidifier le partage de renseignements afin de localiser les hôtels et appartements prostitutionnels et d'identifier les réseaux.
Le rythme des réunions est trimestriel.

PILOTES ET PARTENAIRES

Parquet de Paris, Brigade de Répression du Proxénétisme, Commissariat d'arrondissement, Mairie de Paris, Associations spécialisées, bailleurs sociaux, DRIHL.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Analyse de la présence de prostituées sur la voie publique.
- Statistique et analyse des condamnations prononcées dans des affaires de traite des êtres humains et de proxénétisme.
- Évaluation de l'évolution des saisies de biens et confiscations judiciaires.
- Bilan d'activité des associations spécialisées concernant la mise à l'abri sécurisée des victimes engagées dans une procédure judiciaire.
- Finalisation de la convention visant à améliorer l'hébergement et les modalités d'accompagnement des femmes victimes du proxénétisme, partie prenante dans une procédure pénale, et à assurer le cas échéant leur mise à l'abri sécurisée.

FICHE ACTION 3.6

LUTTER CONTRE LA VENTE À LA SAUVETTE ET LES ACTIVITÉS (COMMERCIALES) ILLICITES DANS L'ESPACE PUBLIC

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La vente à la sauvette est une activité constitutive d'un délit en application de l'article 446-1 du code pénal et les jeux d'argent et de hasard sur la voie publique dont l'enjeu est l'argent sont interdits (article L.324-1 du Code de la sécurité intérieure). Sources de nuisances et de dégradations sur l'espace public, ces activités constituent également une forme de concurrence déloyale pour certains commerces. Les ventes à l'étalage sauvages se font en outre souvent au mépris des règles d'hygiène et de santé publiques. Ces activités illicites, tout comme la vente de produits contrefaits, contribuent au développement du sentiment d'insécurité, exaspèrent riverains et commerçants et posent la question de la prise de possession de l'espace public. La présence de vendeurs à la sauvette en masse témoigne d'une grande précarité, celle de ceux qui vendent comme celle de ceux qui achètent.

La mise en place, en juin 2013, du plan d'action pour la sécurité des touristes par la Préfecture de police, en lien avec la Ville, contribue à une amélioration sensible de la physionomie de certains secteurs, tout comme la présence renforcée des agents municipaux (sécurité et nettoyage) et de police sur les sites de ventes à la sauvette. Par ailleurs, l'action déterminée contre les ventes à la sauvette sur la ZSP Barbès-Château rouge-Goutte d'Or devrait contribuer à améliorer la physionomie du quartier.

D'autres formes d'action sont également expérimentées, visant à occuper « positivement » l'espace public en installant des plantations ou autres mobiliers urbains, ainsi qu'en organisant des activités festives et culturelles.

PUBLIC CIBLE

Vendeurs à la sauvette, organisateurs d'activités (commerciales) illicites dans l'espace public, riverains.

OBJECTIFS

- Lutter contre les exploitants de vendeurs à la sauvette et les réseaux éventuels.
- Réduire le nombre de vendeurs à la sauvette par une action judiciaire dissuasive ou par des procédures administratives de reconduite à la frontière des vendeurs en séjour irrégulier.
- Faciliter la saisie de marchandises dans le cadre des ventes à la sauvette et des matériels utilisés, en vue de leur destruction dans le cadre des procédures judiciaires simplifiées.
- Reconquérir l'espace public.
- Fluidifier la circulation sur l'espace public.

MISE EN ŒUVRE

Cette lutte contre les ventes à la sauvette a par ailleurs été identifiée par les partenaires comme un objectif opérationnel prioritaire dès le diagnostic et la mise en œuvre de la ZSP du 18^e arrondissement. La DPE met à disposition de la police une benne pour les opérations de saisie des produits et cartons des vendeurs à la sauvette. La mise à disposition d'une benne par la DPE pour ces opérations a débuté en 2006 sur les abords des Puces de St Ouen.

La maîtrise du secteur dépend d'une vigilance constante de toutes les parties prenantes. Les enquêtes des services spécialisés visent à lutter contre les filières d'approvisionnement en produits exotiques, en produits de contrefaçon et en cigarettes de contrebande.

Les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris (DPP) sont mobilisés notamment par le biais de la surveillance des bennes mise en œuvre par les services de propreté de la Ville : marchés aux puces, boulevard de la Chapelle, Porte Montmartre, Château Rouge. Ces lieux très différents génèrent sensiblement les mêmes problématiques : insalubrité, malpropreté, occupations non autorisées du domaine public et insécurité. Des opérations conjointes de nettoyage avec les services de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) de la Ville y sont également régulièrement organisées.

En matière de prévention, plus de 3 200 flyers de sensibilisation à certains modes opératoires affectant les touristes ont été mis à disposition des hôtels (bonneteau, vols de colliers, escroqueries à la charité publique, ventes sauvette). 7 000 exemplaires du nouveau flyer « Bonneteau » ont été distribués aux services de la DSPAP en novembre 2014.

Le Carré des Biffins entreprend de border l'espace de vente au moyen de plantations afin d'y limiter la circulation de vendeurs à la sauvette. De même, dans ce quartier, de nombreuses activités récréatives de plein air sont organisées, dont l'un des buts est d'occuper autrement l'espace public.

Le projet d'aménagement artistique de la Porte Montmartre dans le cadre de l'opération Reconquête Urbaine devrait également contribuer à une réappropriation positive de l'espace public.

PILOTES ET PARTENAIRES

Préfecture de police, parquet de Paris, Mairie du 18e, Mairie de Paris (DPP, DAE, DPE, DASES, DU, DVD, DDCT-équipes de développement local-), Douanes, associations.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Nombre d'interpellation des fournisseurs de produits vendus à la sauvette, saisie des marchandises et du produit de l'infraction.
- Diminution de l'occupation de l'espace public par les vendeurs à la sauvette.
- Amélioration de la circulation et de la propreté.

FICHE ACTION 3.7

RÉDUIRE LES CONFLITS D'USAGE INDUITS PAR CERTAINES PERSONNES EN GRANDE PRÉCARITÉ SUR L'ESPACE PUBLIC

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

L'arrondissement est confronté à la présence de personnes en grande précarité dans les rues et espaces verts du 18e, parfois sources de nuisances ou de conflits d'usages. Certaines installations sont anciennes ou particulièrement problématiques. Les riverains vivent difficilement cette situation, oscillant entre compassion et exaspération. Celle-ci est causée par le sentiment d'envahissement de l'espace, la salubrité, les nuisances diverses et la peur ressentie liée à des conduites parfois violentes ou délinquantes - conjuguées à des addictions fréquentes (alcool, drogues...) et à des troubles psychiques récurrents.

L'action des pouvoirs publics conjugue éviction, prise en charge sociale et le cas échéant réponse judiciaire afin que l'espace public reste un espace partagé le plus sereinement possible et que les personnes en situation de détresse puissent être accompagnées. La vie à la rue n'apporte pas des conditions d'existence salubres et dignes pour les personnes et il est nécessaire que les différents usages de l'espace public soient préservés en évitant les sources de tension.

PUBLIC CIBLE

Personnes sans-abris, riverains et migrants.

OBJECTIFS

- Trouver collectivement des solutions de sortie de rue pour les personnes repérées.
- Assurer une continuité du suivi des personnes entre les différents intervenants.
- Renforcer la prise en charge sociale et sanitaire des personnes condamnées pour des actes de délinquance.
- Faciliter la vie quotidienne et la vie collective dans les quartiers.
- Intégrer pleinement cette démarche à la lutte contre la grande exclusion, grande cause de la mandature portée par la Ville de Paris.

MISE EN ŒUVRE

- Identifier les petites installations (1 à 4 personnes) jugées les plus préoccupantes par les partenaires et/ou les plus signalées par les riverains, d'un point de vue sanitaire, social mais également en matière de tranquillité publique.
- Mettre en place des diagnostics croisés entre les acteurs du champ social, sanitaire et de la sécurité dans le cadre de la cellule de veille sociale.
- Mettre en œuvre des actions planifiées associant les différents acteurs visant à obtenir une prise en charge des personnes sans-abri et leur sortie de rue via, en cas de besoin, un recours complémentaire à l'action des services de sécurité.
- Rapprocher les consommateurs de drogues en grande précarité présents dans les espaces publics des dispositifs d'accompagnement médico-social tels que les Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) et de la salle de consommation à moindre risque (ouverture en octobre 2016).

- Prévention de la constitution de campements de migrants via l'orientation immédiate vers le centre d'accueil humanitaire et/ou de mise à l'abri en centre d'hébergement et hôtels (selon capacités des services de l'État) dès le premier signalement de personnes dormant sur l'espace public. La préfecture de police veillera à prévenir l'installation à Paris de campements illicites et indignes en lien avec les services concernés et notamment les maraudes de la ville et associatives. Elle mènera une lutte renforcée contre les filières et les réseaux de passeurs, et contre les phénomènes de traite et d'exploitation. À cet effet, la préfecture de police exercera les missions et contrôles qui lui incombent. La situation des personnes susceptibles d'être victimes de la traite des êtres humains et du proxénétisme fera l'objet d'une attention particulière. (voir également fiche 2.7)

PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 18e, Ville de Paris (DPP, DEVE, DASES, DPE et DVD), Préfecture de police (commissariat d'arrondissement et la Brigade d'Assistance aux Personnes Sans-Abri), Préfecture de région Île-de-France/Préfecture de Paris, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement, Parquet de Paris, Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation, maraudes associatives et Services pénitentiaires insertion et probation.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Nombre de situations problématiques suivies.
- Nombre de sorties de rue obtenues suite à un suivi.
- Nombre de migrants mis à l'abri.
- Nombre de cellules de veille sociale organisées dans le cadre du conseil de prévention et de sécurité d'arrondissement.

FICHE ACTION 3.8 LUTTER CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS ET DES PRODUITS DE SUBSTITUTION

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Depuis 2007, un plan de lutte contre le trafic de stupéfiants est mis en œuvre à Paris et réactualisé régulièrement. Il vise à mobiliser, dans la durée, des effectifs policiers de services et de directions partenaires et complémentaires, sur les sites parisiens marqués par un trafic enraciné de produits stupéfiants. La lutte contre le trafic de stupéfiants est indépendamment liée aux nouveaux usages de la consommation de drogues et des produits de substitution qui en découlent. Cette lutte est une priorité de la ZSP Barbès-Château Rouge-Goutte d'or.

La mise en commun des outils et moyens permettra, outre une meilleure visibilité donnée à l'action, d'élaborer des réponses pénales, sociales et sanitaires efficaces, mais aussi d'effectuer un véritable travail de prévention et de lutte contre le trafic de stupéfiants et des produits de substitution. Cette action méthodique et de longue haleine a déjà fait la preuve de son utilité.

Pour des raisons d'efficacité policière, la liste des sites concernés n'est pas divulguée. Chaque année, des sites sont abandonnés lorsqu'ils sont traités avec succès ou si les surveillances menées n'ont pas permis de constater de trafic structuré.

PUBLIC CIBLE

Les trafiquants de drogue, les consommateurs et les riverains.

OBJECTIFS

- Faire reculer durablement les phénomènes d'appropriation territoriale perturbateurs de l'ordre et de la tranquillité publique afin de permettre aux riverains, aux associations et aux acteurs sociaux de reprendre confiance, de reconquérir l'espace public et d'y réinstaller des actions de prévention crédibles et efficace.
- Interpeller les personnes condamnées et en fuite pour infraction à la législation des stupéfiants.
- Mieux prévenir les nuisances associées à l'usage de drogues dans les lieux publics et semi-publics.

MISE EN ŒUVRE

Sans préjudice de la lutte que mènent les services de police contre le trafic, l'usage-revente et la consommation de produits stupéfiants en tout lieu et à tout moment, en fonction des informations recueillies ou à l'occasion de leur présence sur la voie publique, la police judiciaire pilote le dispositif, sous le contrôle de l'autorité judiciaire et dans le respect des règles du code de procédure pénale dans le traitement de chaque dossier. Un service chef de file et des services associés sont désignés sur chaque site au sein de la direction de la police judiciaire, de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et de la direction du renseignement.

La coordination entre services s'inscrit également dans le cadre du Comité de coordination opérationnelle du partenariat de la ZSP Barbès-Château Rouge-Goutte d'or sous la présidence conjointe du Maire du 18^e arrondissement, du Préfet de Police de Paris et du Procureur de la République et des réunions mensuelles ZSP.

Parallèlement aux actions menées par les services de police, un certain nombre de partenaires locaux, institutionnels ou associatifs, permettent également de lutter contre les trafics de stupéfiants et de produits de substitution.

1- *Occuper l'espace public pour dissuader les trafics par*

- une présence policière;
- les actions menées par Coordination Toxicomanies ;
- la présence des correspondants de nuit;
- les actions des EDL;
- l'activité des associations de quartier;
- les fêtes de quartier ;
- la cellule de suivi des usagers de drogues 18e/19e.

2- *Prévenir l'entrée des jeunes dans les trafics de stupéfiants*

-Pérenniser le travail impulsé par la Mission Métropolitaines de Prévention des Conduites à Risque (MMPCR) depuis 2012 en s'associant à la nouvelle coordination du réseau de partenaires sur la thématique « lutte contre l'engagement des jeunes dans les trafics » (dont le groupe « familles » et le groupe « jeunes »).

-Soutenir les actions alternatives économiques proposées aux jeunes, de type chantiers éducatifs.

-Poursuivre le travail mené par la mission de prévention et de communication du commissariat du 18e et les policiers formateurs anti-drogues de la DRPJ en proposant des modules de sensibilisation dans les établissements scolaires du 18e arrondissement.

Coordination Toxicomanies engage également des actions de cartographie pour suivre les usages, les cartes ayant vocation à être diffusées à tous les partenaires locaux.

PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 18e, Préfecture de police, Parquet de Paris, MMPCR, équipes de développement local, clubs de prévention spécialisée, correspondants de nuit, associations et transporteurs, Préfecture de Région-Préfecture de Paris.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Rapports de physionomie qualitatifs mensuels issus des surveillances sur les sites retenus.
- Bilan d'activité de Coordination Toxicomanies.
- Perception de l'espace public : bilan des CDN, associations de riverains, clubs de prévention spécialisée.

FICHE ACTION 3.9

MIEUX PARTAGER L'ESPACE COMMUN : LUTTER CONTRE LES INCIVILITÉS ET PRÉVENIR LES NUISANCES DU QUOTIDIEN

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Les incivilités constituent un ensemble de nuisances qui engendre un trouble à la tranquillité publique et au bon usage des espaces communs. Les comportements et faits qu'elles recouvrent sont variés et englobent à la fois des infractions pénalement répréhensibles qui peuvent être verbalisées et d'autres qui relèvent du simple comportement gênant : crachats, épanchements d'urines, jets de mégots, graffitis, attroupements d'individus potentiellement menaçants, bruits dans les immeubles d'habitation, insultes dans la vie quotidienne, manque de respect, etc.

La lutte contre ces comportements est essentielle pour permettre à chaque citoyen de profiter pleinement de l'espace commun et des infrastructures publiques. Elle contribue ainsi à renforcer le sentiment de sécurité. Elle mobilise l'ensemble des partenaires du contrat, tant dans les domaines de la prévention, de la sensibilisation, de la dissuasion que de la répression.

PUBLIC CIBLE

Ensemble des usagers de l'espace public et des bâtiments ouverts au public.

OBJECTIFS

Faciliter la vie quotidienne et la vie collective des habitants en régulant les usages de l'espace public via la prévention et la répression des incivilités.

MISE EN ŒUVRE

1- Prévention et sensibilisation

La Ville de Paris mène chaque année des campagnes d'affichage et de sensibilisation visant à lutter contre les incivilités, notamment en matière de propreté et de respect des usages et du partage de l'espace public. Elle met également à disposition des usagers de l'espace public des infrastructures publiques (sanisettes, cendriers ajoutés aux poubelles, etc.) afin de réduire ces incivilités.

Les correspondants de nuit (CDN) interviennent également pour réduire les nuisances et résoudre les « petits » conflits entre usagers de l'espace public ou des équipements municipaux (nuisances sonores, occupations abusives de l'espace public ou de halls d'immeubles, comportements perturbant la tranquillité d'un lieu...). Leur objectif est d'apaiser les tensions par un travail d'écoute et de dialogue qui vise à faire comprendre les positions de chacun et à rappeler les règles de civisme et de respect mutuel. Ils peuvent intervenir lors de leur maraude et des situations rencontrées ou sur appel des usagers.

Dans le cadre de la lutte contre les incivilités, les équipes de développement local, et notamment celle de la Goutte d'or, mettent en place des actions d'éducation populaire, de médiation et de prévention sur la question des déchets, du tri sélectif, de la propreté, de la circulation et des usages dans l'espace public (actions pieds d'immeubles, actions auprès des écoles et centres de loisirs, lien avec l'économie circulaire).

2- Verbalisation

Les agents verbalisateurs de la Ville sont agréés et assermentés et constatent par procès-verbal les infractions aux dispositions du code pénal, du code de la santé publique, du code de la voirie routière, du code de l'environnement, du code de l'urbanisme, des règlements municipaux et sanitaire départemental, ainsi qu'aux arrêtés de police de la Maire de Paris. Différents agents mettent en œuvre cette action de lutte contre les incivilités : techniciens de la tranquillité publique et de la surveillance, inspecteurs de sécurité, agents d'accueil et de surveillance, inspecteurs du centre d'action pour la propreté de Paris, contrôleurs du bureau du commerce non sédentaire, contrôleurs de l'habitat, inspecteurs du paysage de la rue, inspecteurs de la publicité, contrôleurs de l'urbanisme, etc. Ces agents de la Ville de Paris agissent tout particulièrement dans la lutte contre les incivilités liées à la propreté sur la voie publique : abandon de déchets ou de cartons, déjections canines, dépôts de gravats, affichages sauvages, épanchements d'urine, crachats et jets de mégots. De la même manière, les occupations irrégulières de la voie publique (occupation des trottoirs, non respect des limites des étalages et terrasses, non affichage des autorisations, etc.) sont également sanctionnées, tout comme les infractions aux règlements municipaux commises notamment dans les espaces verts.

L'application « Dans ma rue » permet par ailleurs aux parisiens de s'impliquer en signalant directement les nuisances et détériorations qu'ils peuvent constater sur les espaces publics et les équipements municipaux via leur téléphone portable. Cela permet ainsi une meilleure réactivité des services de la Ville et des prestataires

La réforme de la lutte contre les incivilités engagée par la Ville de Paris devrait concourir à une meilleure prise en charge des incivilités sur le territoire parisien. Au sein d'une même direction, la Direction de la Prévention de la Sécurité et Protection (DPSP), la majorité des agents verbalisateurs de la collectivité (DPP, DPE et DEVE) seront regroupés pour assurer un contrôle optimal du respect de la réglementation. Cette réforme a également pour objets de renforcer les effectifs opérationnels par des recrutements d'ampleur et de créer une nouvelle brigade d'intervention (la BIP) chargée d'intervenir sur les créneaux horaires où l'incivilité est plus fréquente (tôt le matin, en soirée et la nuit, les week-ends).

Les services de la Préfecture de police sont également mobilisés pour constater les infractions en la matière et les faire cesser le cas échéant.

PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 18e, Ville de Paris (DPP, DPE, DDCT-équipes de développement local-), Préfecture de police.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Statistiques et analyses des atteintes aux équipements municipaux (Observatoire parisien de la tranquillité publique).
- Nombres de procès-verbaux dressés.
- Diminution des demandes en lien avec les incivilités et les dégradations.
- Augmentation des équipements nécessaires en matière de propreté de l'espace public (poubelles avec cendriers, urinoirs...).

FICHE ACTION 3.10 PROMOUVOIR UNE VIE NOCTURNE APAISÉE

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Organisés en novembre 2010 à l'initiative de la Ville de Paris, en lien avec la Préfecture de Région Île-de-France, Préfecture de Paris et la Préfecture de police, les premiers États Généraux de la Nuit de Paris ont réuni plus de 1000 participants (citoyens, conseillers de quartier et de la jeunesse, associations de riverains, acteurs de la nuit, chercheurs, élus...). Les échanges ont permis de formuler des propositions pour construire un « mieux vivre ensemble » durant la nuit, et conjuguer ainsi les différents usages nocturnes. Depuis 2010, des rencontres ont ainsi fréquemment lieu, dans le cadre du comité de suivi des États Généraux de la Nuit, permettant d'apporter des réponses aux préoccupations tant des représentants des riverains que des exploitants. Un certain nombre d'actions partenariales ont été impulsées et doivent encore être renforcées dans le sillage du Conseil de la Nuit réuni par la Ville de Paris en décembre 2014.

PUBLIC CIBLE

Riverains, exploitants de débits de boissons et professionnels du monde de la nuit, touristes.

OBJECTIFS

- Concilier la vie festive dans l'arrondissement avec le droit à la tranquillité des riverains.
- Prévenir les conduites à risque en marge des fêtes, aussi bien dans les établissements et sur l'espace public.
- Limiter les nuisances sonores la nuit à l'extérieur des établissements.
- Lutter contre les discriminations à l'entrée des établissements de nuit.
- Mener des campagnes de prévention dans les établissements scolaires.

MISE EN ŒUVRE

- 1- *Le développement des relations entre institutions, riverains et établissements de nuits pour promouvoir une vie nocturne apaisée*

Un élu à la vie nocturne a été désigné dans chaque arrondissement et des commissions d'arrondissement (Mairie, Commissariat, associations de riverains et organisations professionnelles) ont été créées pour évaluer régulièrement la situation quartier par quartier et mettre en place des médiations entre riverains et établissements, appuyées par des professionnels. Parallèlement, le cabinet du Préfet de police reçoit, en lien avec la Ville, les syndicats professionnels d'exploitants de débits de boissons et les représentants d'associations de riverains pour échanger sur les caractéristiques de la vie nocturne parisienne dans sa globalité et par quartier. La Préfecture de police met en œuvre les outils juridiques existants, tels que les arrêtés préfectoraux de vente ou de consommation d'alcool sur certains périmètres, les fermetures administratives ou les autorisations d'ouvertures tardives, dans une approche équilibrée visant à prévenir la survenance de troubles à l'ordre public

Afin de répondre aux problématiques liées à la gestion des nuisances sonores dans l'espace public la nuit et à la baisse dans le 18e des fermetures administratives pour tapage nocturne, les Pierrots de la Nuit mènent, depuis 2011, une mission de sensibilisation et de prévention auprès des sortants et des exploitants de lieux de vie nocturne (bars, salles de concerts, nightclubs).

Les objectifs opérationnels :

- Accompagner les chefs d'établissements dans la lutte contre les nuisances sonores liées à leur activité (conseils en gestion de clientèle et mise en relation avec des partenaires qualifiés) ;
- Contribuer à la résolution de conflits localisés par l'organisation de médiations animées par la Mairie d'arrondissement ;
- Participer à la politique de régulation de la vie nocturne ;
- Sensibiliser les sortants à la problématique des nuisances sonores, par des campagnes de communication et par des interventions de rue réalisées par des artistes et des médiateurs qualifiés.

Parmi les établissements accompagnés annuellement, les Pierrots de la Nuit proposent à ceux qui ont besoin un suivi individualisé d'adhérer à l'association. L'adhésion ouvre droit à un accompagnement privilégié ainsi qu'à tout un panel d'avantages leur permettant d'améliorer leur gestion des nuisances sonores (ateliers, rencontres, fiches pratiques, tarifs privilégiés chez des prestataires partenaires, mise en place d'un processus de médiation, etc.).

Depuis la création de l'association, un partenariat privilégié a aussi été mis en place avec la Préfecture de Police. Ce partenariat s'inscrit dans la prévention et permet de diminuer la réitération des désagréments occasionnés en soirée et en nocturne par les établissements sensibilisés et leur clientèle. La Police mène également des opérations coordonnées avec le parquet et la Ville de Paris. Dans le même sens, la Ville de Paris et la Région se sont engagées dans le financement de l'insonorisation de lieux de diffusion musicale et la réalisation d'études d'objectivation des nuisances sonores par BruitParif.

La lutte contre les discriminations la nuit a également fait l'objet d'une réflexion partenariale et s'est traduite par la mise en place d'une campagne de prévention des discriminations à l'entrée des établissements de nuit.

En complément, les correspondants de nuit de la Ville de Paris mènent une action spécifique de médiation en direction des clients d'établissement de nuit et des riverains dans les secteurs où ils sont implantés: incitation à respecter la tranquillité des riverains, distribution de sacs poubelles pour les bouteilles vides, etc. Par ailleurs des chartes locales permettent d'apaiser les relations entre les exploitants et les riverains.

2- Un accent porté sur la prévention des conduites à risques

Dans la suite des États généraux de la Nuit de 2010 ont été relancées des enquêtes sur les pratiques des Parisiens quant aux comportements addictifs et à l'usage des drogues (enquêtes TREND et ESCAPAD).

Le programme « Fêtez clairs », cofinancé par la Ville de Paris et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Paris (DDCS 75) a été étendu des boîtes de nuit aux bars volontaires et accompagné d'une campagne de promotion des comportements préventifs. Dans certains quartiers festifs sont régulièrement implantés des espaces d'accueil mobiles et éphémères (chill-out), où des professionnels de santé sont présents, lors de soirées de fin de semaine où à l'occasion de temps festifs ciblés (fête de la musique par exemple). La Charte « Fêtez Clairs » doit encore être promue auprès de nouveaux établissements signataires.

Plusieurs projets sont soutenus par la MILDECA Paris visant à prévenir les conduites à risques dans les milieux festifs parisiens :

-Prix « Monte ta soirée » (association avenir Santé)

Réduire les prises de risques sur les événements festifs, notamment liées aux consommations d'alcool (et autres produits psycho-actifs), par l'accompagnement des organisateurs d'événements festifs.

-Réseaux sociaux et espaces numériques (association Avenir Santé) :

Via l'utilisation des réseaux sociaux et des outils numériques, prévenir et réduire les prises de risques des jeunes parisiens (liées aux consommations de produits psychoactifs) par l'implication des organisateurs des événements festifs jeunes.

-Déplacements en co-voiturage (association Wimoov) :

Les équipes d'animateurs et de bénévoles couvrent différents milieux festifs de la jeunesse, salons étudiant, collèges et lycées. Les déplacements nocturnes des jeunes sont facilités grâce à des co-voiturages.

-Application Smartphone (association Techno Plus)

Cette action informe sur les risques liés aux pratiques festives via une application pour smartphone. Les thèmes abordés sont l'usage de produits psychoactifs, la réglementation et rappel à la loi, les contaminations SIDA et hépatites etc.

À l'initiative de la Préfecture de police, une campagne de sensibilisation intitulée « Boire, trop boire, déboires ! » a été lancée en 2013 et relayée par la Ville de Paris, la préfecture de région Ile-de-France/ Préfecture de Paris, et certains partenaires comme la RATP, avec l'appui des établissements de nuit. Axée sur la mise en danger de soi et d'autrui dans l'espace public et sur les risques de l'alcoolisation excessive chez les jeunes, cette campagne s'est poursuivie en 2014 et 2015 et a notamment été valorisée par les policiers des missions de prévention et de communication lors de leurs interventions de sensibilisation dans les établissements scolaires.

PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 18e, Préfecture de police, Ville de Paris, Préfecture de Région Ile-de France-Préfecture de Paris, syndicats professionnels d'exploitants de débits de boissons, associations de riverains, associations spécialisées.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Statistique et analyse des plaintes et demandes liées aux nuisances.
- Nombre d'établissements signataires de la Charte Fêtez Clairs et de la Charte sur la vie nocturne.
- Nombre de campagnes de prévention réalisées dans les établissements scolaires.
- Nombre de *chill out* par an.

II. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES, ECONOMIQUES ET URBAINES

Au 1^{er} janvier 2015, 2 240 621¹ personnes résident à Paris, et en 2011, 1 803 535 y travaillaient (contre 1 756 654 en 2006²). La Ville génère des flux de Parisiens et de Franciliens, mais également de touristes.

La diversité des arrondissements parisiens et leurs particularismes apportent sa spécificité à la ville de Paris. À ce titre, les arrondissements doivent être abordés selon leurs caractéristiques socio-démographiques propres, mais également selon les pôles et territoires susceptibles de générer des flux (site touristique fréquenté massivement, square de quartier, rue commerçante, grand magasin, marché aux puces, gare...).

L'INSEE a publié en 2015 la population légale en vigueur au 1er janvier 2015. La date de référence statistique des populations indiquées dans les tableaux 1 et 2 est le 1er janvier 2012.

D'autres données permettront d'actualiser ce diagnostic

:

- des éléments de la direction de l'attractivité et de l'emploi de la Ville de Paris (DAE) concernant le chômage,
- des éléments de l'atelier parisien d'urbanisme (APUR) et de la direction du logement et de l'habitat de la Ville de Paris (DLH) concernant le logement,
- des éléments de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES) avec les portraits sociaux de 2014 ;
- des éléments issus de l'observatoire des déplacements de la Ville de Paris.

Les données rassemblées n'ont pas un rapport direct avec la notion de sécurité mais concourent toutes à tresser le contexte de son appréhension. La nature même de certains lieux, allée à d'autres facteurs complexes, peut les rendre variablement fragiles. Par exemple, un site touristique (pickpockets), un hall d'immeuble (occupations abusives), un parking (épaves, bris de glaces), un terrain d'éducation physique ou TEP (nuisances sonores), un square (deals, non-respect du règlement), un établissement scolaire (racket, violences), un grand magasin (vols), sont autant de lieux potentiellement sensibles qu'il s'agit d'identifier.

Le présent diagnostic dresse ainsi une physionomie générale de l'arrondissement avec pour objectif de décrire, analyser et repérer les principaux éléments de contexte à mettre en relation avec le Diagnostic Local de Sécurité.

1. La situation géographique

Le 18^e arrondissement est situé au Nord de Paris, il est l'un des arrondissements les plus vastes de la capitale et s'étend sur environ 600 hectares. Il est bordé par trois communes (Saint-Ouen, Saint-Denis et Aubervilliers) et 4 arrondissements parisiens (17^e, 9^e, 10^e et 19^e). Cet arrondissement est situé à l'interface entre l'hypercentre parisien et ses « banlieues rouges » à forte tradition ouvrière et industrielle ; il est bordé, sur ses franges extérieures, par un double anneau constitué par les boulevards Maréchaux (Boulevard Ney) et le boulevard Périphérique.

¹ Source INSEE, <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/pages2014/pdf/dep75.pdf>

² Source INSEE, http://www.insee.fr/fr/themes/dossier_complet.asp?codgeo=DEP-75

La partie nord-est de l'arrondissement présente un environnement urbain moins favorisé, où sont implantés la cité Charles Hermite et le quartier La Chapelle. En effet cette zone de l'arrondissement combine différents facteurs complexes comme les grandes infrastructures ferroviaires (réseaux SNCF Nord et Est), la double ceinture d'infrastructures routières (boulevard Ney et Périphérique), la bande d'entrepôts et d'équipements (caserne, équipements scolaires, terrains de sport, hôpital Bichat - Claude Bernard), les secteurs d'activités de la Plaine Saint-Denis, des entrepôts Calberson, la monumentalité des Portes qui imposent des espaces composés de vides et d'interconnexions viaires.

Au Sud, l'arrondissement est délimité par les boulevards de La Chapelle, de Rochechouart et de Clichy qui sont, eux-mêmes, ponctués par les places Pigalle, Blanche et Clichy. Ce tracé se superpose à celui de la ligne de métro n° 2 (Nation - Porte Dauphine). La présence limitrophe du 10e arrondissement assure une desserte de proximité par les gares du Nord et de l'Est.

La partie Est est entrecoupée par le réseau ferré Nord et Est, juste en dessous y figurent les quartiers de Château Rouge et celui de la Goutte d'Or, s'adossant à l'hôpital Lariboisière situé dans le 10e arrondissement.

Enfin, la partie Ouest du 18e est marquée par les avenues de Clichy, de Saint-Ouen et de la Porte de Saint-Ouen. Ce tracé se confond avec la ligne de métro n° 13 (Châtillon - Montrouge vers Saint-Denis Université-Gennevilliers). À l'Ouest de ces limites se trouve le 17e arrondissement bien connecté par un système viaire dense.

Quatre quartiers de cet arrondissement sont concernés par la politique de la ville, il s'agit du quartier de la Chapelle, la Goutte d'Or, Porte Montmartre / Porte Poissonniers / Moskowa - Blemont - Amiraux Simplon. Ces quartiers "politique de la ville" feront l'objet d'une analyse plus approfondie (cf. p 92).

Le 18e arrondissement comprend également trois pôles touristiques :

- la Butte de Montmartre (Sacré Cœur, Place du Tertre, square Louise Michel, place des Abbesses) ;
- le secteur Pigalle, place de Clichy, boulevard de Clichy et boulevard de Rochechouart ;
- le secteur du Marché aux Puces (entre les Portes de Clignancourt et de Montmartre).

2. La situation démographique

Chiffres clés « Évolution et structure de la population »

	18e arrondissement		Paris	
	1999	2012	1999	2012
Population	184 586	201 374	2 126 000	2 201 578
Densité moyenne (hab/km ²)	30 713	33 506	20 162	21 259

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Avec 200 915 habitants recensés au 1er janvier 2016 le 18e arrondissement est le deuxième arrondissement parisien le plus peuplé après le 15e. Il rassemble 9 % de la population parisienne et demeure l'un de ses territoires les plus denses et dynamiques.

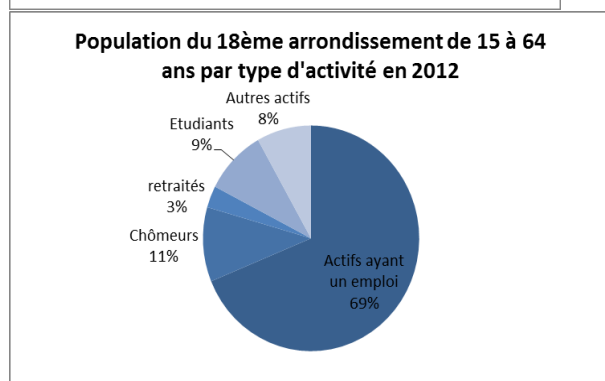
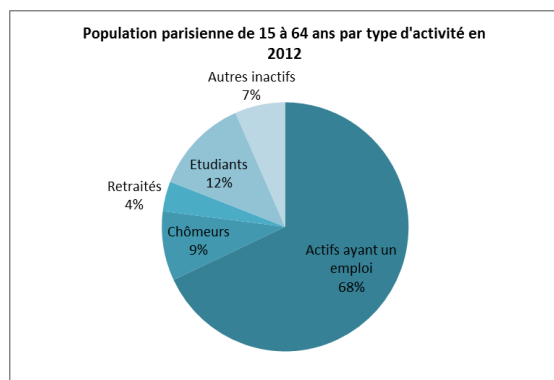
En effet, la densité dépasse la moyenne parisienne (33 506 habitants au km² en 2012 contre 21 259 habitants au km² à Paris). Arrondissement historiquement ouvrier (il s'urbanise en grande partie sous l'impulsion des travaux ferroviaires des gares du Nord et de l'Est), espace traditionnel d'accueil de travailleurs migrants et de leurs familles, le 18e reste aujourd'hui un arrondissement populaire : à part les environs de Montmartre (délimités par les Abbesses au sud, la rue Ordener au nord, la rue de Clignancourt à l'Est et Guy Môquet à l'Ouest), où la population est plus âgée, relativement plus diplômée et plus aisée, l'ensemble du territoire est plutôt habité par une population de jeunes actifs aux revenus modestes, appartenant aux catégories socioprofessionnelles de classes moyennes ou moyennes inférieures.

Population par grandes tranches d'âges en %				
	18e arrondissement		Paris	
	2007	2012	2007	2012
0 à 14 ans	14.8%	15.1%	14,30%	14,40%
15 à 29 ans	23.6%	22.6%	23,70%	23,50%
30 à 44 ans	27.3%	27.3%	24,10%	23,20%
45 à 59 ans	18.1%	17.6%	18,90%	18,30%
60 à 74 ans	10.4%	11.5%	11,60%	13,10%
75 ans et plus	5.8%	5.9%	7,40%	7,5

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Si l'arrondissement est le plus dynamique de la capitale, et présente une population moins âgée que la moyenne parisienne, il vieillit cependant à un rythme équivalent à celui de la Ville. Le 18e se distingue par le poids élevé des « jeunes actifs » au sein de sa population et la tranche 30-44 ans représente 4 points de plus qu'au niveau parisien.

Chiffres clés Population active - Emploi - Précarité



Source : Insee, RP2012 exploitation principale

Au-delà des jeunes, c'est l'ensemble de la population active du 18e qui est durement touchée par le chômage. Les indices calculés (demandeurs d'emploi rapportés au nombre d'actifs de chaque groupe) indiquent tous que le chômage affecte particulièrement l'arrondissement. D'après les données de Pôle Emploi, au 31 décembre 2012, plus de 11 % des actifs du 18e sont demandeurs d'emploi toutes catégories confondues (A, B et C), contre 9 % en moyenne parisienne ; c'est le deuxième indice le plus élevé de Paris après celui du 19e. À part deux espaces à l'Ouest (quartier Belliard-Championnet et quartier Bretonneau) et un à l'Est (rue Tristan Tzara dans le quartier de l'Évangile), tout l'arrondissement affiche un indice de chômage supérieur à celui de Paris. Les environs de la Goutte d'Or, de Château Rouge à la rue Stephenson et sous la rue Ordener jusqu'à Marx Dormoy, ainsi que la périphérie, l'ensemble HBM de la rue André Messenger et le quartier pourtant aisé de l'avenue Rachel, figurent parmi les quartiers les plus lourdement touchés de la capitale.

L'emploi dit « précaire » est difficile à appréhender d'un point de vue statistique, les situations pouvant être très différentes d'un individu à un autre. Mais sur les données relatives aux contrats à durée déterminée (CDD) et au travail intérimaire, 12 170 actifs sont concernés, soit 14 % des actifs occupés de l'arrondissement. C'est le taux le plus élevé de la Ville. À titre de comparaison, à Paris 11 % des actifs occupés ont un emploi que l'on peut qualifier de précaire. Le sud de l'arrondissement est plus concerné par l'emploi en CDD et en intérim. Ceci est particulièrement net dans les quartiers prioritaires de la Goutte d'Or et de La Chapelle-Marx Dormoy, mais aussi autour de Montmartre, dans les quartiers d'Ordener-Montcalm et de Jules Joffrin - indiquant la diversité des situations que peut recouvrir le terme « d'emploi précaire ». Si les quartiers de Porte de Clignancourt/rue Jean Cocteau (partie est du Contrat de ville de Porte de Montmartre-Moskova) et de Simphon présentent eux aussi un fort taux d'emploi « précaire », le quartier de l'Évangile (entre la rue de l'Évangile et le boulevard Ney) est beaucoup moins concerné, pour un profil social similaire entre ces territoires.

Population active ayant un emploi de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle - 18e arrondissement				
	2012		2007	
Ensemble	99 759	100%	93 791	100%
dont				
Agriculteurs exploitants	52	0.05%	12	0.01%
Artisans, commerçants, chefs entreprise	4 647	4.6%	3 956	4.2%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	38 999	39%	33 674	36%
Professions intermédiaires	24 414	24.5%	23 396	24.9%
Employés	21 094	21%	22 252	23.7%
Ouvriers	10 552	10.6%	10 501	11.3%

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

La moitié de la population du 18e est active et 39% exercent une fonction de cadre ou une profession intellectuelle supérieure en 2012.

Chiffres clés Logement

Au 1^{er} janvier 2012, le 18^e arrondissement rassemblait 121 039 logements, soit environ 2.89 % des logements parisiens. Parmi les logements recensés, 88 % sont des résidences principales (contre 85.3% pour Paris).³

Résidences principales selon le statut d'occupation en 2012		
	18e arrondissement	Paris
Propriétaire	33%	33,10%
Locataire	63.2%	43,90%
Locataire d'un logement HLM loué vide	16.9%	17,60%
Logé gratuitement	3.8%	5,30%

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Le logement reflète et conditionne à plusieurs égards le profil de la population d'un arrondissement. Dans le 18^e, à une population majoritairement modeste (voire précaire) et locataire correspondent des habitations typiquement plus petites, anciennes et plus souvent dégradées ou inconfortables. Un nombre important de « logements sociaux de fait » (parc privé abritant une population précaire) et d'hôtels meublés côtoient par ailleurs un parc social en partie ancien mais en constante progression.

L'arrondissement se distingue par une écrasante majorité de logements « moyens » (2 ou 3 pièces), qui représentent plus de 63 % du parc résidentiel (contre 55,5 % à Paris). Cependant, les résidences principales représentent plus de 87 % du logement de l'arrondissement (contre 85,5 % en moyenne parisienne), indiquant la part relativement faible de résidences secondaires. Les ménages propriétaires, représentent un tiers des ménages dans l'arrondissement, comme au niveau parisien.

En 2011, le 18^e compte 20 000 logements sociaux SRU, allant des anciennes résidences HBM en périphérie aux bâtiments récemment acquis et rénovés à la Goutte d'Or, en passant par des constructions en béton typiques des années 1970 (quartier de l'Évangile). Les logements SRU représentent ainsi plus de 19 % des résidences principales de l'arrondissement. Ce taux dépasse de 2 points la moyenne parisienne, même s'il reste largement inférieur aux taux de logement social dans le 19^e (37,5 %), le 13^e (33 %) et le 20^e (30 %). Ainsi, malgré le profil populaire de sa population, le 18^e se place cinquième (après le 14^e) à Paris en termes de dotation en logement social. Les logements sociaux du 18^e sont surtout concentrés au nord et à l'est, où ils représentent souvent plus de la moitié des résidences principales (jusqu'à 85 % des résidences dans le Contrat de ville de Porte de Montmartre-Moskova, et 100 % dans l'est du boulevard Ney).

³ Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales

Les aides au logement dans le 18e arrondissement en 2010			
	Bénéficiaires 18e arrondissement	Part des ménages bénéficiaires 18e arrondissement	Part des ménages bénéficiaires Paris
Aides au logement CAF (hors aides étudiantes)	21 486	20.5%	15%
Aides au logement Ville de Paris	5 014	5%	3,5%
dont ALCVP (bénéf. RSA)	880	10.5%	9,5%

Source: Portraits sociaux 18e DASES/CAF/CASVP 2011

Les ménages du 18e ont davantage tendance à bénéficier d'une aide au logement, une situation à mettre en relation avec leur plus grande précarité. Fin décembre 2010, 26 370 foyers perçoivent une aide au logement de la CAF dans le 18e. Parmi ces bénéficiaires, 4 885 sont étudiants (18,5 % des aides, contre près de 29 % à Paris). Hors étudiants, 1 ménage sur 5 (20,5 %) perçoit ainsi une aide au logement CAF, 5 points de plus qu'en moyenne parisienne. Aux prestations CAF s'ajoutent les aides accordées par la Ville de Paris : un peu plus de 5 000 ménages sont aidés par la municipalité pour leur logement, soit 5 % des ménages du 18e, contre 3,5 % au niveau parisien. C'est le troisième taux le plus élevé après ceux du 19e et du 20e. Parmi ces aides parisiennes, l'Allocation logement complémentaire (ALC-VP), attribuée aux bénéficiaires du RSA « socle » (donc à des foyers touchés par le chômage), touche 880 ménages dans l'arrondissement fin 2010, soit 10,5 % des bénéficiaires RSA « socle » du 18e. Ce taux est légèrement plus élevé que celui de Paris (de 1 point). Les aides au logement peuvent aussi être ponctuelles et répondre à des situations d'urgence. Le Fonds de solidarité logement (FSL) favorise l'accès au logement locatif pour les plus démunis (FSL-Accès), mais intervient surtout pour favoriser le maintien dans les lieux de ménages précaires présentant des impayés de loyer ou de charges. En 2011, un peu plus de 1 225 demandes d'aides FSL sont enregistrées dans l'arrondissement (FSL-Urgence et centralisé).

Les risques de précarité liés au logement s'illustrent enfin par le nombre de litiges impliquant des dettes locatives. En 2010, 680 assignations en justice sont déposées pour impayés de loyer dans le 18e, le troisième nombre d'assignations le plus élevé de Paris après le 19e et le 20e. 1 ménage locataire sur 100 est concerné par une assignation, une part très légèrement supérieure à la moyenne parisienne (0,8 %). Le nombre d'assignations n'a que peu évolué entre 2009 et 2010, de + 1,2 %, contre une augmentation de 10 % au niveau parisien. Au-delà de ces premières étapes procédurales, la Préfecture de Police émet en 2010 plus de 300 nouveaux signalements dans le cadre d'expulsions locatives, un nombre de signalements élevé de la capitale, indiquant une importante problématique, à mettre éventuellement en relation avec les transformations sociales et résidentielles de l'arrondissement (réhabilitations, augmentation de l'accession à la propriété, etc.).

3. Les transports et déplacements

Le 18^e arrondissement se singularise à la fois par la présence de la Butte Montmartre et par l'envergure du double faisceau de voies SNCF isolant la partie Est de l'arrondissement. La butte est contournée par quatre tracés majeurs qui irriguent un système viaire plus fin et laissent en marge le quartier de La Chapelle. (Avec au Nord la rue Ordener, à l'Est le boulevard Barbès, au Sud les boulevards de Clichy et de Rochechouart et à l'Ouest les avenues de Clichy et de Saint-Ouen.)

L'arrondissement ne dispose pas de gare SNCF sur son territoire, mais bénéficie de la proximité conjointe des gares de l'Est et du Nord sur le 10^e arrondissement. La Gare du Nord garantit la desserte des grandes lignes et des lignes de banlieues, assorties des lignes de RER. Le Sud Est de l'arrondissement est donc bien relié à la banlieue Nord de Paris, le quartier de la Goutte d'Or se trouvant à moins de 10 minutes, par le RER B, de la Courneuve.

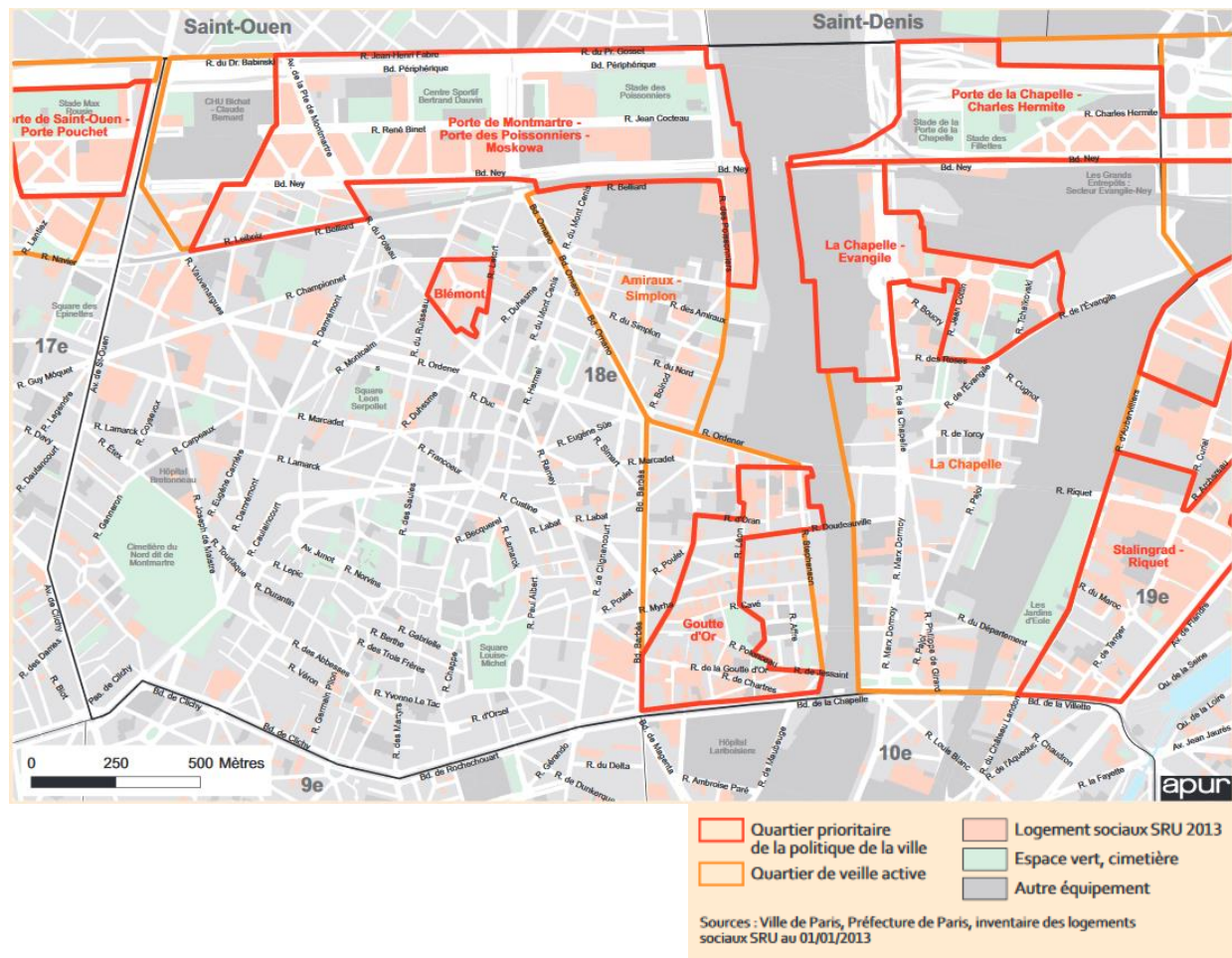
Quatre lignes de métro et 18 stations concernent directement le 18^e arrondissement. La ligne 13 borde l'Ouest de l'arrondissement en commun avec le 17^e et la ligne 2 suture le 18^e avec les 9^e et 10^e arrondissements. Cette dernière rassemble un chapelet de stations particulièrement sensibles d'après les éléments relevés dans le Contrat Départemental de Sécurité dans les Transports en Commun Parisiens datant de 1999 : Barbès-Rochechouart, Pigalle, Place de Clichy et Anvers notamment. En ce qui concerne les lignes 4 et 12, seul le terminus de la ligne 4, Porte de Clignancourt, semble poser problème en station. Aux abords des stations, en revanche, Château-Rouge est particulièrement sensible. Ne sont pas couverts par le métro, les secteurs Ordener-Damrémont, la Porte de Montmartre, la Porte des Poissonniers, l'Est du quartier La Chapelle et la cité Charles Hermite mais ils sont partiellement désenclavés par les lignes d'autobus.

Le secteur de La Chapelle, quoique desservi par la station Marx Dormoy, est mal relié aux principales stations d'interconnexion puisqu'il faut quatre arrêts et un changement pour rejoindre la Gare du Nord pourtant relativement proche en distance. La Chapelle Nord est très enclavée alors que le quartier de la Goutte d'Or est correctement relié à La Chapelle Sud. La cité Charles Hermite, quoique donnant sur le boulevard Ney, est très mal reliée au reste de l'arrondissement. Le futur Tramway T3, dont les travaux ont débuté en 2014 permettra de désenclaver ce quartier.

4. Description des « quartiers politique de la ville »

Le Contrat de Ville parisien pour la période 2015-2020 a été adopté par le Conseil de Paris le 16 mars 2015. Il formalise l'engagement de tous les partenaires en faveur des quartiers populaires parisiens jusqu'en 2020 : Ville, Préfecture de Paris, Région Île-de-France, Caisse d'Allocations Familiales, Académie, Préfecture de Police, Pôle Emploi, Mission locale de Paris, Agence Régionale de Santé, bailleurs sociaux, parquet de Paris Caisse des dépôts et Consignations. Si le Contrat de Ville a pu ainsi formaliser des engagements forts, c'est d'abord parce qu'il a été co-construit par l'ensemble des partenaires signataires avec les habitants et acteurs locaux, notamment lors des Etats Généraux d'octobre 2014 et des ateliers participatifs de décembre 2014, en lien étroit avec les Mairies d'arrondissement. Cette démarche de co-construction ayant démontré toute sa pertinence, la Ville et l'Etat ont souhaité amplifier la dimension territoriale du Contrat de Ville par la réalisation, avec les habitants, de projets de territoire, dans lesquels chaque partenaire doit décliner, préciser et orienter ses engagements au plus près des attentes et réalités locales. Les projets de territoires sont destinés à améliorer les conditions de vie et répondre aux attentes des Parisiennes et des Parisiens des quartiers populaires.⁴

⁴ Extrait de l'exposé des motifs de Colombe Brossel / délibération au Conseil de Paris de Novembre 2015 approuvant les projets de territoire



1. La Chapelle

Le grand quartier de la Chapelle, qui accueille près de 39 000 habitants, est situé dans la partie Est du 18^e arrondissement. Il est très marqué par les réseaux ferrés et routiers. Il possède un potentiel de développement urbain important car il est concerné par le Grand projet de renouvellement urbain (GPRU) Paris Nord Est (PNE). Dans les prochaines années le projet « Chapelle International » va permettre l'ouverture d'équipements publics : une école polyvalente, une crèche collective, un gymnase. Il permettra la construction d'une halle Fret et d'un grand jardin sur son toit. Le projet « gare des mines » vient d'être inscrit dans le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) qui permettra d'augmenter les possibilités de transformations. Sa position dans la métropole lui donne de nombreux atouts, il est un des territoires retenus au titre des investissements territoriaux intégrés (ITI) dans le cadre des programmes européens. Il est constitué d'un ensemble de quartiers relativement différents, le sud, classé « quartier de veille active », grâce à un fort investissement de la ville s'est beaucoup amélioré, il est plutôt faubourien. Le nord, classé « quartier prioritaire » et constitué en majorité de logements sociaux, a connu et va connaître d'importantes évolutions urbaines.

Ce quartier, constitué d'un ensemble de secteurs assez différents, est caractérisé par sa jeunesse, par la mixité des publics qui le fréquentent et y habitent et par des indicateurs sociaux qui peuvent être, par endroit, préoccupants.

Caractéristiques du quartier

C'est un quartier d'accueil dont la population augmente depuis plusieurs années avec un fort taux de natalité (18 contre 16,3 dans le 18e et 13,2 à Paris), il est jeune puisque plus de 30 % de ses habitants ont moins de 25 ans (26,9 % dans le 18e et 27,9 à Paris). Beaucoup de ces jeunes sont sans emploi ni en études (17,1 % contre 13,7 dans le 18e et 8,6 à Paris) et sortent précocement du système scolaire (10,9 % contre 9 dans le 18e et 5,1 à Paris). Près de la moitié des habitants sont des employés et des ouvriers (32,8 % dans le 18e et 26,6 à Paris), près de 14 % des habitants sont au chômage (9,8 % à Paris) et 10,8 sont allocataires du RSA (contre 8 dans le 18e et 5,6 à Paris). 22,6 % des foyers sont à bas revenus (11,4 % à Paris), 20,9 % des familles sont monoparentales (contre 16,5 dans le 18e et 12,5 à Paris). Des écarts importants existent entre les populations des différents quartiers et les problématiques qu'elles rencontrent ne sont pas les mêmes.

Participation citoyenne

Les participants aux ateliers aiment ce quartier pour sa diversité culturelle. L'ambiance de village dans le secteur Pajol et au nord de la Place Hébert favorise les échanges. Ils considèrent que la rencontre est un élément central du bien vivre ensemble et doit être facilitée par des aménagements qui créent des lieux ouverts et agréables à fréquenter. Elle permet aussi de rompre l'isolement de certains qui doivent être mieux informés sur les ressources du territoire (associations, services et équipements publics).

Les préoccupations issues des ateliers participatifs :

- Les affrontements entre jeunes dans l'espace public.
- Les difficultés éducatives et d'insertion rencontrées par ces jeunes.
- L'accès au soin et au logement.
- La propreté.
- Le sentiment d'insécurité.
- La participation aux instances de décisions.

2. Porte Montmartre / Porte Poissonniers / Moskowa - Blemont - Amiraux Simplon

Le territoire est situé au Nord-Ouest du 18e arrondissement. Il couvre le secteur Porte Montmartre-Porte des Poissonniers-Moskowa déjà inscrits en politique de la Ville, et Blémont, nouveau quartier prioritaire. Deux secteurs sont désormais en veille active, le quartier Amiraux-Simplon, au sud de la rue Championnet, et le secteur Porte Saint Ouen - Dimey, à l'est du secteur.

L'ensemble des quartiers couverts compte près de 31 000 habitants dont 16 000 en quartier prioritaire et 15 000 en quartier de veille active.

La nouvelle carte de l'éducation prioritaire pour le territoire se compose de 3 réseaux d'éducation prioritaire - REP (M. Utrillo, G. Philipe et M. Curie), dont un réseau renforcé (REP +), et une école conventionnée non rattachée à un réseau. Ces moyens supplémentaires sont engagés pour 4 ans au travers de projets de réseau.

A/ Le quartier Porte Montmartre-Porte des Poissonniers-Moskowa comprend 2 secteurs distincts

Le secteur des portes Montmartre-Poissonniers, situé dans l'ancienne zone des fortifications, est composé presque exclusivement de logements sociaux et de grands équipements publics (scolaires, universitaires, sportifs, hôpital Bichat...). Délimité par le bd périphérique, le bd Ney et les voies de chemin de fer, il souffre de fortes coupures urbaines qui impactent la vie locale.

Il se caractérise également par son intercommunalité et constitue une des principales entrées/sorties de Paris. Ce secteur fait partie du grand projet de renouvellement urbain (GPRU), et vient d'être retenu au titre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Il constitue également un des territoires retenus au titre des investissements territoriaux intégrés (ITI) dans le cadre des programmes européens. Ces deux programmes d'investissement permettront de poursuivre les transformations profondes sur ce secteur engagées depuis 10 ans, notamment symbolisées par l'arrivée du tramway 3.

Le secteur de la Moskowa, ancien ilot insalubre, a fait l'objet d'une opération de rénovation dans les années 2000. Il se caractérise par un tissu faubourien, composé de petits immeubles. Le secteur Dimey, quartier vécu du secteur de la Moskowa, devient quartier de veille active.

L'ensemble du quartier Porte Montmartre-Porte des Poissonniers-Moskowa compte 13 000 habitants et se caractérise par son caractère intergénérationnel. La population est à la fois jeune (un tiers de la population contre 27 % en moyenne à Paris) et vieillissante. Il compte également un nombre important de familles monoparentales (plus de 40 % contre 30% à Paris). Il accueille une population immigrée importante (un tiers de la population pour 20 % à Paris).

Le quartier compte principalement des employés et ouvriers (63% contre 26,5 % à Paris). Les indicateurs témoignent de difficultés sociales importantes. Un tiers des ménages vit sous le seuil de bas revenus (contre 11 % à Paris) et près d'un ménage sur cinq est allocataire du RSA (19 % contre 6% en moyenne à Paris). Le taux de mobilité résidentielle est faible, 76% des ménages étaient déjà présents dans leur logement 5 ans auparavant contre 59 % à Paris.

On constate également un taux important de sortie précoce du système scolaire (près de 16 % contre 5 % à Paris) et un faible niveau de qualification des habitants (plus d'un habitant sur 2 n'a pas de diplôme en 2011 contre 21,5% à Paris). Les jeunes sont particulièrement touchés.

La vie commerçante se concentre autour de l'avenue de la Porte Montmartre et du bd Ney. Les équipements destinés aux habitants se concentrent, quant à eux, principalement autour de l'avenue de la Porte Montmartre.

Le quartier a connu de fortes évolutions depuis 10 ans au titre notamment du renouvellement urbain : l'ilot Binet a été entièrement recomposé, les logements résidentialisés, les jardins rénovés, les groupes scolaires et universitaires réhabilités, l'habitat indigne a été résorbé à la Moskowa, sans oublier les démolitions reconstructions des tours Montmartre et Clignancourt, etc. De nouveaux services ont été implantés en direction des habitants : installation d'une quinzaine de nouvelles associations en pied d'immeubles, rénovation de 36 commerces Porte Montmartre, création de structures d'accueil pour la petite enfance et du linéaire d'équipements avenue de la Porte Montmartre (centre d'animation, bibliothèque, centre social associatif porté par les habitants du quartier). De nouvelles activités économiques sont également programmées et en cours de construction : hôtel d'entreprise, hôtel touristique... Les espaces publics qui connaissent des usages très diversifiés font l'objet d'une attention renforcée, avec notamment le développement de nombreuses animations hors les murs. Enfin, la dynamique de ce quartier se traduit également par la forte présence d'amicales de locataires et d'associations très investies dans la vie du quartier.

B/ Le quartier Blémont

Nouveau quartier prioritaire de la politique de la ville depuis 2015, est un secteur de HBM (habitat bon marché) "isolé" dans un périmètre animé et central du 18e.

Il rassemble près de 3 000 habitants et près d'un foyer sur deux est une famille monoparentale. Les catégories modestes sont sur représentées. Plus d'un habitant sur deux est employé ou ouvrier (27 % en moyenne à Paris). Un quart des habitants vit sous le seuil de bas revenus (26 %) en 2011, contre 11 % à Paris.

Près d'un jeune sur quatre n'est « ni en emploi ni en études ».

Le quartier est fortement concerné par le mal logement : de nombreux ménages vivent en situation de sur occupation (plus de deux personnes par pièce dans un logement) : 22 % des foyers sont concernés à l'échelle du quartier, contre 9 % en moyenne parisienne.

Le projet du MILA (marché indépendant des labels), a permis l'implantation en pied d'immeuble d'entreprises du secteur de la Musique. Cependant, l'animation en pied d'immeuble reste encore à développer.

C/ Le quartier Amiraux Simplon

Le quartier de veille active Amiraux-Simplon est situé au Nord de la Goutte d'or. Il forme un triangle délimité par le boulevard Ornano, la rue Belliard et la rue des Poissonniers. Le secteur au Sud de la rue Championnet est devenu quartier de veille active alors que le haut de la rue des Poissonniers est intégré au quartier réglementaire des portes Montmartre - Clignancourt.

Au Nord et à l'Est, les voies SNCF de la gare du Nord, les grands entrepôts de la RATP et l'axe des Maréchaux isolent le territoire du tissu urbain de la capitale. Le quartier a connu des transformations importantes dans la période récente, notamment en lien avec les opérations de résorption de l'habitat indigne et la mutation de grandes emprises foncières (« Nord Emile Chainé » ; « 122, Poissonniers ») qui ont accéléré l'arrivée de nouveaux habitants et l'implantation de nouvelles entreprises, permettant une mixité positive pour le quartier.

Le quartier Amiraux Simplon rassemble 11 000 habitants et voit sa situation d'un point de vue socio démographique évoluer. Ainsi, les employés / ouvriers forment 38% de la population du quartier et les cadres 30%. Des fragilités demeurent pour les habitants : 27,4% des habitants sont sans diplôme pour 21,5% à Paris et le taux de chômage reste supérieur à la moyenne parisienne, près de 18% des foyers ont des bas revenus pour une moyenne parisienne de 11,4% et enfin on constate un taux de sortie précoce du système scolaire supérieur à la moyenne parisienne (8,4% contre 5,1% à Paris).

Le tissu commercial est peu dense et se concentre le long de voies urbaines passantes (boulevard Ornano et rue Ordener principalement) avec un taux de vacance des locaux fort.

Participation citoyenne :

Pour les participants aux ateliers, la vie de quartiers est globalement dynamique, grâce à la présence d'amicales de locataires, d'associations et d'équipements de proximité (bibliothèque, centre social, centre d'animation, gymnases, associations, etc.).

Les espaces publics (squares, jardins, mails) et la qualité de la desserte par les transports en commun sont appréciés.

Si la communication et l'information globale sur les ressources du quartier pourraient être améliorées, les habitants témoignent d'une réelle envie de s'impliquer davantage dans la vie de leur quartier. Ils souhaitent que leur parole soit prise en compte et qu'ils soient véritablement associés à la décision. De plus, la réalisation de projets pourrait être facilitée par des réglementations simplifiées.

Les préoccupations issues des ateliers participatifs

- Le manque d'aménagements et d'associations ou équipements favorisant le lien social en direction des personnes les plus isolées.
- Le manque de commerces et de ressources de proximité (ex : maison de quartier).
- La propreté et les incivilités.

- La pauvreté très importante et qui se manifeste notamment dans l'espace public.
- La vente à la sauvette.
- La mixité scolaire, l'accompagnement à la scolarité et de formation.
- La nécessité de lieux accessibles et adaptés aux jeunes ainsi que les difficultés rencontrées dans leur rapport aux institutions.
- Le manque de communication et de lisibilité sur l'information et les dispositifs sociaux et de santé.
- Une partie des logements est considérée comme vétuste et dégradée.

3. Goutte d'Or

Situé au sud du 18^e arrondissement, délimité par deux boulevards (la Chapelle et Barbès) et à l'est par le réseau ferré remontant au nord jusqu'à la rue Ordener, le quartier populaire de la Goutte d'or compte 24 000 habitants dont la moitié vit dans le quartier réglementaire tel que défini par la nouvelle géographie prioritaire.

Le quartier, de style faubourien et densément peuplé, accueille une forte population étrangère (28%) et se caractérise par une forte mobilité résidentielle (46% des habitants sont arrivés depuis moins de 5 ans). Principalement résidentiel, avec 22% de logement social (33% dans le périmètre du quartier prioritaire) et, malgré une intervention publique significative, le quartier conserve un parc ancien dégradé et les situations de mal logement sont toujours présentes (17% de logement sans confort).

Caractéristiques du quartier

Il se caractérise par un **tissu commercial dense et une attractivité commerciale d'échelle métropolitaine**. Très fréquenté et animé, l'espace public connaît des problématiques importantes qui pèsent fortement sur le quotidien des habitants (présence d'usagers de drogue, de personnes prostituées et de vendeurs à la sauvette) et des problèmes de propreté patents en dépit des efforts particuliers effectués par la municipalité. Le quartier de la Goutte d'or est un quartier jeune avec 31% de moins de 25 ans.

On note une proportion de population des cadres et des professions intermédiaires qui croît simultanément à celle des foyers à bas revenus. Les indicateurs de précarité restent élevés (près d'un quart des habitants se situe en dessous du seuil de pauvreté et le nombre d'allocataires du RSA est deux fois plus élevé que la moyenne parisienne). La part de jeunes ni en emploi ni en études est particulièrement élevée (20% soit 2.5 fois supérieur au taux de Paris). Le retard scolaire est fréquent et le taux de sortie précoce du système scolaire particulièrement inquiétant (17% soit plus de trois fois supérieur au taux parisien qui est de 5%). Par ailleurs, près de 40% des habitants sont sans diplôme, une proportion deux fois plus importante qu'en moyenne parisienne. Le quartier semble donc animé d'un double mouvement de gentrification et de paupérisation.

Participation citoyenne

Les moments de rencontres ont également permis l'expression des habitants sur leur ressenti du quartier : les investissements publics en termes de construction et de réhabilitation de logements, d'aménagement d'espaces publics et de squares et d'ouverture d'équipements sont appréciés par les habitants. Cependant, des problématiques d'accès et d'appropriation des équipements par tous, d'insécurité liés aux trafics notamment et de propreté persistent. Des inquiétudes fortes liées à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle des jeunes se sont exprimées en raison notamment des phénomènes d'évitement et de fragilité scolaire.

L'attachement au quartier est fort et l'hétérogénéité sociale et culturelle du quartier est perçue plutôt comme un atout.

Les préoccupations issues des ateliers participatifs :

- La réussite scolaire et professionnelle des jeunes.
- La propreté.
- Les incivilités.
- La sur-occupation et bruit de l'espace public.
- Les problèmes liés au trafic de stupéfiants.
- La prostitution.
- La recrudescence de la vente à la sauvette.
- Les espaces verts rares et sous-dimensionnés.
- Les équipements sportifs trop peu nombreux et pas accessibles.
- L'insécurité ressentie par de nombreuses femmes.
- Un réel accès aux droits en direction des publics précaires.

III. ETAT DES LIEUX

1. Éléments issus du Commissariat central du 18e arrondissement

1.1 Analyse comparée de la délinquance sur le 18e arrondissement

Les tableaux et graphiques représentés ci-dessous sont issus d'outils statistiques de la Préfecture de Police.

Les faits constatés globaux représentant l'intégralité des faits constatés sur l'arrondissement sont en augmentation constante sur la période de référence 2010-2014.

Graphique de la répartition des faits constatés par année (%)

	2010	2011	2012	2013	2014
Atteintes aux biens	45,2	44,81	47,4	45,45	45,87
Escroqueries, infractions économiques et financières	6,15	5,9	4,11	4,7	5,42
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	14,76	15,31	15,18	13,99	10,63
Indicateurs de pilotage des services	27,37	26,2	27,1	29,5	29,56
IRAS	6,52	7,78	6,21	6,36	8,52

On constate que la part des faits constatés par catégorie reste stable sur la période 2010-2014. Les atteintes aux biens représentent près de la moitié des faits constatés chaque année.

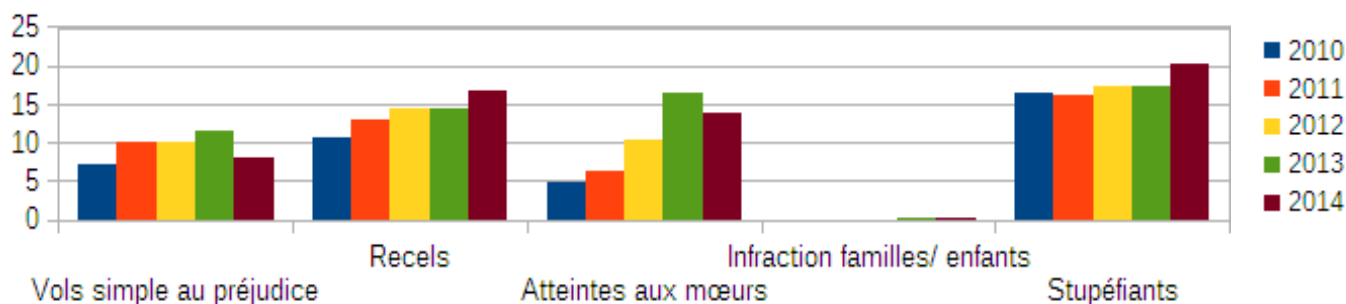
Graphique de la répartition des faits élucidés par année (%)

	2010	2011	2012	2013	2014
Atteintes aux biens	22,58	22,71	22,17	22,39	18,79
Escroqueries, infractions économiques et financières	6,19	4,6	4,43	5,39	4,79
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	24,65	25,21	27,86	25,23	21,37
Indicateurs de pilotage des services	14,09	11,88	10,92	11,25	10,33
IRAS	32,49	35,6	34,62	35,74	44,72

On constate que la part des faits élucidés par catégorie reste stable sur la période 2010-2014. Les infractions révélées par l'action des services (IRAS) représentent un peu plus du tiers des faits élucidés chaque année.

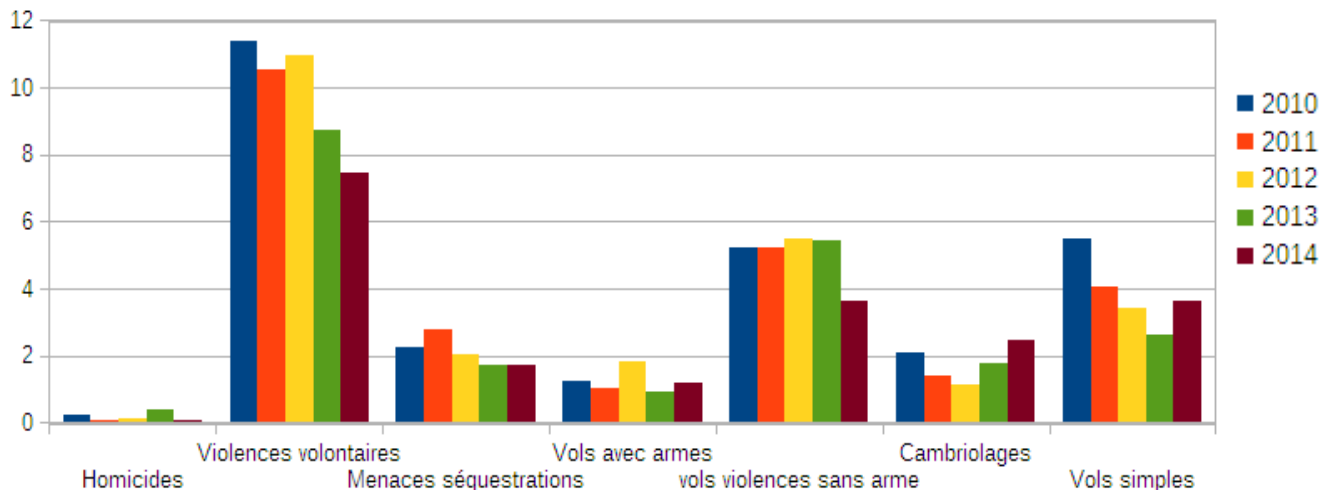
1.2 Analyse détaillée par infraction

Graphique détaillé par infractions

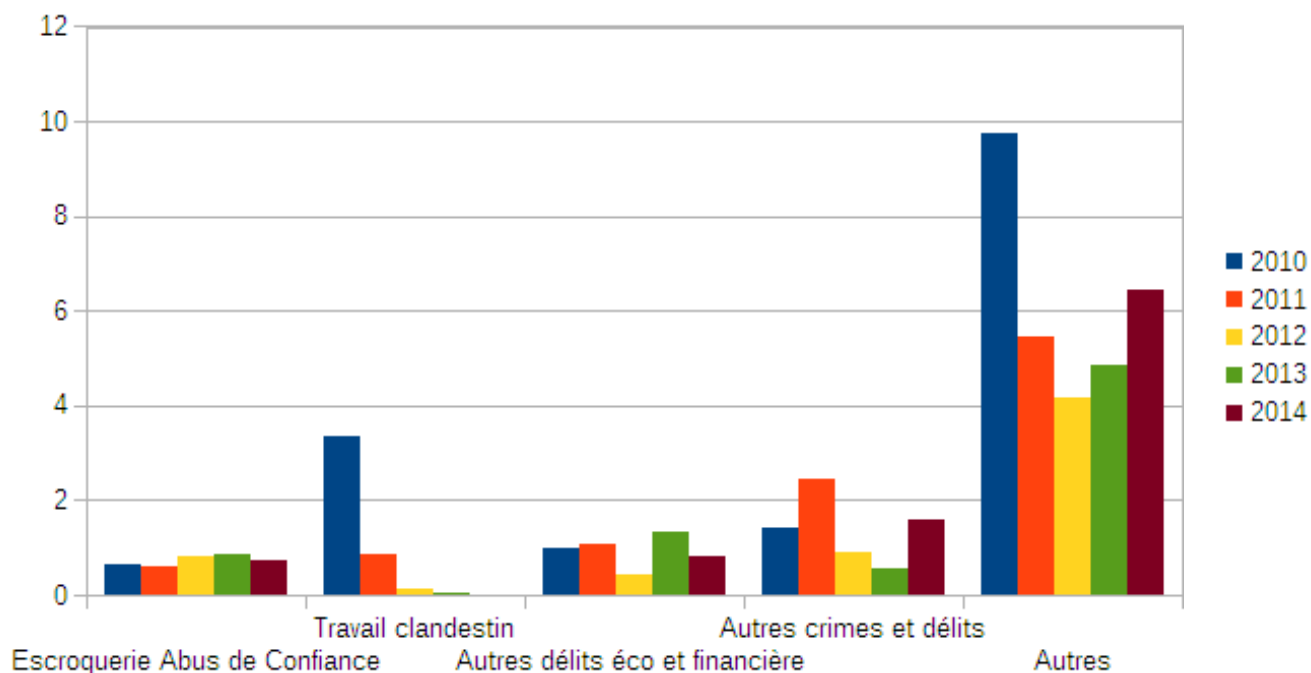


On constate sur la période 2010-2014 une hausse tendancielle des cas de recels, des atteintes aux mœurs et de trafics de stupéfiants.

On constate sur la période 2010-2014 une tendance stable des homicides, des menaces et



séquestrations ainsi que des vols avec armes. Une tendance à la baisse est constatée pour les violences volontaires et vols simples. Une tendance à la hausse est constatée pour les cambriolages.



On constate sur la période 2010-2014, une baisse nette des cas constatés de travail clandestin. Est constaté une tendance stable des cas d'escroquerie/abus de confiance et une hausse des cas catégorisés autres et autres crimes et délits.

Atteintes aux biens

Les atteintes aux biens sur la période 2010-2014 représentent la plus grande parties des infractions constatées, sur cette période de référence nous notons une part constante des atteintes aux biens.

Les atteintes aux biens sont constituées de :

- Vols à mains armée
- Vols avec entrée par ruse
- Vols avec violences sans arme
- Cambriolage
- Vols liés à l'automobile et aux deux roues
- Vols simples au préjudice de particuliers
- Destructrions et dégradations

Atteintes aux personnes

De même les atteintes aux personnes sur la période 2010-2014 représentent une part constante des infractions constatées. Il est à noter néanmoins une baisse légère constatée sur l'intégralité de la période de référence.

Les atteintes aux personnes sont constituées de :

- Violences physiques non crapuleuses
- Violences physiques crapuleuses
- Violences sexuelles
- Menaces de violences

Escroqueries et infractions économiques et financières

Les escroqueries et infractions économiques et financières sont en hausse sur la période de référence.

Les escroqueries et infractions économiques et financières sont constituées de:

- Faux et contrefaçons
- Utilisation frauduleuse des moyens de paiement
- Escroqueries et abus de confiance
- Travail clandestin

IPS (Indicateur de pilotage des services)

L'IPS est un marqueur important de l'activité des services de police et peut se traduire par les faits constatés par les services de police. Sur la période de référence l'IPS est en très nette et constante évolution.

IRAS (Infractions Révélées par l'Action des Services)

Le calcul de l'IRAS est basée sur les réponses opérationnelles apportées par les services de police du 18e arrondissement pour contrer cette délinquance. Plusieurs actions sont menées de front. L'évolution sur la période de référence représente une évolution importante du simple au double.

L'IRAS est représentée par :

- Trafic et usage de stupéfiants
- Infraction à l'entrée et aux séjours des étrangers
- Port ou détention d'armes prohibées
- Recels de vols

Violences conjugales et infra-familiales (violences sur mineur, violences sur ascendant).

Les violences conjugales et intrafamiliales sont en augmentation constante sur la période de référence, cette augmentation peut s'expliquer en partie par la création à Paris 18e de la Brigade Locale de Protection de Familles en 2009 et qui permet de révéler et traiter spécifiquement ce type de délits.

La part des violences conjugales représente à elle seule une moyenne de 45 % des infractions gérées

par ce service. La mise en place avec le parquet de procédures spécifiques comme l'ouverture d'une enquête judiciaire même sans le consentement de la victime par une plainte ou bien des signalements faits par le biais d'un réseau de partenaires (éducation nationale, mairie, assistance sociale,...).

1.3 Évolution de la délinquance générale du 18e arrondissement

Les infractions liées aux stupéfiants

Le 18e arrondissement est traditionnellement fréquenté par les toxicomanes, fidélisés par la présence de nombreuses structures d'accueil qui constituent autant des points de fixation. Si le nombre d'héroïnomanes a eu tendance à régresser ces dernières années, le crack (notamment sur l'est de l'arrondissement) et la cocaïne plutôt festive (Pigalle) sont très présents. En revanche, il y a une très forte augmentation des ventes de médicaments de substitution (méthadone, rivotril, subutex, skénan) autour de la station de métro Barbès.

La prostitution

Le phénomène se concentre essentiellement dans *trois secteurs* : le *boulevard Ney* (prostitution essentiellement d'Europe de l'Est mais aussi quelques Africaines et quelques toxicomanes), les *boulevards de Clichy et Rochechouart* (travestis, transsexuels) et, surtout, le *quartier Château Rouge* (prostitution africaine) provoquant de nombreuses nuisances et troubles à l'ordre public d'autant que sur ce dernier site, les prestations sont souvent réalisées dans les parties communes des immeubles riverains.

Depuis le 1^{er} avril 2012, *un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (G.L.T.D.) thématique a été mis en place par le Procureur de la République* concernant exclusivement le racolage et la prostitution sur l'ensemble de l'arrondissement. Sous l'autorité du Procureur, ce groupe associe la Préfecture de Police (le commissariat du 18e arrondissement et la Police Judiciaire par le biais de la Brigade de Répression du Proxénétisme), la mairie et des associations afin de lutter le plus efficacement possible contre ce phénomène. Des réunions techniques sont régulièrement organisées pour un suivi et des échanges d'informations entre les différentes entités.

Une patrouille spécifique de lutte contre la prostitution agit chaque nuit contre les nuisances générées par cette occupation de voie publique et des halls d'immeubles.

De plus, un projet est en cours de finalisation avec le parquet de Paris, la MIPROF, l'Association Foyer Jorbalan et la Préfecture de Police de Paris, pour mettre à l'abri dans des structures sécurisées, des femmes dans le cadre des procédures judiciaires qui subiraient des pressions ou des violences de la part des réseaux de proxénétisme.

La consommation d'alcool

La consommation d'alcool sur la voie publique est d'autant plus problématique qu'outre les nuisances sonores, visuelles et olfactives subies par les riverains, elle entraîne souvent une délinquance induite importante (bagarres, vols avec violences, agressions sexuelles...). Elle est très prégnante sur les secteurs Château Rouge, Barbès, Pigalle, Montmartre, Amiraux, Championnet, etc.

Les vols dits « à la tire » et les vols simples

Ces infractions, imputables en grande partie aux populations migrantes (Roms sur la Butte Montmartre, Nord Africains aux abords du métro Barbès), représentent à elles seules plus de 40 % des faits constatés sur l'arrondissement et impactent donc très lourdement les statistiques locales (plus de 17 faits par jour).

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique

Elle sont en diminution depuis 2010 sous l'impulsion à la fois d'une présence accrue des forces de police dans le secteur de la Goutte D'or fortement impacté par ce phénomène, et une politique pénale efficace en secteur ZSP. Les violences acquiesitives restent importantes dans les secteurs touristiques (Butte Montmartre) et les secteurs festifs (Pigalle et place Clichy).

1.4 Les problématiques spécifiques de l'arrondissement

1.4.1 La ZSP

Vente à la sauvette et ZSP :

La vente à la sauvette s'effectue principalement sur trois secteurs :

- **Barbès - Caplat**

Le secteur compris dans un rayon de 100 à 400 m du métro Barbès, du bld La Chapelle, des rues Islettes, Goutte d'Or, Caplat, la place Charbonnière, rue Tombouctou, à l'habitat populaire et aux nombreux commerces, est propice à la vente à la sauvette. Y sont constatées des ventes à la sauvette de cigarettes de contrefaçons, de fripes, de boissons, de matériels neufs (vêtements) et maïs chaud, de substances médicamenteuses vénéneuses (subutex, skenan, rivotryl notamment) et des recels de biens vendus à la sauvette (téléphones et ordinateurs portables notamment). Ces ventes sont réalisées par une population fluctuante et importante quotidiennement, particulièrement les jours de marché les mercredis et samedis.

- **Château Rouge**

Sur le secteur château-Rouge s'installe chaque jour un marché africain illégal qui propose toutes sortes de produits exotiques et d'autres vendeurs à la sauvette. Ce sont entre 200 à 400 personnes qui proposent quotidiennement à la vente des contrefaçons de tout genre, des denrées périssables (safou/sakasak/manioc/poissons séchés, etc.), des crèmes blanchissantes, maroquinerie, étoffes.

- **Secteur bd de la Chapelle - marché Lariboisière**

Avant l'arrivée des migrants les vendeurs à la sauvette s'installaient sur le site Eurovia. Ayant été totalement fermé depuis le départ des migrants le 02 juin 2015, les vendeurs à la sauvette ont repris leurs habitudes, et se sont répartis aux alentours. Les jours de marché le mercredi et le samedi, ils sont plusieurs dizaines à concurrencer les vendeurs officiels et à provoquer le mécontentement des riverains, en raison de l'envahissement des trottoirs et des nuisances qui en résultent.

1.4.2 Le plan tourisme butte Montmartre

Les joueurs de bonneteau

Le bas de la Butte, et notamment la rue de Steinkerque, (petite rue très commerçante reliant la station de métro Anvers et le square Louise Michel au pied de la butte Montmartre), lieu de passage quasi obligé de tous les touristes, recense la présence de plusieurs tables de « bonneteau ». Toutefois, depuis la mise en place des caméras PVPP, cette problématique qui était endémique avait dans un premier temps reculé. Les tables se sont donc déplacées (notamment sur le Bd de Rochechouart et la Porte de Clignancourt le week-end) à la faveur d'opérations ponctuelles et de renforts policiers. Selon les périodes, les joueurs reviennent régulièrement sur les rues de Steinkerque et d'Orsel.

Les tresseurs

Plusieurs dizaines de « tresseurs » proposent avec plus ou moins d'insistance la confection d'une tresse aux touristes de passage, se regroupent dans le square Louise Michel et au pied du funiculaire (place S. Valadon).

1.4.3 Autres problématiques : les vols à la tire, la mendicité agressive

Les vols

Les marches donnant accès à la basilique du Sacré-Cœur ainsi que son parvis, et les squares limitrophes, sont des lieux particulièrement propices à la commission de vols simples ou à la tire sur les touristes occupés à contempler le site.

Les vendeurs à la sauvette

Outre le phénomène des tresseurs, le site souffre de la présence de vendeurs à la sauvette : souvenirs, objets contrefaits, boissons, etc.

La mendicité

Le Sacré-Cœur et la butte Montmartre subissent la présence de mineurs originaires d'Europe de l'Est se livrant à la mendicité ou proposant de signer des pétitions (contre rémunération). Ceci est souvent prétexte à la commission de vols, notamment dans certains commerces, terrasses de café de la rue des Abbesses et ses abords.

Les portraitistes et artistes de rue

Des portraitistes non autorisés sévissent sur la place du Tertre et ses rues adjacentes. En période estivale, des artistes et musiciens de rue tentent de s'installer dans les jardins, escaliers et places du secteur. La nuit des joueurs de Tam Tam, guitare et autres instruments, sont sources de nuisances sonores.

Les nuisances causées par certains bars et établissements de nuit

Certains riverains se plaignent des tapages causés par certains bars et établissements de nuit (rue des Abbesses, rue des Martyrs, rue Tholozée, rue Durantin...), motivant une action de l'Unité de Police Administrative.

1.5 Les autres troubles à la sécurité et la tranquillité publiques sur l'arrondissement

Les rixes entre bandes 18/19

Bien que directement confronté à cette problématique le Commissariat de Paris 18e s'appuie sur le service de la Sûreté Territoriale 75 et son expertise en la matière. La sûreté Territoriale gère les procédures pénales des phénomènes de bandes. Ce service est rattaché à la Direction de la Sécurité de l'Agglomération Parisienne et s'est même doté depuis plusieurs années d'une cellule spécifique aux bandes.

Le nombre des phénomènes de bandes et les affrontements étaient constants sur l'arrondissement sur la période 2010/2014 mais ont connu une nette augmentation fin 2014.

Les affrontements entre bandes du 18e et 19e arrondissement avec utilisation d'armes blanches ont lieu principalement sur le secteur du Parc Eole (ZSP du 19e) et les rues Pajol, Département et Riquet. Les jeunes âgé(e)s de 13 à 20 ans, représentent un noyau dur d'une vingtaine de membres. Face à ce phénomène, le procureur de la République a installé au printemps 2016 un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD) thématique « affrontements entre bandes » afin de parvenir à une plus grande réactivité dans le traitement judiciaire et préventif de ces affrontements.

Les ventes à la sauvette Porte de Montmartre

Les Puces Montmartre ont lieu, officiellement, du samedi au lundi sous le pont du périphérique dans le carré dit « des Biffins ». Celui-ci est géré par l'association AURORE. Elles commencent le matin à 08h00 pour terminer à 17h30.

A ce carré « officiel » viennent se greffer de nombreux vendeurs à la sauvette qui officient comme suit :

Ces vendeurs viennent dès le vendredi après-midi, et s'installent dans le carré des « Biffins » puis occupent les rues voisines jusqu'à la rue Henri Huchard.

Le samedi, dimanche et lundi, ces vendeurs à la sauvette s'installent autour du carré des Biffins, notamment dans les rues Louis Valléry Radot, docteur Babinski, Gérard de Nerval pour remonter jusqu'au Mail Binet. Il arrive que lesdits vendeurs s'installent dans la rue Jean Henri Fabre à la fermeture du marché aux puces.

Pour répondre à cet afflux massif de vendeurs à la sauvette, des actions coordonnées avec différentes unités sont mises en place, avec les patrouilles pédestres des Brigades de roulement, la Brigade équestre de la Garde Républicaine, le groupe « Sauvettes » et depuis peu, avec des équipages du Commissariat de Saint-Ouen.

Les actions se concentrent essentiellement sur l'éviction de ces vendeurs, la saisie aux fins de destruction de leurs marchandises telles les fripes ou autres objets usagés impropres à la consommation, la remise au Chef de Poste d'autres marchandises puis la rédaction de Procès-verbaux à l'attention des contrevenants.

Quant à la quantité de marchandises appréhendée par les services de police, elle représente plusieurs mètres cubes et se quantifie par plusieurs tonnes par semaine.

Les Campements

- Porte des Poissonniers/ Rue Belliard. Ressortissants d'Europe de l'Est.

Cette installation se situe le long du boulevard Ney sur les voies ferroviaires désaffectées de la RFF (ancienne petite ceinture) entre la porte des Poissonniers et porte de Clignancourt.

- Installation située à Porte de la Chapelle (sous autoroute A1). Ressortissants d'Europe de l'Est et quelques toxicomanes.

L'accès au site s'effectue par une entrée côté impasse marteau et par une seconde en vis à vis de la déchetterie sise avenue de la porte de la chapelle.

Ces deux ouvertures permettent l'accès à des véhicules (type VL, fourgonnette, caravane...).

On y dénombre 27 cabanons, 4 caravanes et 5 tentes, divisé sur trois niveaux.

Il s'agit d'un espace appartenant à la Ville de Paris contiguë à une emprise RATP.

Sur site environ 50 personnes avec notamment des enfants en bas âge. Présence de générateurs qui alimentent certaines caravanes.

- Porte de la Chapelle (talus montant). Toxicomanes

Environ 10 cabanons érigés. Présence de toxicomanes, nombre variable entre 30 et 40 personnes selon les heures. Espace appartenant à la Ville de Paris.

2. Éléments relatifs à l'activité judiciaire

2.1 Évolution de la délinquance parisienne sur la période 2009/2014⁵

Les statistiques judiciaires concernent un ensemble de faits dépassant le strict champ des statistiques policières, soit en raison du lieu de la commission des faits, soit en raison de leur nature.

Plusieurs types de faits sont pris en compte :

- Les faits commis à Paris, mais aussi des faits commis régionalement ou nationalement, le parquet de Paris et le tribunal de grande instance ayant une compétence dépassant le territoire parisien dans certains contentieux (ex : terrorisme, santé publique, crime organisé, droit boursier et environnement) ;
- Les faits commis hors de Paris, par des mineurs demeurant à Paris ;
- Les faits transmis par d'autres services que ceux de la police et la gendarmerie : les douanes, la direction du travail, la direction de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes, par exemple ;
- Les faits dont sont saisies les autorités judiciaires par plainte directe de la victime : plainte auprès du procureur de la République, citation directe devant le tribunal correctionnel, plainte avec constitution de partie civile formée devant le juge d'instruction ;
- Les faits portés par toute autre personne à la connaissance du procureur de la République (témoins, auteurs, fonctionnaires en application des dispositions de l'article 40 du code de procédure pénale, etc.).

2.1.1 Activité du parquet de Paris sur la période 2009-2014 (auteurs majeurs et mineurs confondus) :

	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
Nombre de procédures et plaintes reçues...	325 795	373 849	386 434	392 247	387 101	385 017
...dont affaires non poursuivables ⁶	235 376	241 934	283 302	282 015	289 342	272 013
Affaires poursuivies ⁷ devant les juridictions de jugement	40 075	35 213	33 414	31 511	30 635	27 214
Procédures alternatives réussies et compositions pénales	30 035	30 737	39 312	46 034	30 107	27 318
Taux de réponse pénale	76,66%	79,97%	77,72%	78,37%	79,69%	77,09%

⁵ Données du Parquet de Paris concernant la délinquance générale

⁶ Les affaires non poursuivables sont les affaires portées à la connaissance du parquet mais dont il s'avère, après analyse par les magistrats du parquet, qu'elles concernent des faits non susceptibles d'être élucidés ou ne caractérisant pas une infraction pénale.

⁷ Les affaires poursuivies dont les faits portés à la connaissance du parquet, susceptibles d'être pénalement qualifiés, donnant lieu à une saisine d'une juridiction de jugement, à une mesure alternative ou une mesure de composition pénale, ou encore à un classement en opportunité.

On constate que le taux de réponse pénale concernant les auteurs majeurs et mineurs confondus a une tendance à l'augmentation entre 2009 et 2014.

2.1.2 Activité du parquet de Paris sur la période 2009-2014 (mineurs):

	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
Nombre de procédures et plaintes reçues	9 079	9 972	11 847	11 133	10 106	9 446
dont affaires non poursuivables	1 592	1 590	1 684	1 521	1 304	1 790
Affaires poursuivies devant les juridictions de jugement	2 743	2 993	3 045	2 470	1 701	2 222
Procédures alternatives réussies et compositions pénales	2 657	3 279	5 187	5 211	4 052	3 816
Taux de réponse pénale⁸	85,16%	92,34%	93,75%	95,55%	94,93%	91,57%

On constate que le taux de réponse pénale concernant les mineurs a une tendance à l'augmentation entre 2009 et 2014.

Typologie des procédures reçues par nature d'infractions 2013-2014		
Typologie / Année	2013	2014
Vols délictuels	83 274	52 961
Dégradations	12 043	8 740
Violences	10 503	11 777
Usage de stupéfiants	5 221	6 448
Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	4 281	4 885
Recels	2 826	3 336
Violences conjugales	1 566	1 946
Outrages et rebellions	2 516	2 627
Prostitution et proxénétisme	1 029	901

On constate une baisse des procédures reçues entre 2013 et 2014 concernant les vols délictuels, les dégradations et le proxénétisme alors qu'une hausse est visible pour les violences, les usages de stupéfiants, les recels, les violences conjugales et les outrages et rebellions.

2.2 Bilan en chiffres relatif au 18^e arrondissement de Paris

Les chiffres transmis dans cette section concernent exclusivement les procédures transmises à la section P20 du parquet de Paris, mettant en cause des personnes majeures.

En 2013, 3 307 procédures ont été transmises à P20, mettant en cause des personnes majeures pour des infractions commises dans le 18^e arrondissement de Paris.

⁸ Le taux de réponse pénale est le rapport entre les affaires poursuivables et les affaires poursuivies, ce taux s'améliore chaque année.

Ce chiffre ne tient pas compte des procédures suivantes : contentieux routier (17 145 procédures transmises à P20 en 2013), infractions complexes ou mettant en cause une pluralité d'auteurs et/ou de victimes et faisant à ce titre l'objet d'une inscription au bureau des enquêtes (1 326 procédures inscrites au bureau des enquêtes de P20 en 2013), les procédures diligentées du chef d'usage de produits stupéfiants (3 314 procédures transmises à P20 en 2013).

En 2014, 3 178 procédures ont été transmises à P20, mettant en cause des personnes majeures pour des infractions commises dans le 18e arrondissement de Paris.

Ce chiffre ne tient pas compte des procédures suivantes : contentieux routier (20 061 procédures transmises à P20 en 2014), infractions complexes ou mettant en cause une pluralité d'auteurs et/ou de victimes et faisant à ce titre l'objet d'une inscription au bureau des enquêtes (1 276 procédures inscrites au bureau des enquêtes de P20 en 2014), les procédures diligentées du chef d'usage de produits stupéfiants (4 117 procédures transmises à P20 en 2014).

La différence entre le nombre de procédures transmises en 2013 et le nombre de procédures transmises en 2014 n'apparaissant pas significative d'un point de vue statistique, elle n'appelle en conséquence aucune observation particulière de la part du parquet.

SECTION DES MINEURS - ALTERNATIVES AUX POURSUITES HORS MEDIATIONS							
	Nombre mesures exécutées		Dont nombres réparations exécutées tous arrondissements confondus				
	NOMBRE TOTAL TOUS ARRONDISSEMENTS	18e ARRONDISSEMENT	REPARATIONS DIRECTES	REPARATIONS PENALES CLASSIQUES	MODULE VELIB	MODULE POLICE	TOTAL
2013	1375	150	82	83	56	53	274
2014	1578	169	81	150	80	53	364
Janv à Oct 2015	1311	129	74	149	76	52	351

SECTION DES MINEURS - DEFERES DOMICILIES 18e ARRONDISSEMENT			
	Nombre mineurs déferés	Dont mineurs déferés isolés étrangers (MIE)	Dont déferés 18e arrondissement
2014	3054	1965	159
2015	2178	1353	95

Le Groupement Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) Proxénétisme prostitution du 18e se réunit une fois par trimestre environ à l'initiative du parquet en présence du chef de la BRP, d'un commissaire du 18e, de représentants de la Mairie du 18e et de la Direction de la Prévention de la Protection, et d'associations spécialisées (en général le Bus des Femmes et l'Amicale du Nid). Les rencontres ont lieu alternativement au parquet, au Service de l'accueil et de l'investigation de proximité 18 ou à la Mairie du 18e.

Ces réunions sont l'occasion :

- de faire un bilan des enquêtes achevées et des condamnations prononcées ;
- de faire un état de l'évolution de la situation sur le terrain : physionomie de la prostitution de rue, emplacement, âge et nationalité des prostituées, présence apparente de proxénètes, situations de violence, etc ;
- pour la Mairie, de signaler les doléances précises qui remontent des administrés, en particulier les adresses d'appartements prostitutionnels ou des hôtels, des retours des copropriétés sur les passes dans les halls d'immeuble ;
- de définir des priorités et des actions à mener : sensibilisation des syndic ou ouverture d'enquête.

Malgré l'ancienneté de ce GLTD, la mobilisation des différents participants reste entière et le dispositif demeure utile.

2.3 Une spécificité du 18e : la Zone de Sécurité Prioritaire

La ZSP du 18e existe depuis octobre 2012. Un dispositif de signalement des affaires judiciaires en lien avec la ZSP a été installé: un magistrat référent a été désigné pour participer aux groupes de travail, rendre compte des actions menées et suivre la réponse pénale apportée.

Les enquêtes judiciaires relatives aux ZSP sont systématiquement isolées du lot commun du travail judiciaire et suivies par des groupes d'enquêteurs sensibilisés par la hiérarchie policière et les magistrats. La stratégie judiciaire, coordonnée à l'action de la police, vise à lutter contre les réseaux et identifier les multirécidivistes sur ces zones, en mobilisant les services judiciaires comme le GIR de Paris, les Districts de Police Judiciaire, la Sureté Territoriale, les services d'investigations des commissariats et la sous-direction des transports.

Les phénomènes de délinquance des ZSP recouvrent diverses luttes: lutte contre les stupéfiants, le proxénétisme, les vols et recels, l'occupation illicite de la voie publique par des vendeurs à la sauvette, les vols avec violence et les affrontements entre bandes.

La mise en place des ZSP a eu un impact sur la permanence en temps réel du parquet et a généré une hausse d'activité pénale. Le taux de réponse pénale a été multiplié dans ces zones. Le taux de défèrement des personnes mises en cause au sein de la ZSP 18 est de 43,4% pour la période du 1er janvier 2016 au 10 aout 2016. 172 personnes ont été présentées en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel pour cette même période.

3. Éléments issus de l'Académie de Paris

3.1 Les données parisiennes

Depuis plusieurs années, l'académie de Paris s'est donnée pour priorité la lutte contre l'absentéisme et les violences en milieu scolaire. Cette dimension est encore rappelée dans le dossier de rentrée 2015. Elle a mis en œuvre des outils permettant d'associer prévention et traitement. La signature du contrat parisien de prévention et de sécurité 2015 par la Mairie de Paris, le préfet de police, le procureur de la République, le préfet secrétaire général de la préfecture de Paris et le recteur de Paris renforce cette priorité partagée. Dans ce cadre, le rectorat a mis en place des outils permettant de mieux qualifier et analyser les faits de violence et le phénomène d'absentéisme tant à l'échelle parisienne que dans les arrondissements.

3.1.1 Absentéisme scolaire et déscolarisation à Paris

Le rectorat de Paris exerce un suivi spécifique des élèves absentéistes au sein de la Division des élèves, bureau du suivi individuel et de l'obligation scolaire. Les élèves lourdement absentéistes de moins de 16 ans, signalés par les établissements, sont reçus au rectorat avec leur représentant légal par un représentant de l'inspecteur d'académie pour un rappel des dispositions relatives à l'obligation scolaire, d'une part, et, d'autre part, une élucidation de leur situation débouchant sur des propositions pour favoriser la reprise de la scolarisation.

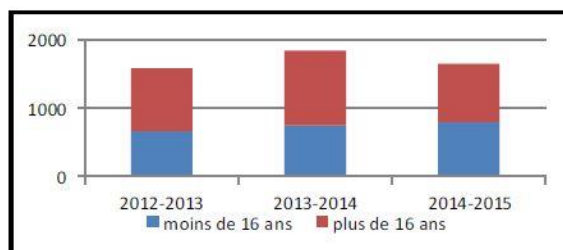
La famille des absentéistes de plus de 16 ans, signalés par leur établissement, qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire, reçoit une lettre de l'inspecteur d'académie rappelant l'obligation d'assiduité. À sa demande, elle peut recevoir des conseils et des propositions de poursuite d'études.

Le rectorat met au service de ce dispositif, outre un personnel administratif, une équipe pluridisciplinaire (personnel de direction, conseiller principal d'éducation, assistante sociale), qui travaille en étroite liaison avec les personnels des établissements d'origine ainsi qu'avec la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du conseil départemental.

Lors de l'année scolaire 2014 2015, la Division de la Vie de l'Élève a enregistré 1 641 signalements d'absentéismes.

Évolution des signalements pour absentéisme

	2012-2013	2013-2014	2014-2015
moins de 16 ans	664	747	801
plus de 16 ans	926	1090	846
Total des signalements	1590	1837	1647



source DVE sept 2015

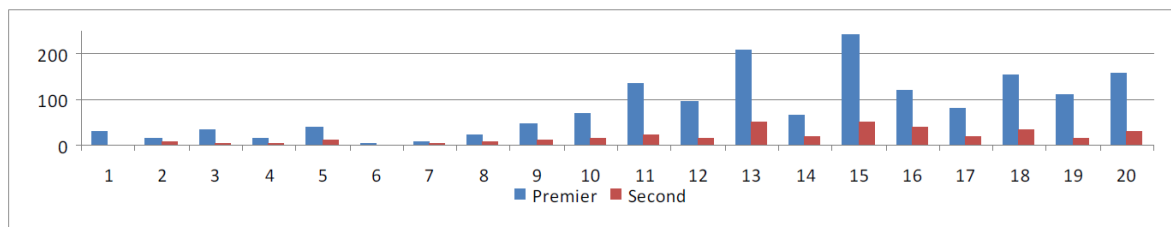
Les situations les plus graves font l'objet d'un signalement CRIP. Des signalements peuvent concerner des élèves décrocheurs, au sens où ils ne sont plus dans l'établissement depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois pour certains lycéens.

Les garçons sont les plus touchés par l'absentéisme que les filles et ce phénomène augmente avec l'âge. Les taux d'absentéisme les plus élevés, en collège, concernent les élèves des classes de 4ème et de 3ème. Les lycées professionnels connaissent un absentéisme plus important que les autres établissements. L'analyse des données permet de constater une augmentation régulière des signalements pour absentéisme des moins de 16 ans et en revanche une baisse significative pour les plus de 16 ans.

La répartition par arrondissement montre que la moitié des arrondissements représentent 17% des premiers signalements alors que 5 arrondissements en représentent 54%. Il est à noter que 22% de ces situations ont nécessité un deuxième signalement.

Nombre de signalements par arrondissements

Signalements/ Arrondissements	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	TOTAL
Premier sign ^t	29	17	34	17	38	4	7	23	46	68	134	97	207	67	243	120	79	155	110	156	1651
Second sign ^t	1	8	3	4	12	0	2	7	10	17	22	15	49	21	51	39	20	33	15	31	360



source DVE sept 2015

En 2015, 155 premiers signalements et 33 seconds signalements ont concerné le 18^e arrondissement.

3.1.2 Actes de violence commis dans et aux abords des établissements scolaires

Depuis 2009, le rectorat de Paris a mis en œuvre une équipe mobile académique de sécurité (EMAS). Cette équipe qui agit sur instruction du recteur a pour missions principales d'aider les établissements à prévenir les situations de violence et à réaliser le diagnostic de sécurité.

Elle est chargée de développer et de proposer des formations sur le thème de la « prévention de la violence » et de « la gestion des situations de crise ». Et enfin d'accompagner et d'aider les établissements en cas de fortes tensions ou d'incidents graves. Par ailleurs, elle assure aussi le recueil d'informations.

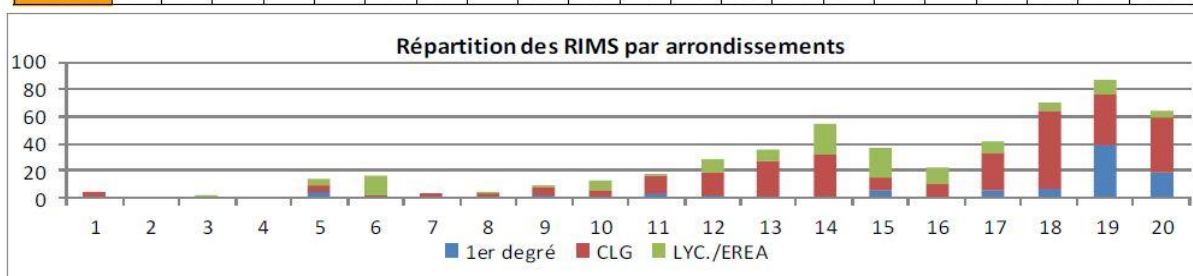
Comme déjà évoqué en 2009, l'académie de Paris s'inquiète de la radicalisation des faits de violences (atteintes aux personnes d'une gravité plus importante). Le tableau de suivi des RIMS montre une augmentation. Les statistiques concernant le collège semblent en baisse. Il faudra suivre cette évolution pour pouvoir confirmer cette tendance. Dans 32% des cas, un personnel de l'éducation nationale est signalé comme victime.

RIMS		
	2013-2014	2014-2015
LYCEES	86	136
COLLEGES	327	299
ECOLEES	90	90
TOTAL	503	525

Source EMAS - rectorat de paris

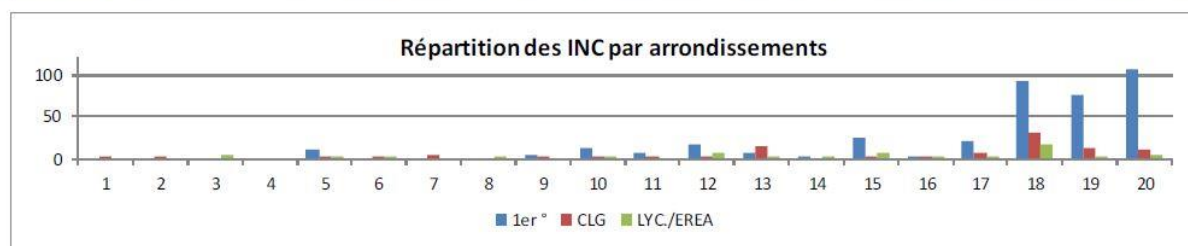
La répartition par arrondissement montre une forte disparité. Les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements représentent 42 % des RIMS (45% au niveau collège).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	Total
1er degré	0	0	0	0	4	0	0	0	2	0	3	2	0	1	6	1	6	7	39	19	90
CLG	5	0	0	1	5	2	3	3	6	6	13	17	27	31	9	9	27	57	37	41	299
LYC./EREA	0	0	2	0	5	14	0	1	1	7	2	9	8	23	22	12	9	6	11	4	136
Total/arrdt	5	0	2	1	14	16	3	4	9	13	18	28	35	55	37	22	42	70	87	64	525



Au-delà des RIMS, les chefs d'établissements et directeurs ont fait remonter 540 signalements d'incidents en milieu scolaire. Le 1er degré représente plus de 70% de ses signalements. Les arrondissements du 18e, 19e, et 20e représentent les 2/3 des remontées de l'année.

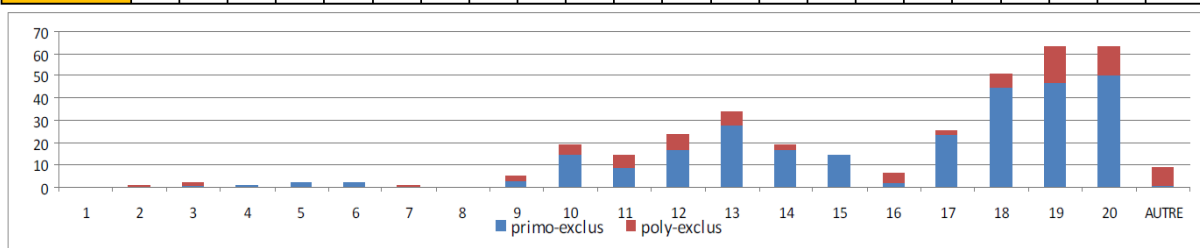
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	Total
1er degré	0	0	0	0	10	0	0	0	4	13	7	17	7	2	25	1	20	93	76	108	383
CLG	3	1	0	0	1	1	5	0	2	3	3	3	15	0	2	1	7	31	13	11	102
LYC./EREA	0	0	4	0	1	1	0	1	0	2	0	6	2	3	7	2	3	16	2	5	55
Total/arrdt	3	1	4	0	12	2	5	1	6	18	10	26	24	5	34	4	30	140	91	124	540



3.1.3 Les convocations aux conseils de disciplines

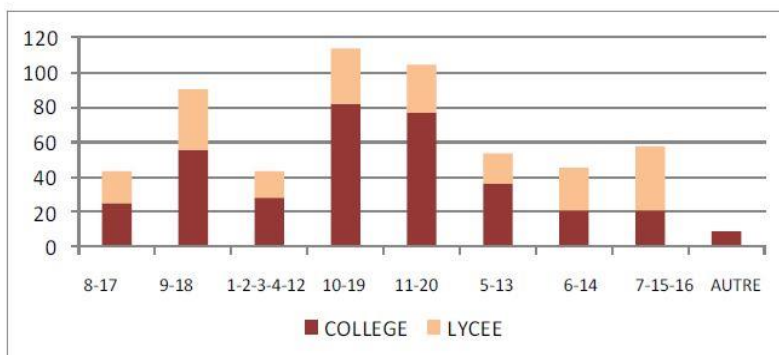
Depuis 2009, le nombre de conseils de discipline a fortement baissé. Alors que nous recensons 1 000 conseils de disciplines par an, nous sommes pour l'année 2014-2015 à 561. Au collège, on dénombre 355 conseils de discipline. 50% du territoire n'exclut que très rarement (5,6% des cas). Ce sont très majoritairement des garçons qui sont convoqués devant cette instance, plutôt en fin de cursus (4ème et 3ème) et un tiers de ces conseils sont tenus en fin d'année. 21% de ces élèves ont déjà été exclus d'un établissement au cours de leur scolarité.

Arrondissements	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	AUTRE	TOTAL
Primo-exclus	0	0	1	1	2	2	0	0	3	15	9	17	28	17	14	2	24	45	47	50	1	278
Poly-exclus	0	1	1	0	0	0	1	0	2	4	5	7	6	2	0	4	1	6	16	13	8	77
Total	0	1	2	1	2	2	1	0	5	19	14	24	34	19	14	6	25	51	63	63	9	355



Au lycée, nous dénombrons 206 conseils de disciplines, dont 84% en lycée professionnel. Un peu moins de la moitié de ces conseils sont réunis pour des motifs d'atteintes aux personnes. Du fait du large recrutement des lycées, une analyse par bassin a été privilégiée.

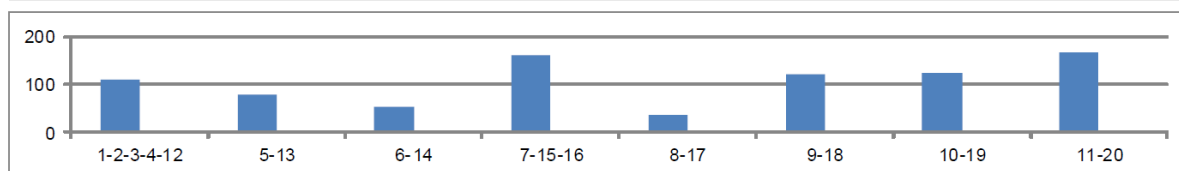
BASSIN	COLLEGE	LYCEE	TOTAL
8-17	25	18	43
9-18	56	34	90
1-2-3-4-12	28	15	43
10-19	82	32	114
11-20	77	28	105
5-13	36	18	54
6-14	21	24	45
7-15-16	21	37	58
AUTRE	9		
	355	206	561



L'académie a engagé une démarche volontariste de gestion en interne des situations qui souvent relevaient des conseils de discipline. Actuellement, une action particulière est menée afin de réduire les temps de re-scolarisation.

Enfin un travail spécifique est mené par les dispositifs « FOQUALE », au sein des bassins, afin de limiter le phénomène de décrochage (850 entretiens de situation dans les établissements) par la mise en œuvre de dispositifs internes à l'éducation nationale, pour l'essentiel sous la direction de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) qui a accompagné 897 parcours individualisés⁹. Certaines situations sont transmises aux Plates-formes de Suivi et d'appui aux Décrocheurs (PSAD) pour des actions avec des partenaires extérieurs à l'école.

Bassins	1-2-3-4-12	5-13	6-14	7-15-16	8-17	9-18	10-19	11-20
Entretiens de situation	110	79	54	160	36	121	124	166

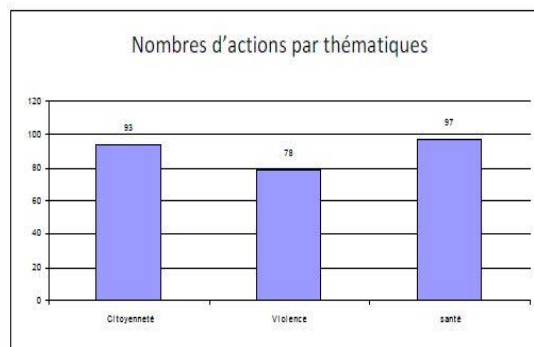


⁹ source CSAIO

3.1.4 Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté

Les CESC ont quatre missions : contribuer à l'éducation à la citoyenneté, préparer le plan de lutte contre les violences, proposer des actions pour aider les familles en difficulté - lutter contre l'exclusion et définir un programme d'éducation à la santé.

80% des collèges et 60% des lycées ont un CESC constitué. Les autres mènent une politique qui relève de ces missions sans avoir un réel comité. Il est à noter que 86 actions intègrent une dimension à destination des parents d'élèves. Un effort important reste à fournir pour développer les CESC inter établissements (- de 10 % des projets en 2015).



3.2 Les données relatives au 18e arrondissement :

Un questionnaire a été élaboré par le référent sécurité éducation nationale du 18e en lien avec la coordonnatrice des contrats de sécurité du 9e et 18e (CSA) afin de récolter les retours des chefs d'établissements du second degré et de les impliquer dans la dynamique de refonte du Contrat de Sécurité du 18e arrondissement. La coordonnatrice CSA a présenté lors de la réunion de bassin de septembre 2015, la refonte du Contrat et la mise en place de ce questionnaire.

Le questionnaire se décline en 49 questions réparties en 5 grandes thématiques :

- Gestion du trafic et des véhicules aux abords ;
- Contexte et population locale ;
- Interactions à l'intérieur et à l'extérieur des établissements ;
- Numérique et réseaux sociaux ;
- Les instances mobilisées dans et par les établissements.

Cinq établissements scolaires (Aimé Césaire, Georges Clémenceau, Gérard Philipe, Marie Curie et Utrillo) ont retourné le questionnaire. Tous ne sont pas résidents du 18e arrondissement puisque les secteurs de recrutement de certains collèges sont à cheval sur plusieurs arrondissements toutefois ces élèves sont présents une partie de la journée et traversent cet arrondissement.

La lecture des questionnaires spécifiques à ce travail de diagnostic, adressés à ces établissements, laisse apparaître des tendances fortes :

- ❖ Gestion du trafic et des véhicules aux abords :
 - Les établissements estiment de façon unanime que les conditions de sécurité aux abords sont garanties et constatent qu'aucun incident lié à la circulation n'a été noté.
 - Pour 4 d'entre eux le mobilier urbain est adapté.
- ❖ Contexte et population locale :
 - 2 établissements signalent une plainte des parents pour racket aux abords de l'établissement.
 - Par contre pour 2 établissements 5 plaintes ont été déposées pour violence aux abords.
 - 1 seul établissement signale qu'un ou des incidents ont concerné un élève et un passant.
 - Des infractions en milieu scolaire ont été transmises par 3 établissements.

- Pour 4 établissements des points de fixation de population existent à proximité des établissements.
- établissements font remarquer l'absence de propreté des abords

Pour régler ces différentes difficultés les établissements ont des contacts privilégiés avec :

- Relais 18, le Grajar ;
- Les acteurs de l'esplanade ;
- La MPC du commissariat du 18e arrondissement ;
- La DPP.

❖ Interactions intérieur/extérieur des établissements :

- 2 établissements ont été victimes de tentatives d'intrusion avec ou sans cambriolage.
- Dans 3 établissements les parents ou les riverains se plaignent des difficultés existantes aux abords voire des comportements d'élèves. Les établissements constatent également une consommation de substances illicites aux abords.
- Le décrochage scolaire est présent dans 4 établissements et concerne pour l'ensemble des 4 collèges, 16 élèves.
- Certains établissements notent une insuffisance en matière de surveillance des abords : pas assez de lumière en hiver, caméra sur l'esplanade, caméra et visiophone qui dysfonctionnent.

Pour enrayer ces difficultés les établissements mobilisent :

- Les parents
- Les CPE/assistant social/conseillère d'orientation psychologue
- La cellule de veille et de suivi interne de l'établissement
- Le CESC
- La MPC du commissariat du 18e arrondissement
- Le GRAJAR et les éducateurs de rue
- La CRIP
- Le rectorat

Et proposent des actions :

- Rencontres régulières avec les familles
- Mesures préventives avec l'association « je, tu, il... »
- L'enquête Diese montre que la consommation de substances illicites est, dans le secteur, inférieure à la moyenne parisienne.

❖ Le numérique et les réseaux sociaux :

- Tous les établissements sont confrontés aux dérives sur les réseaux sociaux : 20 incidents.
- Les disputes, bagarres entre élèves sont souvent liées à l'utilisation des réseaux sociaux.
- Le CESC et le conseil de vie collégien sont consultés à ce sujet

❖ Les instances mobilisées dans les établissements :

Les établissements consultent à ce sujet toutes les instances du collège, la fédération de parents d'élèves, et la DAFOR.

À l'issue de l'analyse de ce questionnaire, on constate qu'il n'y a pas de sentiment d'insécurité de la part des chefs d'établissement scolaire et que les partenaires sont clairement identifiés. Ce questionnaire constitue dorénavant une référence dans l'association des établissements scolaires du 18e arrondissement dans la mise en place du Contrat de Sécurité d'Arrondissement.

4. La tranquillité publique dans les équipements municipaux

4.1 Activité générale de la Direction Prévention Sécurité et Protection - Circonscription Nord

A Paris, la sécurité relève de l'État et de son représentant le Préfet de Police. C'est à lui qu'il appartient d'assurer l'ordre public.

Toutefois, la prévention et la sécurité sont au cœur des priorités de l'équipe municipale. La Ville de Paris participe ainsi à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions de lutte contre la délinquance.

Elle assume par ailleurs ses responsabilités en mettant en place un certain nombre de dispositifs destinés à améliorer la tranquillité des parisiennes et des parisiens mais aussi pour assurer la sécurité des personnels et des équipements de la Ville.

Pour ce faire, la Ville de Paris s'est dotée d'une Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP) composée de plus de 1 400 agents, dont près de 650 inspecteurs de sécurité (ISVP), 150 médiateurs sociaux, 170 agents d'accueil et de surveillance et 300 vacataires chargés de la surveillance des Point École. La DPSP inscrit son action dans le cadre d'une politique de « co-production de la sécurité » avec la Préfecture de police et assure un ensemble de missions concourant à la paix et à la tranquillité publique.

La DPSP a pour mission :

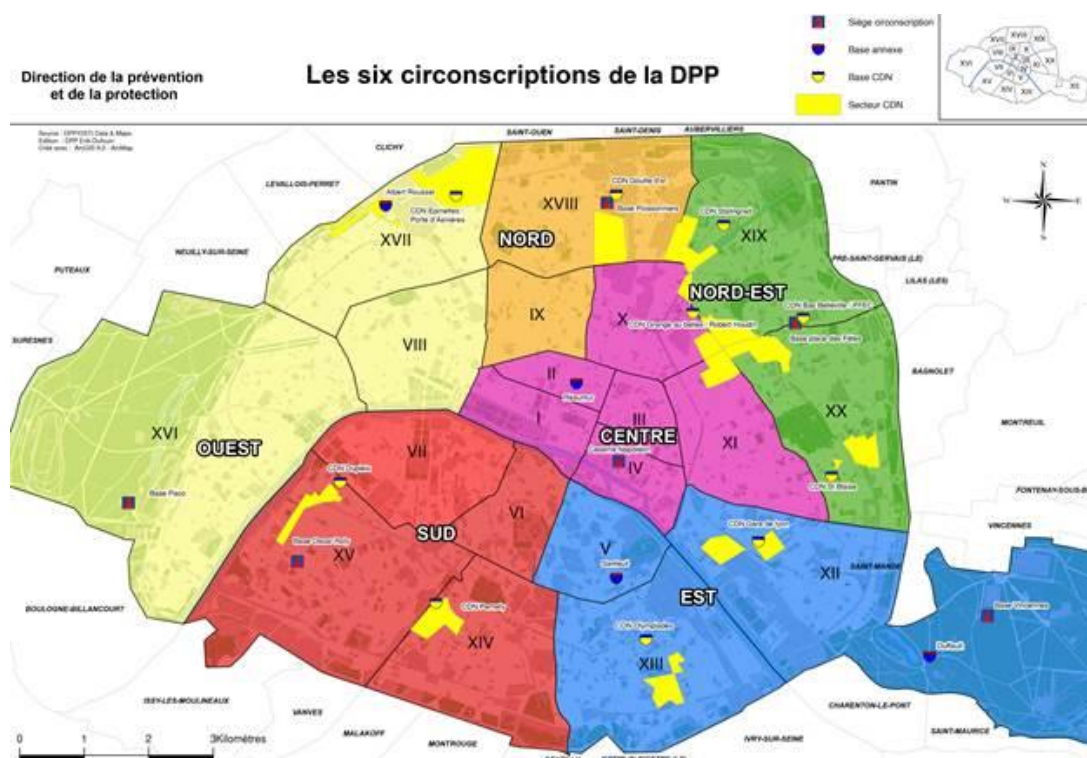
- l'animation des politiques de prévention,
- la protection des bâtiments, équipements et espaces municipaux et immeuble sociaux,
- la lutte contre les incivilités,
- l'assistance aux catégories les plus fragiles de la population,
- la tranquillité des quartiers,
- la gestion des risques majeurs,
- la transmission et le traitement des infractions en temps réel,
- le recueil et l'analyse des événements de nature à troubler la tranquillité publique.

Depuis juillet 2012, la DPSP a entrepris un vaste chantier de modernisation et de décloisonnement de ses structures afin de rapprocher les actions de la direction des usagers et des élus locaux et les actions de prévention et de sécurité entre elles.

Pour ce faire, six circonscriptions polyvalentes de prévention et de protection ont été créées. Elles rassemblent dans les territoires les agents de terrain de la DPP autour de missions dont le contenu et l'organisation sont redéfinis (missions prioritaires : la lutte contre les incivilités et la présence visible et dissuasive dans les équipements municipaux les plus sensibles, aux heures d'affluence des usagers).

La DPSP est engagée en 2016 dans une nouvelle réforme avec la création de dix nouvelles circonscriptions territoriales, la création d'une brigade d'intervention de Paris (BIP) chargée d'intervenir sur le territoire parisien 24h/24h, 7j/7, et le renforcement des effectifs pour intensifier les moyens mis à disposition de la lutte contre les incivilités.

Tous les effectifs de terrain de la direction ont été regroupés au sein de la sous-direction de la tranquillité publique. La circonscription Nord rassemble 130 agents environ et couvre les 9e et 18e arrondissements.



Dans son organisation actuelle, chaque circonscription rassemble sous un même commandement local l'ensemble des agents de terrain de la DPP (inspecteurs de sécurité, correspondants de nuit, personnels de surveillance des mairies, agents chargés de la sécurisation des sorties d'école et de l'accompagnement des publics vulnérables) ainsi que les coordonnateurs de contrats de sécurité, soit, selon les circonscriptions, de 120 à 190 agents.

Les services spécialisés (unité motocycliste, unité nuit, unité cynophile, unité d'assistance aux sans-abri), de vocation transversale, demeurent centralisés et leurs missions de renfort des unités territoriales sont maintenues voire consolidées, ils formeront en septembre 2016 la BIP.

Par ailleurs, la DPP s'est dotée d'un nouvel outil informatique de programmation : « SICPARIS ». Quatre à cinq missions sont affectées en moyenne par équipage et par vacation. Les ISVP passent d'avantage de temps sur les équipements et leurs alentours dont le choix relève presque exclusivement des partenaires. Cet outil permet de produire une analyse fine des situations et de faire systématiquement des comptes rendus aux requérants. Il convient de noter que ce nouveau mode de programmation a entraîné une diminution du nombre de rondes. Cependant, cette diminution est purement statistique, le temps passé sur le terrain restant inchangé.

La verbalisation sur l'arrondissement reste très importante et de nature diversifiée. C'est un des arrondissements de la ville de Paris où le nombre de PV dressés est le plus important. En 2014, l'action de verbalisation a été renforcée, l'accent a été particulièrement mis sur la ZSP en direction des vendeurs à la sauvette, des commerçants en infraction et de l'insalubrité. 6 317 PV ont été dressés en 2014 contre 3 088 en 2013. Outre la forte augmentation du nombre de PV sur le 18^e arrondissement, on constate une importante diversité de verbalisation, aussi bien dans les domaines de l'hygiène, de la salubrité ou encore de l'occupation de l'espace public.

Evolution de la verbalisation DPP sur le 18ème arrondissement			
	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	1792	2356	5029
Dépôts de matériel sur la VP sans autorisation	82	23	49
Installations entravant la circulation des piétons et/ou des véhicules	314	772	2215
Etalages-terrasses	1389	1551	2732
Autres occupations du domaine public	7	10	33
HYGIENE ET SALUBRITE	327	315	670
Dépôts irréguliers sur la VP aux horaires de collecte	21	33	80
Dépôts irréguliers sur la VP hors collecte	191	124	318
Présence irrégulière de conteneurs sur VP	0	0	0
Déjections canines	5	4	6
Divagations et autres infractions liées aux animaux	4	2	8
Epanchements d'urine sur la VP	82	137	198
Nuisances sonores	0	0	0
Souillures diverses et autres	24	15	60
MARCHES DECOUVERTS ALIMENTAIRES	4	27	103
Départs tardifs des commerçants	0	1	2
Balances non-conformes	0	2	6
Autres	4	24	95
CHANTIERS	35	41	21
Abords de chantiers malpropres	10	8	5
Obstructions de caniveaux	4	3	1
Projections de poussière	1	5	0
Autres	20	25	15
ESPACES VERTS-CIMETIERES	62	349	494
Stationnements dans les jardins et bois	25	96	170
Autres	37	253	324
TOTAL	2220	3088	6317

En 2014, les ISVP ont réalisé 11 064 rondes sur le 18e ce nombre est en baisse par rapport à l'année précédente car le temps de présence sur les sites a été augmenté. Suite au démantèlement d'importants campements Porte de la Chapelle en début d'année, la circonscription a mis en place des rondes quotidiennes sur plusieurs sites sensibles de l'arrondissement (Porte de la Chapelle, Rue Valérie Radot, boulevard de la Chapelle) afin d'éviter de nouvelles installations. En lien avec la DPE, plusieurs évictions de début de construction ont été menées tout au long de l'année, évitant ainsi une occupation de ces sites.

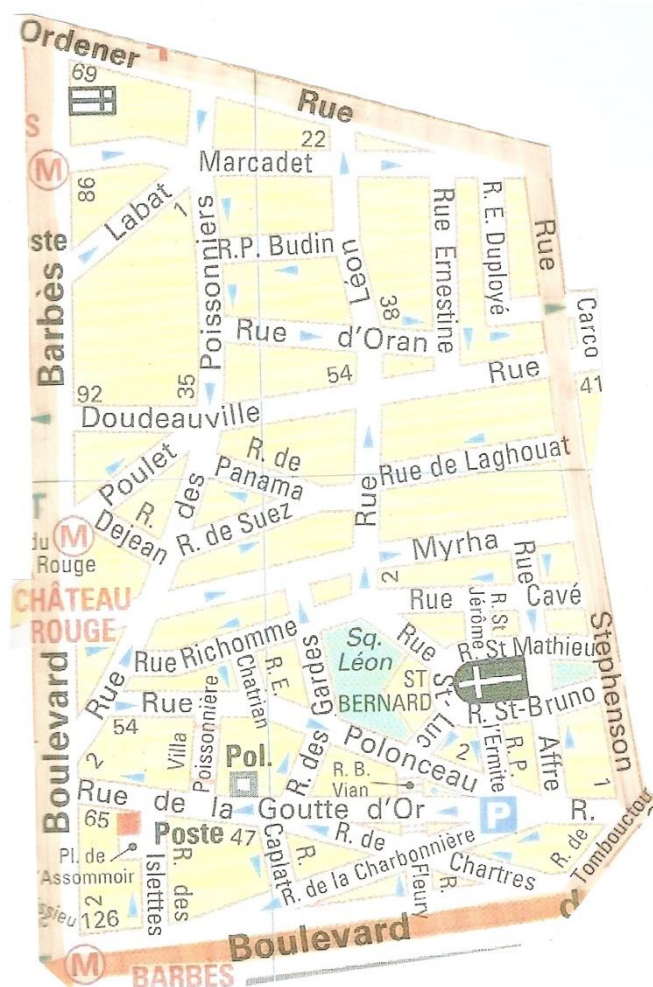
Afin de répondre au mieux à des problématiques spécifiques de l'arrondissement, des missions de nature exceptionnelles ont été créées. Par exemple afin de contribuer à l'amélioration de l'espace public, la DPP assure des rondes pédestres en fin d'après-midi trois fois par semaine dans les rues Poulet, Dejan, et Poissonniers en lien avec la DPE et en union conjointe avec la police nationale. Des opérations de lutte contre les incivilités ont été par ailleurs organisées très régulièrement dans le secteur touristique des boulevards de Clichy, Rochechouart et rue de Steinkerque et sur le secteur Marx Dormoy afin de répondre aux plaintes des riverains liées au problème de circulation sur le trottoir en raison d'étalages importants non autorisés de certains commerçants et d'insalubrité.

Concernant les sites de campements SDF, une opération conjointe avec la Police et la DPE est organisée une fois par semaine.

Certains sites nécessitent la mise en place de moyens exceptionnels, c'est le cas du carré des Biffins et du square Léon. Étant donné le nombre d'agents nécessaires pour sécuriser ces sites et la durée de ces missions, la circonscription Nord bénéficie de renforts des autres unités de la DPP permettant ainsi d'assurer systématiquement la fermeture du square Léon chaque soir ainsi que la sécurisation du carré des Biffins de 8h30 à 17h du samedi au lundi.

Les inspecteurs de sécurité de la DPP participent à la sécurisation lors de manifestations exceptionnelles en soutien aux effectifs de Police, ce fut le cas cette année lors de la fête des vendanges, du carnaval des enfants, de la fête de la Goutte d'Or par exemple.

Cartographie de la ZSP



La DPP est fortement mobilisée dans la Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) du 18^e qui couvre les quartiers de Barbès, Château Rouge et la Goutte d'Or et a été lancée en octobre 2012. En matière de délinquance, ce quartier se caractérise par la prégnance des stupéfiants avec de multiples points de « deal de rue » et une présence forte de toxicomanes et de prostituées. Les vols avec violence sont également un sujet de préoccupation, ainsi que le recel d'objets volés et les vols à la tire. Les atteintes à la population concernent aussi d'autres problématiques (dégradation de l'espace public, vente à la sauvette, consommation d'alcool sur la voie publique, regroupements, tapages, insalubrité). Depuis plusieurs années, un grand nombre de mesures ont été engagées : groupe local de traitement de la délinquance (GLTD), plan stupéfiants, contrat local de sécurité, périmètre à sécurisation renforcée. Le plan mis en œuvre dans le cadre de la ZSP implique de façon coordonnée l'ensemble des acteurs travaillant sur le terrain. Il comporte trois volets : « Judiciaire », « Occupation de la voie publique » (assurer une présence visible et dissuasive par une intensification des opérations de sécurisation et de contrôle, de lutte contre la vente à la sauvette, la consommation d'alcool et les épandements d'urine sur la voie publique), « Police administrative », (ciblant les commerces par leur mode d'exploitation sont générateurs de nuisances : débits de boisson, restaurants, épiceries, etc.).

Un questionnaire sur le sentiment d'insécurité sur la ZSP exploité et analysé par la coordonnatrice des contrats de sécurité du 18^e et 9^e arrondissements et le cabinet du Préfet de Police, a été diffusé en 2013 et 2014 et une restitution organisée, selon les personnes sondées, les cinq actions prioritaires à mener sur le secteur Barbès Château-Rouge, sont par ordre d'importance :

1. Entretien de la voirie, l'aménagement urbain, améliorer la propreté et la salubrité,
2. Lutter contre la vente à la sauvette et la vente de cigarettes,
3. Reconquérir l'espace public (occupations illicites, rassemblements),
4. Lutter contre la prostitution et le proxénétisme,
5. Lutter contre la vente et la consommation de drogue.

Dans le cadre d'un du groupe de travail de la ZSP « Éducation, parentalité, citoyenneté » porté par la Mairie du 18^e, un *Rallye Citoyen de la Goutte d'Or* a été mis en place en 2014, 2015, 2016 et sera reconduit en 2017. Ce projet co-porté par la DPP et le club de prévention spécialisée ADCLJC vise à réduire les incivilités sur l'espace public de la ZSP en faisant se rencontrer des collégiens de 4^e-3^e avec des professionnels de l'espace public (DPE, DPP, DEVE, DVD, correspondants de nuit, RATP, la Poste, le commissariat du 18^e, les sapeurs-pompiers de Paris, la protection civile, la sécurité routière, JC Decaux...). Au total ce sont près de 160 personnes à mobiliser.

Les correspondants de nuit (CDN)

Implanté sur le secteur de la ZSP Goutte d'or depuis 2005, l'équipe des correspondants de nuit du 18^e est composée d'une douzaine d'agents dont 2 encadrants qui sillonnent quotidiennement le quartier afin de répondre aux besoins des habitants et de la municipalité par des leviers d'actions qui consistent à assurer 3 types de missions :

- **la médiation** : prévention des nuisances et des incivilités et la prévention et résolution de "petits" conflits entre usagers de l'espace public, entre personnes marginalisées, entre voisins et ou entre membres d'une même famille ;
- **la veille sociale**, qui permet une écoute des personnes fragilisées, et l'orientation vers des services sociaux ;
- **la veille technique** et résidentielle, qui permet d'alerter les services techniques sur des dysfonctionnements (voirie, éclairage, propreté, épaves, dangers imminents...).

Ils sont au service des Parisiens tous les jours de l'année dans le but de maintenir un lien social et de faciliter les éventuelles actions de médiation. Ce sont des acteurs de terrain reconnus par la population du secteur de la Goutte d'or.

Durant l'année 2015, les correspondants de nuit ont effectué 732 maraudes sur le secteur de la Goutte d'or. Ils participent à la vie du quartier en assurant une présence sur la fête de la Goutte d'Or, les rendez-vous en plein air, au projet élaboré dans le cadre des festivités de la nuit Blanche ainsi qu'au rallye citoyen.

Dans le but de renforcer le savoir-faire de l'équipe du 18e, l'accent est particulièrement mis sur l'aspect partenarial donnant droit à un large plan de la formation continue avec les différentes équipes dont : Coordination toxicomanies « CT », sur la problématique des usagers de drogue, le bus des femmes sur le phénomène de prostitution fortement lié à une suspicion de minorité au regard de la physionomie des groupes et l'EDL (équipe de développement local), dans le but de mener des réflexions sur les besoins liés à leur action sur le secteur.

Lors d'une réunion de travail avec la Mairie du 18e arrondissement, il a été décidé une extension sur un temps limité du périmètre des CDN afin d'inclure le collège Marx Dormoy et ainsi répondre à une demande de médiation aux abords de l'établissement lors des sorties de classe.

Dans le cadre de la maraude commune mise en place par la direction (DPP) via ses circonscriptions Nord et Nord Est, les équipes de correspondants de nuit du 18e ainsi que de Stalingrad assure depuis juin 2015 le suivi de ce dispositif sur un créneau horaire adapté à la problématique.

La mission s'articule autour des rixes entre groupe de jeunes du 18e et 19e au niveau du secteur Pajol. Les dispositions prises, visent à réduire ces rixes à travers des actions de médiations tout en assurant une présence dissuasive sur un périmètre délimité comprenant les rues (Marx Dormoy, Pajol, du Département, Riquet, l'Évangile, Tanger ainsi que les places Hébert, Torcy et Paul Éluard).

Leurs horaires ont été modifiés depuis le 1er octobre 2013 afin de répondre aux problématiques du quartier, horaires d'hiver du 1er octobre au 31 mars: 14h-22h et horaires d'été du 1er avril au 30 septembre: 16h-00h.

Les Agents d'Accueil et de Surveillance (AAS) exercent des fonctions d'accueil et de sécurité du public ainsi que la surveillance des sites et des biens. Leur rôle est essentiellement préventif et dissuasif. Présents à l'entrée de la mairie d'arrondissement, ils contrôlent l'accès principal et effectuent des rondes de surveillance à l'intérieur du bâtiment. Ils assurent leurs missions chaque jour de 7h50 à 18h10, le jeudi jusqu'à 20h10 et le samedi de 7h50 à 13h10. La présence des AAS est également régulièrement sollicitée par les mairies pour assurer l'accueil et la surveillance de diverses manifestations en dehors des horaires de service. Dans le cadre de la labellisation QUALIPARIS attribuée à la Mairie du 18e, un contrat de service portant sur la sécurisation de la Mairie du 18e a été signé entre la Direction Générale des Services et la circonscription Nord de la DPP le 18 mars 2014. Ce contrat précise les dispositions relatives à l'accomplissement des missions des AAS.

En 2015, dans le 18e arrondissement 33 points école sont sécurisés par les agents de la DPP qui reçoivent avant de prendre leur poste, formation à la gestuelle de sécurité routière dispensée par la préfecture de Police et une formation théorique interne dispensée par la DPP.

La DPP à travers son service Mission Accompagnement et Protection, accompagne les personnes âgées pour effectuer des opérations bancaires (retrait ou dépôt d'argent) en toute sécurité. Ce dispositif « PARIS TRANQUILLITE SENIORS » est gratuit et permet de rassurer les personnes âgées et de préserver leur sécurité. Ces ISVP s'implique également dans une dynamique partenariale en participant aux différents forums, à la semaine bleue et en effectuant des sensibilisations. Sur le 18e, ce dispositif se déploie de plus en plus, en 2014, 207 accompagnements ont pu être réalisés et 194 en 2015 (de janvier à novembre).

La DPP dispose d'un service de prévention situationnelle qui réalise des études de sécurité et apporte son expertise lors de nouveau projet sur l'arrondissement. Les études, réalisées à la demande des directions ou de la mairie d'arrondissement, sur les principes de la prévention situationnelle, concernent, principalement, les équipements souffrant de difficultés de fonctionnement, en raison de troubles liés à la tranquillité publique, et revêtent la forme de diagnostics de sûreté assortis de préconisations. Les constructions neuves et les restructurations, les opérations d'urbanisme, les projets d'espaces verts ou de requalification de l'espace public font également l'objet d'étude. Entre 2009 et 2014, seize sites ont fait l'objet de diagnostics de sûreté : les locaux du CASVP rue Ordener, le centre sportif Bertrand Dauvin, le SSDP rue Marx Dormoy, les écoles élémentaires Doudeauville et Fernand Labori, le centre multi-accueil Emile Duployé, les projets évènementiels Gare de Saint-Ouen et Cocon (Nuit blanche), le site intercalaire 183-185 rue Ordener, la déchetterie de la Porte de la Chapelle, le parc de stationnement SAEMES Marcadet, le parc de stationnement Porte de la Chapelle, la Maison des entreprises et de l'emploi, le jardin Eole, le chemin Valentin Abeille et, enfin, l'esplanade Nathalie Sarraute. Le service participe également aux réunions et groupes de travail conduits par la Direction de l'urbanisme sur le projet Paris-Nord-Europe et plus particulièrement sur les opérations Orderner-Poissonniers, Porte de Clignancourt, et sur les Arcades Boris Vian.

La DPP de par son Département des actions préventives et des 6 coordonnateurs des contrats de sécurité présents dans les circonscriptions contribue à **animer les politiques de prévention**. Cela se traduit, d'une part par la coordination et l'animation du contrat de sécurité et par des actions de lutte contre la récidive (accueil de TIG, dialogue citoyen), dispositif VVV, CENOMED détaillées dans le bilan des fiches actions.

La Ville de Paris a créé, en février 2004, une **unité d'assistance aux personnes sans-abri (UASA)** composée d'inspecteurs de sécurité, d'assistantes sociales et d'interprètes. Cette unité effectue des maraudes pour maintenir le lien avec les sans-abri, les orienter vers les structures d'accueil et les services sociaux adaptés, les aider dans les démarches administratives et contribuer à les « sortir de la rue ». Pour ceux qui refusent toute autre forme d'aide, ils distribuent, lorsque les températures extrêmes le nécessitent, des sacs de couchage. La DPP ayant été incluse en 2003 parmi les acteurs du plan d'urgence hivernale, l'unité d'assistance aux personnes sans abri travaille en étroite collaboration avec le Samu Social, la BAPSA et les associations : des maraudes communes sont régulièrement organisées.

4.2 Présentation de la réforme 2016 de la DPP

La réduction du nombre des actes d'incivilités (actions d'entretien et de sécurisation de l'espace public, actions de sensibilisation et de prévention, actions de dissuasion des contrevenants, etc.) est un objectif prioritaire fixée par la Maire de Paris depuis sa prise de fonction en 2014. L'actuelle Direction de la prévention et de la protection de la Ville sera donc prochainement réorganisée en regroupant l'ensemble de ses agents, les agents d'accueil et de surveillance du service d'exploitation des jardins de la Direction des espaces verts, ainsi que les agents du centre d'action pour la propreté de Paris. Le partage des savoir-faire et les connaissances, la meilleure coordination des actions des agents chargés de la surveillance, de la prévention, de la médiation et de la verbalisation permettront d'accroître les possibilités d'actions sur les différents types d'incivilités.

Deux objectifs seront visés : d'une part, l'accompagnement du développement des nouveaux usages de l'espace public et des espaces verts afin d'y créer les conditions d'un mieux vivre ensemble ; d'autre part, le renforcement des actions de prévention et de médiation ainsi que des actions de verbalisation lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.

10 circonscriptions seront créées (contre 6 actuellement) afin de pérenniser et de conforter l'action territoriale de la direction, selon un schéma d'organisation géographique qui rejoint celui déjà adopté par plusieurs autres directions de la ville (DJS notamment).

Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'ISVP dans les circonscriptions (+47%) et l'accueil des agents de la DEVE, du CAPP permettra d'accroître le nombre d'agents présents sur le terrain susceptibles de lutter contre les incivilités.

La création d'une brigade d'intervention de Paris avec une capacité de projection renforcée permettra de mieux répondre aux nouveaux enjeux de régulation de l'espace public. Elle regroupera les unités spécialisées déjà existantes (unité de nuit, unité moto, unité cynophile, unité de protection des élus) et une nouvelle unité dite « d'appui » afin de répondre aux nouvelles problématiques (ouverture des jardins 24/24, tensions nocturnes, situations d'urgence etc.) sur l'ensemble du territoire parisien et sur des plages horaires de soirée et de week-end.

Cette nouvelle organisation répond aux objectifs ambitieux fixés par l'exécutif qui souhaite davantage de visibilité, par la présence renforcée sur l'espace public, et de lisibilité de l'action, afin d'améliorer la lutte contre les incivilités. Cette mise en œuvre débutera à l'automne 2016.

4.3 Éléments issus de l'Observatoire Parisien de la Tranquillité Publique entre 2011 et 2014

L'OPTP a été mis en place en 2006 pour garantir au mieux la sécurité des personnels et des usagers de la Ville par une connaissance des faits commis à l'encontre des personnels et des équipements municipaux et des événements susceptibles de troubler la tranquillité dans ces équipements. Placé au sein de la Direction de la Prévention et de la Protection (DPP), cet observatoire recueille et analyse les données, sur la base d'une procédure informatisée et d'une nomenclature commune à l'ensemble des directions de la Ville.

Cette nomenclature, largement inspirée de celle de l'Observatoire Nationale de la Délinquance (OND), comporte quatre agrégats : les atteintes aux personnes, les atteintes aux biens, les atteintes à la tranquillité publique et les événements supposant une action d'aide et d'assistance. Depuis l'origine, l'application ESPRI s'appuie sur une base de données qui recense 1 855 équipements et bâtiments municipaux et permet à 3 000 agents municipaux habilités par leurs directions de saisir directement les fiches d'événements sur le réseau intranet de la Ville.

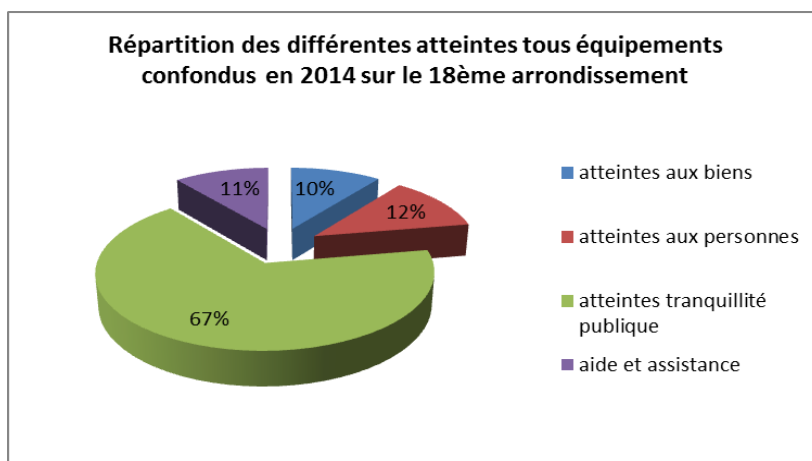
Il convient de noter qu'une fiche ESPRI peut déclarer plusieurs événements, ces derniers représentant le total des quatre agrégats. Les atteintes quant à elles, englobent les atteintes aux personnes, les atteintes aux biens et les atteintes à la tranquillité publique.

Même si la terminologie de certains faits se rapproche de celle utilisée par les services de la police nationale dans le cadre de l'exploitation de l'État 4001, il ne s'agit en aucun cas d'une exploitation et d'une présentation de cas des crimes et délits enregistrés sur le territoire national ou à Paris.

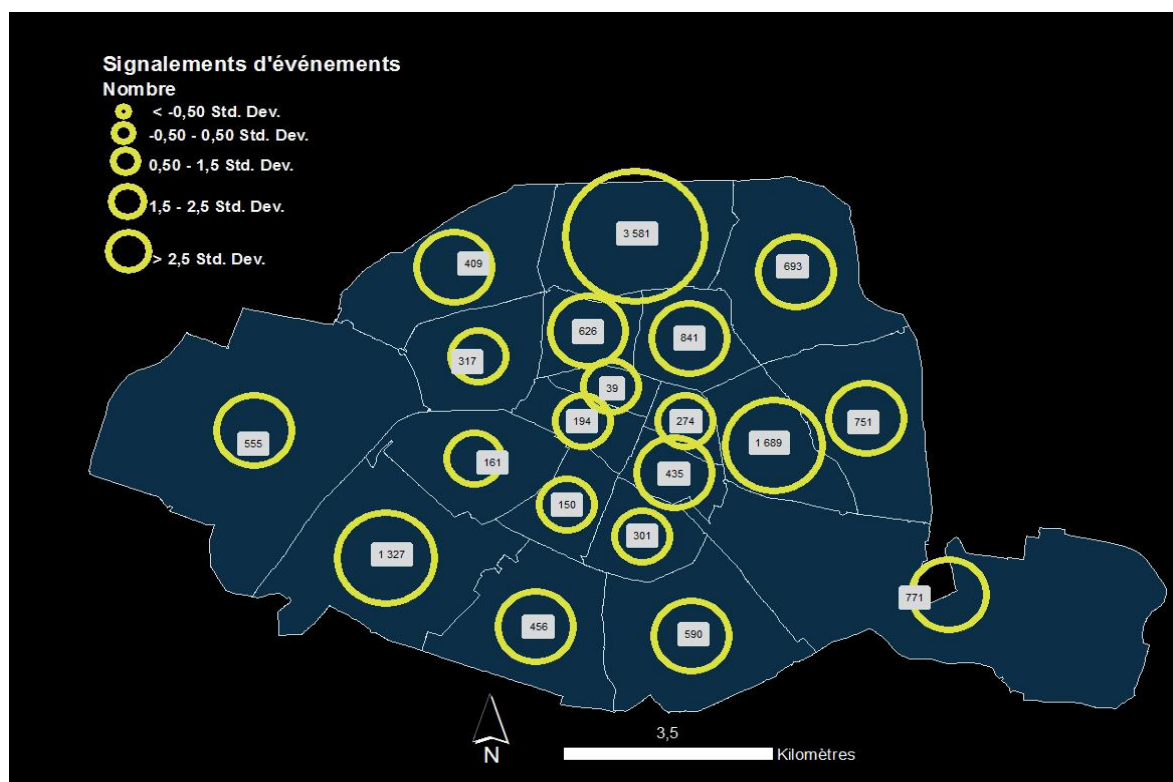
Évolution des événements recensés dans les équipements municipaux du 18^e arrondissement

Le 18^e est l'arrondissement le plus touché de la Capitale. La comparaison du nombre des événements survenus dans les arrondissements n'a pas toujours une grande signification puisqu'il existe de grandes disparités entre arrondissements : superficie, population, nombre d'équipements, fréquentation ; et au sein d'un même arrondissement des différences considérables existent entre quartiers.

Sur la base du cumul des chiffres des années 2011, 2012, 2013 et 2014, la catégorie des atteintes à la tranquillité publique représente près de 66% des incidents signalés. On peut constater une tendance à la baisse entre 2011 et 2014.



Les équipements municipaux implantés dans le 18e arrondissement enregistrent globalement les fréquences de signalement d'atteintes les plus élevées à Paris. En effet, la carte ci-dessous montre une surexposition du 18^e arrondissement, il recense plus de 25 % des faits signalés, et ce malgré une baisse de 6 % des faits en 2013.



Source : OPTP « Le nombre d'événements signalés à L'OPTP par arrondissements en 2013 »

Évolution des atteintes aux biens recensées dans les équipements municipaux entre 2011 et 2014 sur le 18e arrondissement				
	2011	2012	2013	2014
Dégradations/ détériorations	158	143	121	124
Dégradations/ incendies	42	25	16	12
Dégradations/ tags	31	6	12	9
Vols simples	50	30	34	29
Autres dégradations	10	14	28	19
Total	291	218	211	193

Source : OPTP

Les atteintes aux biens demeurent stables entre 2011 et 2014. Elles représentent à peu près 17% de ces atteintes à l'échelle parisienne (1 451 en 2011 et 1 370 en 2014). Pour l'année 2014, les atteintes se composent à 64% de dégradations et de détériorations, 15% de vols simples, 7% de dégradations incendie, 5% de tags, et 9% d'autres dégradations.

Évolution de la répartition des atteintes aux biens dans les différents équipements municipaux du 18 ^e arrondissement				
	2011	2012	2013	2014
Bibliothèque, médiathèque, discothèque, vidéothèque	4	1	4	9
Centre d'accueil, permanence sociale	0	1	1	0
Collège, lycée, établissement régional adapté	2	0	0	2
Crèche, halte-garderie, jardin d'enfants, centre PMI	7	12	8	21
Espace vert: jardin, parc, square, promenade, allée, mail	261	192	173	147
Gymnase	0	1	14	1
Stade, bains-douches, patinoire	11	4	2	10
Total	285	212	202	190

Source : OPTP

Les atteintes recensées sur le 18^e arrondissement le sont essentiellement dans les espaces verts (jardins, parcs, squares, promenades, allées et mails) où sont recensées près de 77% des atteintes aux biens en 2014.

Comme l'année précédente, un tiers environ des atteintes signalées en 2013 s'est déroulé dans le 18^e arrondissement. Cependant, quatre squares concentrent la moitié de ces faits, le square Louise Michel (526 atteintes), les Jardins d'Éole (445 atteintes), le square Léon (170 atteintes), le square des Deux Nèthes (151 atteintes). De plus, le nombre d'atteintes a triplé dans le square de la Madone et quadruplé dans le square Maurice Kriegel-Valrimont notamment en raison de la recrudescence de signalement de personnes sans-abris, fréquemment, ou souvent en état d'ébriété, signalées par la DPP.

Les signalements d'évènements ayant eu lieu dans les crèches, halte-garderie, jardin d'enfants, centre PMI sont également en augmentation, représentant près de 11% des atteintes.

Évolutions des atteintes aux personnes recensées dans les équipements municipaux entre 2011 et 2014 sur le 18 ^e arrondissement				
	2011	2012	2013	2014
Agressions physiques crapuleuses	11	10	14	9
Agressions physiques non crapuleuses	49	30	40	36
Agressions sexuelles	1	3	0	0
Agressions verbales	125	168	171	210
Total	186	211	225	255

Source : OPTP

Les atteintes aux personnes ont augmenté dans le 18^e arrondissement entre 2011 et 2014. L'arrondissement représente 13% des atteintes aux personnes en 2014 à l'échelle parisienne. En 2014, les agressions verbales représentent 82% de ces atteintes suivies des agressions physiques non crapuleuses à 14%.

Évolution de la répartition des atteintes aux personnes dans les différents équipements municipaux du 18e arrondissement				
	2011	2012	2013	2014
Bibliothèque, médiathèque, discothèque, vidéothèque	6	3	9	12
Centre d'accueil, permanence sociale	29	41	41	98
Collège, lycée, établissement régional adapté	0	0	0	1
Crèche, halte-garderie, jardin d'enfants, centre PMI	7	13	10	10
Espace vert: jardin, parc, square, promenade, allée, mail	111	109	124	75
Gymnase	2	1	9	4
Stade, bains-douches, patinoire	16	1	6	5
Total	171	168	199	205

Source : OPTP

Évolutions des atteintes à la tranquillité publique entre 2011 et 2014 sur le 18e arrondissement				
	2011	2012	2013	2014
Troubles comportementaux	631	619	648	518
Atteintes à la pudeur	7	8	5	9
Découvertes	119	207	169	211
Occupations abusives	621	642	548	522
Total	1378	1476	1370	1260

Source : OPTP

Bien que les atteintes à la tranquillité publique ne cessent d'augmenter à l'échelle parisienne entre 2011 et 2014 (passant de 4 897 à 5 638), le 18e arrondissement a connu une légère baisse de cet agrégat. En 2014, 26% des atteintes à la tranquillité publique sont recensés dans le 18e arrondissement. Les principaux incidents constatés concernent des troubles comportementaux et des occupations abusives.

En 2014, ces atteintes à la tranquillité publique sont à 41% de l'occupation abusive, à 41% de troubles comportementaux, à 16 % des découvertes, 0,7% des attentats à la pudeur.

Évolution de la répartition des atteintes à la tranquillité publique dans les différents équipements municipaux du 18e arrondissement				
	2011	2012	2013	2014
Bibliothèque, médiathèque, discothèque, vidéothèque	7	3	6	19
Centre d'accueil, permanence sociale	20	27	27	55
Collège, lycée, établissement régional adapté	1	0	0	2
Crèche, halte-garderie, jardin d'enfants, centre PMI	9	23	25	33
Espace vert: jardin, parc, square, promenade, allée, mail	1284	1380	1253	1100
Gymnase	2	1	20	11
Stade, bains-douches, patinoire	31	16	13	16
Total	1354	1450	1344	1236

Source : OPTP

Les espaces verts demeurent les équipements les plus sensibles aux atteintes. Ces signalements émanent pour les deux tiers de la DEVE et pour un tiers de la DPP. En 2014 on comptabilise 1100 faits commis dans les espaces verts.

Évolution des atteintes subies par les usagers dans les équipements municipaux du 18e arrondissement				
	2011	2012	2013	2014
Atteintes aux biens	40	20	55	23
Atteintes aux personnes	64	56	65	55
Atteintes à la tranquillité publique	121	62	80	85
Total	225	138	200	163

Source : OPTP

Les atteintes subies par les usagers dans les équipements municipaux du 18e arrondissement sont en légère baisse 2011 et 2014. Le 18e reste un des arrondissements le plus touché par ces atteintes puisqu'elles représentent que 15% des atteintes parisiennes aux usagers en 2011 et 2014.

Évolution des atteintes subies par les personnels municipaux dans les équipements du 18e arrondissement				
	2011	2012	2013	2014
Atteintes aux biens	19	14	26	15
Atteintes aux personnes	201	199	246	279
Atteintes à la tranquillité publique	124	133	175	158
Total	344	346	447	452

Source : OPTP

Évolution du nombre de plaintes, mains courantes et rapports suite à une atteinte dans les équipements municipaux et sur la voie publique du 18e arrondissement				
	2011	2012	2013	2014
Nombre mains courantes	13	17	16	17
Nombre plaintes	50	45	49	50
Nombre rapports internes	1086	1073	916	1060
Suites administratives et pénales	1149	1135	981	1127

Source : OPTP

5. Éléments issus de la prévention spécialisée



Secteur d'activité des clubs de prévention spécialisée sur le 18e arrondissement

En 2014, 16 168 jeunes âgés entre 12 et 25 ans avec une moyenne d'âge de 16,95 ans ont été suivis par les 12 associations parisiennes de prévention qui œuvrent sur le territoire au titre de la protection de l'enfance, de la lutte contre les phénomènes d'exclusion, de marginalisation et favorisent la promotion sociale et l'autonomie des jeunes. Ces mêmes associations ont été conventionnées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2016-2018.

Le 18e est l'arrondissement qui a connu la hausse la plus significative du nombre de jeunes suivis par la prévention spécialisée avec en 2014, 2 600 jeunes suivis. (chiffre similaire pour 2015).

En 2015, 4 associations sont mandatées par le département de Paris : ADCLJC, GRAJAR, AURORE-SILOË et ARC 75. Sous la convention 2013 - 2015, l'arrondissement a connu une hausse de 2 ETP supplémentaires (1 ETP sur l'auto-école d'ARC 75 et 1 ETP pour l'association AURORE-club SILOË du fait d'une extension de territoire notamment sur le square des Deux-Nèthes). C'est ainsi 37.5 éducateurs spécialisés qui interviennent sur l'arrondissement (3 AURORE-SILOË/9 ADCLJC/12 GRAJAR et 13.5 ARC 75). Ces associations permettent une large couverture de l'arrondissement par les éducateurs de rue en particulier : le secteur entre la Porte de la Chapelle et la Porte de Clignancourt ainsi que celui de la Goutte d'Or et du sud du quartier la Chapelle.

La nouvelle convention pour la période 2016-2018 signée en janvier 2016 entre la Ville de Paris et les associations, maintient non seulement les champs d'action déjà existants, mais les élargissent. Elle prévoit un meilleur repérage des situations préoccupantes chez les jeunes et une diversification accrue des moyens d'accompagnements des difficultés sociales et socio-éducatives. Elle met aussi en place davantage de proximité et d'échanges avec la mairie d'arrondissement et les autres acteurs locaux.

Les clubs de prévention spécialisée de l'arrondissement :

ADCLJC - Association pour le Développement de la Culture et des Loisirs des Jeunes de la Chapelle

L'ADCLJC a pour périmètre d'intervention deux quartiers populaires du 18e arrondissement qui sont La Chapelle Sud et la Goutte d'Or. Dans chacun de ces quartiers l'association est active et impliquée dans les dynamiques de quartier. Elle est présente, dans les différentes instances associatives, institutionnelles (Équipe Pluri professionnelle de la Réussite Éducative, Groupe Technique « politiques de la ville » - square Léon, jardin d'Éole), conseils de quartiers, réunions avec les habitants pour échanger sur les tensions sur l'espace public ou dans les halls d'immeubles. Les organisations de manifestations festives de quartier (les squares de Noël, les fêtes de l'été) sont l'occasion de confirmer les partenariats et, pour les éducateurs, d'associer et d'impliquer les jeunes dans des actions positives dans l'espace public. Pour ce faire, elle bénéficie de 9 éducateurs dont un de plus prévu par la convention signée en janvier 2016.

Dans le cadre de la mise en place de la ZSP « Barbès - Château-Rouge - Goutte d'Or », l'association a été sollicitée sur les axes « éducation / parentalité et citoyenneté » et « emploi ». C'est dans ce cadre qu'elle co-porte chaque année depuis 2014, le *Rallye Citoyen* avec la Direction de la Prévention et de la Protection impliquant une centaine de collégien(ne)s issu depuis 2015 de quatre collèges (Gorges Clémenceau, Marx Dormoy, Aimé Césaire et Daniel Mayer) accueillant des élèves résidant sur le quartier. Cet événement permet la rencontre des jeunes avec des professionnels qui interviennent sur l'espace public, ce qui contribue à diminuer la défiance des jeunes envers ces derniers et améliorer ainsi les relations jeunes/professionnels. Il s'agit également de permettre aux jeunes de s'approprier leur environnement (connaissance des structures associatives et culturelles) et de favoriser la découverte de métiers.

L'activité de rue, les permanences d'accompagnement à la scolarité, ont été les principales activités de l'équipe de la chapelle Sud pour mieux se faire connaître et reconnaître des jeunes et des partenaires. L'équipe a investi les chantiers éducatifs comme un support pour soutenir les relations éducatives existantes. En 2014, 50 jeunes ont participé à un des 26 chantiers éducatifs (buffets, déménagements, jardinage, menuiserie) encadrés par l'association.

GRAJAR - Groupe de Recherche et d'Action auprès des Jeunes Adolescents de la Rue

L'association GRAJAR intervient, dans le cadre de ses missions de prévention spécialisée, sur les quatre secteurs situés au Nord-Est et Centre du 18^e arrondissement (Blémond, Marcadet-Poissonniers, Charles Hermite et Marx Dormoy) et également dans le Nord du 19^e arrondissement (Bollaert). Pour ce faire, elle bénéficie de 12 postes équivalents temps plein (ETP).

En 2014, l'équipe a été en lien avec 256 jeunes dont 174 garçons et 82 filles.

Les jeunes âgés de 12 à 21 ans représentent 68% des jeunes connus de l'équipe éducative et restent au cœur de l'intervention éducative. Depuis 2012, une attention est portée sur les plus jeunes (de 10 à 15 ans), qui représentent plus de 40% des jeunes (106 au total) avec lesquels les éducateurs sont en lien. La plupart du temps, ces derniers favorisent leur participation et leur prise en charge par l'Association Cultures sur Cour, qui leur est destinée ainsi que dans le cadre d'activités collectives (Espaces Jeux, projet avec le collège, fêtes et animations dans les espaces publics). Certains en raison des difficultés notamment à l'adolescence, font l'objet d'un accompagnement éducatif important. À noter que les filles représentent plus de la moitié de cette tranche d'âge.

Au total, le travail éducatif à l'égard des jeunes s'intensifie fortement d'année en année (92 jeunes ont « bénéficié » d'un accompagnement éducatif personnalisé en 2014), soit 35% du nombre total des jeunes connus.

ARC 75

ARC75 est présent sur 3 secteurs dans le 18^e arrondissement pris en charge par 3 équipes que sont Relais 18 Rue, Agora et Mozaïc 18. Pour ce faire, l'association bénéficie de 11 éducateurs par la convention signée en janvier 2016.

En 2015, 14 éducateurs spécialisés intervenaient dans le 18^e arrondissement, auprès desquels il faut adjoindre, une stagiaire éducatrice spécialisée en formation, un éducateur sportif sur un atelier de boxe, un enseignant à la conduite automobile en charge de l'auto-école associative.

Répartition conventionnelle 2016/2018 :

Agora : 3 ETP
Mozaa 18 : 3 ETP
Relais 18 Rue : 5 ETP

En 2014, 680 jeunes sont nominativement connus par les éducateurs, ils sont 480 de 12 à 21 ans. Parmi ces jeunes, 369 bénéficient d'un accompagnement personnalisé, régulier et suivi. A ces chiffres, il faut rajouter les jeunes en apprentissage de la conduite dans le 18e arrondissement : une centaine de jeunes aux cours de code, 25 en processus d'apprentissage de la conduite.

AURORE- SILOË

A cheval entre le Sud-Ouest du 18e arrondissement et le Nord du 9e arrondissement, l'association Aurore a pour but la réinsertion et/ou la réadaptation sociale et professionnelle des personnes en situation d'exclusion et/ou de précarité.

Conventionnée, l'association participe aux mécanismes de concertation, d'information, de coopération mis en œuvre dans le cadre de la prévention et de la protection de l'enfance. Son public concerne prioritairement des adolescents dont la moyenne d'âge est de 16 ans avec 30% de public féminin. L'accompagnement à la scolarité et l'insertion professionnelle sont les priorités des axes de travail répondant à une véritable demande des jeunes. En 2014, 132 jeunes ont été suivis en accompagnements individuels et 87 jeunes ont participé à l'accompagnement scolaire. Cette même année, ont été mis en place 95 actions collectives et un mini séjour.

Au quotidien, l'association privilégie le travail de rue et l'équipe de terrain composé de 3 éducateurs adapte sa présence en fonction des vacances scolaires, des événements sur les quartiers ou encore des saisons. Les actions organisées avec les partenaires s'inscrivent dans la dynamique du quartier.

6. Éléments issus du Groupement Parisien Interbailleurs de Surveillance (GPIS)

6.1 Données générales

Créé en juillet 2004, sous la forme d'un groupement d'intérêt économique, afin de répondre à l'obligation légale d'assurer aux locataires une jouissance paisible de leur logement adaptée à la spécificité parisienne, 8 bailleurs sociaux parisiens (Paris Habitat, SAGI, RIVP, SAGECO, I3F, Logement Francilien, la SIEMP et La Sablière) ont constitué un dispositif de prévention et de surveillance des ensembles immobiliers baptisé « Groupement Parisien Inter Bailleurs de surveillance » (GPIS).

En constante évolution depuis sa création, le GPIS regroupe aujourd'hui les bailleurs suivants :

- Paris Habitat OPH
- RIVP
- Immobilière 3F
- ICF La Sablière
- SIEMP
- Logement Francilien
- Elogie
- France Habitation
- Emmaüs Habitat
- Batigère
- Logis Transport
- SAGECO

Les missions essentielles du GPIS reposent sur un système de rondes quotidiennes en soirée et la nuit, et sur un dispositif d'intervention sur simple appel des locataires. En complément des activités initiales, des procédures ont été mises en place afin d'assurer une veille technique sur le patrimoine au profit des bailleurs et une vigilance opérationnelle en temps réel au profit des partenaires institutionnels (Mairie/DPP, Police, BSPP). De plus, depuis 2012, les opérations conjointes et/ou coordonnées avec les services de la Préfecture de Police de Paris se sont formalisées. À ce jour, ce sont 4 opérations de ce type qui sont menées par semaine en moyenne.

Les secteurs et les patrimoines délégués à la vigilance du GPIS sont définis en conseil d'administration, et sont prioritairement issus des quartiers situés en politique de la ville et/ou contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) dans lesquels vivent plus de 180 000 Parisiens (10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e arrondissement). Sous l'aspect organisationnel, la structure mise en place bénéficie d'une haute technologie qui permet une gestion événementielle en temps réel, le contrôle permanent de l'activité et une véritable adaptabilité.

La surveillance du patrimoine immobilier est assurée quotidiennement par 83 agents répartis sur 27 véhicules de patrouilles, qui assurent leurs missions quotidiennes, de 19h à 5h, sur 73 279 logements pour l'année 2014. Quotidiennement ces agents sont encadrés sur le terrain par 1 cadre et 8 agents de maîtrise.

Tableau répertoriant depuis 2004 l'évolution du patrimoine social immobilier surveillé par le GPIS.

Patrimoines surveillés	Nombre de logements surveillés
2004	51 897
2005	55 731
2006	61 633
2007	61 596
2008	64 307
2009	67 063
2010	70 588
2011	73 468
2012	76 951
2013	76 312
2014	74 932

Un poste de commandement opérationnel (PCO), composé de 3 agents de maîtrise, situé boulevard Berthier dans le 17^e arrondissement, contrôle, régule et optimise l'activité et les patrouilles en temps réels grâce à des moyens de radio télécommunication et des procédures dédiées.

Parallèlement à leurs missions de surveillance mobile, les patrouilles interviennent sur appels des locataires des ensembles immobiliers concernés.

Le dispositif de surveillance du patrimoine est financé à hauteur de 33% par la ville de Paris (4,9 millions d'Euros en 2014), les 67% restant étant à la charge des bailleurs eux-mêmes. Le personnel recruté bénéficie de 120 heures de formation initiale (droit pénal, procédure pénale, déontologie, surveillance professionnelle, GTPI...), leur permettant ainsi, de jouer un rôle dans les domaines de la prévention, en partenariat avec les services de Police et les services de la ville de Paris. Cet enseignement est complété par une formation en secourisme et incendie.

Ce dispositif permet de rassurer les locataires et de tranquilliser les ensembles immobiliers sociaux en soirée et la nuit, dans la continuité du travail effectué par les gardiens le jour.

L'évolution des faits générateurs de troubles, leur localisation mais aussi le comportement et les attitudes de certains individus, conduisent régulièrement le GPIS à adapter son organisation et son mode d'intervention, en privilégiant toutefois la prise en compte systématique des sollicitations des locataires.

Quelques éléments statistiques de l'activité du GPIS permettent de mieux connaître l'état d'insécurité constaté dans ces immeubles :

Données brutes sur l'activité du GPIS depuis sa création :

du 01/08/2004 au 31/12/2014	
Missions réalisées (hors interventions)	840 324
Evictions réalisées lors de ces missions	125 591
Visite Approfondie du Patrimoine	605
Interventions sur appels locataires	123 316
Moyenne des interventions par nuit	32,43
Evictions réalisées en interventions	265 345
Total des évictions	390 936

Statistiquement, le nombre d'évictions est plus important dans les 20e, 19e, 18e, et 13e arrondissements. Bien évidemment, les évictions sont fonction du nombre de rondes réalisées, et aussi de l'implication des locataires eux-mêmes à travers leurs demandes d'interventions.

La priorité est clairement donnée au sein du GPIS à « l'opérationnel ». Les fonctions « supports » ont été réduites au strict minimum. Dans le cadre de la refonte de son organisation, le GPIS fait évoluer sa main courante informatique afin de fournir régulièrement des informations pertinentes aux bailleurs sociaux membres du GIE et à ses partenaires que sont la Mairie de Paris, la Préfecture de Police et le parquet de Paris. Cet outil de suivi et d'analyse permet de « dé stigmatiser » certains patrimoines qui souffrent à tort, parfois, d'inquiétudes rémanentes et de révéler, *a contrario*, des habitats qui « dissimulent » de réelles problématiques méritant en conséquence, des traitements ciblés et concertés.

De plus dans le cadre de son nouveau mode de déploiement opérationnel, mis en place en 2013, le GPIS axe dorénavant son activité opérationnelle en ciblant les secteurs présentant de véritables problèmes liés à l'insécurité. Dans cette même logique, depuis le mois de juin 2013, le GPIS réadapte quotidiennement son dispositif pour faire face aux enjeux territoriaux en temps réel. Pour mémoire, dans cette volonté d'adaptation permanente, à l'initiative des bailleurs, et dans la limite de 10 %, le patrimoine surveillé peut évoluer trimestriellement.

En complément de sa mission principale de prévention et surveillance, le GPIS intervient sur des activités connexes de découvertes (lors des visites approfondies du patrimoine), d'appréhensions d'individus et de secours à victimes (en raison d'une présence et d'un maillage important sur les 10 arrondissements concernés).

Ainsi les agents du GPIS, depuis sa création, ont appréhendé et remis aux services de Police 549 individus auteurs d'infractions délictuelles et criminelles flagrantes, ont secouru sur et hors du patrimoine 1 134 victimes.

Secours à Victimes										
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total par année	48	88	136	172	143	128	111	105	111	92
Total	1 134									

Interpellations GPIS et mises à disposition OPJ										
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total par année	29	46	85	66	38	42	74	67	54	48
Total	549									

Au cours de ses missions, interventions et visites approfondies du patrimoine, le GPIS découvre régulièrement du cannabis, de la cocaïne, de l'héroïne, du crack, de l'ecstasy, de l'herbe mais également des armes blanches, parfois des armes à feu, ainsi que des artifices, explosifs et munitions. Ces découvertes font immédiatement l'objet d'une remise à la Police, dans le cadre de procédures validées par la Préfecture de Police. Ainsi, les agents ont découvert plus de 45 kilogrammes de produits stupéfiants et plus de 30 armes à feu (confirmant que certains patrimoines servent de back-office à l'économie souterraine).

Le GPIS déplore toutefois sur cette même période, du 1er août 2004 au 31 décembre 2014, 424 agents blessés et 470 victimes d'agressions ou de menaces de mort.

6.2 Éléments relatifs au 18e arrondissement

Les trois arrondissements présentant le plus de difficultés dans le cadre de l'activité du GPIS demeurent, dans cet ordre, le 19e, le 20e et le 18e.

Le 18e arrondissement de Paris est actuellement celui qui se singularise le plus par l'évolution des comportements violents, de plus en plus en courants, notamment sur le secteur allant de la porte de la chapelle au quartier Marx Dormoy.

Cela se traduit notamment par des phénomènes de bandes organisées s'affrontant violemment à proximité des sites sous surveillance avec des armes par nature ou par destination, amenant les locataires à requérir le GPIS.

De plus, l'hostilité envers les effectifs du GPIS est grandissante et nécessite la mobilisation d'un nombre de patrouilles plus important qu'à l'accoutumée ou, le cas échéant, l'appui de la Police.

Le secteur Barbès / Goutte d'Or quant à lui reste stable en terme d'appel au GPIS. Même si le quartier reste visiblement impacté par la prostitution et le trafic de stupéfiant, nos effectifs ne rencontrent plus de problèmes majeurs avec les protagonistes habituels. La problématique du quartier, située principalement sur la voie publique, reste du ressort de l'autorité publique.

Rondes, interventions, opérations coordonnées et/ou conjointes, activités dirigées (2015-2014)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	2015	2014	VAR%
Assistance Bailleurs					3		1						4	8	-10,0
Assistance Institutionnels	1		1		2	1						1	6	8	-33,3
Intervention	191	201	170	153	136	143	205	144	126	140	106	165	1880	2351	-25,1
Opération coordonnée	5	49	39	4	6	5				1	3	1	113	19	83,19
Opération de sécurisation	5	10	10	15		6	4	24	15	2	4		95	211	-12,2
Ronde	563	657	835	582	736	594	653	567	638	668	690	714	7897	10213	-29,3
Ronde ciblée	4		1	5	2		5	2	5	9	10	5	48	14	70,83
Ronde générale	28	32	66	53	28	44	16	25	11	31	6	21	361	712	-97,2
Ronde renforcée	7	8	19	18	3	15	4	26	45	36	25	10	216	249	-15,3
VAP			1			1	29	2		2			35	20	42,86
TOTAL 2015	804	957	1142	830	916	809	917	790	840	889	844	917	10655		
RAPPEL 2014	1267	979	1235	1054	1183	1041	1003	1085	1029	1277	1158	1244		1805	
VARIATION %	-57,587	-2,2989	-8,1436	-26,988	-23,69	-28,677	-9,3784	-37,342	-22,5	-43,645	-72,749	-35,66			-29,6

Il convient de noter que l'activité générale est en baisse, le nombre d'évictions suit la même courbe, ce qui engendre implicitement une activité moindre de nos patrouilles.

Cette baisse relative de l'activité globale peut s'expliquer par un phénomène paradoxal suite aux attentats à Charlie Hebdo. Force a été de constater qu'après les graves événements qui ont frappé la capitale, une baisse d'occupation du patrimoine surveillé a été constatée.

De plus, il convient de préciser que le recrutement connaît un net fléchissement qui peut s'expliquer d'une part par une réduction de l'écart entre les salaires du GPIS et ceux de la branche de sécurité et d'autre part eu égard au « dumping » pratiqué par des services partenaires exerçant une concurrence directe dans le domaine du recrutement (Surveillance Générale SNCF - SUG, Groupement de Prévention et de Sécurisation des Réseaux - GPSR RATP).

Par ailleurs, outre l'impact psychologique généré par les attentats, la forte présence des forces de l'ordre, a pu avoir un effet dissuasif et exercer une influence non négligeable sur la population qui nous intéresse.

Évictions (nombre d'individus évincés 2015-2014)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	2015	2014	VAR%
Intervention	371	381	400	233	208	250	268	150	161	271	183	311	3187	4301	-34,956
Opération coordonnée	2	22	8		2								34	27	20,588
Opération de sécurisation	6		5	2			2	9	14		10		48	10	-129,17
Ronde	80	125	139	120	113	150	103	67	159	118	79	199	1452	2428	-67,218
Ronde ciblée			5	7			15	10	18	17	6	23	101	7	93,089
Ronde générale	16	15	21	17	4	35	2		7	20		18	155	446	-187,74
Ronde renforcée	6	5	7			71		29	108	56	8		290	286	1,3793
VAP							9						9		100
TOTAL 2015	481	548	585	379	327	506	399	265	467	482	286	551	5276		
RAPPEL 2014	789	791	602	647	562	576	339	454	477	695	719	956		7607	
VARIATION %	-64,033	-44,343	-2,906	-70,712	-71,865	-13,834	15,038	-71,321	-2,143	-44,191	-15,14	-73,503			-44,2

7. Office public HLM de Paris Habitat

Paris Habitat est le bailleur le plus représenté sur le 18e arrondissement avec 10 800 logements répartis sur 128 groupes immobiliers, ainsi que 2 700 places de parking Paris Habitat réparties sur 44 groupes immobiliers. La gestion de proximité est assurée par trois Agences :

- L'Agence du 2 rue Firmin Gémier, qui gère le quartier Guy Mocquet ;

- L'Agence du 3/7 rue Camille Flammarion, gérant le quartier de Porte Montmartre - Porte de Clignancourt, ainsi que la Porte des Poissonniers et le quartier prioritaire Letort - Blémont - Messenger ;
- L'Agence du 34 rue de Chartres, qui gère la Zone de Sécurité Prioritaire de Barbès - Château-Rouge - Goutte d'Or, l'ensemble Charles Hermitte - Porte d'Aubervilliers, ainsi que la Porte de la Chapelle.

La Direction Territoriale Nord-Ouest de Paris Habitat, située au 38 rue Le Peletier, dans le 9^e arrondissement, assure la gestion commerciale de 436 locaux en pieds d'immeubles.

Le bailleur social contribue au dynamisme de l'arrondissement par l'implantation d'activités commerciales diversifiées, la location de locaux associatifs à des tarifs préférentiels, ou encore par son soutien aux associations locales.

Sur le 18^e arrondissement, le GIS assure la surveillance du patrimoine de Paris Habitat sur 99 groupes immobiliers représentant près de 10 000 logements, ainsi que plus de 2 200 places de parking réparties sur 35 groupes immobiliers.

Quinze groupes immobiliers Paris Habitat sont équipés de dispositifs de vidéoprotection, pour un total de 210 caméras. 8 de ces groupes et 104 de ces caméras sont implantés au sein de la Zone de Sécurité Prioritaire de Barbès - Château-Rouge - Goutte d'Or.

8. Éléments issus de la RATP

Le pilotage de la politique prévention, qu'elle soit situationnelle ou sociale, est réalisé par le département de la sécurité de la RATP. Les plans d'actions qui en découlent mettent en œuvre, dans une logique de complémentarité, des dispositifs de sécurisation (partenariat avec la Police Nationale) mais aussi des mesures anticipatrices prises en commun avec les acteurs concernés (Éducation Nationale, municipalités, associations, collectivités territoriales,) en lien étroit avec les unités opérationnelles (Métro, RER, BUS/Tramway).

La RATP est également représentée dans les structures liées à la prévention de la délinquance (CSPDA, ZSP...) en tant qu'opérateur de transport desservant les territoires concernés. Ci-après sont présentées les actions mises en œuvre par la RATP dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de sa politique de prévention pouvant contribuer au programme d'actions relatif à la tranquillité publique.

8.1 La complémentarité opérationnelle

8.1.1 Une coopération institutionnalisée et permanente avec la Police Nationale

Dans le cadre du partenariat permanent avec la Brigade des Réseaux Franciliens (BRF), des réunions de coordination sont organisées régulièrement entre les équipes de sécurité de la RATP et la Brigade des Réseaux Franciliens pour planifier des missions d'accompagnement, des opérations conjointes ou mettre en œuvre des mesures spécifiques pour anticiper, prévenir et gérer les risques grâce à une complémentarité accrue et une mutualisation des moyens.

Sur le réseau ferré :

- Opérations de Visibilité, de Rencontre et de Dissuasion (OVRD) ;
- Opérations Ciblées et Coordonnées (OCC) ;
- Opérations Ciblées et Coordonnées de Sécurité (OCC S) ;
- Opérations Renforcées et Coordonnées (ORC).

Sur le réseau de surface :

- Le suivi des lignes sensibles au quotidien ;
- Opérations de Sécurisation Coordonnée (OSC) ;
- La coordination opérationnelle entre la BRF et le GPSR sur le service « Noctilien », basée sur le même concept que celle du réseau ferré et qui concerne 115 sections de lignes « Noctilien » ainsi que les 5 pôles (Châtelet, Gare de l'Est, Gare Montparnasse, Gare Saint-Lazare et Gare de Lyon).

Enfin, de manière ponctuelle, soit lors d'évènements exceptionnels, festifs ou sportifs, soit lors d'évènements inopinés, la coordination mise en place - tant dans les états major que dans l'application opérationnelle - permet une gestion sans incident majeur. Il convient de noter que les statistiques de la RATP sont strictement dédiées à usage interne ce sont les statistiques établies par la police qui font référence.

8.1.2 La vidéo protection au service d'une maîtrise partagée des espaces

La couverture vidéo protection

La totalité des bus de la RATP est équipée de caméras de vidéo embarquée :

- les rames de métro des lignes 1, 2 et 5 sont entièrement équipées de caméras vidéo embarquées, celles de la ligne 9 sont équipées au rythme de livraison des nouveaux trains ;
- les rames des RER A et B sont équipées au rythme de livraison des trains neufs sur la ligne A et des trains rénovés sur la ligne B) ;
- les trains des tramways T3a et T3b sont également équipées de caméras vidéo embarquées.

L'ensemble des stations de métro, gares RER, stations de tramway ainsi que les gares routières sont équipées de caméras fixes. Ces flux de vidéo protection sont transmis vers le Poste de Commandement composé de deux salles identiques, PC Sécurité de la RATP et le PC Police de la BRF.

8.2 Représentation dans les instances de prévention de la délinquance

La RATP est partie prenante dans les déclinaisons locales de la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance - 2013 - 2017, notamment dans les groupes de travail « Tranquillité publique ». Le département de la sécurité de la RATP gère la cohérence des représentations de l'entreprise au sein des différentes structures de prévention de la délinquance. La RATP est actuellement représentée au sein du CSPDA 18e arrondissement. Elle participe également aux réunions de travail de la Zone de Sécurité Prioritaire du 18e arrondissement - 2 stations de métro: Château Rouge et Barbés Rochechouart - métro lignes 2 et 4 et les lignes de Bus 31, 56, 60, 302, N14 et N44.

À la suite du Conseil National de Sécurité dans les Transports en Commun du 16 décembre 2014, le ministre de l'Intérieur, le secrétaire d'Etat aux Transports et la secrétaire d'Etat aux Droits des Femmes ont lancé officiellement un groupe de travail sur les violences faites aux femmes dans les transports en commun, en partenariat avec la RATP, la SNCF, l'Union des Transports Publics (UTP) et le Groupement des Autorités Responsables de Transport. La RATP participe également au Comité Technique National « Médiation dans les transports » piloté par le ministère des transports.

8.3 Prévention de la récidive

Acteur majeur de la société civile en Ile de France, la RATP participe à la politique judiciaire de la ville en accueillant des personnes qui exécutent leurs peines en milieu ouvert (TIG ou mesures de réparation). L'accueil des tiganes est essentiellement lié aux relations entretenues avec les SPIP des départements.

Le département Juridique de la RATP œuvre en ce sens grâce aux contacts pris avec les SPIP, les parquets, les services éducatifs auprès des tribunaux et les unités opérationnelles qui accueillent les tiggistes. La RATP peut légitimement se prévaloir d'avoir concouru à la réinsertion d'un millier de personnes en quinze ans. Cette action a été mise en valeur auprès du Ministère de la Justice et des Procureurs de la République afin de développer davantage encore la coopération.

8.4 L'aide et l'assistance aux personnes en situation d'exclusion

La RATP est très investie dans la lutte contre la grande exclusion. Les actions qu'elle développe en faveur des populations les plus démunies, rencontrées sur ses réseaux, contribuent à la maîtrise globale de l'espace transport et concourent à l'amélioration du sentiment de sécurité des voyageurs. Cette activité ne peut toutefois trouver, pour une entreprise de transport, sa pleine efficacité qu'en relais de partenariats publics et associatifs dont la convergence des objectifs offre aux victimes de la grande exclusion des possibilités de sortie du processus de désocialisation qu'elles subissent. La RATP intervient dans ce dispositif comme un des acteurs majeurs pour recréer leurs liens sociaux.

8.4.1 L'opération Atlas

Depuis 1992, en partenariat avec la DRIHL de Paris (Direction Régionale Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) et des associations, le dispositif ATLAS s'accompagne toute l'année d'un volet d'aide au Samu Social. Il a pour objet de transporter des personnes en difficulté vers des hébergements de nuit désignés par la DRIHL de Paris et gérés par des associations (plus de 135 000 personnes ont été transportées en 2014). La mise en place d'une nouvelle organisation par le SIAO-UP (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation - Urgence de Paris) et le « 115 » a permis à la RATP d'optimiser les capacités d'hébergement proposées avec des personnes volontaires rencontrées dans ses espaces.

8.4.2 Le Recueil Social

Entité opérationnelle au sein du département de la sécurité, les personnels du Recueil Social effectuent, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, un travail de maraude sur l'ensemble des réseaux pour entrer en contact avec les personnes les plus démunies et les conduire, si elles l'acceptent, vers les services les mieux adaptés à leur état (hôpital, accueil de jour, CHAPSA de Nanterre, ESI,...). En 2014, 29 600 personnes ont ainsi été conduites vers des structures d'accueil. Enfin depuis 2014, la RATP a ouvert, à titre expérimental (pour 18 mois), à Charenton-le-Pont, un centre d'accueil de jour d'une capacité de 40 personnes. Depuis janvier 2015, tous les jours de la semaine, il permet à ceux qui le souhaitent de bénéficier de prestations tout en séjournant en dehors des espaces de la RATP.

8.4.3 Les partenariats externes

En tant que de besoin et de façon conjoncturelle, la RATP est représentée auprès de diverses institutions, notamment la préfecture de Région, le secrétariat Général de la Ville de Paris, la préfecture de Police, la DRIHL de Paris, la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES), le comité d'Action sociale de la Ville de Paris (CASVP) et répond aux demandes d'interventions extérieures telles la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), écoles de travailleurs sociaux, universités, etc.

De même, la RATP s'est engagée aux côtés de la Ville de Paris en signant le pacte Parisien de la lutte contre la grande exclusion. Elle est représentée au Conseil d'administration du Samu social de Paris dont elle est membre fondateur. Elle est partenaire avec l'Etat et la Région d'Ile-de-France du Comité tripartite des ESI (Espaces Solidarité Insertion).

Par ailleurs, les contacts réguliers sont maintenus avec nombre d'associations, qu'elles soient de philosophie caritative ou professionnelle, ainsi qu'avec la plupart des mairies d'arrondissement de Paris. On citera par exemple, la convention signée, en février 2014, entre la mairie du 18e, la RATP et l'Association Coordination Toxicomanies.

8.5 Les plans d'actions de prévention : une démarche partenariale indispensable

Pour la RATP, l'approche par territoire permet de croiser les informations nécessaires à la compréhension de l'environnement pour élaborer des plans d'actions de prévention dans une logique d'approche globale qui ne saurait se limiter aux seules actions de prévention situationnelle ou sociale. L'intervention de la RATP, sur les territoires qu'elle dessert, va bien au-delà. En effet, l'entreprise promeut l'insertion professionnelle, l'égalité des chances et le développement local par une politique active de recrutement et d'insertion des jeunes dans les quartiers politiques de la ville. En outre, le soutien apporté par la Fondation Groupe RATP sur les territoires desservis par la RATP, complémentaire des actions de prévention réalisées par l'entreprise, conforte les liens créés par les acteurs terrain présents au quotidien. Elle contribue à la promotion des valeurs de l'entreprise tout en favorisant l'insertion sociale, l'entraide et le civisme.

8.5.1 L'accompagnement prévention de la mise en service et de l'exploitation de la ligne Tramway T3b

Une approche méthodologique en mode projet basée sur :

- L'appréhension des territoires dans toutes leurs composantes, ce qui implique la complémentarité des analyses et la connaissance du terrain par les différents acteurs internes et externes:
 - o Étude du contexte environnemental, social et urbain des quartiers desservis afin d'identifier les préoccupations ou risques potentiels ou avérés (gêne à l'exploitation, délinquance, fraude,...) sur le nouveau schéma de transport qui correspond au futur tracé et aux lignes de bus impactées. Une formalisation cartographique et des diagnostics locaux (statistiques sur les faits de sécurité, topographie des lieux, ambiance,...) sont réalisés en complément.
 - o La mise en œuvre des plans d'actions avec l'ensemble des partenaires concernés qu'ils soient internes à l'entreprise ou externes (police, municipalités, association, Éducation Nationale) en fonction des périmètres de responsabilités de chacun :
- Prévention situationnelle ;
- Prévention sociale - insertion sociale et relation au territoire ;
- Communication sur le projet (tous les publics riverains) ;
- Incitation à la validation et lutte contre la fraude ;
- Mesures d'exploitation en cas de situation dégradée ;
- Indicateurs de suivi.

8.5.2 Le Rallye Citoyen du 18e arrondissement

Pour la troisième année consécutive, la RATP participera activement au « Rallye Citoyen du 18e » organisé par le club de prévention spécialisée ADCLJC, la Direction de la Prévention et de la Protection (DPP) de la Mairie de Paris et la Mairie du 18e dans le quartier de la Goutte d'Or. Cette action de prévention sociale s'inscrit dans le cadre de la Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) du 18e (groupe de travail « éducation, parentalité et citoyenneté »).

Les ambassadeurs de la RATP pourront échanger avec les collégiens sur les thèmes suivants :

- les incivilités, validation, fraude ;
- la sécurité dans les transports (Bus et Métro), accompagné de l'atelier « angles morts » (mise en situation des collégiens au poste de conduite d'un bus) ;
- les métiers RATP.

9. Participation citoyenne 2009-2014

Analyse des comptes rendus des conseils de quartiers depuis 2009 et des doléances des riverains

Le 18^e arrondissement compte 8 conseils de quartiers :

- ❖ Conseil de Quartier « Charles Hermite - Evangile »
- ❖ Conseil de Quartier « La Chapelle - Marx Dormoy »
- ❖ Conseil de Quartier « Goutte d'Or-Chateau Rouge »
- ❖ Conseil de Quartier « Amiraux-Simplon-Poissoniers »
- ❖ Conseil de Quartier « Moskova - Porte de Montmartre - Porte de Clignancourt »
- ❖ Conseil de Quartier « Grandes Carrières - Clichy »
- ❖ Conseil de Quartier « Clignancourt - Jules Joffrin »
- ❖ Conseil de Quartier « Montmartre »

Entre 2009 et 2015, sur les 74 comptes rendus des 8 conseils de quartier du 18^e arrondissement 24 traitaient de la sécurité. L'analyse de ces comptes rendus permet de faire ressortir des thématiques communes et récurrentes au 18^e arrondissement :

- La prostitution
- La drogue : les usagers et les dealers
- La violence et le sentiment d'insécurité dans le quartier
- La circulation et la mise en danger des piétons sur tout le 18^e arrondissement

Analyse des questionnaires sur le sentiment d'insécurité sur la ZSP en 2013 et 2014

Le questionnaire a été adressé à un échantillon de 1200 habitants et professionnels du quartier représentant la population en ZSP. Le taux de réponse fut de 14% en 2014, peu élevé, mais équivalent à celui du précédent questionnaire en 2013. On note beaucoup plus de réponses de la part de professionnels qui travaillent sur l'espace public qu'en 2013 (espaces verts, propreté, voirie, équipements municipaux, tranquillité publique...)

Selon les personnes sondées, les actions à mener sur le secteur Barbès - Château-Rouge - Goutte d'Or sont, par ordre de priorité :

- Entretien de la voirie, l'aménagement urbain, améliorer la propreté et la salubrité,
- Lutter contre la vente à la sauvette et la vente de cigarettes,
- Reconquérir l'espace public (occupations illicites, rassemblements),
- Lutter contre la prostitution et le proxénétisme,
- Lutter contre la vente et la consommation de drogue.

IV. BILAN DES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE SECURITE 2010/2014

Le programme d'actions du contrat de sécurité du 18e arrondissement, signé le 25 juin 2010, a été élaboré à partir des problématiques mises en évidence dans le diagnostic local de sécurité. Il exprimait la volonté des signataires de partager des orientations fortes à l'échelle de l'arrondissement, de contribuer chacun à leur mise en œuvre pour la part qui lui revient, de s'informer mutuellement et de répondre ensemble de ces actions à travers un dialogue avec la population et les acteurs locaux.

Lors de l'élaboration de ce contrat, nombre des actions proposées s'inscrivaient dans une logique déjà à l'œuvre. Il s'agissait par cette contractualisation d'approfondir, de renforcer et surtout d'affirmer des principes forts de réactivité, de partenariat, de dialogue et d'évaluation au niveau local.

AXE 1 : AMELIORER LA PRISE EN CHARGE PARTENARIALE DES MINEURS ET DES JEUNES
1 : Développer l'éducation à la citoyenneté et l'apprentissage de la règle
2 : Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire
3 : Développer les opérations Ville Vie Vacances
4 : Prévenir et lutter contre les infractions commises dans et aux abords des établissements scolaires
AXE 2 : PREVENIR LES CONDUITES A RISQUES
5 : Prévenir les conduites à risques chez les mineur(e)s et jeunes majeur(e)s
6 : Renforcer la prévention en matière de conduites addictives
7 : Impulser une action intercommunale en matière de lutte contre le crack
AXE 3 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET LES AUTRES VIOLENCES
8 : Lutter contre les violences faites aux femmes
9 : Lutter contre les autres violences intrafamiliales
AXE 4 : INFORMER ET SOUTENIR LES HABITANTS - TRAITER LES SITUATIONS DIFFICILES
10 : Rapprocher le droit et la justice des habitants
11 : Améliorer l'accueil et l'orientation des victimes
12 : Lutter contre les dérives sectaires
13 : Prostitution : Agir 1 Prévenir 1 Informer
14 : Développer les possibilités d'accueil pour les personnes devant effectuer un TIG ou une mesure de réparation
AXE 5 : CONTRIBUER COLLECTIVEMENT A LA TRANQUILLITE PUBLIQUE
15 : Tranquillité des immeubles et ensembles résidentiels
16 : Tranquillité des puces de Clignancourt, du marché Jean Henri Fabre et du carré aux Biffins
17 : Renforcer les actions engagées sur le secteur Château-rouge1Goutte d'Or
18 : Lutter contre les rassemblements perturbant la tranquillité publique
19 : Prévenir et lutter contre le phénomène des bandes et les violences collectives
20 : Optimiser le maillage territorial
21 : Méthodologie de veille et de suivi de la situation dans l'arrondissement

AXE 1 « Améliorer la prise en charge partenariale des mineurs et des jeunes »

Fiche 1 : Développer l'éducation à la citoyenneté et l'apprentissage de la règle

Les Comités d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté de l'Éducation Nationale

Les CESC ont quatre missions :

- contribuer à l'éducation à la citoyenneté ;
- préparer le plan de lutte contre les violences ;
- proposer des actions pour aider les familles en difficulté ;
- lutter contre l'exclusion et définir un programme d'éducation à la santé.

80% des collèges et 60% des lycées ont un CESC constitué. Les autres mènent une politique qui relève de ces missions sans avoir un réel comité. Il est à noter que 86 actions intègrent une dimension à destination des parents d'élèves. Un effort important reste à fournir pour développer les CESC inter établissements (- de 10 % des projets en 2015).

Nombre d'actions par thématiques :

- 93 sur la citoyenneté ;
- 78 sur la violence ;
- 97 sur la santé.

Actions du commissariat :

Intervention de la MPC dans les écoles primaires, collèges et lycées du 18^e arrondissement sur demande du chef d'établissement. Le tableau ci-dessous est mis à jour par année scolaire, avec un sous total par ligne qui consigne le nombre de classes et d'élèves concernés pour chaque type de prévention et un total par colonne qui regroupe tout type de prévention mais par année.

THEMES-ANNEES	2010/2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
CITOYENNETE	14 Classes 274 élèves	15 Classes 281 élèves	07 Classes 162 élèves	13 Classes 258 élèves	22 Classes 499 élèves
SOUS TOTAL	71 Classes pour 1474 élèves				
LES INCIVILITES	10 Classes 226 élèves	23 Classes 513 élèves	59 Classes 1290 élèves	48 Classes 1173 élèves	47 Classes 1025 élèves
SOUS TOTAL	187 Classes pour 4769 élèves				
LE RACKET	145 Classes 3220 élèves	139 Classes 3302 élèves	111 Classes 2679 élèves	88 Classes 2125 élèves	59 Classes 1376 élèves
SOUS TOTAL	542 Classes pour 12702 élèves				
TOTAL COLONNES	169 Classes 3720 élèves	177 Classes 4106 élèves	177 Classes 4131 élèves	149 Classes 3556 élèves	128 Classes 2900 élèves

Les actions de prévention proposées sont :

- À destination des écoles élémentaires :
 - Maîtrisons la rue (sécurité routière) : CP et CE1.
 - Parcours ludiques d'initiation aux dangers de la rue (sécurité routière) : CP et CE1.
 - Le Permis piéton (sécurité routière) : CE2.
 - « P'tits : sauve ta vie » (sécurité routière) : CE2.
 - La loi expliquée aux enfants (éducation à la citoyenneté) : à partir du CM1.
 - Les dangers d'internet (nouvelles technologies), à partir du CM1.
 - Formation Urgence minimum (secourisme) : à partir du CE2.

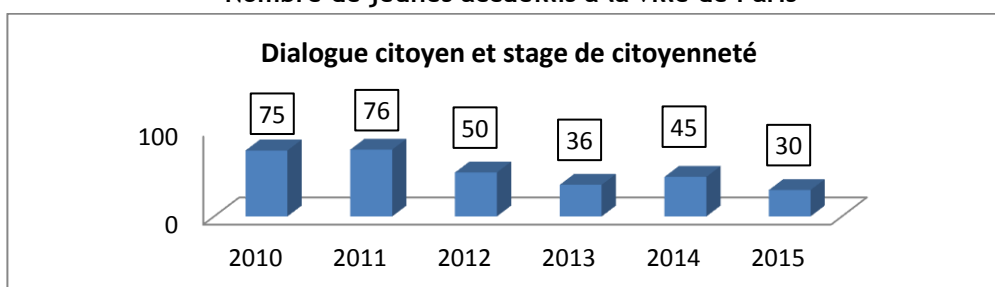
- A destination des collèges :
 - Le racket et les dangers de la rue (sécurité) : 6^{ème}.
 - Internet en toute sécurité et en toute légalité (nouvelles technologies) : 5^{ème}.
 - Le mineur et la loi (éducation à la citoyenneté) : 4^{ème}.
 - Toxicomanie et conduites à risque (conduites addictives) : 3^{ème} (actions réalisées par le Policier Formateur Anti-Drogue du commissariat).
- À destination des lycées et centres spécialisés :
 - Le racket et les dangers de la rue (sécurité) : déficients auditifs.
 - Le mineur et la loi (éducation à la citoyenneté) : déficients auditifs.
 - Internet en toute sécurité et en toute légalité (nouvelles technologies) : seconde.
 - « Relations Police/Jeunes » (éducation à la citoyenneté) : seconde et première.

Dialogues citoyens

Il s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans devant effectuer une mesure de réparation pénale ou un travail d'intérêt général, ordonnés par les juridictions après un premier délit. Il a vocation à permettre à un groupe d'une dizaine de délinquants de dialoguer avec un élu, des professionnels de la santé, de la justice (magistrats, avocats), de l'insertion, de la santé et du milieu associatif.

Le dispositif est axé sur le caractère pédagogique de la sanction et le respect de soi et des autres. Les stages de citoyenneté visent les infractions à caractères racistes ou antisémites.

Nombre de jeunes accueillis à la ville de Paris



Action en faveur de la lutte contre les discriminations et le racisme :

Le festival du film judiciaire : Réalisé en partenariat avec le rectorat de Paris, l'ordre des avocats du Barreau de Paris, la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la ville de Paris le festival du film judiciaire s'adresse aux lycéens de première et terminale. Le dernier thème choisi était « Discrimination et sociétés ». Après les projections, 45 débats animés par des magistrats, des avocats et des éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ont été organisés au sein de chaque établissement. L'objectif était de partir des situations montrées dans les films pour mener une réflexion sur la notion de discrimination en droit français. 27 établissements et 1 470 élèves ont participé à cet événement.

Le nouveau plan d'action du CPSA poursuit cette priorité dans sa fiche-action 1.1.

Fiche 2 : Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

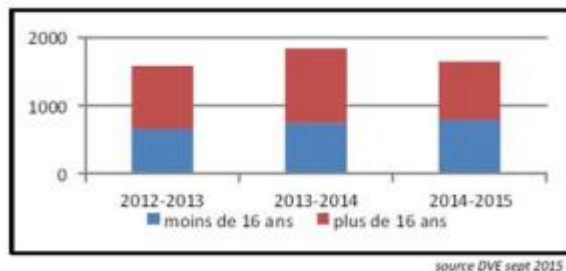
Le rectorat de Paris exerce un suivi spécifique des élèves absentéistes au sein de la Division des élèves, bureau du suivi individuel et de l'obligation scolaire. Les élèves lourdement absentéistes de moins de 16 ans, signalés par les établissements, sont reçus au rectorat avec leur représentant légal par un représentant de l'inspecteur d'académie pour un rappel des dispositions relatives à l'obligation scolaire, d'une part, et, d'autre part, une élucidation de leur situation débouchant sur des propositions pour favoriser la reprise de la scolarisation.

La famille des absentéistes de plus de 16 ans, signalés par leur établissement, qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire, reçoit une lettre de l'inspecteur d'académie rappelant l'obligation d'assiduité. À sa demande, elle peut recevoir des conseils et des propositions de poursuite d'études.

Le rectorat met au service de ce dispositif, outre un personnel administratif, une équipe pluridisciplinaire (personnel de direction, conseiller principal d'éducation, assistante sociale), qui travaille en étroite liaison avec les personnels des établissements d'origine ainsi qu'avec la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du conseil départemental.

Évolution des signalements pour absentéisme à Paris :

	2012-2013	2013-2014	2014-2015
moins de 16 ans	664	747	801
plus de 16 ans	926	1090	846
Total des signalements	1590	1837	1647



Les situations les plus graves font l'objet d'un signalement CRIP. Des signalements peuvent concerner des élèves décrocheurs, au sens où ils ne sont plus dans l'établissement depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois pour certains lycéens.

Les garçons sont les plus touchés par l'absentéisme que les filles et ce phénomène augmente avec l'âge. Les taux d'absentéisme les plus élevés, en collège, concernent les élèves des classes de 4ème et de 3ème. Les lycées professionnels connaissent un absentéisme plus important que les autres établissements. L'analyse des données permet de constater une augmentation régulière des signalements pour absentéisme des moins de 16 ans et en revanche une baisse significative pour les plus de 16 ans.

Il est à noter que 22% de ces situations ont nécessité un deuxième signalement.

Les actions de l'équipe de développement local de la Goutte d'Or :

Entre 2010 et 2014, 280 parcours de Réussite éducative ont été mis en place pour des jeunes de la Goutte d'Or. Selon l'âge de ces derniers, on considère que l'objectif du parcours est plus l'accrochage scolaire que la prévention du décrochage scolaire. De plus sur cette même période, sur l'enveloppe de crédits « projets collectifs » de l'équipe de Réussite éducative Goutte d'Or, 13 projets (entre 3 et 4 par an) visant la lutte contre l'échec scolaire ont été financés, pour un montant total de 61 400 €.

Par ailleurs, d'autres actions ayant pour objectif la prévention du décrochage scolaire ont été soutenues sur la période 2010 - 2014 via l'appel à projets politique de la ville, je pense notamment aux Enfants de la Goutte d'Or, à ADOS, au Club Barbès, à Accueil Laghouat. Le centre social Accueil Goutte d'Or joue également un rôle en ce sens, même s'il n'est pas financé par la Ville de Paris (financements CLAS et CAF pour le secteur enfance / jeunesse).

Le nouveau plan d'action du CPSA poursuit cette priorité dans sa fiche-action 1.2.

Fiche 3 : Développer les actions Ville Vie Vacances

Des activités de prévention à dimension citoyenne sont proposées aux jeunes pendant les vacances scolaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (VVC), qui touche chaque année plusieurs milliers de jeunes parisiens qui ne partent pas en vacances : découverte des lieux de mémoire, visite d'institutions républicaines comme l'Assemblée Nationale ou l'Hôtel de Ville, activités autour de l'Histoire de Paris, ateliers de prévention avec des policiers et des agents de la Ville, formation au secourisme, découvertes de métiers de la sécurité (Pompiers, police scientifique, etc.). Ce dispositif est animé par la Ville de Paris, la Préfecture de région Ile-de-France / Préfecture de Paris et la Préfecture de police.

Le nombre d'inscriptions à Ville Vie Vacances est constant sur la période de référence mais seulement 60 % des inscrits participent (cf tableau ci-dessous pour le dispositif VVC dans le 18^{ème} arrondissement).

	Montant/euros	Nombre d'associations concernées	Nombre d'action financé
2009	38 550		
2010	20 600	5	9
2011	32 533	5	11
2012	24 900	7	13
2013	23 400	6	16
2014	24 000	4	14

D'autre part, le nombre de jeunes du 18^e ayant participé ces trois dernières années à VVC sur la période des vacances scolaires d'été (cumul du nombre de jeunes chaque jour sur le dispositif) :

- 813 en 2012,
- 1 199 en 2013,
- 634 en 2014 sur le seul site du Tremblay.

Le nouveau plan d'action du CPSA poursuit cette priorité dans sa fiche-action 1.1.

Fiche 4 : Prévenir et lutter contre les infractions commises dans et aux abords des établissements scolaires

Actions du Rectorat :

Depuis 2009, le rectorat de Paris a mis en œuvre une équipe mobile académique de sécurité, partenariat Éducation Nationale/Police (EMAS). Cette équipe qui agit sur instruction du recteur a pour missions principales d'aider les établissements à prévenir les situations de violence et à réaliser le diagnostic de sécurité.

Elle est chargée de développer et de proposer des formations sur le thème de la « prévention de la violence » et de « la gestion des situations de crise ». Et enfin d'accompagner et d'aider les établissements en cas de fortes tensions ou d'incidents graves. Par ailleurs, elle assure aussi le recueil d'informations.

Comme déjà évoqué en 2009, l'académie de Paris s'inquiète de la radicalisation des faits de violences (atteintes aux personnes d'une gravité plus importante). Le tableau de suivi des RIMS montre une augmentation. Les statistiques concernant le collège semblent en baisse. Il faudra suivre cette évolution pour pouvoir confirmer cette tendance. Dans 32% des cas, un personnel de l'éducation nationale est signalé comme victime.

	2013-2014	2014-2015
LYCEES	86	136
COLLEGES	327	299
ECOLEES	90	90
TOTAL	503	525

Source EMAS - rectorat de paris

La répartition par arrondissement montre une forte disparité. Les 18e, 19e et 20e arrondissements représentent 42 % des RIMS (45% au niveau collège) mais ces données sont en valeur et sont donc à pondérer au nombre beaucoup plus important d'établissements scolaires sur ces mêmes arrondissements.

Les infractions commises dans et aux abords des établissements scolaires restent stables, avec une légère augmentation enregistrée à partir de 2013. Les faits les plus représentés sont les vols commis dans les classes et les violences entre élèves (à la marge, à l'encontre du personnel).

Actions du commissariat :

Les infractions dans ou aux abords des établissements scolaires font l'objet de Rapport d'Infractions en Milieu Scolaire (RIMS) rédigés par les directeurs d'établissements qui les transmettent à la Mission de Prévention et de Communication. La MPC les faxe ensuite au parquet du Tribunal de Grande Instance de Paris section mineurs (P4). Suite à la décision du Procureur de la République selon la gravité des faits, il peut ordonner l'ouverture d'une enquête.

Tableau concernant le nombre RIMS reçus par année et par catégorie d'établissement

	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
COLLEGES	173	154	179	147	123
LYCEES	52	31	22	34	29
PRIMAIRES	63	49	64	49	53
MATERNELLES	9	16	6	12	20
TOTAUX	297	250	271	242	225

En 2015, 225 RIMS ont été transmis à la MPC dont 123 par les collèges, 53 par les primaires, 29 par les lycées et 20 par les maternelles.

Si le mineur est un primo délinquant, il peut également être signalé lors des réunions CENOMED (Cellule Nominative des Mineurs en Difficultés) qui regroupent, l'éducation nationale, le parquet, l'assistance sociale et la police nationale. Plusieurs profils sont examinés et soumis afin qu'une action commune apporte une réponse éducative spécifique.

Conformément à circulaire interministérielle n° 2009-137 du 23 octobre 2009, et pour répondre à l'anticipation de ces infractions ou accidents (prévention situationnelle), des diagnostics de sécurité ont été menés dans les établissements. 13 diagnostics de sécurité dans les collèges/lycées et 2 consultations sûreté auprès d'écoles primaires ont été réalisés depuis 2010 dans l'arrondissement. Les diagnostics de sécurité réalisés aux abords des établissements scolaires sont réalisés par le service du SPAAD.

Actions du Parquet :

Afin de lutter contre la déscolarisation et les infractions commises au sein et aux abords des

établissements scolaires, le parquet, la préfecture de police, le rectorat et la PJJ œuvrent conjointement depuis plusieurs années et ont mis en place des dispositifs partenariaux innovants parmi lesquels la convention du 30 janvier 2007, la commission départementale d'orientation et de rescolarisation (CODOR) et le protocole interinstitutionnel relatif aux mineurs exclus définitivement des établissements scolaires (PIMEDES), entré en vigueur au mois de janvier 2013 et visant à assurer un suivi particulier des mineurs définitivement exclus et susceptibles de commettre des actes de délinquance ou d'adopter des comportements de mise en danger.

Le nouveau plan d'action du CPSA poursuit cette priorité dans sa fiche-action 3.1.

AXE 2 « Prévenir les conduites à risques »

Fiche 5 : Prévenir les conduites à risques chez les mineur(e)s et jeunes majeur(e)s

Les Enfants de la Goutte d'Or :

Le projet « Exposition des Publics jeunes aux drogues » dans le quartier de la Goutte d'Or avait pour objectif de renforcer chez les jeunes bénéficiaires de l'association Les enfants de la Goutte d'Or (EGDO) les compétences psycho-sociales qui sont utiles à terme pour se positionner face aux sollicitations et pressions en lien avec l'expérimentation de produits psycho-actifs et l'insertion dans le trafic local de drogues.

Il a visé 4 groupes d'acteurs (les bénéficiaires de l'activité d'EGDO de 6-11 ans ; les bénéficiaires de 12-16 ans ; les parents de bénéficiaires ; l'équipe de l'association). Il s'est décliné en 5 types d'actions intégrées à l'activité de l'association EGDO (animation de jeux de coopération dans le cadre des journées Sport Prévention Santé (SPS); ateliers ludiques dans le cadre de l'accueil banalisé ; cycle de débat avec les parents des bénéficiaires ; formation de l'équipe des salariés et des bénévoles et développement d'un atelier de théâtre-forum fin 2015).

Actions de Coordination Toxicomanies :

Nombre d'actions de soutien à la parentalité et de sensibilisation sur les phénomènes des drogues et d'économie parallèle en s'appuyant notamment sur les centres sociaux.

Cette action n'a pas été réalisée.

Nombre d'actions de sensibilisation auprès des intervenants en milieu scolaire et autres professionnels sur les conduites à risques dans le cadre du plan crack du nord-est parisien

Coordination Toxicomanies a co-animé avec l'IREMA sous l'égide de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques d'octobre 2013 à janvier 2014 un cycle de formation en direction d'acteurs socio-éducatifs ou en contact avec la jeunesse du 18^e arrondissement. Ce cycle composé de 6 journées de formation a touché 28 professionnels (éducateurs de la prévention spécialisée, responsables ou animateurs d'Antennes Jeunes et d'Espaces Jeunes, éducateurs sportifs, assistants sociaux du service social départemental polyvalent, professionnels d'associations de proximité, ASV 18^e, mission prévention et communication du commissariat.

Cette action a débouché sur le développement depuis avril 2014, d'un projet de prévention multi-actions avec l'association EGDO visant à développer chez le public bénéficiaire de son activité et les familles, les capacités de résistance à l'expérimentation de consommation et/ou l'insertion dans le trafic local de drogues. Fin 2015, 169 enfants et 21 parents avaient bénéficié de cette action.

Des actions de sensibilisation sur les dangers de la drogue ont été réalisées par la Brigade des Stupéfiants auprès des lycéens.

Cellule de veille 18/19 :

Entre 2012 et 2014, une cellule de veille des usagers de drogues a fonctionné d'abord sur le 19^{ème} puis sur les territoires du 19^{ème} et du 18^{ème}. Cette instance partenariale et opérationnelle avait vocation à répondre aux problématiques liées à l'usage des drogues constatées sur l'espace public et notamment à articuler les dimensions santé, salubrité et tranquillité publique. À titre d'exemple, les axes de travail ont concerné :

- Le suivi de l'usage des drogues sur l'arrondissement.
- Le soutien et l'accompagnement des associations de prévention des risques.
- Le développement et soutien du projet MIJAOS : hébergement, accompagnement sanitaire et social d'usagers de drogues (Association Aurore).
- Le développement et soutien d'un projet d'accueil et de prise en charge d'usagers de drogues au petit matin : médiation et prévention des risques.

Le nouveau plan d'action du CPSA poursuit cette priorité dans sa fiche-action 1.3.

Fiche 6 : Renforcer la prévention en matière de conduites addictives

Actions de Coordination Toxicomanies :

Mise en place du dispositif de médiation de rue

Durant la période, les plages horaires des maraudes ont principalement concerné les fins d'après-midi (16-18h, 16h-20h), avec des adaptations ponctuelles suivant les problématiques micro-locales rencontrées (matinales à compter de 8h30 et nocturnes jusqu'à 22h).

L'activité de médiation de rue a également consisté en différentes actions : sensibilisations sur le terrain en direction de gardiens d'immeubles, maraudes communes avec d'autres acteurs du territoire (correspondants de nuit, équipe de liaison psychiatrique de l'hôpital Maison Blanche, CAARUD B18).

Les observations issues du terrain sont régulièrement partagées au sein de différentes instances partenariales : comité de veille, comité de pilotage de l'action « Intervention auprès de usagers de drogue au petit matin dans le nord-est parisien », points de synthèse avec la police de proximité.

Nombre de rencontres régulières de sensibilisation, d'information et de réflexion auprès de différents publics (professionnels, habitants, parents.) sur les modes de consommation des substances psychoactives, sur les représentations collectives, et sur les comportements à adopter en cas de confrontation avec les toxicomanes.

L'association a organisé 4 Opération Prévention Propreté (OPP) entre 2012 et 2014, dont certaines sur les 2 arrondissements des 18e et 10e en présence du SMASH, des services de la DPE et de la DPP de deux secteurs ainsi que les mairies d'arrondissements et des partenaires de la réduction des risques. Ces opérations ont permis de toucher : 108 consommateurs de drogues, 197 habitants, 125 professionnels intervenants sur le territoire, 7 partenaires.

Coordination Toxicomanies a organisé 5 maraudes visant à sensibiliser les consommateurs de drogues aux enjeux d'une meilleure gestion de matériel de réduction des risques usagé et limiter son abandon sur la voie publique. Ces maraudes qui se sont tenues entre de juillet à décembre 2014 ont associé des acteurs de RDR (Aurore-EGO, Gaïa) et 1 agent de la circonscription 18e de la DPE.

Outre les OPP, Coordination Toxicomanies a animé 48 formations à destination d'acteurs socio-éducatifs, d'acteurs de la gestion de proximité (DEVE, DPE), de la médiation et de la tranquillité publique (CDN, nouveaux effectifs du commissariat), d'agents des bailleurs sociaux et des parkings, d'agents de la SNCF et de la RATP, d'agents de la Poste.

La sensibilisation et l'information concernant la présence et la consommation de drogues dans le

territoire est également menée dans le cadre d'actions telles que la mise en place d'une permanence hebdomadaire au Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) du 18e entre 2012 et 2013, participation aux conseils des quartiers (Clignancourt-Jules Joffrin ; Moskova - Porte de Montmartre - Porte de Clignancourt ; Goutte d'or - Château Rouge ; La Chapelle -Marx Dormoy), participation à 10 réunions des GUP du 18e Goutte d'Or et Porte de Clignancourt/Porte Montmartre en 2011 ainsi qu'à 9 réunions de la cellule de circonscription organisées par la Mairie du 18e.

Enfin, la médiation de rue a représenté 2 607 rencontres et contacts avec les habitants et acteurs sociaux (gardiens d'immeubles, commerçants, partenaires associatifs, police, société gestionnaire de parkings, SNCF, RATP...) dans le cadre de la médiation entre 2010 et 2015.

Le nouveau plan d'action du CPSA poursuit cette priorité dans sa fiche-action 1.3.

Fiche 7 : Impulser une action intercommunale en matière de lutte contre le crack

Actions du parquet :

- Prévenir et lutter contre les trafics de stupéfiants

La lutte contre les trafics de rue, une action quotidienne

L'action du parquet vise à apporter une réponse immédiate et forte aux petits trafics de stupéfiants de voie publique et de halls d'immeuble qui génèrent de l'économie souterraine et nourrissent le sentiment d'insécurité dans la population.

Au cours de l'année 2013 :

- 475 procédures d'infraction à la législation sur les stupéfiants ont été renvoyées par la section du traitement en temps réel (section P12) en comparution immédiate.
- 95 informations judiciaires ont été ouvertes par la section P12 et la section P20 (section de l'action publique territoriale).

La nécessaire lutte contre les trafics relevant de la criminalité organisée

La section de la criminalité organisée (C2) lutte à double titre contre les trafics de produits stupéfiants :

- la section traite des interpellations de trafiquants dans Paris intra-muros par les différents services de police, de gendarmerie et de douanes ;
- la section travaille sur les réseaux d'approvisionnement de la région parisienne et procède à ce titre en JIRS à de nombreuses saisies, y compris dans les aéroports parisiens qui de fait, mettent la capitale en zone frontalière des pays producteurs, notamment des pays sud-américains producteurs de cocaïne.

- Prévenir la consommation et lutter contre l'usage de produits stupéfiants

Le recours aux mesures alternatives aux poursuites a pris une place grandissante dans le traitement judiciaire du délit d'usage de stupéfiants. Sur la période de 2009 à 2013, sur 7 417 affaires d'usage de stupéfiants poursuivables, 4 414 ont fait l'objet d'une mesure alternative aux poursuites soit 59,51% et 2 931 ont fait l'objet de poursuites soit 39,5%.

- Consommation de cannabis : Une magistrate du parquet est spécialement dédiée au traitement de cette problématique. Les usagers peuvent faire l'objet de réponses pénales variées et graduées en fonction du mode de consommation et de leur profil : il peut s'agir d'un rappel à la loi, d'une convocation devant un délégué du procureur de la République en vue d'une orientation vers un « stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants » auprès des associations ARCCUS pour les mineurs et de l'APCARS, pour les majeurs ou, d'une ordonnance pénale pour les usagers ayant déjà effectué un stage.

- Consommation d'autres drogues : l'usager fait l'objet d'un défèrement en vue d'une injonction thérapeutique et est jugé en comparution immédiate en cas de multi-réitération.

Les partenariats noués par la DTPJJ et le SPIP contribuent à l'individualisation des prises en charge dans le cadre de l'exécution de décisions judiciaires et favorisent la prise en compte des problématiques d'addiction. A titre d'exemple, les mineurs peuvent bénéficier, depuis 2013, d'un « parcours de soins accompagné » auprès de la maison des adolescents de l'hôpital Robert Debré, ou d'une prise en charge thérapeutique spécifique de type familial, (projet financé par la MILDECA). De plus, dans le cadre de l'exécution des TIG, le SPIP organise, en lien avec l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA), des stages de prévention et de sensibilisation à la consommation d'alcool.

Actions de Coordination Toxicomanies :

Établissement d'une cartographie précise du phénomène de toxicomanie au crack sur les arrondissements et communes limitrophes concernées.

Plus de 1 830 cartographies ont été réalisées par l'Observatoire local des Toxicomanies traitant du diagnostic territorial mensuel des phénomènes liés aux drogues et leurs impacts sur les quartiers des 18^e et 19^e arrondissements concernés par l'intervention de Coordination Toxicomanies, des dispositifs d'accompagnement et décrivant le dispositif médico-social, les interventions publiques d'actuels en matière de gestion des problèmes liés aux drogues, des analyses spatiales sur des problématiques micro-locales ou thématiques, etc.

Ces analyses menées principalement sur le Nord-est parisien et l'ensemble du territoire parisien reposent sur les constats et relevés de terrain au cours des maraudes de l'association, sur le traitement de données fournies par différents acteurs tels que les signalements riverains, les services de la mairie (correspondants de nuit, DEVE, DPE, SMASH, MPC), Police, GPIS, acteurs privés (Decaux, parkings etc), SAFE, etc.

Information des toxicomanes sur les risques encourus et notamment le risque infectieux par la distribution de plaquette comportant des informations utiles et coordonnées des structures concernées.

Entre 2010 et 2015, l'association a réalisé 5 768 actes auprès des consommateurs de drogues fréquentant son CAARUD concernant la réduction des risques liés à l'usage de drogues :

- 3 318 informations en matière de réduction des risques liés aux drogues et d'informations générales liées à la santé auprès des consommateurs de drogues bénéficiaires de l'action.
- 1 506 orientations vers d'autres structures de soins et d'accompagnement médico-social.
- 944 RDV posés au CAARUD de Coordination Toxicomanies.

En outre, elle a organisé chaque année une journée de dépistage des maladies infectieuses des usagers du CAARUD vers des centres de dépistages anonymes et gratuits.

L'extension de la distribution de « kit base » à plus grande échelle a consisté en une information régulière des usagers de drogues sur les lieux de mise à disposition du matériel dans l'activité d'information sur la réduction des risques.

Création d'une « coordination de squat » regroupant la police, les mairies, les associations des communes concernées afin de préparer au mieux la sortie du squat (prise en charge relogement.).

Entre 2010 et 2015 le 18e arrondissement de Paris a connu l'implantation de 9 grands squats collectifs d'usagers de drogues dont 6 rattachés aux nœuds du périphérique de Porte de la Chapelle.

Entre 2010 et 2015, les évacuations préparées en amont ont permis à 107 personnes de bénéficier d'un hébergement avec accompagnement médico-social, dont une partie a intégré le dispositif social renforcé pour personnes en grande précarité MIJAOS.

À l'entrée dans leur accompagnement vers le dispositif MIJAOS, les personnes évacuées sont à plus de 90% sans domiciliation, sans pièce d'identité ou titre de séjour, et 85% sans couverture sociale. En 2015, la situation des personnes suivies est la suivante :

- 14 personnes orientées sur du soin long séjour, sans retour sur les scènes de consommation ;
- 4 personnes vivent aujourd'hui de façon autonome;
- 3 naissances protégées des risques, seule une mère élève son enfant sans recours à l'aide sociale à l'enfance ;
- L'hôtel est occupé de façon régulière ;
- Les conduites à risques ont régressé, avec un maintien épisodique dans les scènes de consommation de certains plus instables du même coup sur leur chambre (10 personnes) ;
- L'équilibre acquis pour la quasi-totalité permet une perspective d'orientation sur un hébergement type CHU ;
- L'ensemble a recouvert les droits principaux.

Ces résultats doivent aussi s'apprécier au regard du risque de mortalité existant chez ces publics, 5 personnes des cohortes évacuées sont décédées entre 2013 et 2015.

AXE 3 « Lutter contre les violences faites aux femmes et les autres violences intrafamiliales »

Fiche 8 : Lutter contre les violences faites aux femmes

Le réseau « Victimes-Violences faites aux femmes » fonctionne depuis 2006 dans le 18^e arrondissement. Il s'est constitué, à l'initiative du PAD 19 et de la coordonnatrice du Contrat de sécurité, suite à un Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance du 18^e arrondissement (CSPDA) au cours duquel la problématique des violences faites aux femmes a été mise à l'ordre du jour.

L'objectif était de constituer un réseau local de professionnels destiné à faciliter les démarches pour la victime. Trois problèmes particuliers sont posés comme point de départ :

- La difficulté d'héberger les victimes d'abord en urgence puis sur le plus long terme ;
- l'éloignement du conjoint violent ;
- les mariages forcés.

Activités du réseau:

- échanger des pratiques et expériences,
- consolider les partenariats,
- doter les professionnels d'outils,
- élaborer et mettre en œuvre des actions.

Sont membres du réseau, des partenaires issus de multiples professions et intervenant dans différents domaines tels que le social, la santé, le juridique, l'éducatif, la justice, la police...

Nombre de rencontres du Réseau des Violences Faites aux Femmes

Année	2015	2014	2013	2012	2011	2010
18e	3	8	2	4	3	4

Le réseau a essentiellement travaillé à renforcer les liens entre les partenaires de façon à optimiser la prise en charge, l'accompagnement des femmes, et à faciliter leur parcours. Également des actions de sensibilisation et d'information sur ce sujet ont eu lieu régulièrement chaque année en direction du public mais aussi des professionnels de l'arrondissement. Une plaquette d'information à été renouvelée fin 2015.

Les objectifs : développer l'information et la sensibilisation envers les acteurs jeunesse, actualiser le guide repère pour les professionnels de l'arrondissement.

Actions du parquet :

Les violences au sein du couple représentent près de 20 % des procédures pour violences volontaires enregistrées par les services de police à Paris.

- *La politique pénale menée en matière de violences conjugales :*

Les comptes-rendus téléphoniques au parquet sont systématisés y compris pour les faits caractérisés mais qui n'ont pas fait l'objet d'une plainte, ces faits pouvant conduire le parquet à engager des poursuites nonobstant l'absence de plainte de la victime. L'audition du mis en cause doit être effectuée sous le régime de la garde à vue.

Le plaignant doit être systématiquement entendu en cas de retrait de plainte pour comprendre les raisons de ce retrait avec avis au parquet.

Le défèrement est privilégié afin notamment d'organiser l'éviction du conjoint violent du domicile et l'interdiction d'entrer en contact avec la victime. Les différentes orientations peuvent être :

- une convocation devant le délégué du procureur pour classement sous condition (interdiction d'entrer en contact, obligation de soins...) si les faits sont de faible gravité et reconnus par l'auteur. Le simple rappel à la loi doit être une réponse très marginale. Dans la mesure du possible, cette mesure est faite en présence de la victime,
- une convocation par officier de police judiciaire (OPJ) ou par procès-verbal, cette dernière procédure pouvant permettre le placement sous contrôle judiciaire du mis en cause,
- une comparution immédiate pour les cas les plus graves ou les faits commis en situation de réitération ou de récidive. Dans ce cas, les victimes ont à leur disposition une permanence d'avocat et une permanence de l'association d'aide aux victimes,
- une ouverture d'information judiciaire pour les faits criminels ou les procédures nécessitant des investigations complémentaires.

Il n'est jamais recouru à la médiation pénale pour les affaires de violences conjugales.

- *La qualité de la réception de la victime*

Les plaintes doivent être traitées en priorité après recherches des mains-courantes et interventions à domicile pour des faits similaires. Si la situation est connue, les nouvelles violences doivent être portées à la connaissance du parquet, y compris si la victime ne souhaite pas porter plainte. La victime est orientée vers les associations d'aide aux victimes : Paris Aide aux Victimes et APCARS. Une réquisition pour examen par l'unité médico-judiciaire de l'Hôtel-Dieu est systématiquement remise à la victime et un rendez-vous est pris par l'OPJ.

S'agissant du traitement des mains courantes en matière de violences conjugales, le procureur de la République de Paris a signé une convention le 25 novembre 2014 avec le Préfet de police de Paris, le Préfet de la région d'Île de France, Préfet de Paris, la Maire de Paris, Président du Conseil Général de Paris, les associations d'aide aux femmes victimes. Cette convention a été signée en application du 4ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016 adopté le 30 novembre 2013 précisant que toute violence déclarée dans un service de police ou de gendarmerie devait faire l'objet d'une réponse pénale et sociale.

Le principe reste le dépôt de plainte, la rédaction d'une main courante devant être exclusivement réservée aux hypothèses dans lesquelles les victimes qui dénoncent des faits de violences au sein du couple s'opposent à ce qu'une enquête pénale soit diligentée et que l'auteur des violences soit entendu.

La convention organise localement l'aide apportée par les intervenants sociaux ou les psychologues en commissariat ou l'association conventionnée après la déclaration de main courante ainsi que son orientation.

La mise en relation avec l'intervenant spécialisé est proposée systématiquement à la victime. L'enquêteur recueille l'accord préalable de la victime pour transmettre ses coordonnées à l'intervenant social ou au psychologue en commissariat ou à l'association.

- *Le dispositif de téléprotection grave danger (TGD)*

Afin d'améliorer et de renforcer la protection des femmes victimes de violences conjugales demeurant à Paris, le procureur de la République et le Maire de Paris ont décidé la mise en place, à titre expérimental, d'un dispositif de protection pour les femmes victimes de violences en très grand danger.

Ainsi, le 13 juillet 2012, une convention d'expérimentation d'un dispositif visant à renforcer la protection des femmes victimes de violences conjugales, en très grand danger a été signée à Paris. La loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit la généralisation du téléphone portable d'alerte et son extension aux femmes victimes de viol en grand danger.

C'est dans ce contexte que le 13 février 2015, les signataires de la convention d'expérimentation ont adopté une nouvelle convention : «convention dispositif de téléprotection grave danger ».

Bilan : 40 femmes admises dans le dispositif de juillet 2012 à juin 2016. 19 femmes bénéficient d'un téléphone portable d'alerte au 30 juin 2016.

- *L'accompagnement des femmes demandant le bénéfice d'une ordonnance de protection*

Cette action est mise en oeuvre par le CIDFF depuis 2012 avec un financement FIPD.

Cette action suit l'entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2010 de l'ordonnance de protection instaurée par la loi du 9 juillet 2010 relative aux violences et répond aux besoins d'aide dans la réalisation des démarches rencontrées par les victimes, plus particulièrement par les personnes fragiles ou désemparées susceptibles de ne pas pouvoir effectuer seules des démarches. Le nombre de saisines est en constante progression (2011 : 122, 2012 : 140, 2013 : 150, 2014 : 185)

- *Les stages de responsabilisation pour les auteurs de violences conjugales.*

Une convention a été signée le 25 septembre 2014 entre le parquet et la Ligue Française de Santé Mentale après une phase expérimentale.

Ces stages organisés et mis en place par la Ligue Française de Santé Mentale sont proposés dans le cadre des alternatives aux poursuites pour les auteurs de violences au sein du couple et sont placés sous le contrôle d'un délégué du procureur de la République en application de l'article 41-1 du code de procédure pénale. Les mis en cause sont convoqués par le délégué du procureur de la République saisi par réquisitions qui les informe des objectifs, du coût et des conséquences en cas de non-respect des obligations.

Le stage comporte un rappel à la loi, une analyse du passage à l'acte ainsi qu'un travail et une réflexion sur certaines thématiques spécifiques. Neuf stages ont été organisés avec 115 inscrits.

- *Les enfants témoins de violences conjugales*

Lorsqu'un enfant mineur apparaît témoin de violences conjugales, le magistrat saisit la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) afin d'évaluer, en protection de l'enfance, la situation, si celle-ci n'est pas déjà connue du juge des enfants. A titre d'exemple, au cours de l'année 2014, le parquet de Paris a saisi la CRIP de 8 demandes d'évaluation administrative, notamment suite à des violences conjugales. Si une procédure d'assistance éducative est déjà en cours concernant la situation du mineur, le parquet communique les pièces de la procédure pénale au Juge des enfants saisi de la situation, pour information.

- *Le travail partenarial au sein de la commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes*

Instance de réflexion, de proposition, d'évaluation, elle représente un lieu stratégique essentiel pour la coordination du partenariat entre les acteurs institutionnels, les élus, les professionnels, le secteur associatif.

La sous-commission "suivi des plaintes et prise en charge judiciaire" est animée par le parquet et se réunit trimestriellement. Groupe de travail pluridisciplinaire, elle a vocation notamment à constituer un outil de travail pour tous ceux qui sont en contact avec les victimes de violences conjugales.

Actions du commissariat :

- Intervenante sociale et psychologue

Afin d'améliorer l'écoute et l'orientation des victimes une intervenante sociale et un psychologue travaillent dans les locaux de Police afin d'avoir une écoute spécialisée et un traitement des problématiques qui ne sont pas directement rattachées à la procédure pénale. L'intervenante sociale et le psychologue sont accessibles à toute personne qui en fait la demande (victimes, témoins, autres, etc.).

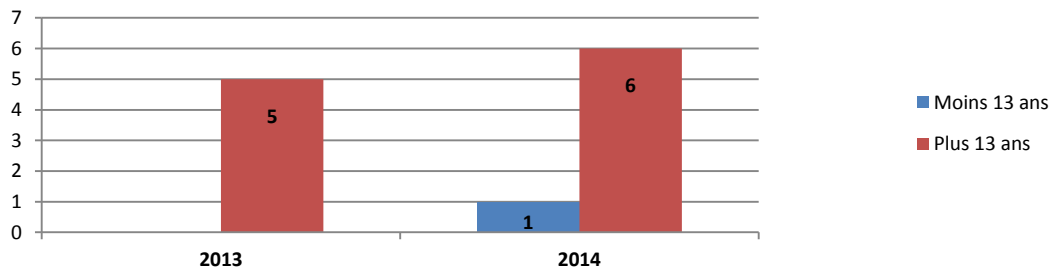
En 2014, 27 entretiens avaient été réalisés concernant environ 32 personnes. 28 nouveaux dossiers ont été ouverts et 28 dossiers étaient en cours de traitement pendant cette période. Concernant le suivi des personnes :

- 14 situations étaient déjà connues des services sociaux.
- 13 situations étaient inconnues des services sociaux.
- 1 situation était déjà prise en compte par l'intervenant social en commissariat.

Les intervenants sociaux en commissariat accueillent différentes catégories de victimes. Concernant les personnes majeures accueillies par l'ISC du 18^{ème} arrondissement, 91,6% sont des femmes. Le public des personnes âgées et/ou vulnérables représente environ 13,44% (16 personnes) de l'ensemble des victimes majeures. Il s'agit essentiellement de femmes.

Parmi l'ensemble de ces victimes, 5,55% (7 personnes) sont des mineurs. Au sein de la population des mineurs : la majorité (6 personnes) est des filles.

Répartition par tranche d'âge des victimes mineures en 2014



Les marches exploratoires

Les hommes et les femmes ne se déplacent pas de la même façon dans la ville, n'utilisent pas les mêmes lieux, n'y ont pas les mêmes rôles, ne sont pas exposés aux mêmes difficultés. Les questions sécuritaires ne se posent donc pas de la même façon pour les hommes et les femmes. En effet, les femmes peuvent mettre en place des stratégies d'évitement (itinéraire mais aussi habillement) et de défense. Les marches exploratoires contribuent à développer un modèle participatif et constituent un outil intéressant non seulement pour porter un regard singulier sur l'espace public mais également pour un meilleur *empowerment* qui permet à un collectif de femmes de se constituer et de s'approprier l'espace public.

Une marche exploratoire a eu lieu en mars 2016 à la Porte de la Chapelle en présence d'une trentaine de marcheuse et marcheurs accompagnés d'enfants.

Le nouveau plan d'action du CPSA poursuit cette priorité dans sa fiche-action 2.1.

Fiche 9 : Lutter contre les autres violences intrafamiliales

Il est difficile d'apporter un bilan exhaustif de cette thématique car elle est gérée par plusieurs institutions et est donc abordée de différentes façons. La fiche action prévoyait comme indicateurs les mesures de protection telles que les enfants signalés à la CRIP 75. Or la complexité de ces situations individuelles, toutes différentes et donc peu catégorisables ne permet pas de dresser des tableaux.

Nous avons donc choisi de présenter ici des données qui peuvent illustrer des tendances ; mais encore une fois, il faut bien prendre garde à ne pas les lire trop vite : une situation de violence familiale peut compter des personnes à la fois auteur et victime, les victimes peuvent subir plusieurs types de violences, les placements ou accueils physiques de mineurs peuvent avoir plusieurs origines, etc...

Selon les données connues par la Brigade de Protection des Mineurs :

Les données ci-dessous correspondent aux situations connues et traitées par la Brigade de Protection des Mineurs ; elles sont donc à manipuler avec précaution car nombre d'autres situations n'arrivent pas jusqu'à la connaissance de ce service. De même, le nombre d'habitants, très disparate d'un arrondissement à l'autre, est à prendre en compte et explique la « sur représentation » des quartiers les plus populaires.

Violences physiques dans le cercle familial (Nombres d'enfants signalés par année et par arrondissement)

	75001	75002	75003	75004	75005	75006	75007	75008	75009	75010	75011	75012	75013	75014	75015	75016	75017	75018	75019	75020
2010	1	2	0	2	2	1	2	2	5	19	16	22	20	9	12	16	21	18	31	30
2011	1	0	1	5	1	0	3	3	7	6	27	15	17	11	24	5	12	18	27	30
2012	1	2	0	1	1	4	1	3	9	9	16	8	20	19	8	19	11	17	35	27
2013	0	3	1	5	0	0	2	3	1	10	4	14	8	11	6	10	13	16	39	20
2014	1	1	1	1	4	1	0	2	2	13	18	17	15	14	15	7	15	38	22	29

Violences sexuelles dans le cercle familial (Nombres d'enfants signalés par année et par arrondissement)

	75001	75002	75003	75004	75005	75006	75007	75008	75009	75010	75011	75012	75013	75014	75015	75016	75017	75018	75019	75020
2010	1	0	0	0	0	0	1	3	1	5	5	9	10	3	7	6	11	16	10	10
2011	1	0	0	0	3	2	1	2	1	8	8	4	19	3	4	5	6	24	9	5
2012	0	1	1	1	1	0	3	7	1	4	7	11	10	5	23	0	4	8	17	18
2013	0	2	0	0	0	0	1	3	2	6	3	6	13	10	9	8	10	11	16	9
2014	7	1	2	0	9	0	7	4	2	7	3	6	17	4	8	4	5	9	21	21

Entre 2010 et 2014, 107 enfants ont été signalés pour avoir subi des violences physiques dans le cercle familial et 68 pour des violences sexuelles.

Actions du Parquet :

Une action particulière est développée par le parquet de Paris en matière de lutte contre les violences intra familiales.

Qu'il s'agisse de violences intra-familiales ou sur les mineurs, le défèrement est privilégié soit en vue d'une comparution immédiate soit d'une convocation par procès-verbal devant le tribunal correctionnel avec des réquisitions de contrôle judiciaire visant à éloigner l'auteur des faits du domicile familial. Pour les faits les plus complexes et notamment pour les violences sexuelles, le parquet peut ouvrir une information judiciaire.

Pour les faits de violences physiques ou sexuelles à l'encontre des mineurs, le parquet saisit la brigade de protection des mineurs et oriente la victime vers l'unité médico-judiciaire de l'hôtel Dieu afin d'y être examinée et de bénéficier d'une écoute et d'un soutien psychologique.

Parallèlement, le magistrat saisit la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) afin d'évaluer, en protection de l'enfance, la situation, si celle-ci n'est pas déjà connue du juge des enfants. À titre d'exemple, au cours de l'année 2014, le parquet de Paris a saisi la CRIP de 8 demandes d'évaluation administrative, notamment suite à des violences intrafamiliales ou des violences sexuelles sur mineurs.

Selon la gravité des faits et s'ils ont été commis dans le cadre d'une défaillance familiale grave, le magistrat peut saisir le juge des enfants en assistance éducative ou prendre une ordonnance de placement provisoire et saisir de manière concomitante le juge des enfants.

- Une brigade locale de protection de la famille (BLPF) a été créée dans le commissariat du 18^e depuis 2009 dans le cadre de l'amélioration de la prise en compte des affaires familiales et relatives aux mineurs. Elle est composée d'un chef et de six gardiens de la paix. Cette unité a en charge le traitement judiciaire des faits relatifs aux violences conjugales ou intrafamiliales, aux manquements aux obligations familiales et aux mineurs. Elle a compétence pour effectuer les enquêtes sociales ordonnées par le parquet, activité de plus en plus développée depuis la mise en place à l'automne 2009 de nouvelles mesures de soutien à la parentalité : les stages de responsabilité parentale, alternatives aux poursuites mises en œuvre sur le fondement de l'article 227-17 du Code Pénal (fait par les parents de se soustraire à leurs obligations légales). Depuis mars 2009, la BLPF bénéficie de l'expertise d'une psychologue en commissariat et d'une intervenante sociale. Ces personnels concourent à la mise en œuvre du protocole de 2009.

Le nouveau plan d'action du CPSA poursuit cette priorité dans sa fiche-action 2.2.

AXE 4 : Informer et soutenir les habitants - traiter les situations difficiles

Fiche 10 : Rapprocher le droit et la justice des habitants

Le point d'accès au droit du 18e

Le 18 novembre 2003, le premier Point d'accès au droit (PAD) parisien ouvrait ses portes dans le 18e arrondissement de Paris, dans le quartier de la Goutte d'Or. Situé à l'angle des rues Stephenson et Cavé, il fut ensuite installé à l'angle des rues de Suez et de Panama.

Ce lieu d'accueil gratuit et permanent permet aux habitants du 18e, en priorité, et notamment aux plus démunis, d'avoir accès à une information de proximité sur leurs droits et leurs devoirs et de bénéficier d'une aide dans leurs démarches lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes juridiques ou administratifs.

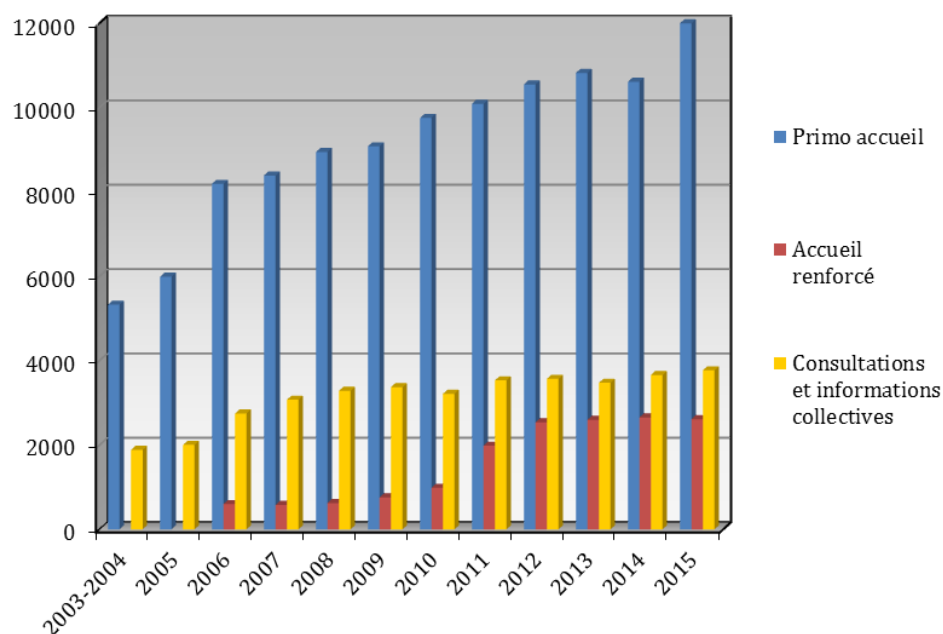
Au cours de l'année 2015, **15 909 personnes** ont été accueillies et aidées par l'équipe et les intervenants présents au PAD 18, réparties plus spécifiquement comme suit :

- 12 138 personnes reçues dans le cadre d'un primo accueil, sur place ou par téléphone ;
- 2 610 d'entre elles ayant bénéficié d'un accueil « renforcé » ;
- 3 474 personnes reçues dans le cadre des permanences juridiques et sociales ;
- 297 personnes ayant bénéficié d'une information collective dans le cadre de partenariats extérieurs au PAD.

En 2015, la fréquentation du PAD a connu une augmentation de plus de 14 % à l'accueil, traduisant l'importance croissante du dispositif au sein de l'arrondissement.

Il convient de souligner que, depuis son ouverture, **117 335 personnes** ont sollicité le PAD 18. Parmi celles-ci, 48 697 d'entre elles ont bénéficié d'une consultation juridique ou sociale, à l'occasion des 8 878 permanences, soit d'un accueil « renforcé ».

Évolution globale de l'activité depuis l'ouverture du PAD 18



Actions du parquet :

- *Présentation du dispositif d'accès au droit*

Le conseil départemental d'accès au droit de Paris conduit une politique de maillage du territoire parisien afin de permettre aux personnes en difficultés de connaître leurs droits et de les exercer aussi bien à l'occasion de leurs activités que dans leur environnement quotidien. Les structures d'accès au droit soutenues par le CDAD sont des lieux de proximité, en capacité de fournir une information de qualité sur les droits et obligations, une assistance et un accompagnement dans les démarches pour ce public prioritaire. Le dispositif de l'accès au droit de Paris a permis de 2009 à 2013 à plus de 300 000 personnes de bénéficier d'une information ou d'une consultation juridiques.

Il est composé sur Paris de :

- Trois maisons de justice et du droit, qui ont pour mission de favoriser le règlement amiable des conflits et de développer l'accès au droit qui représente 70% de leur activité.

Entre 2009 et 2013, 363 220 personnes ont été accueillies (accueil physique et téléphonique), 133 531 personnes ont bénéficié d'une information ou d'une consultation sur cette même période.

-Cinq points d'accès au droit : lieux d'accueil gratuit et permanent permettant d'apporter à titre principal une information de proximité sur les droits à des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. Structures d'accès au droit à l'échelon d'un arrondissement, ils sont prioritairement implantés dans les quartiers « Politique de la Ville».

De 2009 à 2013, 238 746 personnes ont été accueillies par ces structures et 84 801 ont bénéficié d'une information ou d'une consultation.

- Une soixantaine de relais d'accès au droit : permanences d'information juridique généralistes implantées dans des structures existantes (services sociaux ou associations à caractère humanitaire).

- *L'offre d'accès au droit spécialisée*

Le point d'accès au droit des jeunes. Il a pour objectif d'améliorer l'accès au droit des jeunes de Paris et de la région Île de France qui ne fréquentent que très peu les dispositifs généralistes. L'accent est mis plus particulièrement sur l'accompagnement dans les démarches avec un double objectif, l'information et le développement des capacités d'autonomie. Des permanences hebdomadaires du Défenseur des droits sont mises en place depuis le mois d'avril 2014. De 2009 à 2013, 7 154 jeunes ont été accueillis au cours de 11 947 entretiens.

- *Le point d'accès au droit pénitentiaire*

Le projet de rénovation de la maison d'arrêt de la santé a conduit à la fermeture des quartiers de détention de l'établissement pénitentiaire en juillet 2014. Il a été décidé de transposer les permanences du PAD au bénéfice des personnes suivies par le SPIP en milieu ouvert, et des personnes en semi-liberté restant suivies à la maison d'arrêt de la santé. Une permanence hebdomadaire du nouveau PAD pénitentiaire a été implantée au sein du PAD du 18e arrondissement. Cette implantation répond également à la volonté de mettre en place dans les quartiers concernés par les ZSP, des structures de proximité à même de mener une action en faveur de la prévention de la délinquance et de lutter contre la récidive. Une seconde permanence hebdomadaire se tiendra au siège du SPIP dans le 13e arrondissement.

Les permanences des avocats sont maintenues sur ces deux lieux.

Le nouveau PAD pénitentiaire a ouvert ses portes en octobre 2014.

- *Les permanences du défenseur des droits*

De 2009 à 2013, 1 062 personnes ont été reçues au sein des maisons de la justice et du droit (MJD) et 851 au sein des points d'accès au droit (PAD) dans le cadre d'une permanence spécialisée du défenseur des droits en matière de discrimination. Le nouveau plan d'action du CPSA poursuit cette priorité dans sa fiche-action 2.3.

Fiche 11 : Améliorer l'accueil et l'orientation des victimes

Actions du parquet :

- *La politique pénale du parquet de Paris*

Le parquet de Paris mène une politique d'envergure pour placer la victime au cœur de l'ensemble de la chaîne pénale. Il veille à ce que les enquêteurs assurent une information effective et attentive des victimes en leur donnant toute explication utile sur la procédure en cours et en leur remettant les documents d'informations prévus à cet effet. Il leur est également demandé de veiller à une évaluation précise du préjudice subi par les victimes et de faciliter la formalisation de leurs demandes d'indemnisation.

Le parquet de Paris est également attentif à l'effectivité de l'accès aux associations d'aide aux victimes (remise systématique des coordonnées de l'association Paris aide aux victimes et des coordonnées du bureau d'aide aux victimes du palais de justice de Paris).

- *Le dispositif d'aide aux victimes au sein du TGI de Paris*

-Le bureau d'aide aux victimes : deux associations (Paris Aide Aux Victimes et l'Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion sociale) assurent l'accueil et l'écoute des victimes d'infractions pénales au sein de la juridiction, leur indiquent les suites données à leurs plaintes, les informent sur le fonctionnement judiciaire et sur leurs droits notamment en matière d'indemnisation, les accompagnent le cas échéant dans leurs démarches, leur expliquent le sens et la portée de la condamnation pénale et les orientent pour toutes demandes de conseils juridiques vers les avocats et notamment la permanence "avocats au service des victimes".

Le service des victimes : deux fonctionnaires du parquet contactent les victimes dans le cadre des procédures faisant l'objet d'un défèrement pour comparution immédiate ou comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Les informations fournies à la victime lui permettent de se constituer partie civile lors de l'audience.

-La permanence "avocats au service des victimes": permanences gratuites et sans rendez-vous assurées par le barreau de Paris afin d'apporter des conseils juridiques, assister ou représenter les victimes à l'audience. Ces permanences concernent les victimes mineures et majeures et ont lieu quotidiennement.

- *Les actions spécifiques du parquet de Paris à destination des victimes d'infractions pénales et des personnes vulnérables.*

- Action en faveur des victimes gravement traumatisées : le parquet de Paris a mis en place une organisation spécifique à l'intention des victimes d'infractions pénales les plus gravement traumatisées. Dans cette hypothèse, les magistrats de permanence du parquet saisissent par télécopie et courriel l'association Paris Aide aux Victimes qui prend alors contact par tout moyen avec la personne afin de lui proposer une prise en charge globale immédiate comportant éventuellement l'orientation vers le psychologue de l'association.

- Action en faveur des victimes de la traite des êtres humains :

Il s'agit d'une priorité du parquet de Paris qui a mis en place une coordination entre les services d'enquête d'une part et les associations spécialisées d'autre part pour assurer une assistance immédiate aux victimes d'exploitation sexuelle qui apparaissent dans les procédures judiciaires. La division de la lutte contre la criminalité organisée du parquet de Paris a piloté un groupe de travail afin d'améliorer la mise à l'abri sécurisée des victimes de la traite qui acceptent de témoigner ou de se constituer partie civile. Ce travail va aboutir prochainement à la signature d'une convention destinée à améliorer l'orientation et les modalités d'accompagnement et de prise en charge des femmes victimes de la traite des êtres humains ou du proxénétisme, partie prenante dans une procédure pénale.

- Action en faveur des personnes âgées vulnérables.

Les personnes âgées vulnérables, victimes d'actes de délinquance tels que les escroqueries, abus de confiance, abus de faiblesse, fraudes aux moyens de paiement, peuvent avoir besoin d'un appui spécifique en raison du traumatisme créé par la déconvenue ou l'ampleur des faits. Elles peuvent nourrir une souffrance psychologique ou développer un état de stress post-traumatique. Aussi, le parquet de Paris, l'APCARS et l'hôpital Bretonneau ont signé en décembre 2014 une convention permettant, après évaluation du degré de vulnérabilité de ces victimes, de leur faire bénéficier d'une consultation spécialisée médicale gériatrique et psychiatrique ayant pour objet d'évaluer le retentissement du stress sur la santé de la personne et de l'orienter si besoin au sein des réseaux psychiatriques et gériatriques ou de lui permettre de bénéficier d'une prise en charge thérapeutique avec le psychologue de la cellule.

Actions du commissariat :

- *Présentation du logiciel Rapid*

Le logiciel RAPID (Registre d'Accueil du Public Informatisé de la DSPAP) a été mis en place sur l'arrondissement en 2013, auparavant les registres étaient manuscrits.

- *Tableau indicateur concernant l'accueil des victimes.*

	2013	2014
PERSONNES ACCUEILLIES	41 880	42 202
PLAINTES	21 896	21 866
MAINS COURANTES	4 128	4 426

- *Les moyens mis en place pour accueillir et orienter les victimes.*
 - La Pré-Plainte en Ligne

La pré-plainte en ligne mise en place en Mars 2013 a permis un désengorgement de l'accueil du Commissariat de Police et des antennes de Police. De Mars à Décembre 2013, il y a eu 1 912 personnes qui ont utilisées ce service et 2 122 pour l'année 2014.

- Les plaintes sur rendez vous

Depuis plusieurs années la plainte sur rendez-vous pour les publics sensibles (bailleurs sociaux, éducation nationale, mairie, RATP, etc.) connaît également une activité constante.

Il existe également pour les personnes âgées ou ayant des difficultés pour se déplacer la possibilité de prendre rendez-vous pour qu'un fonctionnaire de Police puisse prendre les déclarations à domicile.

- Intervenante sociale et psychologue

Afin d'améliorer l'écoute et l'orientation des victimes une intervenante sociale et un psychologue travaillent dans les locaux de Police afin d'avoir une écoute spécialisée et un traitement des problématiques qui ne sont pas directement rattachées à la procédure pénale. L'intervenante sociale et le psychologue sont accessibles à toute personne qui en fait la demande (victimes, témoins, autres, etc.)

Le nouveau plan d'action du CPSA poursuit cette priorité dans sa fiche-action 2.3.

Fiche 12 : Lutter contre les dérives sectaires

Cette fiche action n'a pas été mise en œuvre car il n'y a pas eu à ce jour de plaintes ou de doléances reçues par les partenaires du CPSA relative à ce phénomène sur l'arrondissement.

Fiche 13 : Prostitution : agir / prévenir / informer

Actions du commissariat central :

Depuis le 1er avril 2012, un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (G.L.T.D.) thématique a été mis en place par le Procureur de la République concernant exclusivement le racolage et la prostitution sur l'ensemble de l'arrondissement. Sous l'autorité du Procureur, ce groupe associe la Police (Police locale et la Police Judiciaire par le biais de la Brigade de Répression du Proxénétisme), la mairie et des associations afin de lutter le plus efficacement possible contre ce phénomène. Des réunions techniques sont régulièrement organisées pour un suivi et des échanges d'informations entre les différentes entités.

Une patrouille spécifique de lutte contre la prostitution agit chaque nuit contre les nuisances générées par cette occupation de voie publique et des halls d'immeubles.

De plus, un projet est en cours de finalisation avec le parquet de Paris, la MIPROF, l'Association Foyer Jorbalan et la Préfecture de Police de Paris, pour mettre à l'abri dans des structures sécurisées, des femmes dans le cadre des procédures judiciaires qui subiraient des pressions ou des violences de la part des réseaux de proxénétisme.

Actions du parquet :

S'agissant de la lutte contre les réseaux de proxénétisme, sur la période 2009 à 2013, 207 procédures ont fait l'objet d'une ouverture d'information judiciaire (en moyenne entre 35 et 50 nouveaux dossiers d'instruction par an), une dizaine de dossiers par an passe en comparution immédiate pour les procédures simples. Si la lutte contre les réseaux violents demeure l'axe d'action prioritaire donné aux services d'enquête, le parquet s'attache à lutter contre toutes les formes d'exploitation sexuelle : réseaux d'escort, proxénétisme hôtelier, bar à hôtesse, salons de massage ... Les enquêtes patrimoniales menées, souvent avec la coopération du GIR visent à asseoir des condamnations financières et des saisies de biens qui, au-delà de l'emprisonnement, sont les sanctions les plus efficaces, notamment dans les affaires de bar à hôtesse (en voie de disparition) et de salons de massage. Le parquet veille en priorité à endiguer l'implantation des réseaux d'exploitation étrangers qu'ils soient roumains, africains ou chinois. Les sanctions très lourdes prononcées contre un réseau clanique roumain ont eu un effet dissuasif. Des réseaux de proxénétisme nigériens sont régulièrement démantelés.

De même, s'agissant du proxénétisme chinois, au-delà des nombreuses procédures de mise à disposition d'appartements, le parquet a pu neutraliser des réseaux de recrutement depuis la Chine et d'acheminement en France aux fins d'exploitation sexuelle.

S'agissant de la lutte contre la prostitution sur la voie publique, le parquet de Paris menait une politique volontariste dans le traitement du racolage bien que l'infraction soit difficile à caractériser, les prostituées s'étant adaptées à la jurisprudence et évitant tout geste compromettant ou toute tenue trop ostentatoire. La politique pénale se déclinait selon les antécédents, en privilégiant un traitement socio-judiciaire via un défèrement devant le délégué du procureur en vue d'une orientation vers une association spécialisée. Cette orientation permettait le suivi de jeunes femmes qui n'auraient pas spontanément eu de contact avec les associations. Pour les multirécidivants et dans la zone ZSP, il était procédé au défèrement en vue d'une convocation par procès-verbal avec des réquisitions de contrôle judiciaire assorti d'une interdiction de paraître dans le secteur considéré. En moyenne, chaque semaine, une vingtaine de jeunes femmes était déférée pour racolage.

Le parquet veille à une coordination toujours accrue des actions menées dans le cadre du GLTD « prostitution proxénétisme » du 18^e arrondissement et de la ZSP 18^e : des réunions régulières rassemblent les représentants du parquet, le chef de la Brigade de Répression du Proxénétisme, le commissaire et les représentants de la mairie du 18^e arrondissement, les principales associations œuvrant dans le secteur, et sont l'occasion de faire un point précis sur les actions menées et de signaler les phénomènes émergents constatés sur l'arrondissement (nombre de prostituées, lieux de prostitution sur la voie publique, appartements prostitutionnels, établissements suspects...). Dans le prolongement de ces réunions, des signalements sont faits par téléphone ou courriel au procureur de la république adjoint de la 4^{ème} division, ce qui permet une réactivité immédiate. Le PRA se rend régulièrement sur le terrain avec les services de police ou avec les associations (tournée du bus de nuit) afin de prendre la mesure de l'évolution des phénomènes de prostitution. Ce partenariat initié dès 2004-2005 s'est révélé très utile pendant 10 ans. Il a permis de nouer des relations étroites avec les associations spécialisées et a parfaitement fluidifié la circulation de l'information entre ces associations, la BRP et les policiers de terrain du commissariat.

Concernant l'activité de ce GLTD, se référer aux éléments relatifs à l'activité judiciaire dans la partie « État des lieux » en page 112.

Pour l'accompagnement des personnes victimes d'exploitation sexuelle, un groupe de travail initié par le parquet a permis la mise en place, depuis plusieurs années, d'un protocole de signalement systématique des victimes par les services d'enquête BRP et OCRTEH aux associations spécialisées. Cette coordination entre services d'enquête et associations spécialisées aboutit à une prise en charge immédiate des victimes d'exploitation sexuelle. Des réunions périodiques sous l'égide du parquet, associant également la DRIHL, les SIAO et la MIPROF, ont permis d'améliorer encore cette mise à l'abri et de l'inscrire le plus possible dans le temps compte tenu de la durée des procédures judiciaires. Une convention est en cours d'élaboration avec ces différents acteurs mais aussi avec la mairie de Paris afin de créer et financer des places d'hébergements dédiées pour les victimes engagées dans une procédure judiciaire.

- Action en faveur des victimes de la traite des êtres humains :

Il s'agit d'une priorité du parquet de Paris qui a mis en place une coordination entre les services d'enquête d'une part et les associations spécialisées d'autre part pour assurer une assistance immédiate aux victimes d'exploitation sexuelle qui apparaissent dans les procédures judiciaires. La division de la lutte contre la criminalité organisée du parquet de Paris a piloté un groupe de travail afin d'améliorer la mise à l'abri sécurisée des victimes de la traite qui acceptent de témoigner ou de se constituer partie civile. Ce travail va aboutir prochainement à la signature d'une convention destinée à améliorer l'orientation et les modalités d'accompagnement et de prise en charge des femmes victimes de la traite des êtres humains ou du proxénétisme, partie prenante dans une procédure pénale.

La mairie d'arrondissement a recensé plus de 300 appels ou courriers sur la période 2009/2014 de riverains et commerçants auprès des intervenants locaux, conseils de quartier et associations pour la période 2009-2014.

Le nouveau plan d'action du CPSA poursuit cette priorité dans ses fiches-actions 2.5 et 3.5.

Fiche 14 : Développer les possibilités d'accueil pour les personnes devant effectuer un travail d'intérêt général ou une mesure de réparation

Actions du parquet :

La politique pénale du parquet se caractérise par la volonté ferme d'apporter une réponse judiciaire individualisée à la situation du mineur auteur d'un fait de délinquance ainsi que par celle de lutter efficacement contre la délinquance et le risque de réitération ou de récidive.

Le développement des mesures alternatives aux poursuites, prononcées prioritairement à l'égard de mineurs primo-délinquants, constitue une priorité pour la section des mineurs du parquet de Paris : 3992 mesures alternatives aux poursuites ont été mises en œuvre en 2013, contre 2652 en 2009.

Le parquet, le tribunal pour enfants, la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse(DTPJJ) s'appuient sur une implication sans faille de la Mairie de Paris, de la Préfecture de Police, de l'éducation nationale, des associations et des entreprises afin de mettre en œuvre de réponses diversifiées, individualisées et adaptées à la nature de l'acte commis. Ainsi à titre d'exemple, la décision judiciaire peut être exécutée :

- au sein de la Préfecture de Police de Paris dans le dispositif de « parcours individualisé réparation citoyenneté ». À ce jour, 115 jeunes ont intégré le parcours.
- dans le cadre du dispositif de « dialogue citoyen » porté également par les mairies d'arrondissement,
- auprès de l'association d'aide pénale (Aapé) et du service de prévention et de police administrative et de documentation (SPPAD) dans le cadre du « module police » (35 mesures ordonnées en 2013),
- auprès de la société Decaux depuis 2013 pour les mesures de réparation pénales (58 mesures ordonnées en 2013 pour 44 mesures exercées et pour lesquelles il est important de relever qu'aucun des mineurs concernés n'a été, depuis, suivi dans un cadre judiciaire pénal),
- auprès de l'association Marilou pour les stages de sensibilisation à la sécurité routière,
- auprès du Mémorial de la Shoah pour les stages de citoyenneté liés aux infractions à caractère raciste et antisémite,
- auprès de l'association ARCUS (stages mineurs) et de l'association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (stages majeurs) pour les stages de sensibilisation à l'usage de produits stupéfiants (77 stages en 2013).

Le parquet de Paris a également noué un partenariat de grande qualité avec la ville de Paris afin de permettre l'accueil dans ses services de personnes condamnées à une peine de Travail d'Intérêt général (TIG). La ville est ainsi la première institution d'accueil au niveau parisien (plus de 1200 personnes accueillies entre 2009 et 2013).

Le service de l'application des peines de Paris a été en charge de 978 mesures de TIG et STIG en 2013 et de 1089 en 2014.

182 postes de TIG existent sur le territoire parisien, les partenaires principaux étant la ville de Paris avec l'objectif de faire effectuer 350 mesures par an et la Garde Républicaine qui fait exécuter 100 mesures par an.

S'agissant des aménagements de peine, la mairie de Paris a mis en place en lien avec le SPIP des chantiers d'insertion bénéficiant aux personnes condamnées à des peines d'emprisonnement.

Une attention particulière doit être portée au suivi des jeunes incarcérés par la pérennisation des deux postes de coordinateurs justice-Mission locale de Paris.

La prévention de la délinquance, de la réitération et de la récidive constitue un axe majeur de la politique pénale du parquet, tant dans le cadre de dispositifs internes que partenariaux.

Depuis 2010, un suivi spécifique de certains mineurs a été mis en place dans le cadre des trinômes judiciaires, instance réunissant le parquet, le tribunal pour enfants et la PJJ et visant à repérer précocement les mineurs les plus exposés aux risques de réitération ou de récidive, à renforcer leur suivi et à favoriser des stratégies judiciaires concertées.

L'ensemble de ces dispositifs a vocation à s'articuler avec les cellules d'échange d'informations « mineurs en difficulté » au sein desquelles le parquet exerce à la fois une fonction de filtre des situations déjà judiciarisées transmises par le coordonnateur du CSA et un rôle d'expert sur les problématiques liées à la prévention de la délinquance des mineurs.

Accueil des TIG à la ville de Paris :

Afin de diversifier les réponses, la création et la gestion des places permettant l'accueil des mineurs (à partir de 16 ans) et des majeurs dans le cadre de leur Travail d'Intérêt Général (TIG) sont fondamentales. Les données suivantes sont parisiennes car il n'est bien sûr pas prévu qu'un « tiguiste » accomplisse sa peine dans son arrondissement d'habitation ou celui où il aurait commis son délit. Ceci est valable aussi pour les mesures de Réparations, sanctions éducatives pré ou post sentencielles.

Directions	2010	2011	2012	2013	2014
CASVP	0	23	0	5	12
DAC (Bibliothèques)	0	9	9	23	17
DAJ	0	0	0	0	1
DASES	7	12	16	22	25
DEVE	18	41	47	72	46
DILT	1	10	1	11	16
DJS	34	69	32	50	114
DPA	19	26	19	8	2
DPE	10	9	9	1	1
DPP	17	10	12	7	10
DPVI	0	1			
DUCT	17	44	0	62	33
DVD	0	4	0	0	0
Cabinet SGCP	0	1			
DGEP protocole			2	15	15
TOTAL	123	259	147	276	292

De 2010 à 2014, la Mairie du 18e a accueilli 26 personnes :

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de personnes	2	1	7	10	6

AXE 5 « Contribuer collectivement à la tranquillité publique »

Fiche 15 : Tranquillité des immeubles et ensembles résidentiels

Actions de Coordination Toxicomanies :

Nombre d'actions préventives et d'ajustement de la réponse institutionnelle aux situations d'intrusion dans le cadre de l'observatoire local de la toxicomanie (recueil, analyse de données et traitements de situations)

Entre 2011 et 2015, cette dimension de l'action a concerné principalement:

- 103 fiches navettes donnant lieu à 8 rencontres de coordination avec la mairie et la mission Prévention et communication du commissariat sur le territoire Goutte d'Or-Simplon-Clignancourt-Gare du Nord
- 140 signalements venant de riverains, de services de la mairie ou de partenaires divers dont 108 signalements concernant l'espace privé.
- 5 rencontres avec des amicales de locataires sur le territoire Goutte d'Or-Simplon-Clignancourt-Gare du Nord
- 2 rencontres avec des copropriétés sur le territoire de la Porte de la Chapelle
- 2 rencontres avec des bailleurs sur le territoire de la Porte de la Chapelle
- Constitution d'1 groupe de travail avec les riverains de la Porte de la Chapelle réunissant l'amicale des locataires impasse du Gué, le CAARUD Boutique 18, l'Espace 93, Coordination Toxicomanies.

Répartition des 108 signalements relatifs suivant les types de nuisances :

TYPE D'INTRUSION	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Consommation et déchets Hall immeuble	12	3	9	6	4	3
Etages et paliers d'habitation consommation et/ou prostitution	4	6	12	3	2	0
Parking avec dégradation, point de couchage consommation prostitution	6	4	2	2	2	4
Intrusion jardin d'immeuble	4	1	0	1	0	0
Devant entrée d'immeuble	4	2	0	1	4	2
Cave	0	1	0	2	2	0

Les signalements concernant les immeubles d'habitation ont conduit à des réunions et échanges avec les bailleurs, copropriété, amicale des locataires, riverains... Ils ont été traités par la médiation et la sécurisation des immeubles.

13 consommateurs de drogues à l'origine des nuisances ont pu être contactés : 1 personne a bénéficié d'une orientation en soin psychiatrique à l'issue de laquelle un hébergement a été obtenu, 1 personne a bénéficié d'une prise en charge en addictologie avec orientation sur une structure d'hébergement long séjour, les autres ont bénéficié d'un accompagnement en CAARUD.

Actions du GPIS :

Créé en juillet 2004, sous la forme d'un groupement d'intérêt économique, afin de répondre à l'obligation légale d'assurer aux locataires une jouissance paisible de leur logement adaptée à la spécificité parisienne, 8 bailleurs sociaux parisiens (Paris Habitat, SAGI, RIVP, SAGECO, I3F, Logement Francilien, la SIEMP et La Sablière) ont constitué un dispositif de prévention et de surveillance des ensembles immobiliers baptisé « Groupement Parisien Inter Bailleurs de surveillance » (GPIS).

En constante évolution depuis sa création, le GPIS regroupe aujourd'hui les bailleurs suivants :

- Paris Habitat OPH
- RIVP
- Immobilière 3F
- ICF La Sablière
- SIEMP
- Logement Francilien
- Elogie
- France Habitation
- Emmaüs Habitat
- Batigère
- Logis Transport
- SAGECO

Les missions essentielles du GPIS reposent sur un système de rondes quotidiennes en soirée et la nuit, et sur un dispositif d'intervention sur simple appel des locataires. En complément des activités initiales, des procédures ont été mises en place afin d'assurer une veille technique sur le patrimoine au profit des bailleurs et une vigilance opérationnelle en temps réel au profit des partenaires institutionnels (Mairie/DPP, Police, BSPP). De plus, depuis 2012, les opérations conjointes et/ou coordonnées avec les services de la Préfecture de Police de Paris se sont formalisées. À ce jour, ce sont 4 opérations de ce type qui sont menées par semaine en moyenne.

Les trois arrondissements présentant le plus de difficultés dans le cadre de l'activité du GPIS demeurent, dans cet ordre, le 19e, le 20e et le 18e.

Le 18e arrondissement de Paris est actuellement celui qui se singularise le plus par l'évolution des comportements violents, de plus en plus en courants, notamment sur le secteur allant de la porte de la chapelle au quartier Marx Dormoy.

Cela se traduit notamment par des phénomènes de bandes organisées s'affrontant violemment à proximité des sites sous surveillance avec des armes par nature ou par destination, amenant les locataires à requérir le GPIS.

De plus, l'hostilité envers les effectifs du GPIS est grandissante et nécessite la mobilisation d'un nombre de patrouilles plus important qu'à l'accoutumée ou, le cas échéant, l'appui de la Police.

Le secteur Barbès / Goutte d'Or quant à lui reste stable en terme d'appel au GPIS. Même si le quartier reste visiblement impacté par la prostitution et le trafic de stupéfiant, nos effectifs ne rencontrent plus de problèmes majeurs avec les protagonistes habituels. La problématique du quartier, située principalement sur la voie publique, reste du ressort de l'autorité publique.

Rondes, interventions, opérations coordonnées et/ou conjointes, activités dirigées (2015-2014)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	2015	2014	VAR%
Assistance Bailleurs					3		1						4	8	-10,0
Assistance Institutionnels	1		1		2	1						1	6	8	-33,3
Intervention	191	201	170	153	136	143	205	144	126	140	106	165	1880	2351	-25,1
Opération coordonnée	5	49	39	4	6	5				1	3	1	113	19	83,19
Opération de sécurisation	5	10	10	15		6	4	24	15	2	4		95	211	-12,2
Ronde	563	657	835	582	736	594	653	567	638	668	690	714	7897	10213	-29,3
Ronde ciblée	4		1	5	2		5	2	5	9	10	5	48	14	70,83
Ronde générale	28	32	66	53	28	44	16	25	11	31	6	21	361	712	-97,2
Ronde renforcée	7	8	19	18	3	15	4	26	45	36	25	10	216	249	-15,3
VAP			1			1	29	2		2			35	20	42,86
TOTAL 2015	804	957	1142	830	916	809	917	790	840	889	844	917	10655		
RAPPEL 2014	1267	979	1235	1054	1133	1041	1003	1085	1029	1277	1458	1244		1805	
VARIATION %	-57,587	-2,2989	-8,1436	-26,988	-23,69	-28,677	-9,3784	-37,342	-22,5	-43,645	-72,749	-35,66			-29,6

Il convient de noter que l'activité générale est en baisse, le nombre d'évictions suit la même courbe, ce qui engendre implicitement une activité moindre de nos patrouilles.

Cette baisse relative de l'activité globale peut s'expliquer par un phénomène paradoxal suite aux attentats de Charlie Hebdo. Force a été de constater qu'après les graves événements qui ont frappé la capitale, une baisse d'occupation du patrimoine surveillé a été constatée.

De plus, il convient de préciser que le recrutement connaît un net fléchissement qui peut s'expliquer d'une part par une réduction de l'écart entre les salaires du GPIS et ceux de la branche de sécurité et d'autre part eu égard au « dumping » pratiqué par des services partenaires exerçant une concurrence directe dans le domaine du recrutement (Surveillance Générale SNCF - SUG, Groupement de Prévention et de Sécurisation des Réseaux - GPSR RATP, Police Municipale).

Par ailleurs, outre l'impact psychologique généré par les attentats, la forte présence des forces de l'ordre, a pu avoir un effet dissuasif et exercer une influence non négligeable sur la population qui nous intéresse.

Évictions (nombre d'individus évincés 2015-2014)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	2015	2014	VAR%
Intervention	371	381	400	233	208	250	268	150	161	271	183	311	3187	4301	-34,855
Opération coordonnée	2	22	8		2								34	27	20,588
Opération de sécurisation	6		5	2			2	9	14		10		48	10	-129,17
Ronde	80	125	139	120	113	150	103	67	159	118	79	199	1452	2428	-67,218
Ronde ciblée			5	7			15	10	18	17	6	23	101	7	93,089
Ronde générale	16	15	21	17	4	35	2		7	20		18	155	446	-187,74
Ronde renforcée	6	5	7			71		29	108	56	8		290	286	1,3793
VAP							9						9		100
TOTAL 2015	481	548	585	379	327	506	399	265	467	482	286	551	5276		
RAPPEL 2014	789	791	602	647	562	576	339	454	477	695	719	956		7607	
VARIATION %	-64,033	-44,343	-2,906	-70,712	-71,865	-13,834	16,038	-71,321	-2,143	-44,191	-15,14	-73,503			-44,2

Plus de 800 plaintes et doléances ont été reçues par la mairie sur la période 2009/2014.

Le nouveau plan d'action du CPSA poursuit cette priorité dans sa fiche-action 3.2.

Fiche 16 : Tranquillité des puces de Clignancourt, du marché Jean-Henri Fabre et du Carré des Biffins

Actions du commissariat central :

Depuis 2014, 123 visites sur sites avec des préconisations de sécurité ont été réalisées par la MPC.

En complément du développement des rondes et patrouilles en civil et en tenue, des moyens policiers mutualisés ont été déployés durant l'été 2014, devenant dissuasifs pour les vendeurs à la sauvette et les joueurs de bonneteau : mobilisation des services de la Préfecture de police (Direction de l'Ordre Public et de la Circulation, Direction Opérationnelle des Services Techniques et Logistiques, Direction du Renseignement, Direction Régionale de la Police Judiciaire) et de la Garde Républicaine et des Compagnies républicaines de sécurité ; suivi cartographique des points délictueux et adaptation permanente du dispositif ; sécurisation à l'aide d'effectifs de CRS et de gendarmes implantés sur les principaux sites.

DPP/DPE/Police nationale :

- Opérations conjointes et régulières par la police **sur les** marchés.
- Formations des ISVP sur le nouveau règlement des puces de Clignancourt et Jean-Henri FABRE.
- Opérations régulières de répressions des vendeurs à la sauvette.
- Protection des équipements accueillant du public le lundi.
- Mise à disposition de la DSAP d'une benne de la Ville de Paris pour enlèvement des déchets dus aux ventes à la sauvette.

Le nouveau plan d'action du CPSA poursuit cette priorité dans sa fiche-action 3.3.

Fiche 17 : Renforcer les actions engagées sur le secteur Château Rouge - Goutte d'Or

Le secteur Château-Rouge - Goutte d'Or est un quartier animé, vivant, populaire, cosmopolite, riche en diversité commerciale et associative.

Mais ce territoire est également marqué par un habitat insalubre, des espaces publics dégradés, un nombre important de publics fragiles, de nombreux actes de délinquance et un secteur économique en difficulté. Pour pallier à ces difficultés, ce quartier fait l'objet d'un traitement global, spécifique et multi partenarial pour traiter les dysfonctionnements majeurs et apporter des réponses cohérentes et adaptées au quartier.

Créée en octobre 2012, la Zone de Sécurité Prioritaire Barbès-Château Rouge connaît des résultats visibles en matière de lutte contre la délinquance, notamment dans le quartier de Château Rouge, grâce aux missions mutualisées des différentes institutions : Préfecture de Police, GIR 75, parquet, Douanes, Ville de Paris, DGFIP, RATP. Cette ZSP résume à elle seule l'efficacité et les résultats probants sur un secteur lorsque toutes les actions sont combinées.

L'action du parquet :

Le parquet de Paris a pleinement investi le dispositif des trois zones de sécurité prioritaires de la capitale (Barbès-Château Rouge dans le 18e arrondissement créée en septembre 2012, Stalingrad- Orgues de Flandres dans le 19e arrondissement créée en février 2013, Saint-Blaise -Réunion dans le 20e arrondissement créée en février 2014). Il a mis en place un dispositif de signalement des affaires judiciaires en lien avec les ZSP, Des magistrats référents sont désignés pour participer aux réunions de travail, rendre compte des actions menées et suivre la réponse pénale apportée. Ils participent aux réunions des cellules de coordination opérationnelle des forces de sécurité intérieure des 3 ZSP.

Les enquêtes judiciaires relatives aux ZSP sont systématiquement isolées du lot commun du travail judiciaire et suivies par des groupes d'enquêteurs sensibilisés par la hiérarchie policière et les magistrats. La stratégie judiciaire conjuguée de la préfecture de police et du parquet de Paris vise à lutter contre les réseaux et à identifier les multi-récidivistes sur les zones, en mobilisant des services judiciaires comme le GIR de Paris, les districts de police judiciaire, la sureté territoriale, les services d'investigations des commissariats ou la sous-direction régionale de la police des transports.

Les phénomènes de délinquance prioritaires dans les trois ZSP sont : la lutte contre les stupéfiants, la lutte contre le proxénétisme, la lutte contre les vols et les recels, l'occupation illicite de la voie publique par des vendeurs à la sauvette et des consommateurs d'alcool, la lutte contre les vols avec violence et les affrontements entre bandes.

La mise en place des ZSP a eu un impact considérable sur la permanence de traitement en temps réel du parquet de Paris car elle a généré une forte hausse de l'activité pénale.

A titre d'exemple, le nombre d'infractions de recel révélées a augmenté de 44% et le nombre de défèrements s'est fortement accru afin d'appuyer l'efficacité des services de police. Le nombre de prostituées mises en cause pour racolage dans la ZSP 18e a été multiplié par 5 lorsque celui-ci était considéré comme un délit. Le nombre de défèrements pour des affaires de stupéfiants dans la ZSP du 19e a augmenté de 25 % depuis son instauration. L'établissement des ZSP a également nettement renforcé le taux de réponse pénale dans les territoires concernés. Ainsi dans la ZSP 18, durant la première année d'activité, les classements sans suite ne représentaient que 8% des suites judiciaires recensées dans le domaine des stupéfiants, il était de 32% dans le domaine des vols et de 33% dans le domaine de la lutte contre la prostitution et le proxénétisme.

Le taux moyen de défèrement pour l'année 2015 au sein de la ZSP 18 est de 46%.

Le parquet de Paris participe également aux travaux des cellules opérationnelles du partenariat et anime le groupe de travail « Lutte contre la récidive » au sein des ZSP des 18e 19e et 20e arrondissements. Les travaux de ces groupes ont dans un premier temps été axés sur la réalisation d'un diagnostic de la délinquance et sur les actions à mener afin de la prévenir. Afin de mettre en œuvre un partenariat opérationnel visant à assurer le suivi individualisé des jeunes exposés au risque de récidive, une charte déontologique relative à l'échange d'information a été adoptée par l'ensemble des acteurs intervenant au sein de ces groupes de travail. Les participants partagent les informations nominatives utiles à la mise en œuvre d'actions spécifiques visant à inscrire le jeune dans un parcours global de réinsertion.

S'agissant de la lutte contre les réseaux de proxénétisme, sur la période 2009 à 2013, 207 procédures ont fait l'objet d'une ouverture d'information judiciaire (en moyenne entre 35 et 50 nouveaux dossiers d'instruction par an), une dizaine de dossiers par an passe en comparution immédiate pour les procédures simples.

Si la lutte contre les réseaux violents demeure l'axe d'action prioritaire donné aux services d'enquête, le parquet s'attache à lutter contre toutes les formes d'exploitation sexuelle : réseaux d'escort, proxénétisme hôtelier, bar à hôtesse, salons de massage ... Les enquêtes patrimoniales menées, souvent avec la coopération du GIR visent à asseoir des condamnations financières et des saisies de biens qui, au-delà de l'emprisonnement, sont les sanctions les plus efficaces, notamment dans les affaires de bar à hôtesse (en voie de disparition) et de salons de massage. Le parquet veille en priorité à endiguer l'implantation des réseaux d'exploitation étrangers qu'ils soient roumains, africains ou chinois. Les sanctions très lourdes prononcées contre un réseau clanique roumain ont eu un effet dissuasif. Des réseaux de proxénétisme nigériens sont régulièrement démantelés.

De même, s'agissant du proxénétisme chinois, au-delà des nombreuses procédures de mise à disposition d'appartements, le parquet a pu neutraliser des réseaux de recrutement depuis la Chine et d'acheminement en France aux fins d'exploitation sexuelle.

Le parquet veille à une coordination toujours accrue des actions menées dans le cadre du GLTD « prostitution proxénétisme » du 18^e arrondissement et de la ZSP 18^{ème} : des réunions régulières rassemblent les représentants du parquet, le chef de la Brigade de Répression du Proxénétisme, le commissaire et les représentants de la mairie du 18^e arrondissement, les principales associations œuvrant dans le secteur, et sont l'occasion de faire un point précis sur les actions menées et de signaler les phénomènes émergents constatés sur l'arrondissement (nombre de prostituées, lieux de prostitution sur la voie publique, appartements prostitutionnels, établissements suspects...). Dans le prolongement de ces réunions, des signalements sont faits par téléphone ou courriel au procureur de la république adjoint de la 4^{ème} division, ce qui permet une réactivité immédiate. Le PRA se rend régulièrement sur le terrain avec les services de police ou avec les associations (tournée du bus de nuit) afin de prendre la mesure de l'évolution des phénomènes de prostitution.

Pour l'accompagnement des personnes victimes d'exploitation sexuelle, un groupe de travail initié par le parquet a permis la mise en place, depuis plusieurs années, d'un protocole de signalement systématique des victimes par les services d'enquête BRP et OCRTEH aux associations spécialisées. Cette coordination entre services d'enquête et associations spécialisées aboutit à une prise en charge immédiate des victimes d'exploitation sexuelle. Des réunions périodiques sous l'égide du parquet, associant également la DRIHL, les SIAO et la MIPROF, ont permis d'améliorer encore cette mise à l'abri et de l'inscrire le plus possible dans le temps compte tenu de la durée des procédures judiciaires. Une convention est en cours d'élaboration avec ces différents acteurs mais aussi avec la mairie de Paris afin de créer et financer des places d'hébergements dédiées pour les victimes engagées dans une procédure judiciaire.

L'action des correspondants de nuit :

Implanté sur le secteur de la ZSP Goutte d'or depuis 2005, l'équipe des correspondants de nuit du 18^e est composée d'une douzaine d'agents dont 2 encadrants qui sillonnent quotidiennement le quartier afin de répondre aux besoins des habitants et de la municipalité par des leviers d'actions qui consistent à assurer 3 types de missions :

- la médiation : prévention des nuisances et des incivilités et la prévention et résolution de "petits" conflits entre usagers de l'espace public, entre personnes marginalisées, entre voisins et ou entre membres d'une même famille ;
- la veille sociale, qui permet une écoute des personnes fragilisées, et l'orientation vers des services sociaux ;
- la veille technique et résidentielle, qui permet d'alerter les services techniques sur des dysfonctionnements (voirie, éclairage, propreté, épaves, dangers imminents...).

Ils sont au service des Parisiens tous les jours de l'année dans le but de maintenir un lien social et de faciliter les éventuelles actions de médiation. Ce sont des acteurs de terrain reconnus par la population du secteur de la Goutte d'or.

Durant l'année 2015, les correspondants de nuit ont effectué 732 maraudes sur le secteur de la Goutte d'or. Ils participent à la vie du quartier en assurant une présence sur la fête de la Goutte d'Or, les rendez-vous en plein air, au projet élaboré dans le cadre des festivités de la nuit Blanche ainsi qu'au rallye citoyen.

L'action de l'équipe de développement local :

- Depuis juin 2009, l'équipe de développement local a mis en place la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) qui intervient principalement sur cinq axes : sensibiliser les habitants à la propreté, améliorer l'usage des ressources locales et soutenir les initiatives citoyennes, optimiser l'entretien et la maintenance de la voie publique, embellir et aménager le quartier, et enfin coordonner l'action des acteurs du quartier.

- Mise en place depuis 2015 d'une coordination insertion jeunes du 18e, co-animée par la Mission Locale de Paris, les Équipes de Développement Local du 18e, les Référents Jeunesse de Territoire du 18e, sous l'égide de la Mairie d'arrondissement. Cette coordination réunit l'ensemble des acteurs Jeunesse du 18e, les Clubs de Prévention, les Services Publics de l'Emploi, les SIAE du territoire et les services sociaux de la Ville de Paris. Elle se réunit trois fois par an.

- Accompagnement de l'association LGDORL portée par des jeunes de la Goutte d'Or visant leur insertion sociale et professionnelle à travers l'activité de lavage de voiture au parking de Métro et leur orientation vers le Service Public de l'Emploi (Pole Emploi et Mission Locale) + local attribué à l'association au 48 rue Myrha.

- Mise en place depuis 2012 d'une Concertation Emploi Formation GO

- Mise en place d'un Réseau Social de Local par la Salle Saint Bruno, projet issu de la Concertation Emploi Formation Goutte d'Or (réseau de professionnel pouvant répondre aux besoins de conseils, de stage ou de contrat pro pour les jeunes du quartier)

- Mise en place de session de recrutement en lien avec les acteurs Jeunesse :

- Dans le secteur de la Grande distribution en 2014-2015 en lien avec la Mission Locale de Paris et les acteurs Jeunesse de la GO (bilan en PJ) ;
- dans le secteur de l'animation en lien avec la DJS et la DAE (4 jeunes recrutés en CDD).

- le Centre Social Accueil Goutte d'Or a développé une offre de formation linguistique à visée professionnelle pour des jeunes primo-arrivants du 18e (bilan en PJ)

- Organisation d'un stand d'information sur l'emploi à destination des jeunes chaque année dans le cadre des Rendez-vous Plein Air de la Goutte d'Or

L'action de la DPP :

- Nombre de procès-verbaux dressés par les ISVP :

Année	Nombre PV
2013	1422
2014	1804
2015	1614

- Le tonnage des enlèvements par les services de la DPE tous secteurs confondus sur le 18e dont la ZSP :
 - o 2010 : 393 tonnes
 - o 2011 : 676 tonnes
 - o 2012 : 691 tonnes
 - o 2013 : 805 tonnes
 - o 2014 : 1016 tonnes

La prévention des jeunes en matière de conduites addictives :

Le projet Exposition des Publics jeunes aux drogues dans le quartier de la Goutte d'Or : résistances aux pressions engagé de 2015 avait pour objectif de renforcer chez les jeunes bénéficiaires de l'association Les enfants de la Goutte d'Or (EGDO) les compétences psycho-sociales qui sont utiles à terme pour se positionner face aux sollicitations et pressions en lien avec l'expérimentation de produits psycho-actifs et l'insertion dans le trafic local de drogues.

Il a visé 4 groupes d'acteurs (les bénéficiaires de l'activité d'EGDO de 6-11 ans ; les bénéficiaires de 12-16 ans ; les parents de bénéficiaires ; l'équipe de l'association). Il s'est décliné en 5 types d'actions intégrées à l'activité de l'association EGDO (animation de jeux de coopération dans le cadre des journées Sport Prévention Santé (SPS); ateliers ludiques dans le cadre de l'accueil banalisé ; cycle de débat avec les parents des bénéficiaires ; formation de l'équipe des salariés et des bénévoles et développement d'un atelier de théâtre-forum fin 2015).

Le nouveau plan d'action du CPSA poursuit cette priorité dans sa fiche-action 3.4.

Fiche 18 : Lutter contre les rassemblements perturbant la tranquillité publique

Les rassemblements perturbant la tranquillité publique restent une problématique particulièrement prégnante sur le 18e et font l'objet de la grande majorité des doléances des habitants.

Action du commissariat :

En moyenne, par an, la MPC traite environ 500 courriers de doléances et près de 2000 mails de doléances de riverains évoquant des troubles à la tranquillité publique.

Les signalements relevés sont toujours de même nature et mettent en exergue les troubles liés aux rassemblements dans les halls ou regroupements sur la voie publique, aux nuisances sonores diurnes et nocturnes liés à ces rassemblements, à l'occupation de la voie publique par les vendeurs à la sauvette et les prostituées.

Action des correspondants de nuit :

Les missions des correspondants de nuit contribuent à la lutte contre les rassemblements perturbants la tranquillité publique : prévention des nuisances et des incivilités et la prévention et résolution de "petits" conflits entre usagers de l'espace public, entre personnes marginalisées, entre voisins et ou entre membres d'une même famille.

Le nouveau plan d'action du CPSA poursuit cette priorité dans sa fiche-action 3.9.

Fiche 19 : Prévenir et lutter contre le phénomène des bandes et les violences collectives

Durant les années 2008 à 2011, la capitale a connu un autre type de violence lié aux phénomènes dits « de bandes ». Il s'agissait d'affrontements entre groupes de personnes (mineurs et jeunes majeurs), fondés sur des rivalités entre arrondissements ou au sein d'un même arrondissement (notion de territoires).

Ces affrontements avaient souvent lieu dans le quartier du Forum des Halles et aux abords des établissements scolaires. De nombreuses poursuites pénales se traduisant systématiquement par un défèrement ont été engagées sur cette période des chefs de : participation avec arme à un attroupement, participation à un groupement formé en vue de la préparation de violences entre les personnes ou de la commission de dégradations de biens, cette dernière infraction ayant été créée par la loi dite anti-bande du 2 mars 2010. En outre, depuis cette période le parquet de Paris procède au défèrement systématique des individus porteurs d'arme blanche (marteau, couteau, matraque télescopique, béquille) , les participants aux affrontements entre bandes étant régulièrement armés de ce type d'objet.

A titre d'exemple, 143 mineurs ont été déférés en 2011 pour port d'arme prohibé 6ème catégorie contre 87 en 2010 et 13 en 2009. Le parquet de Paris constatait une très nette diminution des affrontements entre bandes entre les années 2011 et 2014.

Cependant, le parquet de Paris constate une nette diminution des affrontements entre bandes depuis 2011.

Face à la recrudescence de ces phénomènes notamment dans les 18e et 19e arrondissements, le groupe de travail lutte contre la récidive piloté par le parquet en a fait un axe de travail prioritaire et aborde les situations de mineurs ou jeunes majeurs impliqués dans ces affrontements.

Après les fortes tensions des années 2000, les phénomènes de bandes s'étaient très largement estompés pour ressurgir au printemps 2014 autour du secteur Riquet / jardin d'Éole avec un violent antagonisme entre jeunes des 18^e et 19e arrondissements.

- *L'état du phénomène :*

Depuis la fin du printemps 2014, des phénomènes de bandes (attroupements armés avec bâtons, chaînes, couteaux... et débuts de rixes) ont fait leur réapparition et sont devenus fréquents, principalement les fins de journée et fins de semaines.

Si ces phénomènes se sont produits quasiment tous côté 18e en limite du 19e sur le secteur du jardin Eole, le pont Riquet et le quartier de la rue Pajol, ils opposent des individus âgés entre 12 et 15 ans, issus des deux arrondissements.

Ces jeunes sont très souvent en décrochage familial, scolaire et social et certains composant un « noyau dur » ont déjà commencé à basculer malgré leur jeunesse dans une spirale délinquante (violences, vols à l'arraché, cambriolages....).

Il convient de souligner aujourd'hui le rajeunissement des protagonistes, avec depuis peu l'entrée en scène de jeunes filles.

Le plan d'actions mis en œuvre depuis fin 2014:

Particulièrement inquiétants en raison des risques encourus par les jeunes, ces phénomènes sont pris en compte par différentes actions définies à l'occasion de plusieurs réunions de travail qui se sont tenues en présence des Maires, des représentants du parquet, du Chef du 2ème District et des Commissaires centraux des 18e et 19e arrondissements.

Les principales mesures sont les suivantes :

Action du commissariat :

Bien que directement confronté à cette problématique le Commissariat de Paris 18e s'appuie sur le service de la Sûreté Territoriale 75 et son expertise en la matière. La sûreté Territoriale gère les procédures pénales des phénomènes de bandes et les autres en lien également. Ce service est rattaché à la Direction de la Sécurité de l'Agglomération Parisienne et s'est même doté depuis plusieurs années d'une cellule spécifique aux bandes.

Autres actions :

- Cellules de veille rixes 18/19 organisées toutes les 2 semaines soit dans le commissariat du 18^e soit dans le celui du 19^e.
- L'implication des clubs de prévention des deux arrondissements dans un travail pédagogique d'apaisement des tensions et dans la diffusion d'alertes en cas de risques d'affrontements. Le club de prévention ADCLJC a par exemple organisé des Olympiades visant à participer à la réduction des tensions sur l'espace public entre les jeunes du 18e et du 19e.
- La mobilisation des cellules partenariales « de prévention de la récidive » et « mineurs en difficulté » (CENOMED) dans le traitement des mineurs impliqués dans les phénomènes de bandes (mairie, commissariat, Éducation Nationale, parquet, PJJ, SPIP).
- Une action concertée et coordonnée des délégations « Jeunesse » des deux arrondissements au sein d'un dispositif « Synergie 18/19 » réunissant l'ensemble des acteurs locaux concernés qui se réunit une fois par mois.
- Un comité opérationnel supervisant les actions entreprises se réunit tous les 15 jours et permet une gestion centralisée de ces phénomènes qui surviennent sur un territoire qui relève administrativement du 18e mais inscrit à la ZSP 19e.
- La création d'un groupe local de traitement de la délinquance dédié au phénomène de bandes : cf fiche 1.6 du CPSA.

Le nouveau plan d'action du CPSA poursuit cette priorité dans sa fiche-action 1.6.

Fiche 20 : Optimiser le maillage territorial

Fiche partiellement mise en œuvre

- Création d'équipe de correspondants de nuit dans certains quartiers (cf page 117).
- Création de la base DPP Poissonniers en 2009.
- Nombre de points écoles surveillés les services de la DPP :
 - 2010 - 2011 : 27
 - 2011 - 2012 : 27
 - 2012 - 2013 : 33
 - 2013 - 2014 : 32
- Nombre de procès-verbaux établis par les ISVP sur la période 2012-2014

Evolution de la verbalisation DPP sur le 18ème arrondissement			
	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	1792	2356	5029
Dépôts de matériel sur la VP sans autorisation	82	23	49
Installations entravant la circulation des piétons et/ou des véhicules	314	772	2215
Etalages-terrasses	1389	1551	2732
Autres occupations du domaine public	7	10	33
HYGIENE ET SALUBRITE	327	315	670
Dépôts irréguliers sur la VP aux horaires de collecte	21	33	80
Dépôts irréguliers sur la VP hors collecte	191	124	318
Présence irrégulière de conteneurs sur VP	0	0	0
Déjections canines	5	4	6
Divagations et autres infractions liées aux animaux	4	2	8
Epanchements d'urine sur la VP	82	137	198
Nuisances sonores	0	0	0
Souillures diverses et autres	24	15	60
MARCHES DECOUVERTS ALIMENTAIRES	4	27	103
Départs tardifs des commerçants	0	1	2
Balances non-conformes	0	2	6
Autres	4	24	95
CHANTIERS	35	41	21
Abords de chantiers malpropres	10	8	5
Obstructions de caniveaux	4	3	1
Projections de poussière	1	5	0
Autres	20	25	15
ESPACES VERTS-CIMETIERES	62	349	494
Stationnements dans les jardins et bois	25	96	170
Autres	37	253	324
TOTAL	2220	3088	6317

Fiche 21 : Méthodologie de veille et suivi de la situation dans l'arrondissement

Fiche non mise en œuvre.

ANNEXE : CHARTE DEONTOLOGIQUE D'ECHANGE D'INFORMATIONS

1/ Les CENOMED :

Charte de fonctionnement des cellules d'échange
d'informations nominatives « mineurs en difficulté »

ARTICLE 1 : Objectifs généraux

Les cellules d'échange d'informations nominatives pilotées par les coordonnateurs de sécurité d'arrondissement de la direction de la prévention et de la protection constituent un dispositif d'alerte et d'orientation et non de prise en charge. Elles permettent :

- D'identifier, le plus en amont possible, des mineurs connus de différents professionnels qui risquent de basculer sur des trajectoires délinquantes ou ayant des comportements pouvant les mettre en danger.
- D'aiguiller ces mineurs vers une prise en charge socio-éducative (CRIP, travailleurs sociaux, Réussite éducative, clubs de prévention, correspondants de nuit, Ville Vie Vacances, etc.).
- Un échange d'information nominative respectueux du cadre légal et de la déontologie des différents professionnels concernés par une situation.
-

ARTICLE 2 : Composition de la cellule

Mairie d'arrondissement, DPP (coordonnateur CSA), parquet, Commissariat, PJJ, Education Nationale (chefs d'établissement concernés et référents territoriaux de sécurité) et DASES (Coordinateurs sociaux de territoire -CST- ou, pour les arrondissements en attente de nomination d'un CST, un CST d'un autre territoire). Ces derniers sont présents en tant qu'expert des services et des dispositifs sociaux du Département et non en tant qu'expert du contenu des situations. Ils ont ainsi un rôle de conseil des autres membres de la cellule visant à permettre une orientation « optimale » du mineur au sein des différents dispositifs de prise en charge sociale.

ARTICLE 3 : Acteurs pouvant saisir l'instance de situations inquiétantes

Les représentants des structures habilitées à participer à l'échange d'information ainsi que les services de la Ville en relation directe avec des jeunes (DPP, DJS, DPVI, DASES et DASCO), les services de l'éducation nationale, les mairies d'arrondissement, les bailleurs sociaux, le GPIS etc.

ARTICLE 4 : Acteurs pouvant être destinataires des informations issues de l'instance

Les services sociaux polyvalents et /ou les services sociaux institutionnels ou associatifs, la CRIP 75, les associations de prévention spécialisée, les chefs d'établissement scolaire et le référent réussite éducative.

ARTICLE 5 : Fonctionnement

Ces cellules se réunissent en moyenne deux fois par an voire davantage selon les arrondissements.

Avant la séance

- Etape 1 : transmission par mail au coordonnateur CSA des noms des situations à évoquer avec si possible l'adresse de la famille ;
- Etape 2 : transmission des noms au magistrat de la section des mineurs du parquet de Paris en charge de l'arrondissement concerné par le coordonnateur CSA pour recherche d'informations sur l'éventuelle prise en charge judiciaire du jeune ;
- Etape 3 : transmission par le coordonnateur CSA aux membres participant à l'instance pour éventuels compléments d'informations lors de la réunion, des situations retenues par le parquet car non prises en charge par la justice ;

Durant la séance

- Etape 3 : information par le magistrat de la section du parquet des mineurs des situations individuelles non retenues car faisant déjà l'objet d'un suivi judiciaire (information purement formelle sur l'existence d'un suivi en cours en assistance éducative et/ou au pénal par le juge des enfants - le contenu du suivi judiciaire n'étant nullement évoqué -), puis examen oral des situations retenues avec échange oral d'informations nominatives.
- Pour chaque situation examinée, la cellule se prononce collégalement sur les suites à donner qui sont de deux natures :
 - sans suite,
 - transmission vers les destinataires prévus à l'article 4

Etape 4 : transmission des situations aux acteurs concernés (*nb : lorsqu'il s'agit d'une transmission vers les services sociaux ou la CRIP, celle-ci se fait via les CST.*)

Information préalable des familles :

En cas de transmission vers les services sociaux à l'issue de la réunion de la cellule, la DPP :

-Consulte le CST pour savoir si l'information préalable de la famille n'est pas contraire à l'intérêt de l'enfant. Le CST dispose d'un délai de 5 jours pour répondre au coordonnateur CSA ;

-Informe, si le CST émet un avis positif, les familles par courrier (cf. annexe 1) que la situation de leur enfant a été transmise à la cellule d'information concernant les mineurs en difficulté et que leurs coordonnées ont été transmises au service social.

Après la séance

Etape 5 : Lorsque les services sociaux ont été saisis d'une situation, une réponse est adressée via le CST au coordonnateur local de sécurité sous un mois par retour de la fiche navette (cf. annexe 3). La réponse est aussi précise que possible, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, et peut être motivée selon l'un des motifs suivants :

- **Proposition d'accompagnement social et/ou éducatif** (*si la situation est inconnue et qu'un contact va être établi par les services*),
- **Accompagnement social et/ou éducatif en cours** (*ce qui sous-entend que la situation est déjà connue et des actions déjà entreprises*),
- **Saisine des instances compétentes et/ou orientation vers des partenaires** (*si la situation est examinée dans des instances partenariales et/ou que les autorités administratives ou judiciaires sont saisies ou vont l'être et/ou que les partenaires nécessaires ont été avertis*),
- **Impossibilité de rencontrer les parents**,

- **Refus de la famille que des informations soient communiquées.**

Ces échanges d'informations conservent un **caractère strictement confidentiel**. Ils ne donnent lieu à aucun écrit, pas même à la rédaction de compte-rendu de séance.

Lors des séances suivantes

- **Étape 6** : au cours des réunions suivantes de la cellule, retour par les services saisis sur les situations individuelles signalées. S'il s'agit des services sociaux ou de la CRIP, ce retour se fait via les CST et selon des modalités de réponse définie. Conformément aux règles déontologiques, pour les services sociaux, ces retours ne portent pas sur la nature du suivi mis en œuvre mais sur la mise en place possible ou non d'un accompagnement social et / ou son éventuelle réorientation vers des partenaires sociaux ou médico-sociaux.

ARTICLE 6 : Indicateurs retenus

Tableau de bord parisien présentant pour chaque arrondissement le nombre de réunions de la cellule locale, le total des signalements effectués par les partenaires, leur origine et motif, le nombre de cas retenus par le Parquet, le nombre de cas examinés en cellule, le nombre d'orientations faites et les retours quantitatifs des services sociaux.

2/Groupe de travail « Lutte contre la récidive parquet » :

Charte déontologique relative à l'échange d'informations dans le cadre des cellules de coordination opérationnelle du partenariat des zones de sécurité prioritaires :

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur du 30 juillet 2012 relative à la mise en œuvre des zones de sécurité prioritaires,

Vu la circulaire du Premier Ministre du 4 juillet 2013 relative à la stratégie nationale de prévention de la délinquance.

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur du 19 juin 2014 relative à la prévention de la délinquance dans les zones de sécurité prioritaires,

Vu le contrat parisien de sécurité pour la période 2015 à 2017

Préambule :

L'article 39-1 alinéa 2 du code de procédure pénale confie au Procureur de la République un rôle d'animation et de coordination dans le ressort du tribunal de grande instance de la politique de prévention de la délinquance dans sa composante judiciaire. Cette politique de prévention de la récidive est plus particulièrement ciblée sur les jeunes les plus exposés à la délinquance au regard de leur part importante dans les condamnés : 41,7% des condamnés ont moins de 25 ans alors que les mineurs et les jeunes majeurs représentent 23% de la population.

Afin de mettre en œuvre un partenariat opérationnel visant à assurer le suivi individualisé des jeunes exposés au risque de récidive, le parquet de Paris anime un groupe de travail thématique « lutte contre la récidive » au sein des cellules de coopération opérationnelle du partenariat des zones de sécurité prioritaires qui ont vocation à être intégrées aux contrats de sécurité d'arrondissements.

L'objectif de cette instance est d'éviter l'enracinement des jeunes, âgés de 12 à 25 ans, dans la

délinquance. Adolescents et jeunes majeurs sont donc au cœur de ces enjeux.

La réalisation de cet objectif nécessite un partenariat renforcé et la mise en œuvre d'actions coordonnées pour un public ciblé.

Ainsi, dans le respect de la présente charte déontologique, les participants à ce groupe de travail partageront les informations nominatives utiles à la mise en œuvre d'actions spécifiques visant à inscrire le jeune dans un parcours global de réinsertion.

Article 1: Cadre juridique

Aux termes de l'article 1 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (article L 132-5 du code de sécurité intérieure), « le CLSPD peut constituer en son sein un ou plusieurs groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique ».

Selon l'article D 132-7 du code de la sécurité intérieure, « Il (le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et des organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques ».

La stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2013-2017 prévoit la constitution, dans le cadre des CLSPD, d'un groupe de travail dédié aux jeunes exposés à la délinquance. Il est précisé que « dans les zones de sécurité prioritaires, ce groupe est la cellule opérationnelle du partenariat. La mise en place des ZSP constitue un cadre particulièrement adapté, même si non exclusif, pour expérimenter des réponses de suivi individualisé renforcé ».

L'échange d'informations effectué dans ce groupe s'inscrit dans le cadre des attributions du procureur de la République qui, aux termes de l'article 7 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (article 39-1 du CPP) veille à la prévention des infractions à la loi pénale et coordonne dans le ressort du TGI, la politique de prévention de la délinquance.

Article 2 : Composition du groupe de travail

Le groupe de travail « Lutte contre la récidive » est piloté et animé par le procureur de la République habituellement représenté par le magistrat en charge des politiques partenariales et du suivi des maisons de justice et du droit,

Il est composé des institutions suivantes :

- le parquet du TGI de Paris,
- le cabinet du préfet de police,
- le service pénitentiaire d'insertion et de probation de Paris,
- la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Paris,
- le commissariat de police de la ZSP concernée,
- le rectorat de Paris,
- la direction de la prévention et de la protection de la ville de Paris,
- la mairie d'arrondissement,
- la mission locale.

Avec l'accord des représentants de chaque institution, la composition du groupe de travail fait l'objet d'une liste nominative clairement arrêtée.

La charte est signée, pour adhésion, par les institutions représentées.

A titre exceptionnel, les membres ont la faculté de :

- se faire représenter,
- de convier des personnes qualifiées dont la présence est de nature à favoriser la compréhension de la situation. Ces personnes acceptent de se soumettre aux règles de confidentialité édictées par la charte. Elles apportent leur point de vue sur la situation examinée, mais ne sont pas partie prenante d'une éventuelle décision. Les autres membres du groupe en sont avisés 10 jours au moins avant la date de la réunion et peuvent faire connaître leur opposition.

Article 3 : Nature des informations échangées et protection de la confidentialité

Les membres du groupe de travail sont tenus par le secret professionnel, le devoir de réserve et/ ou l'obligation de discrétion inhérents à leurs professions respectives.

En vertu de l'article 1 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (article L 132-5 du code de la sécurité intérieure), l'échange porte sur « les faits et informations à caractère confidentiel », à l'exclusion des informations à caractère secret au sens de l'article 226-13 du code pénal. Ces faits et informations à caractère confidentiel échangés dans le cadre du groupe de travail ne peuvent être communiqués à des tiers.

Il appartient à chacun des membres du groupe de déterminer, en conscience, dans les conditions, les objectifs et les limites imposées par la loi, et au cas par cas, si l'information qu'il détient peut être communiquée aux autres membres du groupe.

Il est du devoir des membres de veiller strictement à ne communiquer que des informations factuelles et sûres.

Concernant les informations afférentes à des situations personnelles ou familiales, seules sont communiquées celles qui sont strictement nécessaires à la réflexion collégiale sur la problématique et à la recherche de solutions. Toute information, non nécessaire à la compréhension de la situation, ne doit pas être exposée.

Plus spécifiquement, les services de justice ne sont amenés à transmettre que des informations relatives à la nature du suivi du jeune concerné, à sa durée et aux freins identifiés à la prise en charge judiciaire.

L'information partagée relève alors de la responsabilité conjointe des membres du groupe, garant de la confidentialité des échanges.

Chacun des membres a l'obligation de préserver la confidentialité des informations recueillies collectivement.

Article 4: Objectifs du groupe de travail « Lutte contre la récidive » et finalité de l'échange d'informations

Les échanges ayant lieu dans le cadre du groupe de travail « Lutte contre la récidive » des ZSP visent à optimiser le suivi individuel de mineurs et majeurs présentant un risque important de réitération et à les inscrire dans un parcours personnalisé de réinsertion sociale ou professionnelle en :

- s'assurant de la mise en œuvre effective et rapide des mesures et peines ordonnées,
- s'informant sur, les freins ou nécessités d'intervention repérés dans le cadre de l'action socio-éducative mise en œuvre,
- proposant une stratégie et des interventions adaptées,
- mettant en œuvre la complémentarité des compétences des différents partenaires.

Destiné à prévenir la récidive, le groupe de travail reste une réunion d'échanges et d'analyses, sans caractère décisionnaire, respectant ainsi les compétences et prérogatives de chacun.

Article 5 : Fonctionnement du groupe de travail

Le groupe de travail Lutte contre la récidive se réunit tous les deux mois.

Les situations susceptibles d'être étudiées sont proposées par chacun des membres du groupe.

Elles sont communiquées, au moyen d'une fiche navette, au parquet 10 jours, au minimum, avant la date de la réunion.

Le parquet fixe la liste définitive des situations évoquées.

Afin de favoriser l'opérationnalité de cette instance, le panel des mineurs et majeurs concernés est prioritairement constitué de multirécidivants et multirécidivistes ainsi que des jeunes semblant être les plus exposés au risque de réitération.

Lors de chaque réunion :

- un bilan des situations évoquées lors de la réunion précédente est réalisé,
- des situations nominatives sont évoquées, des solutions concrètes visant à faire évoluer positivement ces situations sont recherchées et proposées au service référent en charge de la mesure judiciaire (SPIP ou PJJ). Dans l'hypothèse où le jeune ne serait pas suivi, un référent sera désigné au sein du groupe en fonction de la nature des actions à mener.
- un compte-rendu synthétique et anonymisé est établi.

Article 6 : Obligation des membres

Chacun des membres du groupe de travail a l'obligation de préserver la confidentialité des informations recueillies collectivement.

Article 7 : Manquement aux devoirs de la charte

Tout manquement aux devoirs et au respect des dispositions de la présente charte entraîne une exclusion des travaux du groupe.

L'échange ne peut en aucun cas servir de base à la création ou à l'alimentation de fichiers, automatisés ou non, de données personnelles. Chaque participant est individuellement responsable des notes qu'il prend en séance.

Article 8 : Evaluation

Les comptes rendus d'activité de ce groupe ne portent que sur des données statistiques et sur des indicateurs qualitatifs de fonctionnement, à l'exclusion de tout élément nominatif.

Un bilan annuel de l'application de la charte déontologique favorisant l'échange d'informations sera établi. Les échanges d'informations sont réalisés dans le respect du droit existant, de la réflexion éthique et des règles déontologiques propres à chaque profession, sous le contrôle du procureur de la République.

GLOSSAIRE

ADCLJC : Association pour le développement de la culture et des loisirs des jeunes de la chapelle

ADFI : Association de défense des familles et des individus

ANPAA : Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie

APCARS : Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale

AP-HP : Assistance publique - Hôpitaux de Paris

ARS : Agence régionale de santé

BAPSA : Brigade d'assistance aux personnes sans-abri

BLPF : Brigade locale de protection de la famille

BPM : Brigade de protection des mineurs

CAF : Caisse d'allocations familiales

CCMM : Centre contre les manipulations mentales

CCOP : Cellule de coordination opérationnelle du partenariat

CDAD : Conseil départemental d'accès au droit de Paris

CDN : Correspondant de nuit

CENOMED : Cellule d'échange d'informations nominatives « mineurs en difficulté »

CESC : Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté

CNIDFF : Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles

CODOR : Commission d'observation et d'orientation

CCOFSI : Cellule de coordination opérationnelle des forces de sécurité intérieure

CJA : Contrat jeunesse de territoire

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CPEF : Centre de planification et d'éducation familiale

CPPS : Contrat parisien de prévention et de sécurité

CPSA : Contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement

CPS : Contrat parisien de sécurité

CRIP : Cellule de recueil des informations préoccupantes

CSPDA : Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement

CST : Coordinateurs sociaux de territoire

CSANG : Contrat de sécurité d'arrondissement de nouvelle génération

DASES : Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé

DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale

DDCT : Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires

DDPJ : Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse

DJS : Direction de la jeunesse et des sports

DIESE : Dispositif informationnel sur les environnements de santé des élèves

DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DPJ : Direction de la police judiciaire

DPP : Direction de la prévention et de la protection

DRPP : Direction du renseignement de la Préfecture de police

DSPAP : Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne

DTPJJ : Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse

DVD : Direction de la voirie et des déplacements

EDL : Équipes de développement local

EMAS : Équipe mobile académique de sécurité

ERR : Équipe relais rectorale

ESSP : Étude de sûreté et de sécurité publique

FENVAC : Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs

FIPD : Fonds interministériel de prévention de la délinquance

FNARS : Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale

FOQUALE : Formation qualification emploi

GAMS : Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles

GIP : Groupement d'intérêt public

GPRU : Grand projet de renouvellement urbain

GUP : Gestion urbaine de proximité

JDC : Journée défense et citoyenneté

ITI : Investissements territoriaux intégrés

LEA : Lieu d'écoute et d'accueil

MIE : Mineurs isolés étrangers

MJD : Maison de la justice et du droit

MMPCR : Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques

MPC : Mission de prévention et de communication des commissariats

MPF : Maison de prévention et des familles

MILDECA : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

NPNRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain

OFDT : Observatoire français des drogues et des toxicomanies

PAV : Paris aide aux victimes

PMI : Protection maternelle et infantile

PVPP : Plan de vidéo-protection pour Paris

PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse

PIMEDES : Protocole interinstitutionnel relatif aux mineurs exclus définitivement d'un établissement scolaire

RATP : Régie autonome des transports parisiens

RAV : Réseau d'aide aux victimes

SAFIP : Service d'aide à la formation et à l'insertion professionnelle

SAPPEJ : Service d'accueil psychopédagogique éducatif de jour

SARIJ : Service d'accueil, de recherche et d'investigations judiciaires

SAVE : Système d'aide aux victimes étrangères

SEII : Service égalité inclusion intégration

SMCR : Salle de consommation à moindre risque

SPPAD : Service de prévention et de police administrative

SSDP : Service social départemental polyvalent

SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation

TIG : Travaux d'intérêt général

TREND : Tendances récentes et nouvelles drogues

TEH : Traite des êtres humains

UCLIC : Unité de coordination et de lutte contre l'immigration clandestine

UCLAT : Unité de coordination et de lutte anti-terroriste

VV : Ville vie vacances

SIS : Service information et sécurité

ZSP : Zone de sécurité prioritaire